



LABEL GRAND SITE DE FRANCE DOSSIER DE CANDIDATURE

Année 2016

Syndicat Mixte d'étude et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles

Territoire des Causses et des Cévennes , inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2011





GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

Déclaration d'engagements

Le Grand Site du Cirque de Navacelles est un site sauvage caractérisé par le contraste géographique entre les causses et les gorges de la Vis, révélateur de la force des éléments géologiques, et écrin pour les aménagements de l'homme. Les mesures de protection mises en place par l'Etat et les acteurs du territoire depuis trois décennies ont permis d'en préserver le caractère naturel et authentique et de le mettre en valeur dans le respect de l'esprit des lieux.

En quelques chiffres, le Grand Site du Cirque de Navacelles, c'est 46 163 hectares, 12 communes dans leur totalité, sept partiellement, 2 intercommunalités, 2 conseils départementaux, 1 274 hectares de site classé aujourd'hui et bientôt 5 257 hectares, 6 sites Natura 2000 et une partie significative des 302 319 hectares du Bien «Causses et Cévennes» inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Avec 250 000 visiteurs par an, ce site spectaculaire connaît une forte fréquentation touristique en haute saison qui nécessite, en raison de sa configuration contrainte, des mesures de gestion réfléchies et adaptées.

Une opération Grand Site est engagée depuis les années 1990, avec la création en 2007 du Syndicat Mixte, et la mise en œuvre en deux phases, d'études et d'aménagements. Le Grand Site porte sur le territoire du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis en son centre, mais inclut aussi les Causses de Blandas, Campestre et du Larzac méridional, qui appartiennent à la même entité biogéographique, climatique et culturelle des Causses méridionaux.

La longue traversée des espaces ouverts des Causses participe pleinement à l'émotion provoquée par la découverte du Cirque, grand paysage habité et maintenu vivant par le travail des hommes en particulier au travers de l'agriculture et de l'élevage. De ce fait, c'est l'ensemble du territoire qui est à préserver, gérer et valoriser.


Le Grand Site du Cirque de Navacelles contribue enfin à la préservation et la gestion du Bien « Causses et Cévennes », inscrit depuis le 28 juin 2011 au **patrimoine mondial de l'humanité au titre des paysages culturels évolutifs et vivants de l'agro-pastoralisme méditerranéen.**

Aujourd'hui, le Syndicat mixte soutenu par ses partenaires, réunis en comité de pilotage du 27 mai 2016, sollicite le label « Grand Site de France » afin de pérenniser la gestion durable du site et concrétiser les efforts réalisés depuis plus de 30 ans par l'ensemble des acteurs.

Il s'engage avec ses élus et partenaires, en mobilisant tous les acteurs du territoire à :

- Mener jusqu'à son aboutissement le programme de restauration des espaces publics du hameau de Navacelles afin de lui restituer pleinement son caractère de beauté, d'harmonie et stimuler sa vitalité ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement du Grand Site du Cirque de Navacelles, en favorisant la découverte avec les dispositifs de mobilité douce, en particulier randonnée pédestre et services de navettes ;
- Mettre en œuvre pendant les 6 prochaines années la charte architecturale et paysagères avec les communes du Grand Site de France
- Mettre en place et animer un dispositif de concertation et d'actions avec les forces vives de l'urbanisme, l'agriculture, la biodiversité et le tourisme pour la préservation du grand paysage ;
- Interpréter le territoire avec cohérence, finesse et répartition réfléchie tout en préservant le mystère de ces grands espaces afin de permettre aux visiteurs et aux habitants de s'immerger, ressentir et découvrir ou redécouvrir ce patrimoine ;
- Assurer la pérennité de la gestion du territoire en donnant à la structure de gestion interdépartementale, Syndicat Mixte du Grand Site, les moyens nécessaires en personnel direct pour assurer la coordination et le pilotage;
- Et enfin, contribuer activement comme opérateur à la mise en œuvre du plan de gestion du Bien Causses & Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité, en s'inspirant de sa déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle et en favorisant et multipliant les initiatives de ses ambassadeurs.

L'attribution du label Grand Site de France au Cirque de Navacelles apportera sans conteste une énergie renouvelée aux collectivités impliquées depuis longtemps dans cette vaste démarche et décuvera l'élan de tout le territoire.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE NAVACELLES
Siège Social :
MAISON
de
l'intercommunalité
LE VIGAN
(Gard)
Laurent PONS

GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

Dossier de candidature au Label Grand Site de France

PARTIE A PRESENTATION DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

I - Émergence et construction du projet Grand Site

I - 1 L'inscription du Grand Site du Cirque de Navacelles dans son contexte régional	1
I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres	4
I - 3 Les principales étapes du projet	8
I - 4 La cohérence du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles	10

II – Paysages et patrimoines du Grand Site

II - 1 Les fondements physiques du paysage	13
II – 2 L'implantation humaine et la fabrique du paysage	20
II – 3 Les éléments remarquables du paysage	25

III – Les enjeux pour le Grand Site

III – 1 La valeur patrimoniale	33
III – 2 L'esprit des lieux	34
III – 3 Récapitulatif des enjeux	35
III – 4 Conclusion	37

PARTIE B VERS LA LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE

IV Bilan synthétique de l'OGS 2008-2015 **38**

V Des réalisations nombreuses, une démarche ambitieuse **42**

V – 1 La gestion du cœur du Grand Site	43
V – 2 Une ambition : un grand paysage de haute qualité	57
V – 3 Le Grand Site, catalyseur pour les ressources locales	76
V – 4 Le Grand Site, opérateur du Bien « Causses et Cévennes »	88

VI Les moyens de la mise en œuvre **92**

VI – 1 une gouvernance et des moyens stables	92
VI – 2 Le suivi et l'évaluation	96

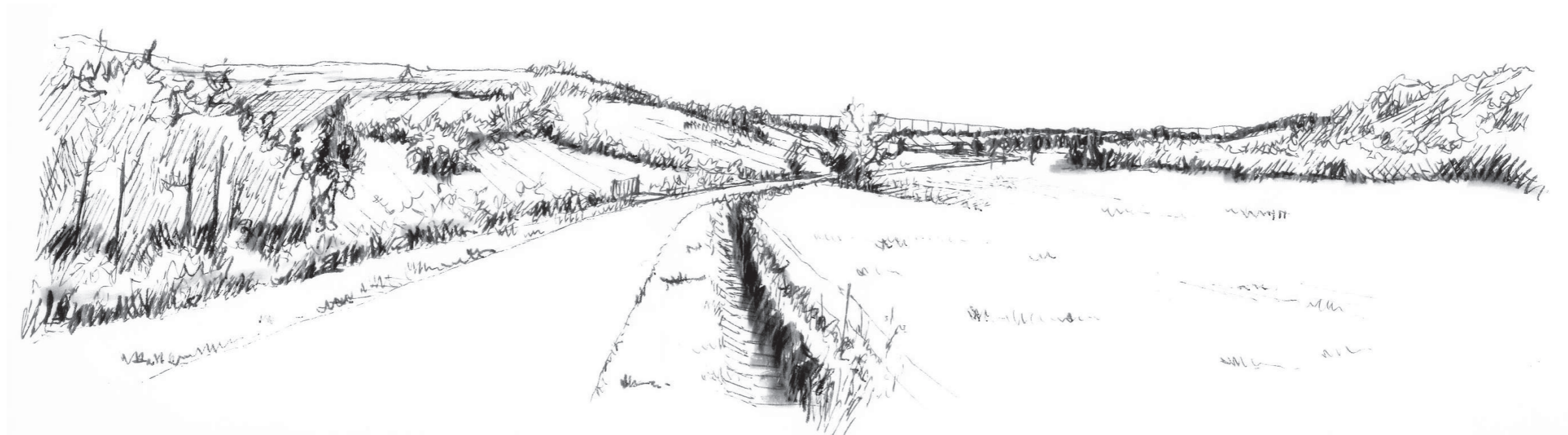
VII Le projet à 6 ans **99**

VIII Conclusion générale **103**



Partie A PRESENTATION DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

I - Émergence et construction du projet Grand Site



- I - 1 L'inscription du Grand Site du Cirque de Navacelles dans son contexte régional
- I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres
- I - 3 Les principales étapes du projet
- I - 4 La cohérence du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles



1.1. L'inscription du Grand Site du Cirque de Navacelles dans son contexte régional



Sur 46 000 hectares, le périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles englobe les trois causses les plus méridionales de la longue chaîne des causses. Il s'agit de la partie Sud du Larzac, des Causses de Campestre-et-Luc et de Blandas, à des altitudes de 500 à 900 mètres.

Ces Causses forment de vastes plateaux dominés au nord, par les reliefs cévenols, plateaux qui surplombent au sud la plaine du Languedoc et à moins de quarante kilomètres à vol d'oiseaux, la côte méditerranéenne. Ainsi, les grandes villes de Montpellier, Nîmes, Béziers, mais aussi Millau ne sont pas très éloignées du territoire.

La topographie accidentée préserve cependant le Grand Site des fortes pressions urbaines, éloignement relatif que vient entailler l'A75 en permettant un lien rapide avec les grandes agglomérations.

Les limites du Grand Site sont nettement dessinées par les rebords des Causses et par le réseau hydrographique (au nord l'Arre, au sud la Lergue et la Vis).

Le Cirque de Navacelles, phénomène hydrogéologique et paysager unique en Europe, de 2 kilomètres de diamètre et 300 mètres de profondeur, se trouve au coeur de cet ensemble entaillé par les profondes Gorges de la Vis et de la Virenque qui lui ont donné naissance il y a 6 000 ans.

En résumé:

- Trois Causses méridionales forment le Grand Site de Navacelles,
- Un balcon entre Cévennes et Méditerranée,
- Des rebords nettement dessinés par le relief et le réseau hydrologique,
- Une relative proximité des centres urbains,
- Au coeur, le Cirque de Navacelles et les Gorges de la Vis et de la Virenque.



Les gorges de la Vis, Canyon spectaculaire



Etendue du causse de Blandas depuis le hameau de Belfort. L'horizon se confond avec le ciel.



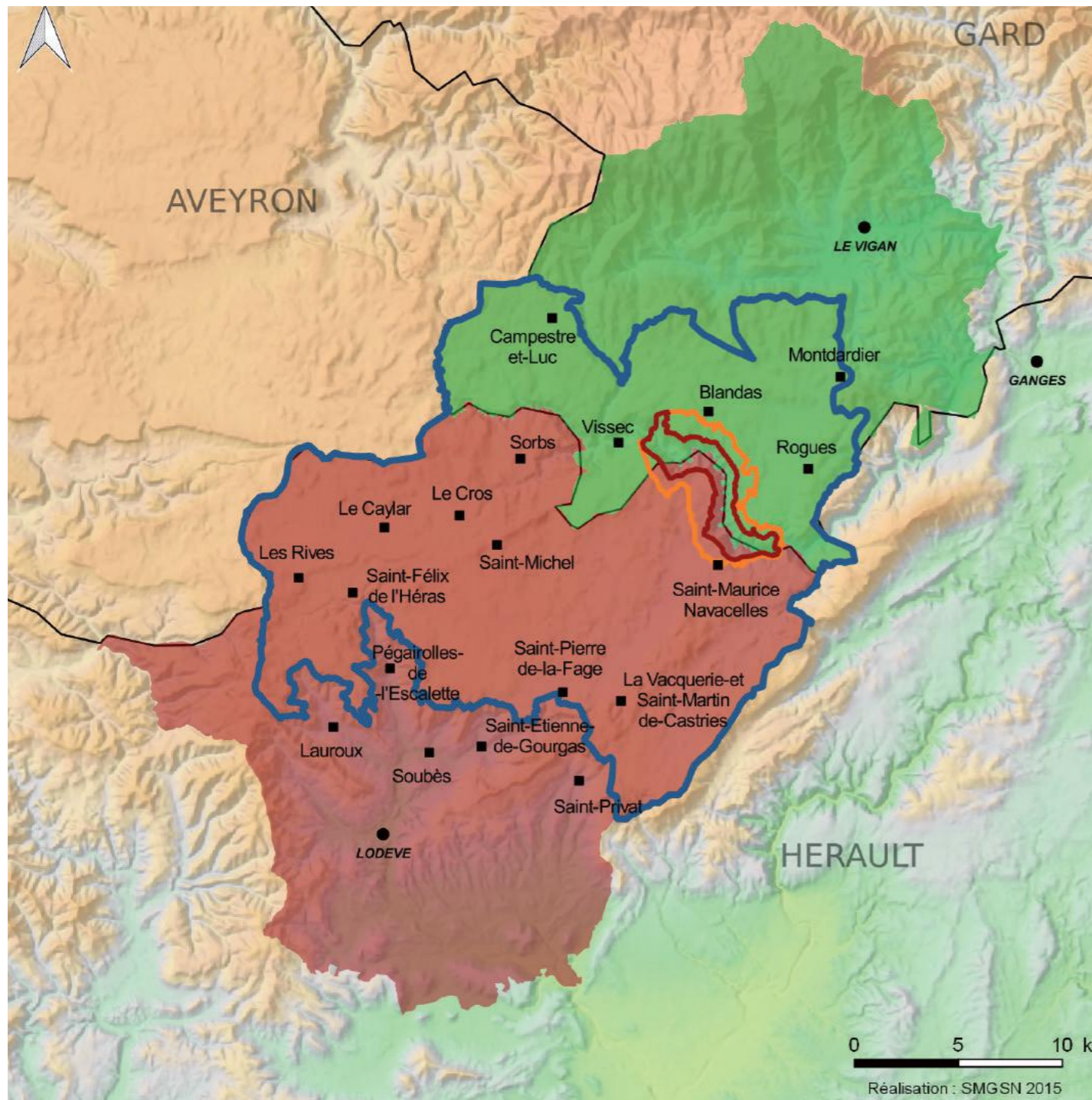
Le causse du Larzac méridional à Saint-Michel, à l'horizon le Cévennes dominés par les massifs du Mont Aigoual et du Saint-Guiral.



1.1. L'inscription du Grand Site du Cirque de Navacelles dans son contexte régional

La structure administrative du Grand Site du Cirque de Navacelles

CARTE D'IDENTITE GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES



Légende

- Grand Site du Cirque de Navacelles
- Communauté de communes du Lodévois et Larzac (55 250 ha - 14 446 habitants)
- Communauté de communes du Pays Viganais (38 847 ha - 10 139 habitants)
- Site Classé "Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis" (1274 ha)
- Site Inscrit "Abords du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis" (1309 ha)

Région : Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées

Départements : Hérault - Gard

Communauté de Communes :

CC du Lodévois & Larzac (Hérault) – CC du Pays Viganais (Gard)

Superficie : 46 163 ha

(périmètre débattu et validé en CSSPP lors de la présentation de l'OGS en 2012)

Population : 1671 habitants (Recensement Insee 2011)

Site classé : 1274 ha (1983)

Extension du site classé en cours - 5 257 ha (projet 2016)

soit un triplement de la surface actuelle

passage de 2,7% à soit 11.4% du Grand Site

Site inscrit : 1309 ha (Inscription des abords du Cirque de Navacelles en 1991)

(Englobés dans l'extension du classement en cours)

Nombre de communes:

12 en totalité; 7 partiellement ; 14 centre-bourgs de communes

(Ce périmètre est basé sur les entités des paysages des Causses qui entourent le Cirque, donc sur les limites de relief et non sur les limites administratives des communes).

Communes de l'Hérault :

8 en totalité : Les Rives – Sorbs – Le Cros – Le Caylar – St-Félix-de-l'Héras – St-Michel – La Vacquerie et St-Martin de Castries – St-Maurice-Navacelles

+ 6 partiellement : Pégairolles de l'Escalette – Lauroux – Soubès – St-Etienne de Gourgas – St-Privat – St-Pierre-de-la-Fage

Communes du Gard :

4 en totalité : Vissec – Campestre-et-Luc – Blandas – Rogues

+ 1 partiellement : Montdardier

3 villes d'importance régionale qui bordent le Grand Site:

Lodève au sud, Ganges à l'est et Le Vigan au nord.

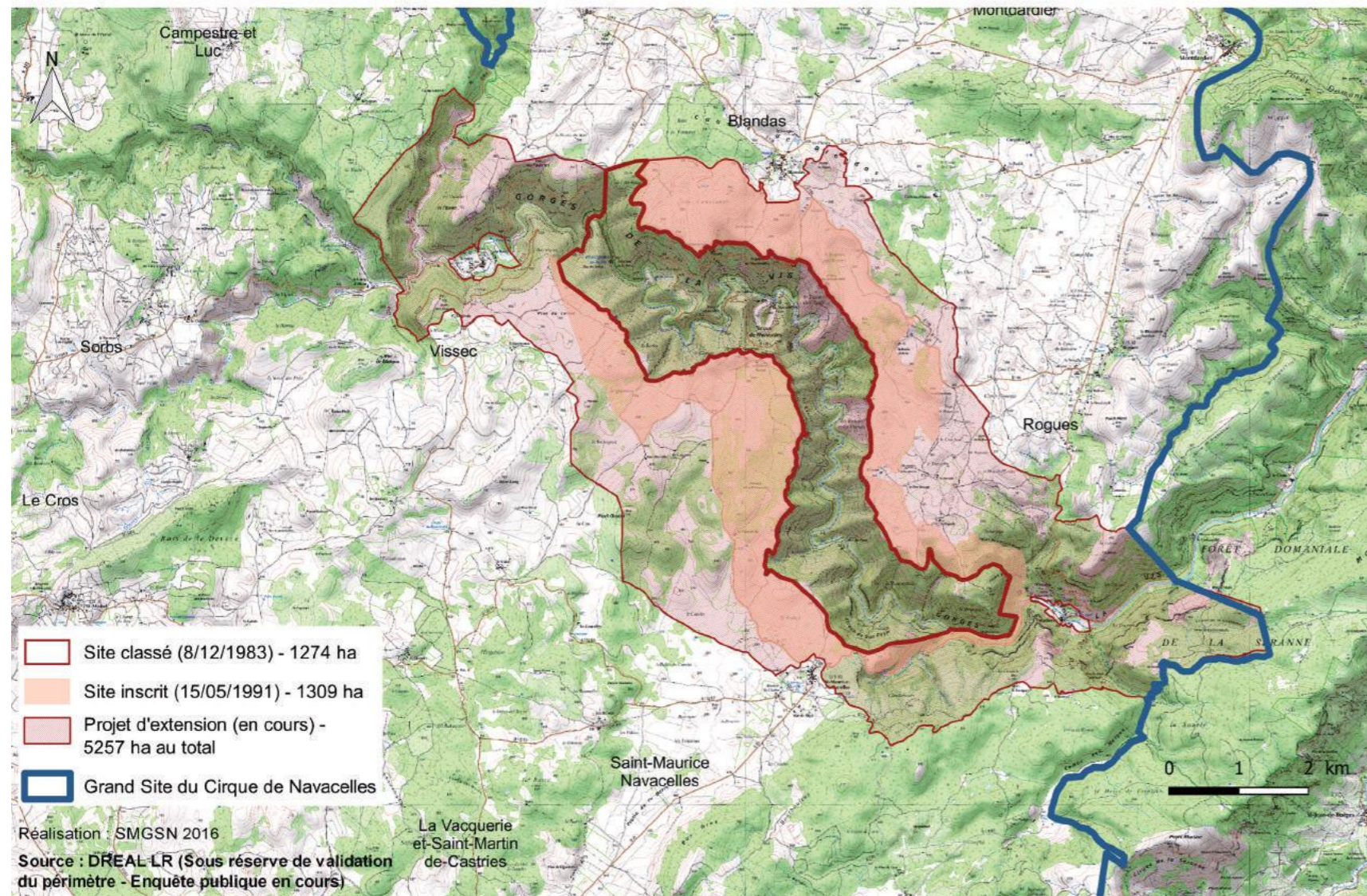
Partie sud du Bien Causses et Cévennes

- Le Grand Site représente en superficie 15% de la superficie du Bien «Causses et Cévennes»
- 35 849ha du Grand Site est en zone coeur du Bien «Causses et Cévennes», soit 78% du Grand Site
- 9 874 ha du Grand Site est en zone tampon

I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres et des outils de gestion adaptés

Le site classé « Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis » et le site inscrit

Site classé Cirque de Navacelles, site inscrit et projet d'extension



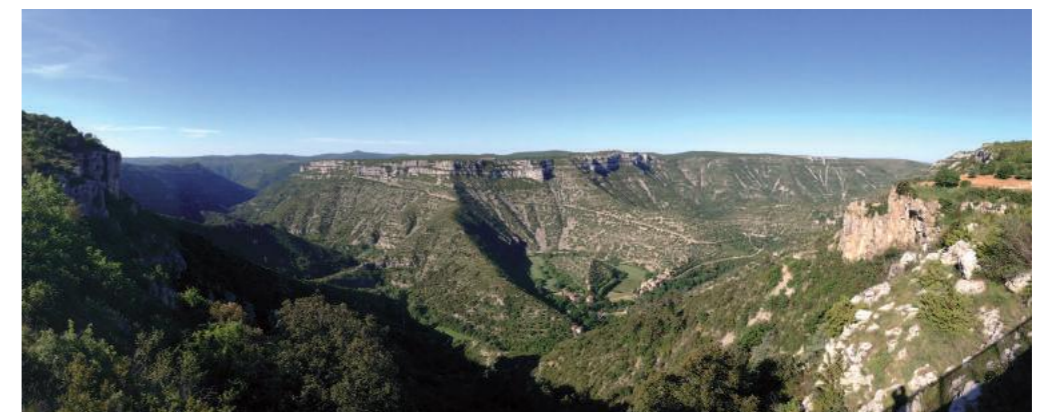
L'ensemble formé par le Cirque de Navacelles et les gorges de la Vis a été classé le 8 décembre 1983 sur une surface de 1274 hectares.

Aujourd'hui, cette protection couvre la partie centrale du Cirque de Navacelles et les gorges jusqu'aux crêtes, depuis la résurgence de la Vis, au niveau des moulins de la Foux, jusqu'à l'amont de Madières. Elle concerne 4 communes : Blandas, Vissec et Rogues dans le Gard, Saint-Maurice-Navacelles dans l'Hérault.

Le site classé a été complété le 15 mai 1991 par l'inscription d'une zone périphérique s'étendant sur les rebords des Causses du Larzac et de Blandas, nommée « Abords du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis ». Il concerne les quatre mêmes communes et s'étend sur 1 309 hectares.

«Le classement est motivé par la grande qualité paysagère et la géomorphologie exceptionnelle que présentent le site du Cirque de Navacelles et d'une partie des gorges de la Vis»* .

Actuellement, le périmètre du site classé est en cours d'extension afin notamment d'intégrer les parties inscrites des bordures des Causses, de sécuriser le bassin visuel depuis les belvédères, ainsi que les chemins et voies d'accès au site.



*Extrait de la Fiche SI0000497 – Site classé Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis, DREAL mise à jour février 2007

I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres et des outils de gestion adaptés

Reconnaissance internationale du territoire au sein du Bien Causses et Cévennes inscrit au Patrimoine mondial

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE du Bien « Causses et Cévennes »

Les Causses et les Cévennes sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen depuis 2011.

Ce territoire du sud de la France s'étend sur quatre départements (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère) et sur plus de 3000 km². Son cadre naturel grandiose composé de montagnes, de vallées, de causses et de gorges, offre le témoignage exceptionnel d'une relation intime millénaire et toujours vivante entre l'homme et son environnement : la culture agropastorale.

La valeur universelle exceptionnelle des Causses et des Cévennes s'illustre dans le façonnage de ce paysage par l'activité agropastorale. Celle-ci présente pratiquement chacun des types d'organisation pastorale rencontrés sur le pourtour de la Méditerranée. Aujourd'hui, l'activité agropastorale se traduit par de vastes étendues ouvertes, une biodiversité remarquable et un patrimoine architectural ingénieux.

C'est ainsi que le génie humain humble et discret lié à l'activité agropastorale est présent sur tout le territoire : clapas (tas de pierres issus de l'épierrement des champs), drailles (chemins dessinés par le passage des troupeaux), bergeries, caves d'affinage pour le fromage, systèmes hydrauliques... Ce sont les précieux témoins de la construction de ce paysage au cours des millénaires. Egalement, des éléments patrimoniaux plus monumentaux tels que les abbayes ou les commanderies illustrent l'impact des ordres religieux et militaires dans l'organisation du territoire et de l'agro-pastoralisme au Moyen Age. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial porte en elle la reconnaissance du travail des habitants qui ont su préserver ce paysage culturel. Elle met en lumière l'engagement des habitants pour la préservation de ce paysage et le dynamisme de l'activité agricole contemporaine qui continuent de le faire vivre.

Source : Entente Interdépartementale Causses et Cévennes, 2015

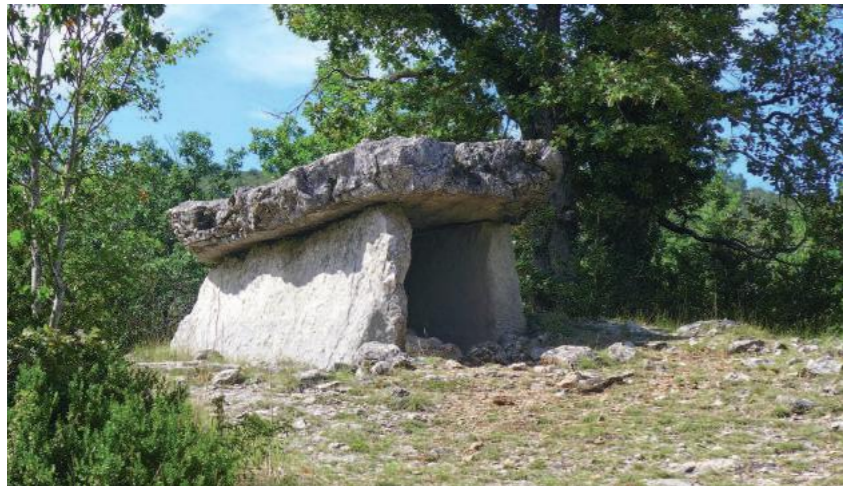
**Voir détail du recensement des attributs de l'agropastoralisme en annexes n°12.*

Le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles, caractérisé par les vastes **causses du Larzac méridional, de Campestre et de Blandas, les profondes gorges de la Vis et le Cirque de Navacelles**, participe au témoignage d'une culture et d'une organisation pastorale basées sur l'**agropastoralisme méditerranéen**.

L'intelligence et l'adaptation de l'Homme à son environnement et son espace, se lisent aujourd'hui au travers des paysages remarquables : dolmens et cromlechs ; **paysages de parcours** dédiés à l'élevage et **paysages de cultures** destinées à la production de fourrage et de céréales **et en remontant dans le temps, paysages de mégalithes**. Ces paysages sont structurés autour de **fermes, bergeries et exploitations** sur lesquelles d'ingénieux systèmes ont été développés pour récupérer l'eau ou conserver les aliments (toit citerne, glacière, puits fortifié, lavognes). Les **cultures en terrasses et les moulins** présents dans la vallée de la Vis (terrasses au hameau de Navacelles, terrasses à Madières, Moulin de la Foux), ont favorisé historiquement les échanges entre les Causses et les gorges et vallées. A cet égard, le Grand Site du Cirque de Navacelles a su conserver voire restaurer une partie significative du **patrimoine bâti caractéristique des paysages agropastoraux*** : cazelles, bergeries et fermes; chemins, drailles, enclos pastoraux, croix de chemins. Autant d'éléments qui rappellent que ces paysages sont nés d'une parfaite connaissance du milieu naturel par le berger et son troupeau et plus largement d'une harmonie entre les hommes et leur environnement.

Près de 80% des surfaces sont cultivées ou pâturées, sur les Causses de Campestre et Blandas, les parcours représentent 90,2% de la surface exploitée. Les terres labourables concentrées autour des ségalas et plaines fertiles et les paysages bocagers marqués d'alignement de buis taillés sont également **emblématiques du Grand Site du Cirque de Navacelles**.

Aussi, de nombreuses actions en faveur du **maintien des milieux ouverts**, voire de leur réouverture, sont actuellement en cours ou souhaitées. Les acteurs locaux, collectivités locales, l'Etat et l'Europe accompagnent le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles et ses partenaires dans son projet de préservation et de mise en valeur des paysages et des activités. Ce sont ces mêmes actions qui figurent dans le plan de gestion du Bien Causses et Cévennes et qui préservent le **caractère unique et exceptionnel du Grand Site du Cirque de Navacelles**. Le plan de gestion C&C a été transmis à l'UNESCO en 2015 et sert de document de coordination de la gestion du territoire de Causses et Cévennes dans la perspective des évaluations à fournir à l'UNESCO tous les 6 ans (rapports périodiques) et dont la prochaine aura lieu en 2019.



Dolmen de Férussac



Cromlech de la Rigalderie



Puits fortifié de St-Michel-d'Alajou



Lavogne de La Baume Auriol



Brebis Lacaune sur les Causses



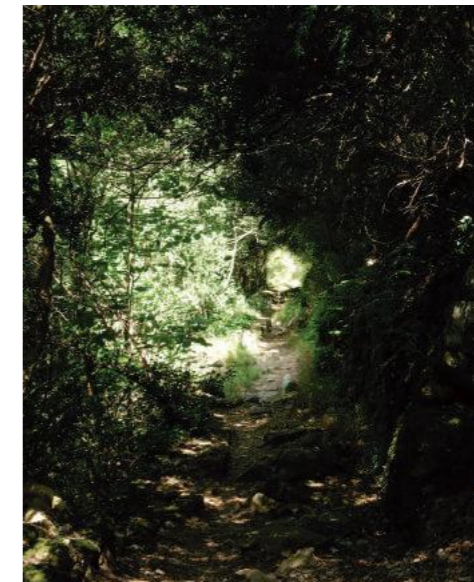
Pont moutonnier du hameau de Navacelles



Draille sur les Causses



Cazelle située autour des vignes des Serizières

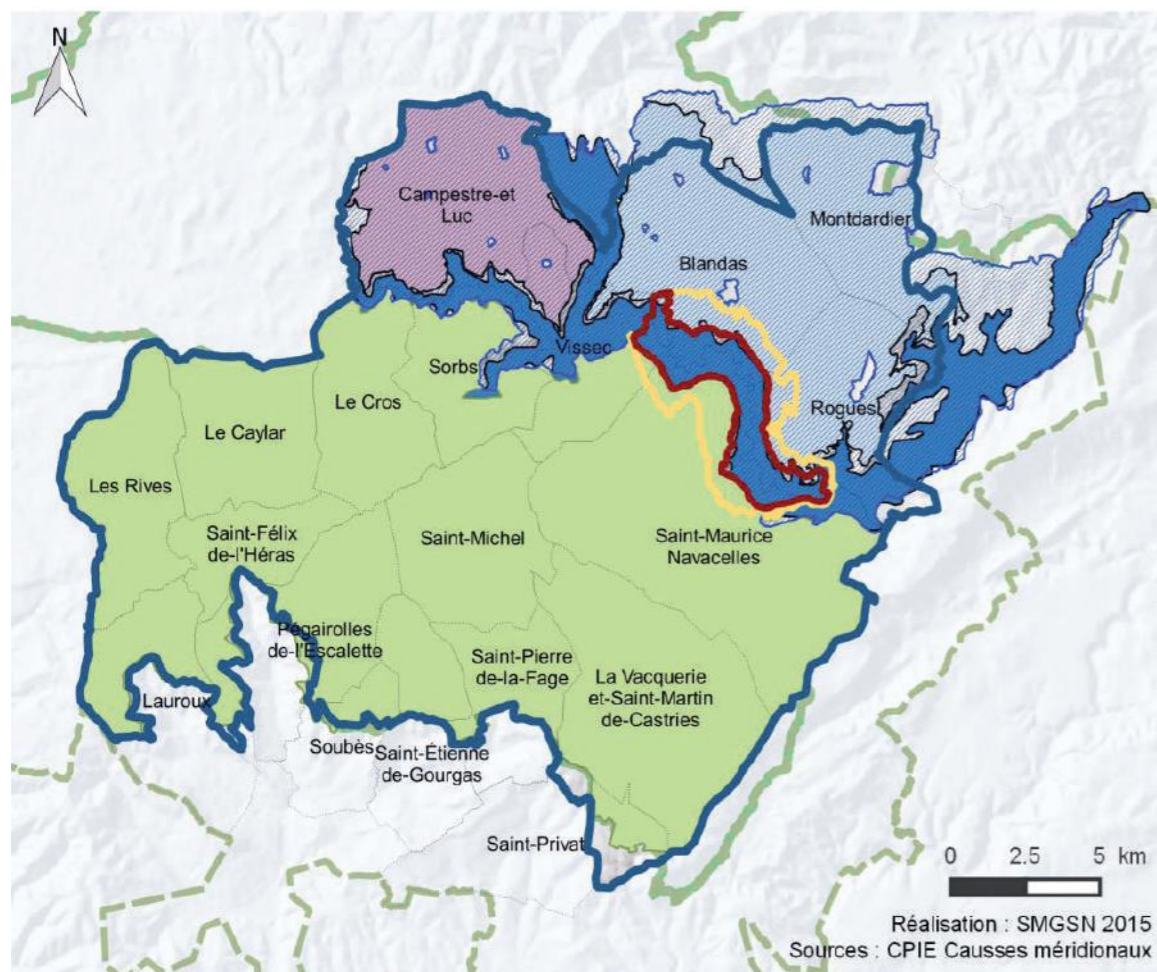


Buissières à Navacelles

I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres et des outils de gestion adaptés

Autres désignations et mesures de gestion

Les sites Natura 2000



- Grand Site du Cirque de Navacelles (46 163 ha)
- Zones Natura 2000**
- Causse de Blandas (SIC) - 7 913 ha
- Causse de Campestre et Luc (ZSC) - 3 624 ha
- Causse du Larzac (ZPS/SIC) - 29 618 ha
- Gorges de la Vis et de la Virenque (SIC) - 5 590 ha
- Gorges de la Vis et cirque de Navacelles (ZPS) - 20 321 ha
- Sites protégés**
- Site Classé "Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis" (1274 ha)
- Site Inscrit "Abords du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis" (1309 ha)
- Bien Causses et Cévennes, Patrimoine mondial de l'UNESCO**
- zone inscrite
- zone tampon

Outre le site classé, le territoire fait l'objet de plusieurs mesures de protections, de gestion et d'inventaire au titre de l'environnement et des paysages, parmi lesquelles :

- Plusieurs édifices et objets protégés au titre des monuments historiques (voir carte n°17 de l'annexe cartographique)

Dix édifices et 19 « objets mobiliers », implantés sur le périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles, sont protégés au titre des Monuments Historiques :

- Plusieurs châteaux du 13ème au 19ème siècle
- Des croix du 12ème aux 16ème et 17ème siècles
- Une église du 11ème siècle et une chapelle du 12ème siècle
- La Maison-atelier du sculpteur Paul Dardé,
- 1 dolmen parmi les nombreux dolmens et 1 grotte datés du Néolithique
- Retable, statues et bas-relief...

- 6 sites Natura 2000, qui concernent les milieux et espèces des espaces ouverts et des gorges, reconnus au titre des Directives européennes Habitats et Oiseaux, couvrent la quasi-totalité du Grand Site.

La majorité des espèces et habitats du Grand Site sont liés aux milieux ouverts et dépendent ainsi d'une problématique commune : lutter contre les dynamiques de fermeture des milieux en maintenant et développant le pâturage.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Causses Méridionaux, partenaire du Syndicat Mixte du Grand Site, anime les démarches de gestion agricoles et environnementales.

Leur mise en œuvre concourent dans le même temps à la préservation des paysages ouverts du Grand Site.

- 3 Espaces Naturels sensibles.

Deux grands ensembles, propriété du département de l'Hérault :

- l'ENS de la Vernède à La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries sur 330 hectares.
- l'ENS du Castelet / Portail (La Prunarède) sur 660 hectares.

Dans le Gard, l'ENS du Cirque de Navacelles, situé autour des belvédères de Blandas, s'étend sur 46 hectares.

Exemple des objectifs des Site Natura 2000 ZSC « Causse de Campestre-et-Luc » et ZSC « Causse de Blandas »

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Gazons à Joncs des crapauds, Mares temporaires méditerranéennes, Formations de Genévriers méditerranéens, Pelouses à Orpins, Pelouses à Brome semi-sèche ou sèche, Arènes dolomitiques des Causses Ensemble des chiroptères (sauf Barbastelle), Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Grand Capricorne	Maintenir les milieux ouverts	Pâturage raisonné, fauchage, débroussaillage mécanique ou manuel, absence de plantation
Hêtraies calcicoles Grand Rhinolophe, Barbastelle, Minioptères de Schreibers, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Grand Capricorne	Gérer les milieux forestiers	Éclaircies de peuplements, amélioration des taillis, absence de coupe, préservation des vieux arbres et conservation des arbres morts, entretien manuel du sous-bois, sylvopastoralisme, élimination des espèces exogènes
Ensemble des chiroptères	Favoriser la présence d'une mosaïque d'habitats	Plantation et entretien de haies ou d'alignements d'arbres, entretien des sous-bois clairs, maintien des corridors boisés, entretien et restauration des mares et lavognes, entretien des murets, entretien du bâti
Gazons à Joncs des crapauds, Pelouses à Orpins, Pelouses à Brome semi-sèche ou sèche Grand Rhinolophe, Petit Murin, Minioptères de Schreibers	Lutter contre les pollutions d'origines domestiques et agricoles	Absence ou limitation de la fertilisation

* Loi du 31 décembre 2013, relative aux monuments historiques

Dès 1990, après une étude de préfiguration et un diagnostic réalisés par l'Etat, le Ministère de l'environnement approuve le lancement de « l'Opération Grand Site de Navacelles », portant sur 23 000ha et 6 communes (Blandas, La Vacquerie, Montdardier, Rogues, Saint-Maurice-Navacelles et Vissec)

Une première phase de l'OGS a porté sur :

- la réhabilitation des Moulins de la Foux,
- la mise en valeur de la ferme de la Baume Auriol (1ère phase)
- la mise en valeur du hameau de Navacelles (1ère phase): éclairage public, plantations, ...
- actions de communication et de mise en valeur...

Afin de dépasser la logique d'intervention ponctuelle, le **Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles** est créé le 21 février 2007. Il donne un nouvel élan au projet, permettant de réaliser l'ensemble des études structurantes nécessaires à la connaissance et la compréhension du fonctionnement du Grand Site du Cirque de Navacelles. Le périmètre du Grand Site a été retravaillé pour s'appuyer sur des entités géographiques, correspondantes à des pratiques du territoire (agricoles, touristiques, ...) et non plus administratives.

En 2012, le programme d'action de la seconde phase de l'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles a reçu un avis favorable en commission supérieure des sites autour de 5 orientations:

- Préserver le cœur du Grand Site
- Gérer et maîtriser les flux
- Protéger, restaurer et gérer de la qualité du Grand Site
- Transmettre et révéler l'Esprit des lieux
- Impulser et partager un projet de développement économique et durable en lien avec les acteurs du territoire

La mise en oeuvre de la seconde phase de l'OGS permet l'aménagement de lieux d'accueil structurant et maisons de sites au niveau des belvédères de Blandas et de la Baume Auriol (voir détail Partie B). Elle prévoit le lancement des études référentes pour la gestion du Grand Site:

- Le Schéma d'orientation pour l'aménagement et la valorisation du hameau de Navacelles
- La Charte paysagère et architecturale
- Le Plan de circulation et de stationnement
- Le Schéma de gestion des Activités de Pleine Nature
- Le Schéma d'interprétation du patrimoine

En parallèle dès les années 90, se développe sur les causses une prise de conscience du besoin de préserver les paysages des causses et s'amorce un travail coordonné par le CPIE des Causses Méridionaux axé sur l'ouverture des milieux conjuguant enjeux biodiversité et agricole. Avec l'inscription au patrimoine mondial du Bien Causses et Cévennes en 2011, les démarches portées par le Syndicat Mixte et le CPIE très complémentaires et déjà coordonnées (une convention de partenariat existe depuis 2008*) se rejoignent, les deux structures étant des opérateurs locaux de gestion du Bien Causses et Cévennes, mettent en oeuvre des objectifs communs de gestion du territoire en intervenant avec des outils différenciés.

De façon continue, un grand nombre de patrimoines, particulièrement ceux liés à l'agropastoralisme, ont été et sont restaurés depuis le lancement de la démarche. Ils font actuellement l'objet de stratégie d'interprétation, de valorisation et de mise en tourisme (voir détail en Partie B).



La maison de site de la Baume Auriol après réhabilitation



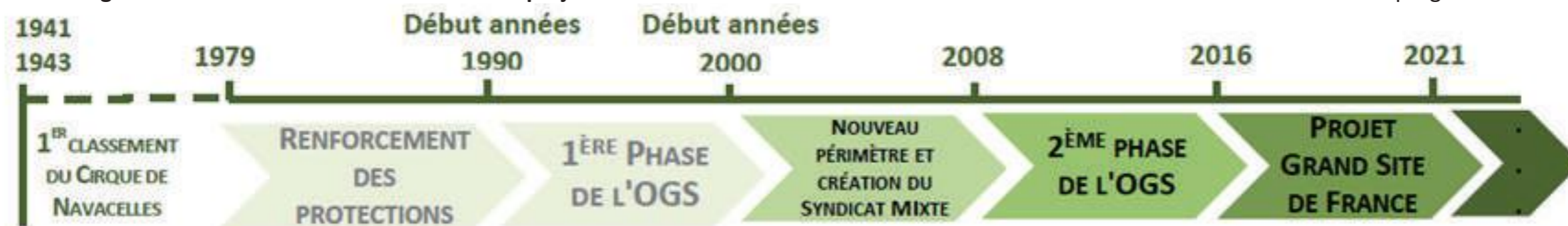
Le nouveau bâtiment maison de site du belvédère de Blandas et ses abords

**voir en Annexe n°15 : la convention 2015-2020 entre le Syndicat Mixte et l'Entente Causses et Cévennes et ses applications*

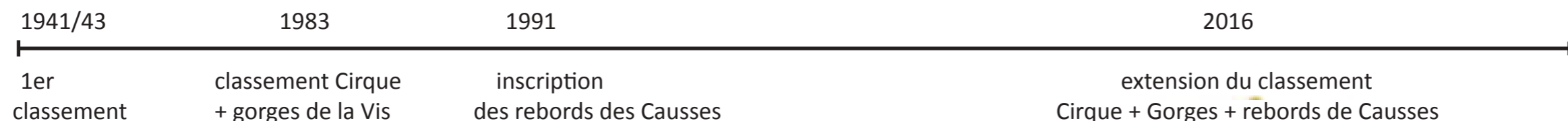
Depuis plus de 30 ans, le territoire s'est engagé dans la politique Grand Site à travers des études et actions de préservation, de gestion et de mise en valeur.

Cette ambition s'est traduite par différentes étapes successives :

- **1941-1943** : Premier classement du Cirque de Navacelles
- **Dès 1979**, Le Cirque de Navacelles est retenu pour la mise en œuvre d'une Opération Grand Site
- **1983-1991** : Extension du classement à l'ensemble des Gorges et inscription des rebords des Causses
- **Dès 1990** : Première phase de l'Opération Grand Site avec des actions en faveur de la réhabilitation du bâti, de la restauration des paysages et de l'accueil du public avec la concours successif de SIVOM gardois puis la création d'une association de quelques communes. En parallèle, le territoire se structure pour créer l'association des Causses méridionaux, futur CPIE, avec l'objectif de maintenir l'activité agricole face aux bouleversements des pratiques, permettre la reconquête et le maintien des milieux ouverts, en combinant les enjeux agricoles et biodiversité.
- **2000-2006** : Élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 par le CPIE des Causses méridionaux.
- **2007** : Définition d'un nouveau périmètre de l'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles et **création du Syndicat Mixte interdépartemental de gestion et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles**, étape importante d'affirmation de la gouvernance du territoire autour du projet de développement respectueux, la gestion du site classé, des paysages, du patrimoine et du tourisme.
- **2008 – 2015** : Deuxième phase de l'Opération Grand Site marquée par la poursuite de réalisations majeures et la réalisation d'études structurantes
- **2011**: Inscription au patrimoine mondial du Bien Causses & Cévennes au titre des paysages culturels évolutifs de l'agropastoralisme méditerranéen.
- **2012**: Validation du programme de l'OGS et du périmètre du Grand Site en commission supérieure des sites
- **2016 – 2021** : Convergence des différentes reconnaissances et projets de territoire dans le cadre de la candidature au label Grand Site de France et programme d'actions.



Les principales étapes du projet de Grand Site du Cirque de Navacelles



I - 4. La cohérence du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles

Le périmètre du Grand Site proposé pour l'attribution du label Grand Site de France repose sur des **entités biogéographiques et paysagères** et non sur des limites administratives. Elles correspondent :

- à la délimitation des sites Natura 2000
- à des pratiques du territoire notamment agricoles et touristiques,
- aux attributs emblématiques du Grand Site,
- ainsi qu'à une communauté de projet des communes membres.

Sur le plan géographique, les limites du Grand Site sont calées sur les rebords des 3 causses méridionaux qui entourent le Cirque de Navacelles et les Gorges de la Vis : le Causse du Larzac, le Causse de Blandas et le Causse de Campestre. Ils ont en commun des caractéristiques géologiques mais aussi bioclimatiques, avec une forte influence méditerranéenne et en conséquence une faune et une flore communes.

Dans un premier temps, ces limites bio-géographiques ont été choisies pour la délimitation des sites Natura 2000 par l'Etat, puis la rédaction des documents d'objectifs et la mise en œuvre de mesures de gestion permettant l'ouverture des milieux et la préservation des espèces et habitats exceptionnels.

Historiquement et culturellement, les pratiques quotidiennes sur ce territoire particulièrement celles liées à l'agriculture sont similaires : déforestation intensive au moyen âge (élevage, cultures, production de bois), d'est en ouest, cultures dans les dolines, relation avec la vallée et la rivière où se trouvent les moulins pour moudre et échanger les produits, pâturage extensif sur les zones de parcours... La rivière lie les trois causses du Larzac méridional, de Campestre et de Blandas qui constituent également un axe de passage Nord-Sud incontournable entre les causses et les plaines du Languedoc.

En résumé:

La délimitation géographique du Grand Site de Navacelles résulte de l'emboîtement entre le site classé et son écrin calqué sur les limites Natura 2000, et la prise en compte de la dimension culturelle du paysage du Bien Causses et Cévennes.

(voir cartes en pages suivantes)

Au niveau touristique, ces limites de reliefs correspondent aux séquences d'accès au Cirque de Navacelles : Quelle que soit la provenance du visiteur, l'arrivée débute par la montée sur l'un des Causses; les paysages de corniches et les chaos dolomitiques marquant l'entrée dans le Grand Site. Une fois sur le plateau, le visiteur traverse de grandes étendues steppiques, parsemées çà et là de bâtiments et parcourues par les troupeaux avant de plonger littéralement sur le cœur du site classé, le Cirque de Navacelles.

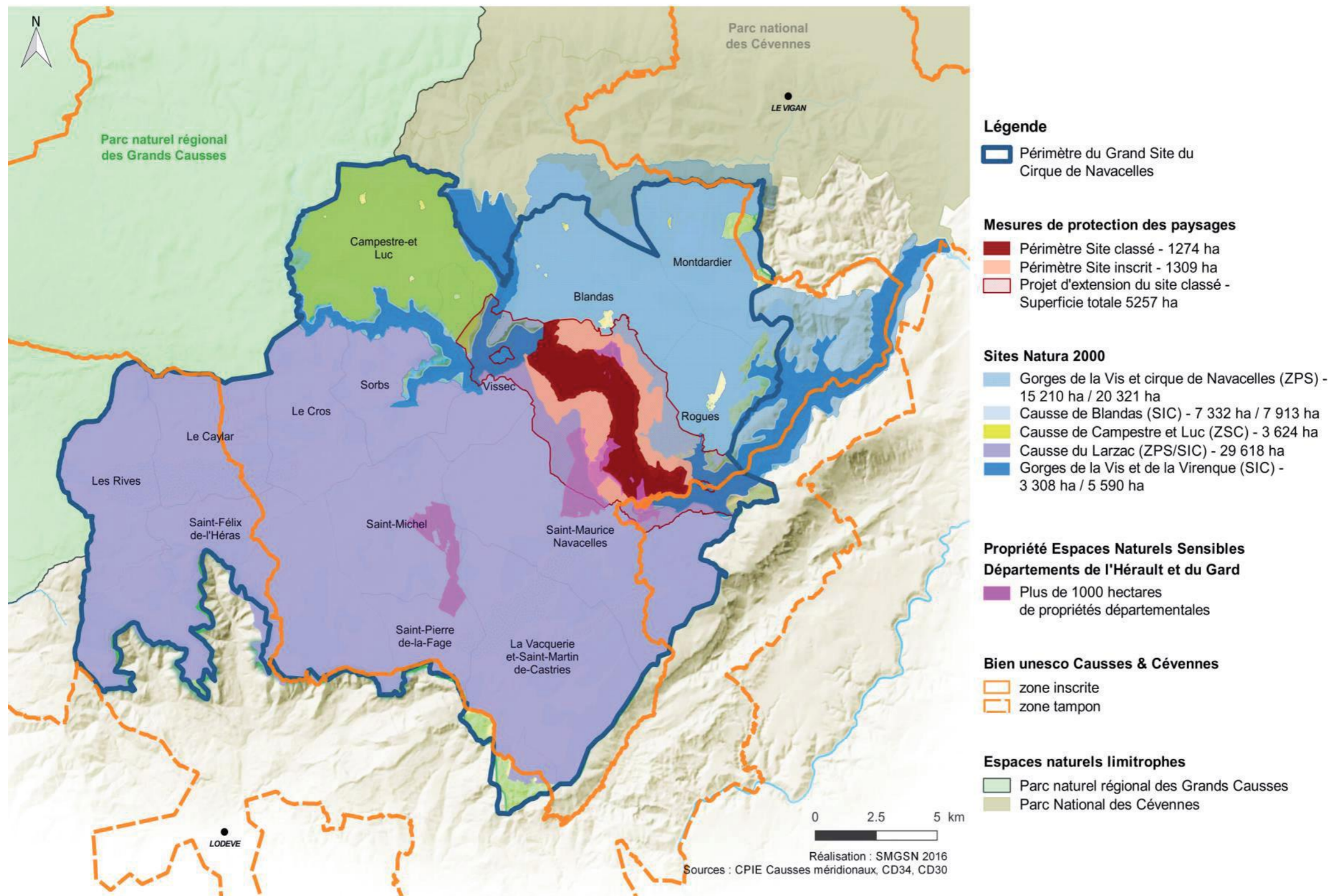
Les territoires des communes du Grand Site ont également en commun **des éléments emblématiques** qui permettent aux visiteurs de mieux comprendre ses paysages, leurs constructions, leurs particularités : mégalithes, belvédères, chaos dolomitiques, grands ensembles agricoles, particularités naturelles hydrauliques, ouvrages liés à la pierre sèche, biodiversité exceptionnelle et paysages façonnés par l'agropastoralisme.

Cette mise en commun et en réseau des richesses patrimoniales liées au paysage, à son histoire, à la culture et à l'économie du territoire est un **puissant facteur de cohésion et de projet** pour les communes du Grand Site. Ce mouvement devrait trouver son aboutissement avec deux projets majeurs : la mise en œuvre de la charte architecturale et paysagère (voir partie B) et d'autre part le schéma d'interprétation pour les visiteurs.

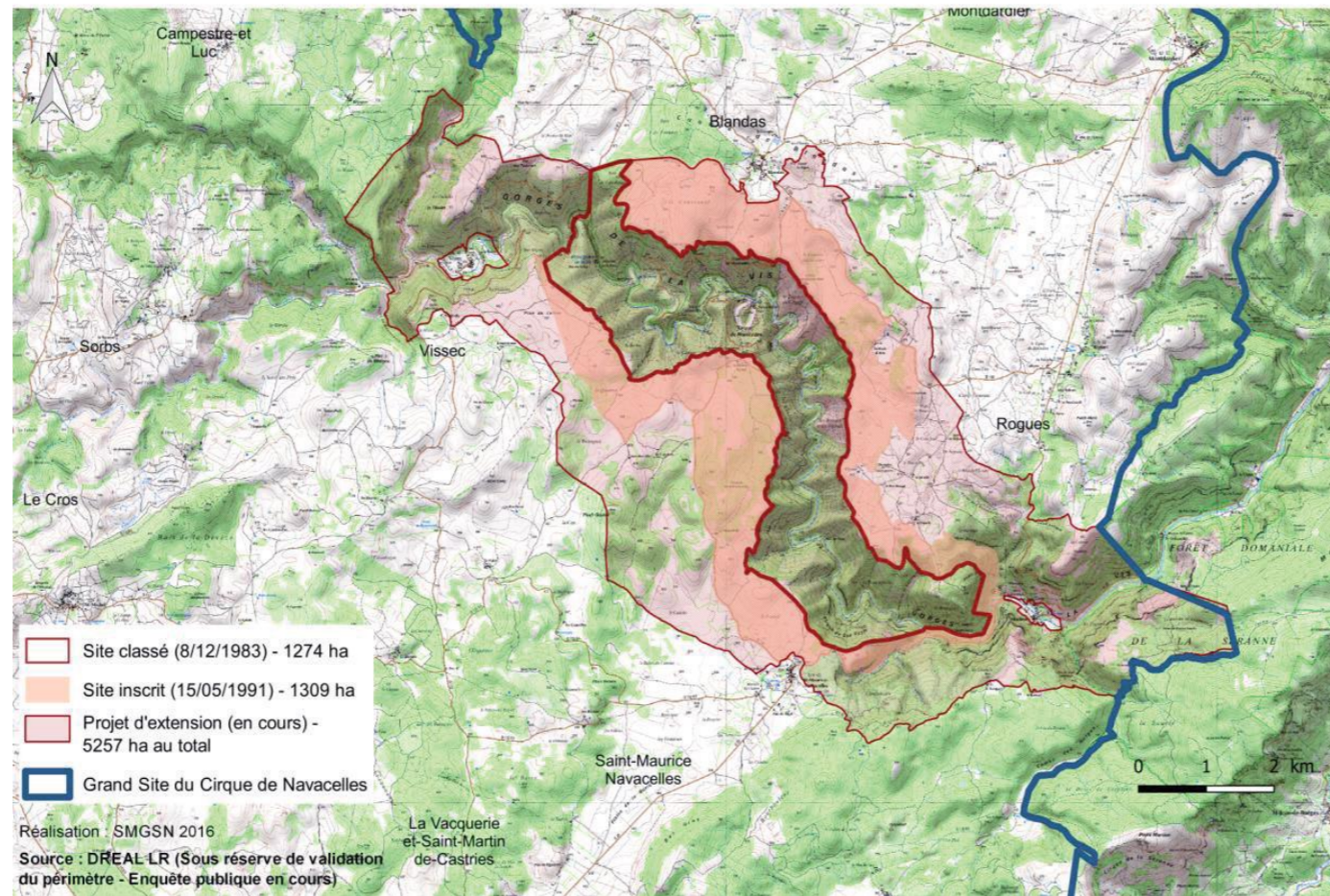
Ainsi, le périmètre du Grand Site proposé au label s'appuie-t-il à la fois sur une configuration de géographie physique, sur des pratiques de gestion du paysage d'hier et d'aujourd'hui et sur une communauté de projet des communes qui constituent le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles.

Les instances du Syndicat Mixte attachent une grande importance à l'ensemble de ces facteurs et veilleront à ce que toutes les communes qui souhaitent bénéficier du label en étant dans le périmètre du futur Grand Site de France contribuent à la mise en œuvre de l'ensemble des engagements qui figurent dans la déclaration d'engagement.

Le périmètre du Grand Site et les mesures de protection et de gestion



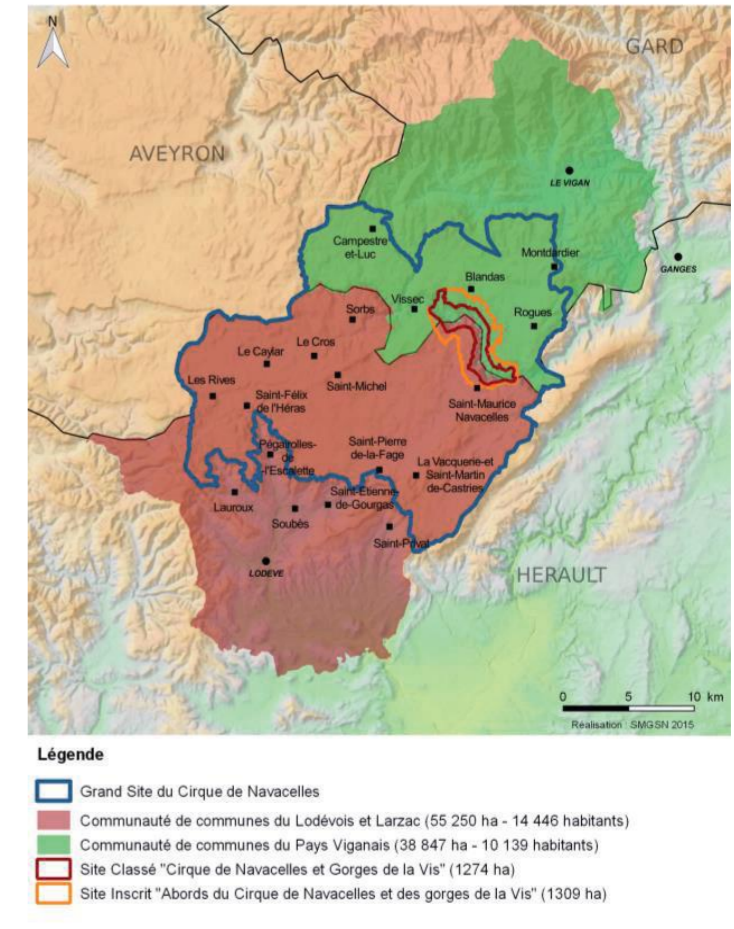
Site classé Cirque de Navacelles, site inscrit et projet d'extension



Les cartes des différentes échelles du Grand Site

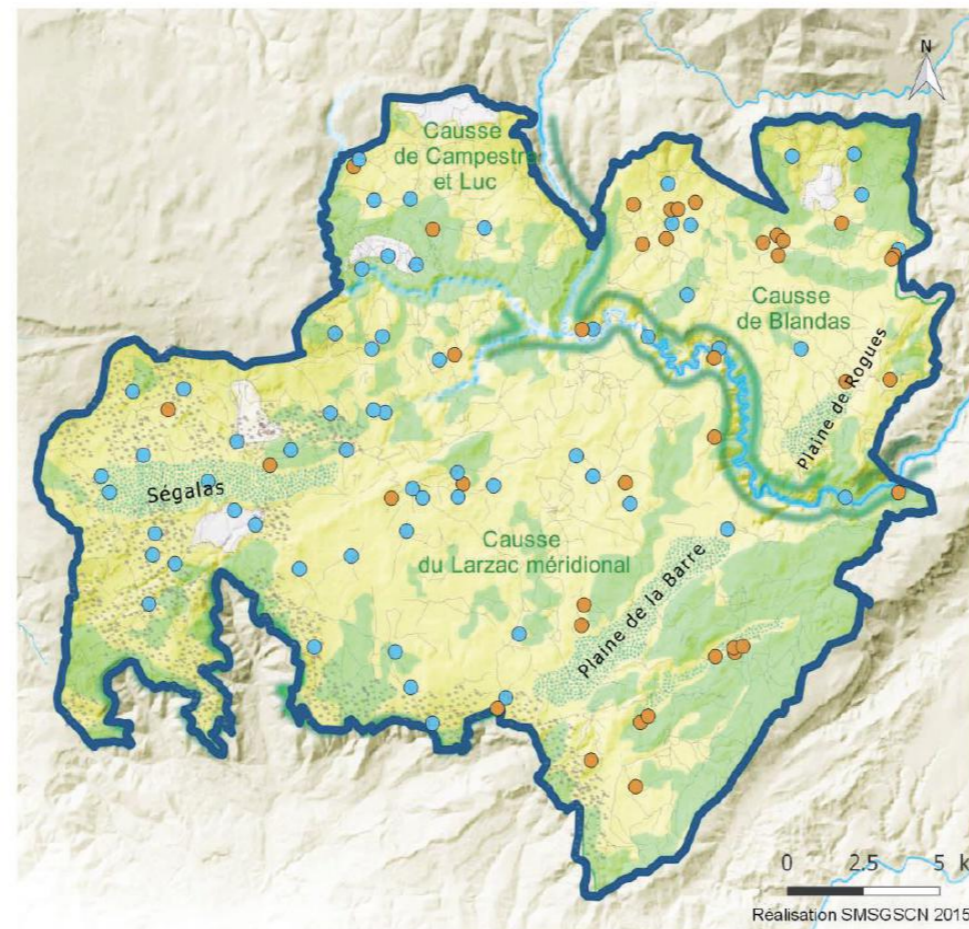
(NB: Toutes les cartes du dossier sont agrandies dans l'annexe cartographique)

Les communes et intercommunalités membres du Syndicat mixte

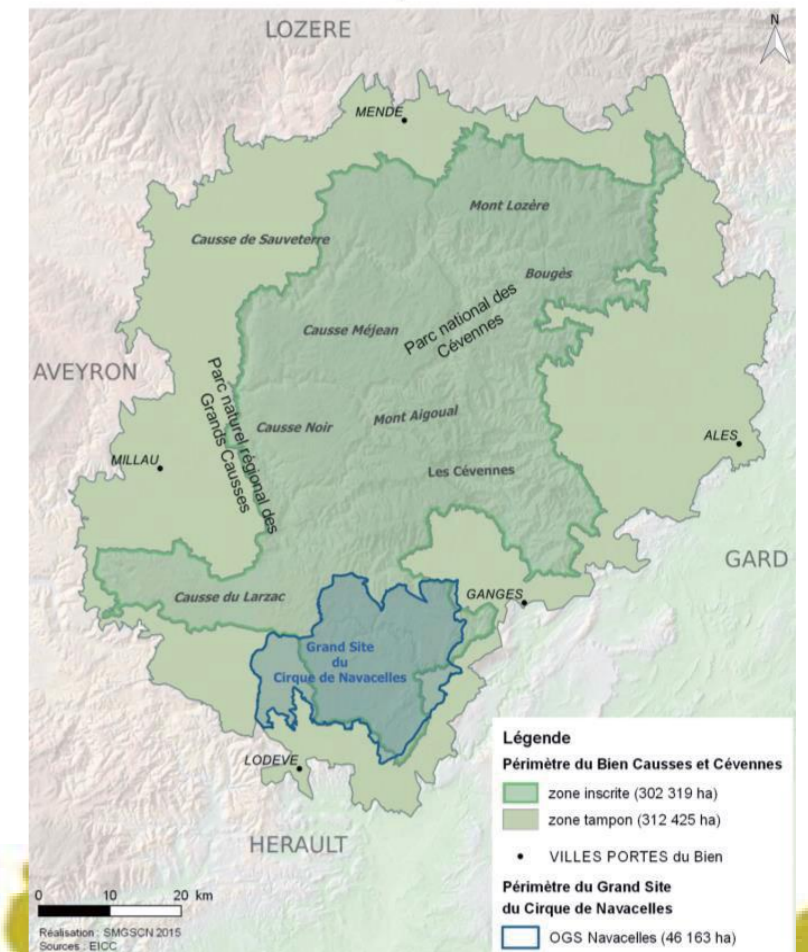


Les attributs du Bien Causses & Cévennes dans le Grand Site

- Légende**
- Parcours / Elevage
 - Cultures
 - Boisements
 - Vallée hydraulique (même sèche)
 - Concentration de chaos dolomitiques
 - Paysages ruiniformes
 - Attributs liés à la pierre : mégalithes, faïsses, murets, draïlles, ruines remarquables, ...
 - Attributs liés à l'eau : lavognes, puits, sources, mares, lac temporaire, ...



Partie sud du Bien "Causses et Cévennes" patrimoine mondial de l'UNESCO



Partie A PRESENTATION DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

II - Paysages et patrimoines du Grand Site du Cirque de Navacelles



- II – 1 Les fondements physiques du paysage
- II – 2 L'implantation humaine et la fabrique du paysage
- II – 3 Les éléments remarquables du paysage





Chaos de la Pézade. Formation dolomitique ruiniforme caractéristique

Le Grand Site du Cirque de Navacelles est constitué de plateaux formés par l'accumulation de calcaires et de sédiments marins à l'époque du jurassique. L'extrémité occidentale et la frange septentrionale du Grand Site abritent des **calcaires à dolomies**, formant un **paysage ruiniforme caractéristique**.

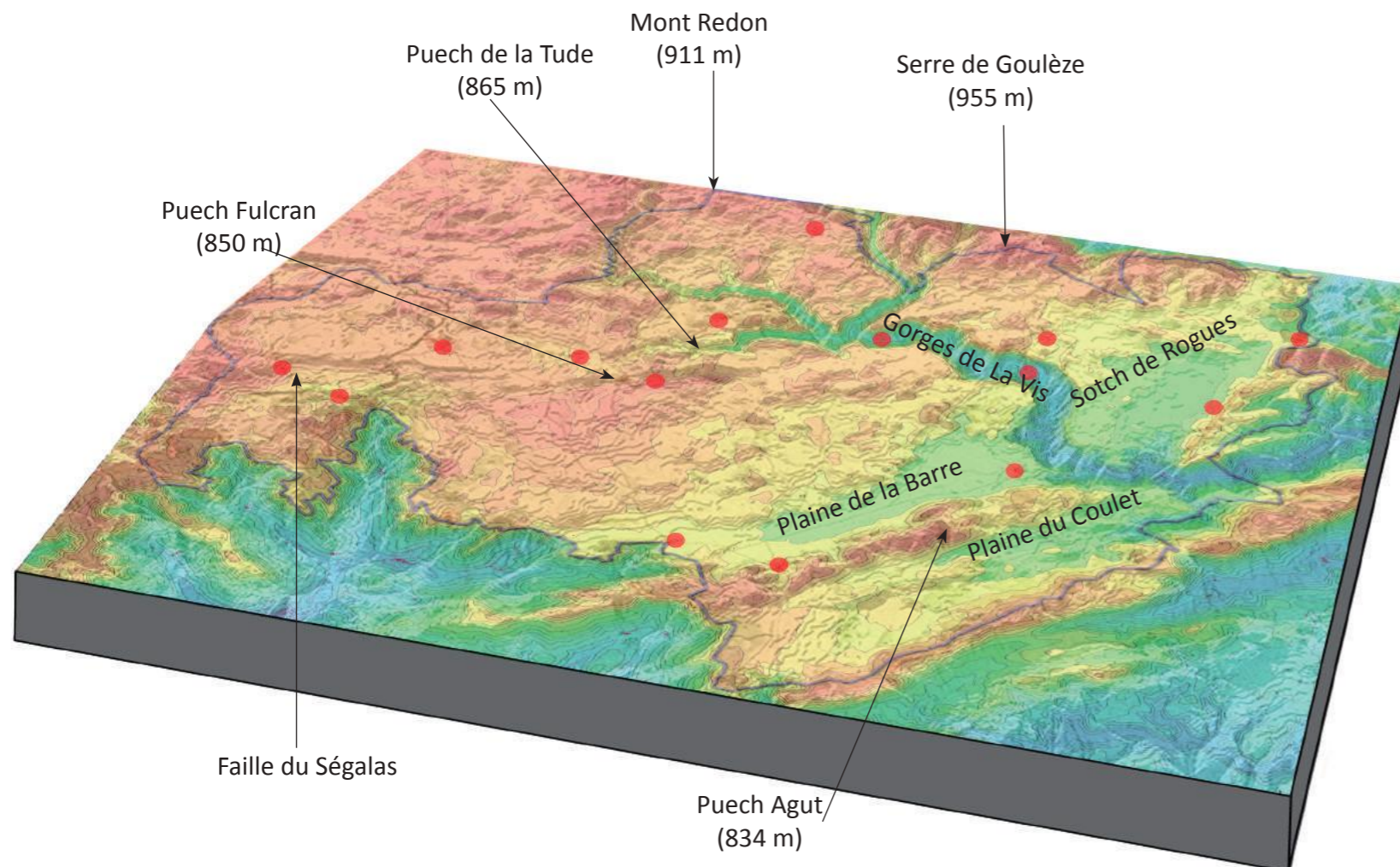
La vaste faille «des ségalas» barre le site depuis son extrémité occidentale jusqu'au sud de la commune de Sorbs. Cette zone singulière constitue une longue langue marneuse fertile (Ségalas= Seigle en provençal).

Enfin, les plaines de la Barre, du Coulet et de Rogues, anciens cours de la rivière, sont composées de formations détritiques récentes apportées par le cours de l'ancienne rivière qui cheminait ici depuis le Saint-Guiral jusqu'à la Méditerranée (ancien cours de la Vis). Cette formation, appelée «Terre du Causse», est particulièrement propice à l'agriculture. On la rencontre également de façon éparse au creux des nombreuses dolines.

Le relief du Grand Site du Cirque de Navacelles est caractéristique de la topographie caussenarde, entrecoupé de gorges profondes et escarpées et de cirques, parsemé de puechs, dépressions et sotch.

L'érosion du site, loin d'être uniforme, introduit peu à peu d'importantes singularités topographiques qui contribuent aux qualités paysagères du Grand Site du Cirque de Navacelles.

Bloc-diagramme représentant le relief du périmètre du Grand Site:



En résumé:

- Des gorges aux dimensions spectaculaires, sculptées dans le calcaire,
- Une topographie façonnée par près de 250 millions d'années,
- Les 2/3 du Grand Site constitué de plateaux calcaires du jurassique,
- Des chaos ruiniformes caractéristiques,
- Une longue langue marneuse fertile, la faille des ségalas,
- De nombreuses poches de dépôts détritiques apportés par d'anciennes rivières ou par la collecte de l'eau dans les avens et dolines.



Le Sotch de Rogues témoigne du passage ancien d'un cours d'eau superficiel depuis le massif du Saint-Guiral (Cévennes). L'altitude varie peu autour de 550 mètres d'altitudes.



Depuis le belvédère de Blandas, la Vis a creusé la roche calcaire sous l'action du gaz carbonique contenu dans l'eau. La vis chemine ici à 389 mètres sous le rebord des Causses...



Le hameau de Navacelles au coeur d'un Cirque sculpté par l'eau



Reliefs situés entre les plaines de la Barre et du Coulet



Calcaire du Jurassique s'étirant sur le Causse de Campestre-et-Luc



La faille des Gorges de la Vis dominés par le massif des Cévennes

Sur le Grand Site du Cirque de Navacelles, l'eau superficielle est très rare mais se trouve en abondance dans le sous-sol aquifère karstique.

Ces réseaux souterrains s'assèchent au fur et à mesure que l'eau se fraie un chemin plus en profondeur, formant grottes, avens et abîmes. Ces quantités d'eau accumulées resurgissent par des exurgences spectaculaires.

Ainsi, après la perte de la Vis au Nord de Vissec (= Vis à sec) et des gorges à sec remarquables de la Vis et de la Virenque, on découvre la rivière qui rejaillit au niveau des moulins de la Foux avec un débit moyen 100 fois supérieur. La résurgence de la Foux est d'ailleurs la sixième plus importante résurgence de France.

Les spectaculaires gorges de la Vis forment une entaille profonde de plus de 300 mètres qui séparent nettement les Causses de Campestre et de Blandas au nord de celui du Larzac méridional, au sud.

Sur le plateau, apparaissent çà et là des lacs temporaires (Lac des Rives) alimentés par la remontée des eaux du Karst.

Ces zones temporaires en eau, résurgence et perte de la rivière, sont autant de marqueurs du paysage, de la particularité de son réseau hydrographique qui participe au côté énigmatique ou mystérieux du Grand Site.

En résumé:

- De eaux de surface collectées par un réseau karstique extrêmement développé, qui resurgissent au fonds des gorges,
- Quelques cours d'eau de surface dans les secteurs où la marne affleure,
- Des calcaires dissous dessinant de profondes gorges qui signent un paysage grandiose,
- Des eaux temporaires marqueurs du paysage et particularités du Grand Site.



Méandre de Navacelles en eau (novembre 2012)



La résurgence spectaculaire de la Vis au niveau des moulins de la Foux



La Vis à sec



Le lac temporaire des Rives qui affleure périodiquement



Le lit de la Vis à Vissec totalement infiltré dans le substrat karstique



Les chutes de Navacelles (8 m de hauteur)



Pelouse à Stipe aussi appelé cheveux d'anges

Le paysage et la végétation des trois causses ont été profondément façonnés par le vent, la sécheresse et la dent du mouton. Sur les rebords des falaises qui bordent le Cirque de Navacelles et les gorges de la Vis, très balayés par le vent, les plantes ne dépassent guère quelques dizaines de centimètres de haut et se groupent en coussinets et buissons compacts, plus résistants que les tiges hautes et isolées. Seules les espèces tolérant la sécheresse - et la roche calcaire - peuplent les causses depuis des centaines d'années : des arbustes bas tel le buis et le genévrier, des graminées -brôme érigé et fétuque ovine - qui constituent l'essentiel de la nourriture des troupeaux.

Partout le sol est mince, une dizaine de centimètres d'épaisseur, pourtant la variété des espèces est grande parmi les plantes herbacées : asphodèle, grande carline (chardon comestible), aster, anémone pulsatile, adonis printanière et de nombreuses orchidées mais aussi des plantes plus méditerranéennes comme le thym, la lavande. Les secteurs les plus exposés ou stériles offrent des paysages très caractéristiques avec des pelouses à plumets, ces graminées aux longues arêtes plumeuses et tourmentées qu'on appelle sur les causses "cheveux d'ange".

Ce paysage est encore très présent. En 1999, 40% du territoire est constitué de pelouses et landes à ligneux bas (buis, églantiers, genévriers). C'est le résultat d'un défrichage systématique, d'un pâturage ovin intense et plus récemment de l'abandon de grandes surfaces autrefois labourées.

Sur ces étendues, les arbres sont encore peu nombreux et souvent tortueux et d'élévation médiocre, même si dans de nombreux secteurs, ces dernières décennies le chêne pubescent et les résineux ont tendance à se développer. Les surfaces boisées représentent 21% du causse du Larzac méridional et 10.5% des causses de Blandas et de Campestre-et-Luc, sont pourtant en progression. Toutefois, il s'agit souvent de boisements lâches, entrecoupés de grandes étendues de landes plus ou moins boisées, de pâturages et de champs cultivés souvent accueillis par les dolines.

Failles et gorges

Les rivières parfois souterraines (comme la Vis) empruntent les failles et entailles et les élargissent en gorges spectaculaires. Le grand intérêt botanique des gorges est reconnu depuis longtemps. Plus d'un milliers d'espèces y sont recensées mais c'est évidemment l'avifaune qui retient avant tout l'attention du visiteur et du naturaliste.



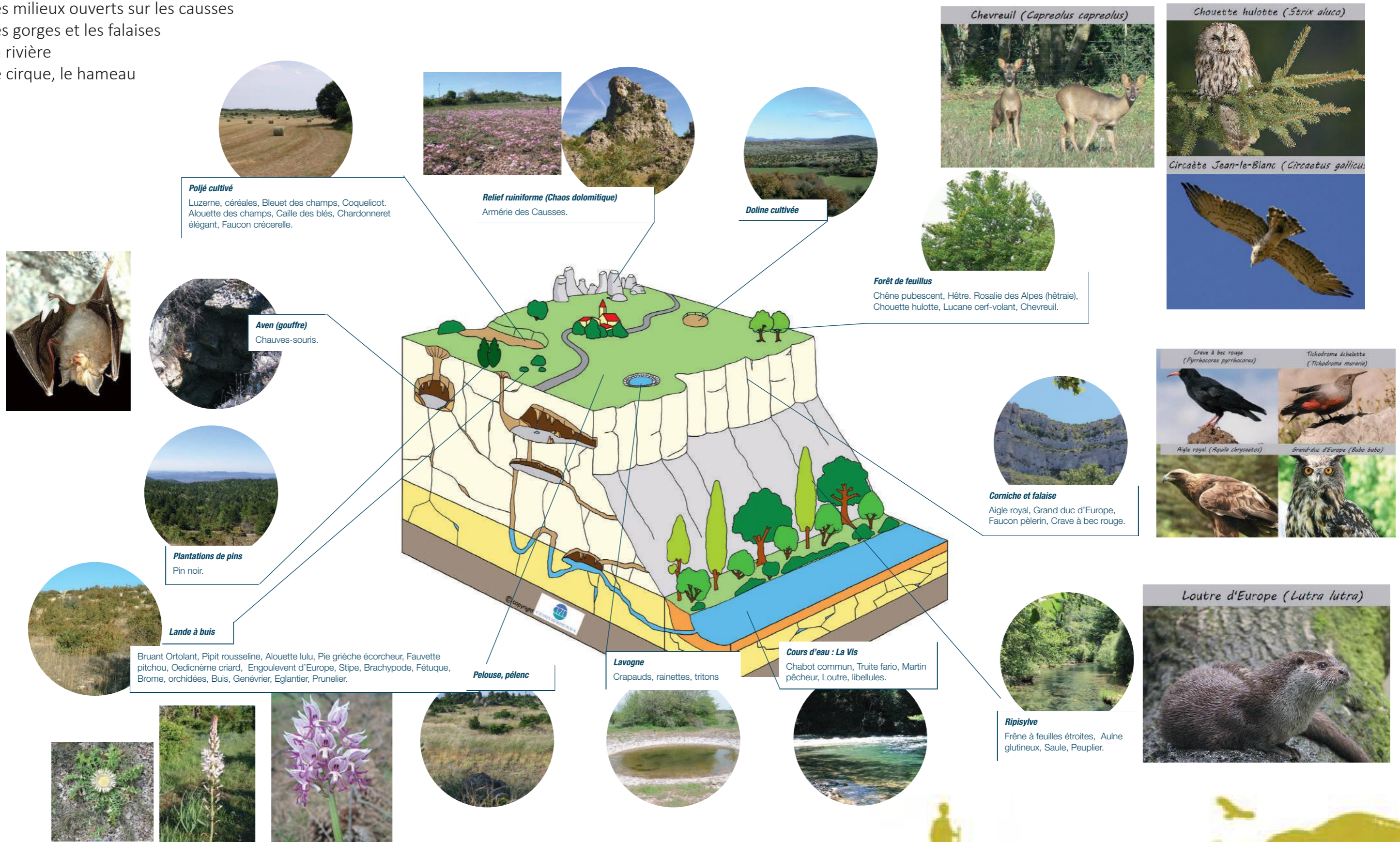
Asphodèle



Orchis Singe

L'altitude, le climat, la nature des roches et les activités humaines (essentiellement l'agropastoralisme) ont façonné une mosaïque de milieux propices à une biodiversité exceptionnelle.

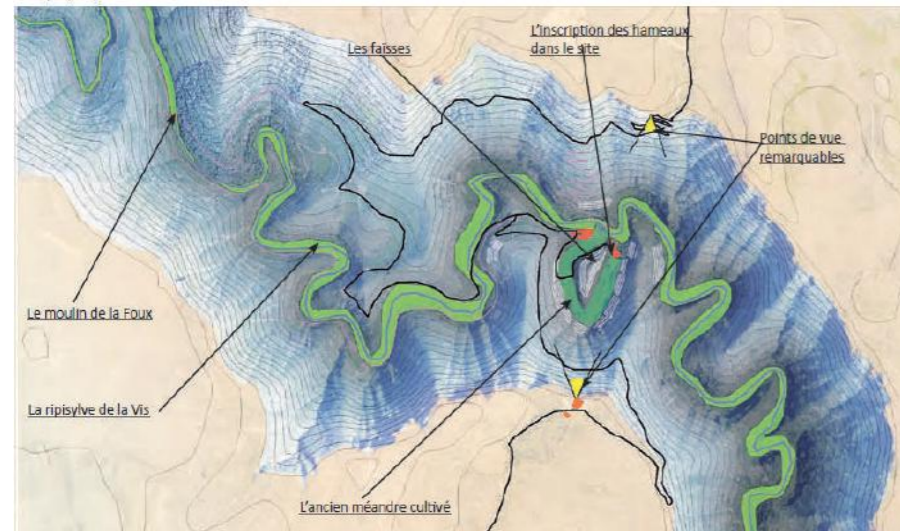
- Les milieux ouverts sur les causses
- Les gorges et les falaises
- La rivière
- Le cirque, le hameau



II - 1 Les fondements physiques du paysage

Le coeur du Grand Site: le Cirque et les gorges

Les paysages références de l'entité:



Au coeur du Grand Site du Cirque de Navacelles, les gorges de la Vis et de la Virenque s'encaissent de façon spectaculaire, canyon qui entaille de plus de 300 mètres les Causses avec niché en leur centre, le Cirque de Navacelles. Elles se sont formées après une longue période de creusement de la Vis, commencée il y a 10 millions d'années ; il y a 6000 ans, le dépôt de tufs a favorisé l'abandon du méandre par la Vis, surélevant ainsi le lit de la rivière de plus de 10 mètres. Plus récemment, le phénomène d'érosion accentué par les activités humaines, a favorisé la formation de la cascade de plus de 8 m de haut dans le hameau de Navacelles. La rivière apparaît avec une force impressionnante au niveau des Moulins de la Foux alors que les gorges en amont sont sèches la majeure partie du temps.

Les gorges créent une rupture paysagère et géologique nette qui sépare nettement les trois causses parfois jusqu'à 2 km de large. Les rebords de plateau sont caractérisés par des falaises souvent verticales composées de calcaires blancs cristallins. Au centre des pentes, les versants demeurent raides mais leurs inclinaisons rendent possible la présence de plantes rupestres et arbustives qui s'accrochent à des éboulis parfois spectaculaires. Au creux des Gorges, la partie concave des méandres de la Vis abrite des terrasses alluviales cultivées et verdoyantes qui contrastent fortement avec l'âpreté des paysages alentours. Ainsi, au niveau de Vissec, des Bayrades, des Serizières et de Madières où l'élargissement relatif de la vallée à proximité des hameaux a rendu possible le développement d'une agriculture qui a profité des conditions abritées offertes par ces lieux pour prospérer (vignes, oliviers, amandiers...).

De même dans le hameau, l'ancien tracé de la rivière est visible par la mise en culture de la prairie, entretenue encore actuellement par un agriculteur. Elle entoure le rocher central, aussi appelé « huître » ou Rocher de la Vierge, qui a été façonné par les aménagements délicats de murets, terrasses aussi appelées faïsses, à destination agricole, qui soulignent les courbes de niveau et témoignent de l'empreinte agricole.

En effet, plus qu'un site géologique grandiose, le Cirque de Navacelles est le fruit d'une alchimie harmonieuse entre l'homme et la nature. Les hommes se sont très tôt installés dans ce lieu propice à l'agriculture, l'ont apprivoisé. Aujourd'hui, leurs aménagements délicats et les habitations regroupées en trois îlots lovés sur les bords du méandre et le long de la Vis, confèrent au site son échelle humaine et renforcent l'aspect grandiose de ce spectacle. Encore habité par 20 habitants à l'année et 6 commerces ou hébergements, avec l'eau en mouvement, ces paysages verdoyants cultivés et habités témoignent de la vie dans le Cirque de Navacelles.



Enjeux:

Des mesures de protection et de conservation déjà mises en place qui doivent être confortées et accompagnées par les collectivités locales pour préserver et valoriser les structures paysagères, l'architecture et le patrimoine du site et que les circulations et l'accueil soient mieux gérés en complémentarité avec les belvédères.

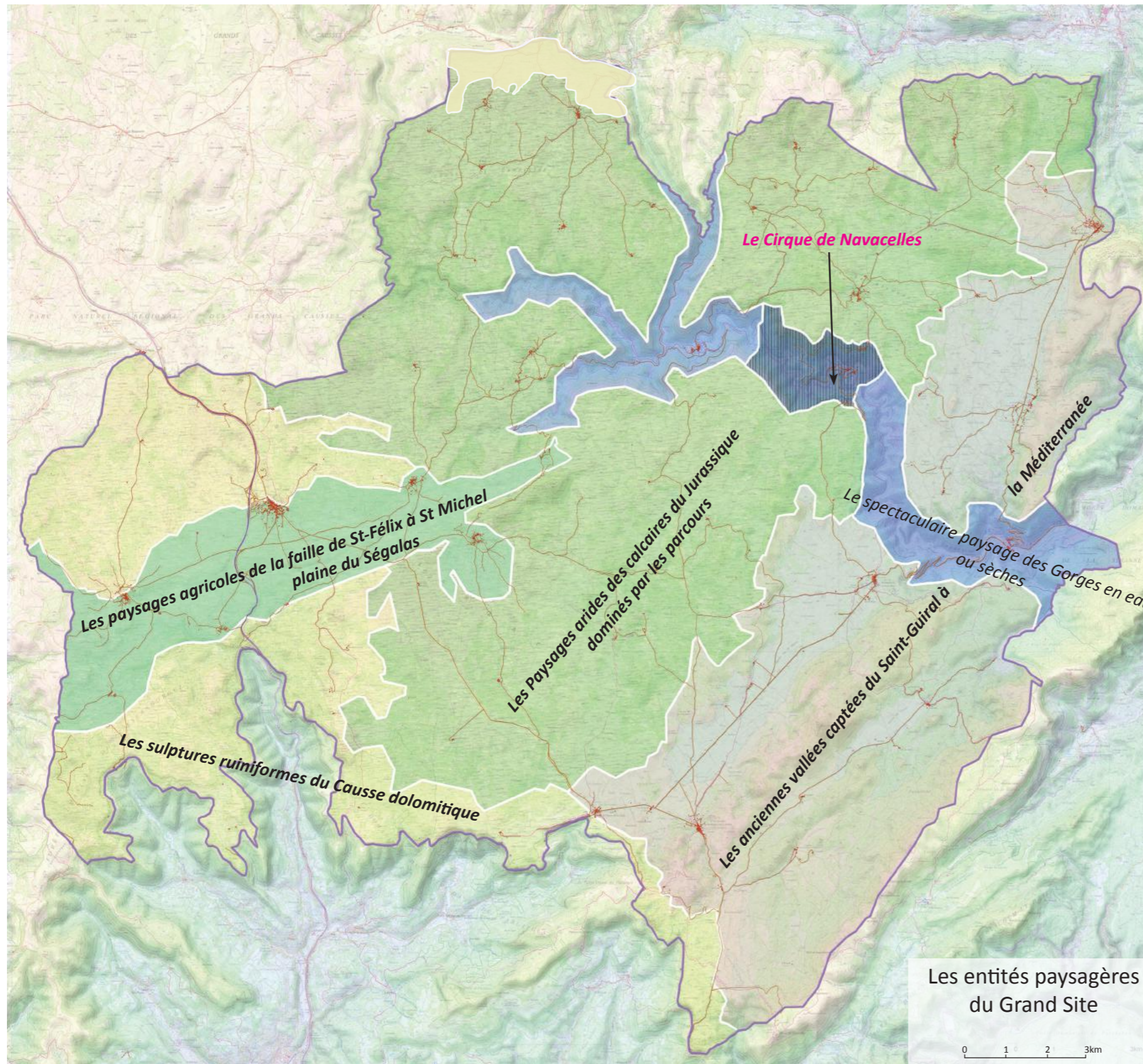


Source : Plaquette Lecture de paysage « Un patrimoine naturel exceptionnel, le Cirque de Navacelles – Office de tourisme Lodévois et Larzac »

Aujourd'hui, draille et vergers dans le hameau de Navacelles

II - 1 Les fondements physiques du paysage

Les grandes unités paysagères du Grand Site



Le Grand Site du Cirque de Navacelles peut apparaître comme une entité géographique et paysagère extrêmement uniforme. Pourtant, la longue et lente formation géologique et la topographie façonnent six grandes unités paysagères.

A l'est, le Grand Site du Cirque de Navacelles accueille de longues vallées largement ouvertes bordées de coteaux peu abrupts. Il s'agit du lit d'anciennes rivières qui cheminaient depuis les pentes du massif du Saint-Guiral jusqu'à la Méditerranée. Ces paysages, dominés par de molles ondulations topographiques, s'étirent de part et d'autre des Gorges de la Vis. Les plaines de la Barre, du Coulet, des Natjes et de Rogues forment cette entité.

Au centre du Grand Site, s'étirent de vastes paysages calcaires d'une extrême aridité largement déboisés par le pâturage ovin extensif. Ici, les vues portent loin et le ciel se découpant au-dessus des reliefs et des buis acquiert une importance prédominante.

A l'ouest et au nord, le calcaire dolomitique s'érode de façon différenciée entraînant des paysages singuliers d'où émergent de nombreux rochers de tailles et de formes variées. Cette vaste entité s'étire également sur le rebord méridional du Causse. Ces paysages dolomitiques ruiniformes à l'ouest sont barrés en leur centre par un paysage beaucoup plus humide et vert qui contraste fortement avec le reste du paysage causse. Il s'agit de l'affleurement marneux de la faille qui s'étire depuis le village des Rives, à l'ouest jusqu'au hameau de Latude à l'est. Cette entité accueille un paysage de prairies, de terres labourables et de bocages particulièrement remarquable au cœur du Causse.

Enfin, au centre du site se trouvent les profondes entailles des gorges de la Vis et de la Virenque constituant un paysage d'une rare splendeur au cœur desquelles le Cirque de Navacelles constitue un point focal au centre de ce vaste territoire.

II - 2 L'implantation humaine et la fabrique du paysage

Un territoire occupé dès la préhistoire



Menhir de la plaine du Coulet



Dolmen de Ferrusac



Entrée de la grotte des Baumelles sur le causse de Blandas

Découverte en 2009, la grotte des Baumelles a été totalement conservée grâce à la présence d'un menhir gravé d'environ 1,60 mètre de haut

L'accès se fait par une galerie de plus de 50 m aménagée en terrasses pour aboutir à une pièce centrale de 12 m de haut et 6 de large à 25 mètre de profondeur. Cette grotte était à la fois citerne et sépulcrale puisqu'on y trouve des ossements humains, des traces de torche, des panneaux ornés de traits linéaires relevant de l'art schématique mais également de nombreuses jarres à cordons d'environ 40 à 100 litres de contenance, des murs en pierres sèches et deux sortes de « caniveaux » creusés par l'homme.

La présence humaine est attestée dès le paléolithique, il y a 50 000 ans.

Entre - 10 000 et -6 500 avant J.C., les hommes se sédentarisent sur les Causses et pratiquent la culture des céréales et l'élevage du mouton. L'occupation de grottes perdure comme à la grotte des Baumelles (grotte citerne et sépulcrale découverte récemment – voir encadré). Puis vers -2700 avant J.C. apparaissent les premières drailles et un habitat groupé de la taille d'une grosse ferme ou de hameau attestés par les « fonds de cabanes ».

Le territoire recèle aujourd'hui de nombreux mégalithes : des dolmens (la Ranacas, la Prunarède, Mas de Jourdes, Ferrussac, costa cauda, mas d'Aussel) des menhirs (Pioch Marty, Le Ranc, La Cisternette, La Trivalle, Serre de la Gleyzo, la plaine du Coulet, ...) et des cromlechs près de Blandas. Ils viennent rehausser le paysage lorsque leur implantation lorsque l'espace reste ouvert alentour, enjeu pour le grand paysage. Au chalcolithique (- 2000 av. J.C.), la présence d'enceintes correspond à une poussée démographique et à l'apparition de la métallurgie.



Cromlech de la Rigalderie à Blandas

Dossier de candidature au label Grand Site de France - Cirque de Navacelles
PARTIE A : Présentation du Grand Site - Mai 2016

II - 2 L'implantation humaine et la fabrique du paysage

L'occupation Gallo-Romaine et le maillage médiéval



Le château de Montdardier

Le village de Montdardier est traversé par la voie romaine en provenance de Ganges. A l'époque médiévale, le village possédait une auberge importante ainsi qu'un hôpital, vraisemblablement tenu à l'origine par les Templiers puis par l'Ordre Militaire et Souverain des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Rhodes et de Malte. Plusieurs fois pillé et incendié, le château sera restauré en 1860 par Viollet le Duc dans le style néo-gothique du XIXe siècle.

A l'époque Gallo-Romaine, le territoire du Grand Site est irrigué par un réseau de voies d'importance diverses, voie « Segodunum – Cessero » qui relie Agde à Rodez par Saint Thibéry, Lodève et Millau, voie « costa roumiva » montant du pays bas vers La Pezade en passant sous le pic Saint Baudille et au nord de La Vacquerie, la voie de Lodève au Vigan par Saint Maurice.

Durant le haut Moyen Âge, une grande partie du territoire, entre dans l'aire d'influence de l'abbaye de Saint Guilhem le Désert. Navacelles où les moines de Gellone possèdent de nombreuses terres, en dépend. Ils y implantent des cultures en terrasses, fruitiers, vigne, potagers constituant peu à peu les perspectives que le Grand Site cherche à retrouver. Au fond du cirque, au Mas Guilhou, dérivé de Guilhem, une nouvelle église et un nouveau château sont construits au 13ème siècle installant peu à peu le paysage d'aujourd'hui. Plus à l'amont de la Vis, le castellas de Vissec est en place dès le 12ème siècle. Ainsi, dès le haut Moyen-âge les principaux villages sont en place.



Ruines de l'ancien prieuré sur la commune de la Vacquerie-et -Saint-Martin-de-Castries



La Castel de Saint Michel d'Alajou

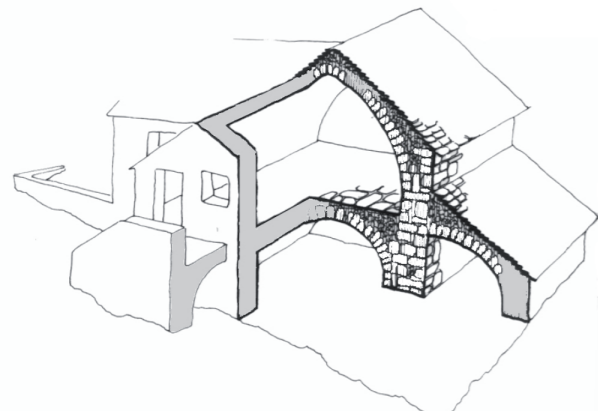


La ferme fortifiée du Luc transformée au XIXe en baigne pour enfants



La maison caussenarde est caractérisée par un escalier extérieur sur voûte qui accède à une petite terrasse ou «balet» couverte ou non par un auvent.

Les dépendances agricoles des mas isolés, souvent d'un seul niveau, s'accrochent au bâti principal qui comporte le four à pain.



Ferme de la Trivalle à Rogues.



Le château de Sorbs

A partir du 16ème siècle, le futur territoire géographique du Grand site est coupé en deux par le conflit entre Catholiques à l'ouest du côté de Lodève et Protestants à l'est vers les piémonts cévenols. Parallèlement de grosses exploitations basées sur la polyculture de subsistance, l'élevage et la transhumance se développent comme à La Prunarède, La Baume Auriol, Les Besses, Le Rancas, La Barre, Le Portail. Beaucoup de ces 350 fermes massives existent encore aujourd'hui.

Les bâtiments regroupés autour d'une cour comportent des escaliers extérieurs, des galeries couvertes, des bergeries voutées, des citernes pour collecter les eaux pluviales et de lourdes couvertures de lauzes calcaires. Le pic démographique est atteint vers le milieu du 19ème siècle.

En 1842, la création de la Société des caves de Roquefort consacre la vocation de l'élevage ovin tandis que la production céréalière alimente les nombreux moulins à eau dans les gorges comme ceux de La Foux ou les moulins à vent comme celui de Saint-Pierre-la-Fages aujourd'hui restauré.



Moulin de Saint-Pierre-de-la-Fage

Les grandes caractéristiques d'organisation traditionnelles des mas agricoles:

Des implantations en cohérence avec la topographie des lieux et la géologie:

- Une cohérence entre volumes et matériaux,
- Un aménagement global de l'espace alentour en harmonie avec l'implantation des fermes reconnues aujourd'hui de grande valeur et source d'inspiration possible pour de nouveaux habitants.

II - 2 L'implantation humaine et la fabrique du paysage

Les logiques de distribution des villages



Chambrette de Monseigneur sur le Roc Castel et vue sur les landes entourant le village

*Le village du Caylar adossé au relief du Roc Castel, ancienne position défensive;
Un premier habitat carolingien s'est développé sur les contreforts sud du Roc Castel;
Le village commence une descente sur le flanc sud ouest du puech à partir du XIVe siècle;
A partir du XVIIe, le bâti franchit la ligne de rempart pour s'aligner sur la voie historique
Le village s'étendra peu vers le sud pour préserver les terres de ségélas.
Le Roc Castel constitue l'une des portes d'entrée du site mais également un signal et un repère perceptible à plusieurs kilomètres, point focal au cœur du causse du Larzac.*



Point de vue sur la silhouette sud du village depuis la route liant le Coulet à Saint Maurice

Depuis l'époque médiévale et jusqu'au 19ème siècle, quatre logiques d'implantation des villages se distinguent :

- La nécessité défensive
- La proximité des terres agricoles
- La présence de l'eau
- L'accès au réseau de communication

On identifie ainsi plusieurs types de villages et hameaux :

- Les villages adossés au relief, en position défensive ou en bordure de voies comme au Caylar
- Les villages de plateau en bordure de dépressions, dolines et sotchs comme à Saint Maurice de Navacelles
- Les villages ou hameaux en vallée constitués de plusieurs îlots comme à Navacelles, Vissec et Madières

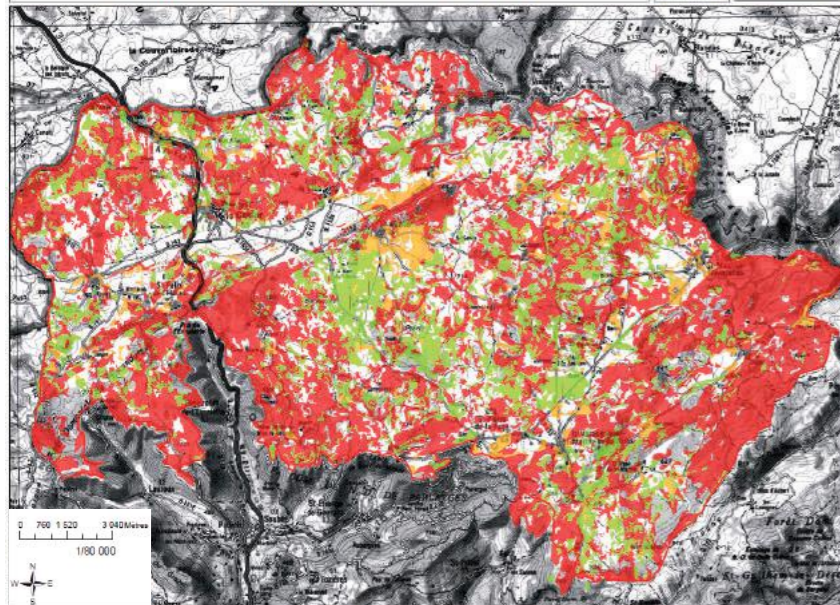
Ils ont tous la caractéristiques d'être en étroite relation avec les terres agricoles mitoyennes.



les îlots d'habitation du hameau de Navacelles qui préservent les terres agricoles:

Le hameau de Navacelles est caractéristique d'une implantation dans un méandre constitué d'habitations d'une hauteur importante, bâties sur les émergences rocheuses du fond de la vallée de manière à préserver les espaces cultivables. Cette raison essentielle explique la dispersion du bâti en quatre îlots nettement individualisés. En rive droite les bâtiments du mas de Guilhou épousent un éperon, qui ferme le flanc gauche du cirque. Le quartier des «Faïsses», centre villageois s'adosse contre le flanc du rocher de la Vierge, émergence rocheuse d'une cinquantaine de mètres de hauteur qui participe au particularisme du site. Le quartier du Serre de la Clède est, quant à lui, composé de constructions accrochées au rocher de l'éperon qui ferme la partie orientale du cirque. Ces deux ensembles bâtis sont orientés plutôt au nord indiquant le choix de disposer d'un maximum de terrains alluviaux au sud, dans l'ancien bras de la Vis. En rive gauche, le quatrième quartier de Rochebelle a été construit, compte tenu de l'étroitesse de la bande de terrain disponible, contre la falaise rocheuse de manière quasi troglodytique dans sa partie basse.

Evolution du couvert végétal sur la causse du Larzac entre 1956 et 2001



Légende

- ▭ Périmètre des sites Natura 2000 FR 9101385 et FR 9112032
- ▭ Ouverture
- ▭ Stable
- ▭ Déprise agricole
- ▭ Fermeture
- ▭ Zone urbanisée

Tournée dès le 18ème siècle vers l'activité agropastorale (essentiellement sur les Causses), l'économie du Grand Site du Cirque de Navacelles, se caractérise par une activité rurale et locale et plus récemment vers l'activité touristique, autour du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis.

Le territoire a connu plusieurs périodes d'évolution des systèmes agraires. Alors qu'au 18ème siècle, une grande partie de la surface des causses est mise en culture, l'accroissement de la pression pastorale et les rudes conditions d'élevage soulignent la nécessité de produire le foin sur place pour les moutons, brebis, chèvres et autres animaux élevés sur le territoire. Jusqu'au début des années 60, l'élevage est essentiellement ovin avec une spécialisation laitière marquée notamment pour la production de fromage (Roquefort). L'utilisation des parcours et la rotation des cheptels assurent le maintien des paysages ouverts et limitent la progression de la végétation ligneuse.

Après 1960, les pratiques pastorales ont fortement évolué, avec la concentration des exploitations et la réduction des parcours au bénéfice d'un système extensif sur de vastes étendues mais aussi la diversification voire le changement d'activité. S'en suit un début de fermeture des paysages. Depuis 1980, le retour progressif à la gestion des parcours et la modification des pratiques contribuent à réhabiliter les paysages.

Enfin, à partir du 19ème siècle, le territoire de l'actuel Grand Site du Cirque de Navacelles est parcouru par des scientifiques, artistes et même touristes attirés par les Causses et la découverte du Cirque de Navacelles. Dès lors le développement de la pratique de la randonnée pédestre, puis de la randonnée équestre et VTT a favorisé l'émergence d'une nouvelle économie basée sur l'accueil des visiteurs et le développement d'activités et de services touristiques et de loisirs : hébergements, restaurants, produits du terroir, sports de nature.

Enjeux: En 2016, la fréquentation touristique est de 250 000 visiteurs annuels concentrés sur le Cirque de Navacelles en période estivale. L'enjeu est la répartition dans le temps sur les ailes de saison et dans l'espace sur l'ensemble du Grand Site et au-delà (Bien Causses et Cévennes).

L'enjeu est également d'accompagner localement les agriculteurs soumis à des mutations macro-économiques pour qu'ils participent toujours au maintien des paysages mais également aux alliances économiques nées du tourisme (vente directe, boutiques des producteurs...)



Brebis Lacaune sur les Causses



La diversité des élevages en 2016 sur le Grand Site



L'agropastoralisme, un système complémentaire...

L'agropastoralisme est un système agricole combinant productions animales extensives et cultures végétales sur deux espaces bien distincts : d'une part des espaces de parcours dit « naturels » dédiés à l'élevage, d'autre part des espaces cultivés.

Une particularité du territoire est d'utiliser également les zones boisées en été ou arrière saison pour l'élevage comme ressource pastorale.

Les parcours, un paysage de steppe hérité d'une utilisation agropastorale

L'élevage s'est adapté au fil des siècles aux conditions pédo-climatiques extrêmes et a tiré le meilleur parti des ressources existantes. Cette gestion pastorale permet de bloquer l'évolution naturelle d'une pelouse vers la forêt et d'entretenir un paysage remarquablement ouvert.

De vastes ensembles agricoles accueillant terres labourables et prairies...

Les ensembles labourables occupent des sols extrêmement fertiles. Ils sont garants de la viabilité des exploitations agricoles: ces terres leur permettent de se constituer des stocks de fourrages pour l'hiver mais aussi pour les étés caniculaires de plus en plus nombreux. Dans le Grand Site, cet équilibre s'appuie sur les dolines réparties sur l'ensemble du territoire et sur quatre ensembles agricoles principaux émergent:

- Les Ségalas,
- La plaine de Rogues
- La plaine de la Barre
- La plaine du Coulet

Un maillage bocager dense dont les fonctions paysagères, environnementales et agronomiques sont essentielles

Ces paysages présents sur les Ségalas, la plaine de Rogue, la plaine de la Barre ont été patiemment aménagés et plantés d'arbres.

Ces arbres ont été plantés sous forme de haies pour stabiliser le sol tout en régulant la présence de l'eau, pour contrer les vents et permettre des zones arborées et ombragées le long des zones de transhumance, et pour constituer une réserve de bois et de fourrage complémentaire.



Troupeaux ovins pâturent en sous-bois



Troupeaux ovins pâturent sur la plaine de la Barre



Remarquable exemple de buissière aux abords la Vacquerie

Enjeux:

- L'agropastoralisme a façonné les causes accentuant la perception de la topographie et de la géologie,
- Il s'articule entre zone de parcours, bocagère et de labour
- Les ensembles agricoles structurants, partie intégrante du système agricole, méritent d'être préservés.
- Aujourd'hui, le maillage bocager situé sur le Grand Site demeure conséquent mais tend à se relâcher. Les agrandissements de parcelles, l'abandon et le non renouvellement des arbres vieillissants sont les principales causes de réduction du maillage bocager.

Le patrimoine lié à l'eau

Des aménagements liés à la rareté de l'eau pour les besoins de l'élevage :

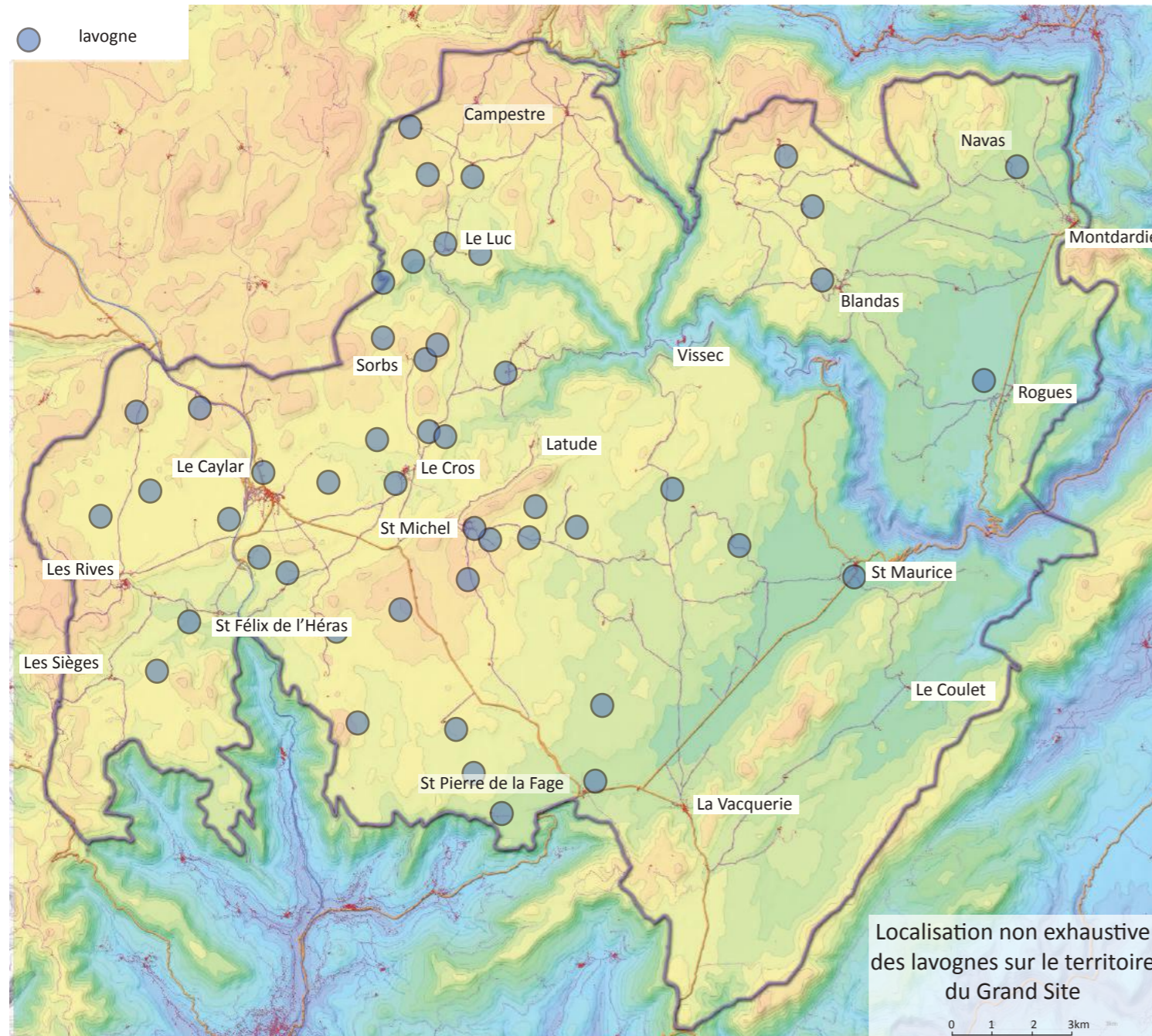
Les lavognes, réalisées pour la plupart dans le courant du XIXe siècle, ponctuent le territoire en marquant dans le paysage le développement pastoral ainsi que l'extrême préciosité de l'eau. Initialement dallées avec des « goutals » permettant le tassement des argiles sous les piétinements des moutons, l'introduction du ciment sur le Causse, vers 1860, a conduit, afin de limiter l'entretien, à réaliser des chapes sur les dalles de pierre calcaire. Le plus souvent associées à une ferme ou un hameau, leur dimension est variable en fonction de la taille des exploitations qui l'utilisaient. La préservation et la transmission des méthodes de réhabilitation de ces ouvrages est un enjeu important sur le site.

Les lavognes et leur périphérie abritent une faune et une flore adaptées aux milieux humides particulièrement singulières sur le Causse et sont mentionnées dans les inventaires naturalistes. Leur maintien contribue ainsi à la préservation de la biodiversité sur le Causse.

De nombreux puits fortifiés, ou citernes sont également présents et témoignent de l'ingéniosité des caussenards pour apprivoiser une ressource rare.

Des ouvrages de canalisations, circulation et utilisation de l'eau dans les gorges:

Dans les gorges, les moulins à eau ou leurs vestiges (ruines présentes à Navacelles), ainsi que les béals utilisés comme système d'irrigation à Navacelles témoignent également de l'importance de l'eau et des ingénieux aménagements réalisés par l'homme afin de l'apprivoiser. Les ponts moutonniers présents à Navacelles ou à Campestre, encore bien préservés en sont aussi de bons témoignages.



La lavogne de Saint-Michel-d'Alajou



Puits fortifié de St-Michel-d'Alajou



Béal dans le hameau de Navacelles

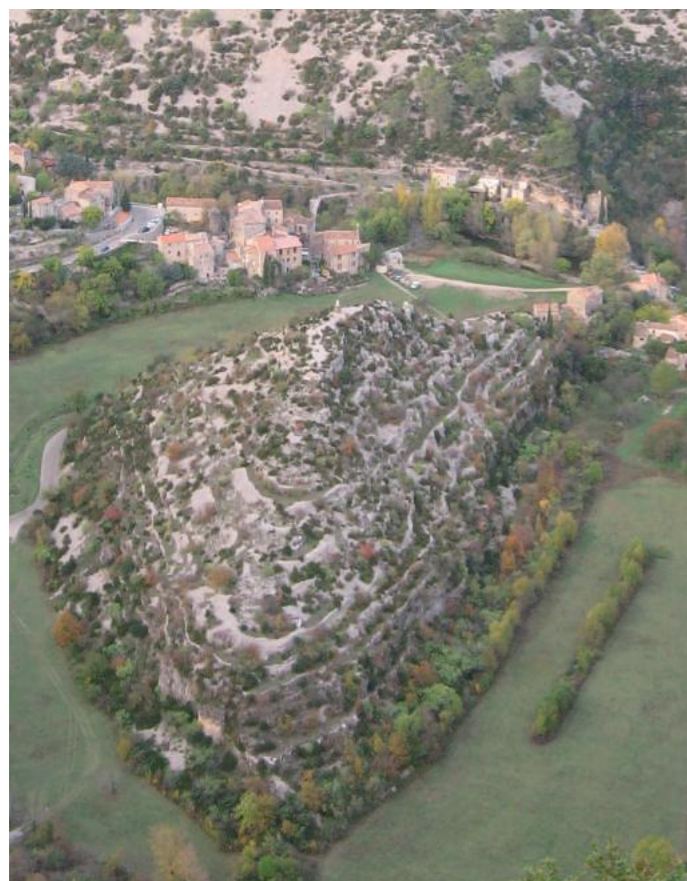
Enjeux:

- Lavognes, citernes, puits fortifiés, béals et moulins sont les témoignages des aménagements ingénieux réalisés pour apprivoiser une ressource rare des causses et nombreuses dans les gorges.
- Ils constituent des attributs de l'agropastoralisme qui fondent l'identité paysagère du territoire.
- Leur préservation et mise en valeur constitue un enjeu majeur du Grand Site comme un atout paysager et patrimonial

II - 3 Les éléments remarquables du paysage

Le patrimoine vernaculaire issu de l'agropastoralisme

Le patrimoine lié à la pierre



Faïsses situées sur le rocher de la Vierge à Navacelles



Faïsses à proximité de la Vacquerie

Les terrasses agricoles, omniprésentes dans les gorges et sur certaines pentes:

Les terrasses en traversiers, nommées aussi faïsses, sont présentes partout où les contraintes topographiques ont exigé l'aménagement des pentes pour une valorisation agricole. Ces dernières se rencontrent principalement sur les coteaux qui bordent les gorges de la Vis à proximité de Vissec et des hameaux de Navacelles (sur le rocher central, aussi appelé coquille) et de Madières. Elles sont également visibles sur les pentes situées à proximité de la Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castrie. Les murs des terrasses, construits en pierres sèches locales issues de l'épierrement du sol, suivent régulièrement les courbes de niveaux et sont parfois très légèrement inclinés pour suivre le pendage des couches sur calcaire. Ce caractère en accord avec la pente participe à l'harmonie du site.

Les clapas, un élément structurant du paysage caussenard:

Produit de l'épierrement des champs, les «clapas» sont disséminés soit en limite de parcelle soit sous forme d'amoncellement de pierres au milieu des prairies. Leur nombre et leur densité en font un marqueur paysager très important au cœur des pelouses rases de parcours.

Drailles, murets et enclos pastoraux

Les drailles remontent aux premiers temps de l'agro-pastoralisme et constituent un lien important entre la plaine et le Causse, utilisé pour les transhumances. Probablement tracées dès la fin de l'Âge de Bronze, ces chemins, empruntés par les troupeaux ovins sont bordés de murets de pierres ou de buis (voir partie suivante). Cette délimitation très nette permettait de canaliser les troupeaux de moutons en évitant les terres de culture. Par ailleurs, cela facilitait également les déplacements nocturnes ou par mauvais temps des troupeaux.

Encore aujourd'hui, les drailles permettent de mailler le territoire du Grand Site, sont utilisés par des sentiers de randonnées. Elles sont encore empruntées occasionnellement lors des événements des transhumances vers l'Aigoual.

Les drailles sont parfois accompagnées par des enclos pastoraux, dont certains exemples circulaires sont remarquables sur les causes.

Capitelles, cazelles et cabanes pastorales

Ces petites cabanes utilisées par les bergers pour s'abriter ou comme lieu de stockage d'outils sur des zones de cultures éloignées, sont reconnues comme attributs de l'agropastoralisme.

Enjeux:

- Les faïsses et terrasses soulignent le relief du Grand Site,
- Clapas, faïsses, drailles, murets, cabanes et capitelles et enclos pastoraux structurent le paysage du Grand Site et constituent des attributs de l'agro-pastoralisme qui fondent l'identité paysagère du territoire.
- Leur préservation et mise en valeur constitue un enjeu majeur du Grand Site comme un atout paysager et patrimonial de premier plan support de pratiques agricoles mais également d'une découverte des paysages du Grand Site.



Draille sur les Causes



Enclos pastoral circulaire (commune de Blandas)

Le patrimoine lié à la végétation

Les buisnières

Le buis (*Buxus sempervirens*) est l'une des rares essences susceptible de supporter les excès de chaleur, de froid et de sécheresse sur les terrains calcaires perméables. Ainsi, les habitants des Causses ont souvent planté des buis le long des cheminements qui maillent le territoire. Ces buis, taillés régulièrement, forment parfois des haies et parfois même de véritables voutes de verdure protectrices des vents et du soleil en été. De plus, les produits de la taille servaient de litière aux moutons et les feuilles du buis jouaient le rôle de bons additifs aux fumures.

Aujourd'hui, ces buisnières sont régulièrement taillées pour permettre la circulation automobile et constituent des alignements soignés de très grande qualité qui animent le paysage du Grand Site du Cirque de Navacelles.

Les buisnières, haies qui entourent les chemins de parcours ou transhumance, sont une des caractéristiques des causses de méridionaux autour du Cirque de Navacelles et un marqueur du Bien Causses et Cévennes.

Chênaies claires, arbres isolés et pâturage sous chênaie

Une particularité du territoire est d'utiliser également les zones boisées en été ou arrière saison pour l'élevage comme ressource pastorale.



Buis le long de la D. 152 à Saint Michel d'Alajou



Buis à proximité de Ferrussac



Magnifique alignement de buis bordant la route entre la Trivalle et le château d'Azirou



Troupeaux ovins pâturant en sous-bois

Les attributs de l'agropastoralisme liés à l'eau et à la végétation



Légende

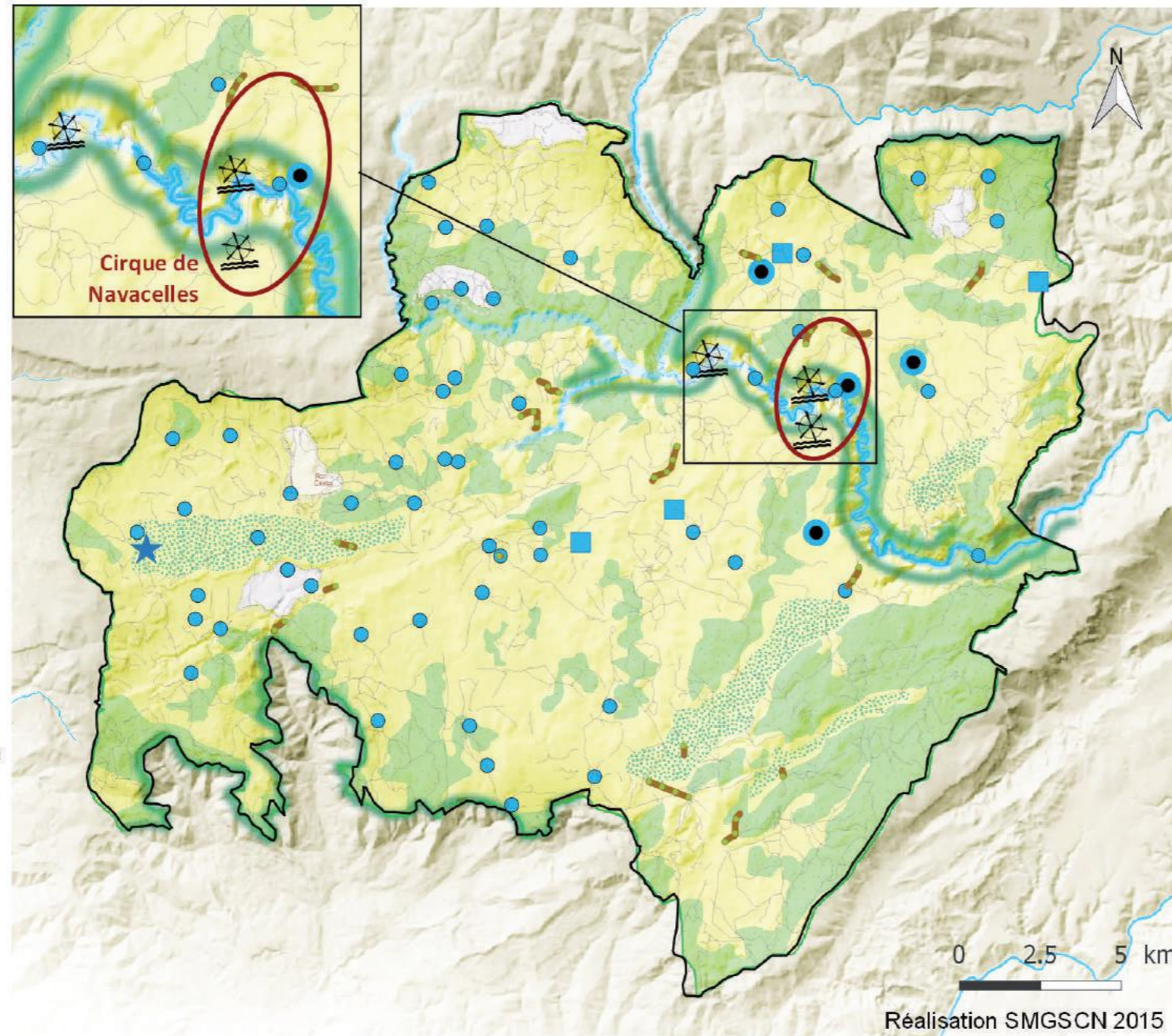
Principaux attributs

Liste non exhaustive

- Lavogne, source ou mare
- Puits
- Citernes et Grottes-citerne
-  Moulins à eau
- ★ Lac temporaire des Rives
-  Buisnières remarquables

Fond de carte

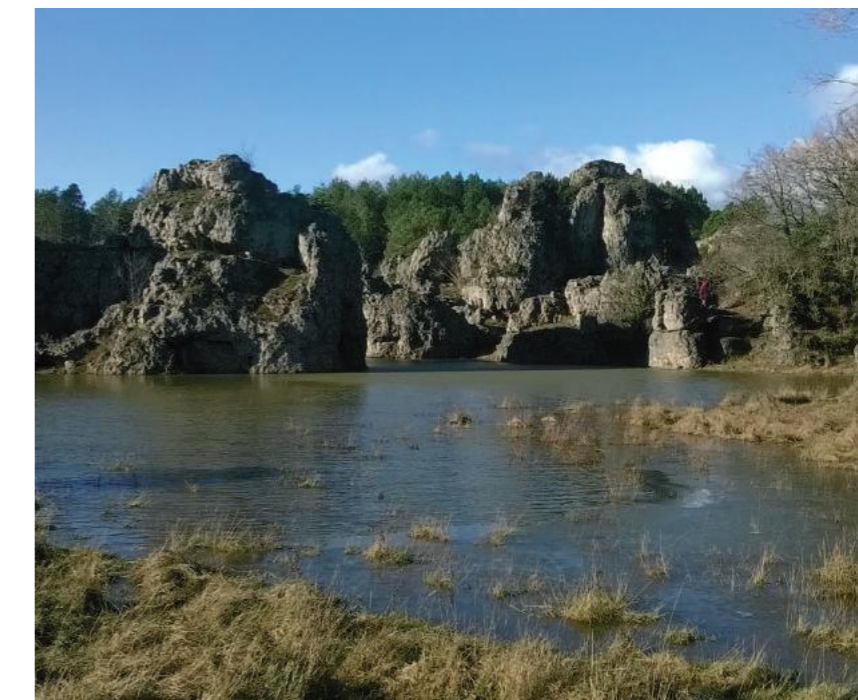
-  Zone de parcours et pelouses
-  Zone de culture
-  Zone boisée
-  Vallée hydraulique (même sèche)
-  Concentration de chaos dolomitiques



(NB: Toutes les cartes du dossier sont agrandies dans l'annexe cartographique)



Lavogne sur le Causse, utilisé encore par les bergers

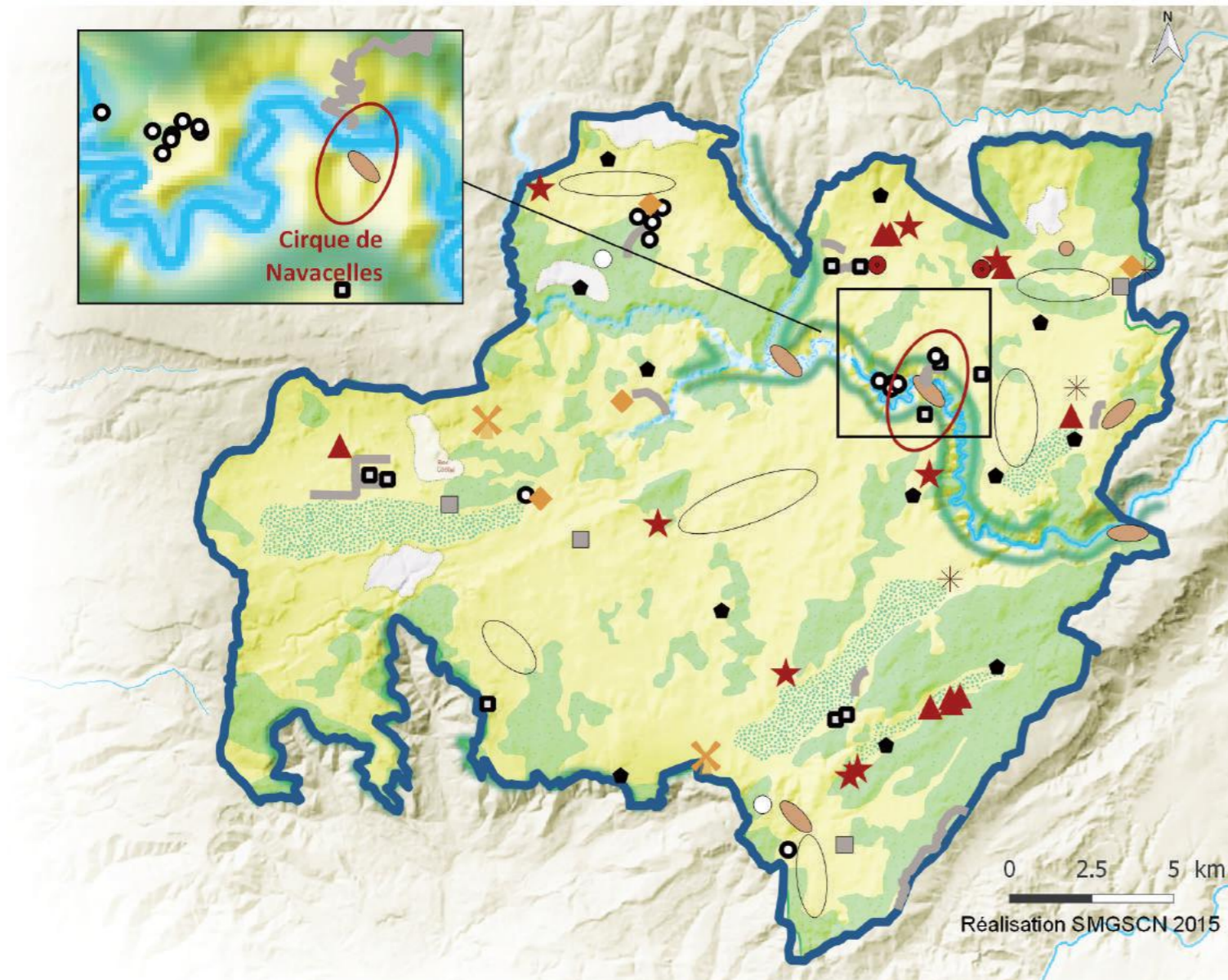


Le lac temporaire des Rives (novembre 2014)



La résurgence spectaculaire de la Vis au niveau des moulins de la Foux

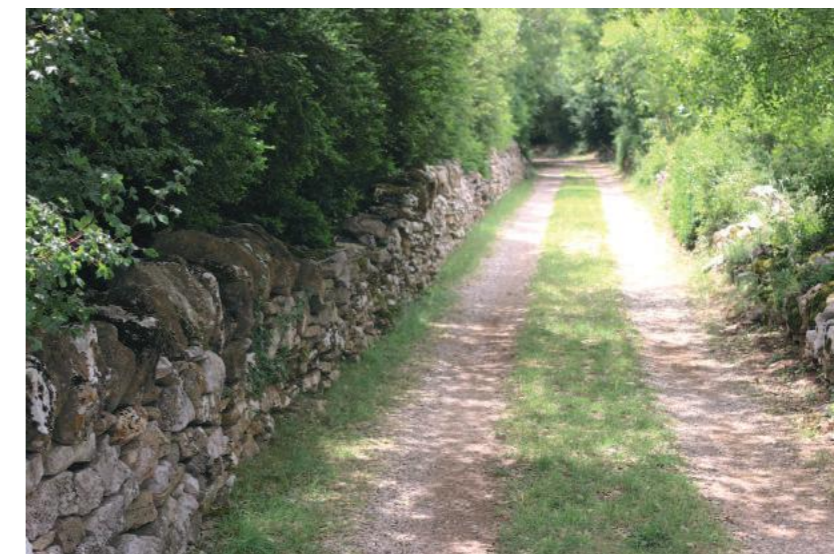
Les attributs liés à la pierre



Pont moutonnier du hameau de Navacelles



Cazelle située autour des vignes des Bayrades



Draille sur la commune de st Etienne de Gourgas

Légende

Principaux attributs

Liste non exhaustive

○ Zone dense de clapas

○ Cave dite "batarde"

◆ Ferme fortifiée et mas isolé remarquables

✕ Moulin à vent

◆ Four à pain

* Glacière

○ Cazelle, cabane, capitelle

□ Enclos-pastoraux

— Muret et draille remarquables

■ Ruines remarquables

○ Paysages de Faïsses

Mégalithes

● Cromlech

★ Dolmen

▲ Menhir

Fond de carte

■ Zone de parcours et pelouses

■ Zone de culture

■ Zone boisée

(NB: Toutes les cartes du dossier sont agrandies dans l'annexe cartographique)

Un maillage routier structurant

Le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles accueille de nombreuses routes qui sillonnent les causses et les gorges permettant la desserte de l'ensemble du territoire.

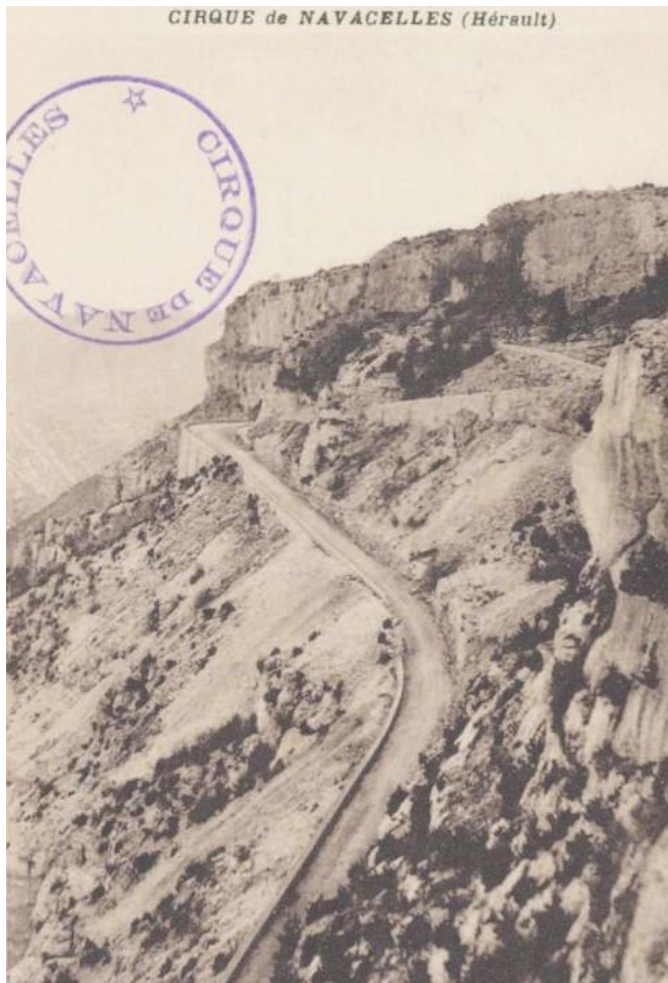
Ce réseau viaire principal est complété par un fin maillage de petites routes qui reprennent d'anciennes drailles ou d'anciens chemins agricoles. Avec la naissance du tourisme, a été construite la route pittoresque de la Baume Auriol à Navacelles en 1930 puis en 1970 celle des belvédères de Blandas à Navacelles.

Un paysage de routes pittoresques et historiques à valoriser

Le paysage formé par le tracé des routes est renforcé par la présence de nombreux éléments identitaires qui ponctuent le parcours.

Enjeux:

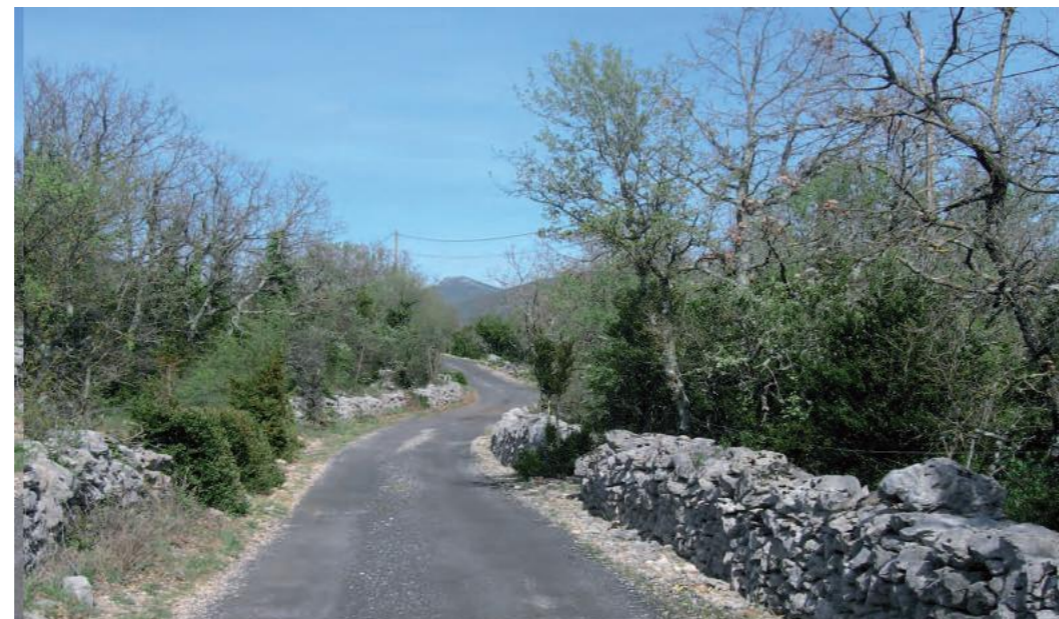
- Les petites routes à vocation essentiellement agricole et qui reprennent souvent le tracé d'anciennes drailles. Elles sont alors bordées d'éléments identitaires (murets, buisseries, haies...) et leur emprise ne dépasse pas 4-5 mètres;
- Les deux axes structurants que sont la RD9 et la RD 25: leur emprise est plus large (8 mètres environ) et quelques alignements «reliques» témoignent de l'importance de ces routes «royales»;
- Les routes touristiques: Il s'agit principalement des deux routes qui cheminent en direction du Cirque de Navacelles ou de routes en blacon des gorges dont le tracé renforce le caractère pittoresque des lieux.



Source: Archives départementales de l'Hérault - 1920
Carte postale de la route tracée entre la Baume-Auriol et le hameau de Navacelles.



Les lacets de la RD 713 à proximité des travers de Navacelles



La Rigalderie, haies bordant la chaussée

QUELQUES FIGURES MARQUANTES INSPIREES PAR LE TERRITOIRE

Par son caractère singulier et spectaculaire, mais aussi énigmatique, le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles a inspiré de nombreux scientifiques et spécialistes, géologues, archéologues, géographes, mais également de nombreux artistes, photographes, et dessinateurs parmi lesquels :

Onésime RECLUS (1837-1916)

Célèbre pour ses qualités de géographe et ses nombreux ouvrages. Il publie, en 1899, « Le Plus Beau Royaume sous le ciel » consacré à la géographie de la France, dans lequel il partage son regard sur *la Vis, la Foux de la Vis, la Cascade de Navacelles d'une part et le Causse du Larzac, d'autre part*. Il évoque ainsi la rivière Vis, « *aux couloirs souterrains du Larzac* », de sa naissance au flanc du Saint-Guiral et de la « *Vis sèche* » ou à sa résurgence aux Moulins de la Foux, « *d'une gueule de caverne, une transparente rivière tombe en cascade* ». « *Ce flot tombe de quinze mètres par la Cascade de Navacelles, il réfléchit des moulins, des hameaux, de beaux arbres et la pierre vive des monts de sa cassure, signalée de loin, quand on vient de l'est par la pyramide du Pic d'Anjou.* »

Edouard-Alfred MARTEL (1859 – 1938)

Son ouvrage sur les « Cévennes et la région des Causses », et ses découvertes spéléologiques lui valurent une renommée internationale, considéré comme le père de la spéléologie moderne, avec entre autre la découverte de l'Aven Armand en 1837. Il évoque ainsi le territoire, dans son ouvrage sur les Cévennes :

« *A Novacelle (320m), ..., la rivière a scié à la racine une de ses plus grandes boucles, de 1100 à 1200 mètres de développement ; et pour racheter la différence de niveau, elle se livre tout entière à une large et magnifique chute de 15 mètres de hauteur.* » « *Les CEVENNES* », 1890, page 210.

Adrienne DURAND TULLOU (1914-2000)

Nommée institutrice en 1938 sur le Causse de Blandas, elle y pratiqua la géologie, la botanique, l'archéologie, l'ethnologie. Elle connut la popularité médiatique en 1989, avec « *le Pays des asphodèles* », ouvrage autobiographique. Elle évoque ainsi le territoire du Grand Site : « *Entre la puissante chaîne des Cévennes, qui se dresse haut sur le ciel et les vignes entrecoupées de garrigues descendant doucement vers la Méditerranéen, s'étale la nappe des Causses. Des gorges profondes l'entailent et séparent le Larzac méridional de deux petits plateaux : le Causse de Blandas et le Causse de Campestre. Le caractère sauvage, tourmenté, varié à l'infini de ses canyons constitue un attrait touristique de premier ordre qui ne pourrait manquer d'être exploité* ». « *Le Pays des Asphodèles* », Ed. Payot, 1989.

Georgette MILHAU, née en 1923 à St-Maurice-Navacelles, elle forge sa culture dans la grandeur du Causse, au contact des chercheurs et artistes qui y travaillent.

« *Cirque grandiose au cœur des gorges de la Vis qui séparent le causse du Larzac du causse de Blandas, Navacelle coupe le souffle à celui qui le découvre tout à coup, faille vertigineuse éventrant le causse silencieux et infini* » - « *Féerie d'une terre pauvre* » de Georgette Milhau, 1969.

Max ROUQUETTE (1908- 2005)

Poète languedocien, écrivain et homme de théâtre, il participe à la valorisation de la culture d'Oc et de la langue occitane, dès ses années d'études. Il exprima sa découverte des Causses ainsi : « *C'est un pays et c'est une âme, mais plus encore un univers... Un lambeau de désert accroché à son ciel et livré à tous les vents du monde... Ni l'herbe, ni le berger ne peuvent oublier cette vie étrange qui, jour et nuit, palpète au-dessus de leur tête. Et la course des nuées vers la mer autant que la palpitation des nébuleuses ouvrent à leur esprit toutes les portes de l'imaginaire* ».

Paul DARDE (1888 – 1963)

Sculpteur né à Olmet près de Lodève, il produit très tôt des sculptures remarquées et reçoit le prix national des Arts en 1920. Il réalisa localement de nombreux monuments aux morts, dont celui de Lodève et de St-Maurice-Navacelles inspiré des menhirs des Causses et l'ébauche de *l'homme primitif* aux Eyzies (Vallée de la Vézère) dans un menhir à St-Maurice-Navacelles. Son atelier transformé en musée est ouvert en juillet et août à Saint Maurice Navacelles et accueillera prochainement une reproduction du *Grand Faune*.



Ebauche de sculpture de l'homme primitif – Saint-Maurice-Navacelles (34)



Statue de l'homme primitif - Les Eyzies (24)

III - Les enjeux pour le Grand Site



- III – 1 La valeur patrimoniale
- III – 2 L'esprit des lieux
- III – 3 Récapitulatif des enjeux
- III – 4 Conclusion



L'expression de la valeur patrimoniale et l'esprit des lieux du Grand Site du Cirque de Navacelles

« Il est des lieux où souffle l'esprit. La découverte d'un Grand Site produit généralement sur le visiteur une forte impression, parfois un choc émotionnel. (...) L'analyse de l'esprit des lieux s'effectuera à partir des valeurs culturelles et sociales, intériorisées, en résonance avec l'expérience intime de chacun... ».*

La valeur patrimoniale décrit le caractère et la qualité des paysages d'un Grand Site tels que reconnus par les experts et la communauté scientifique. Ces qualités ont justifié la protection du site au titre du paysage de la biodiversité. Mais la notion de paysage fait aussi appel à l'esthétique. Au-delà de ses éléments constitutifs, résultats des facteurs naturels et de l'action de l'homme et de leurs interrelations, le paysage est également "perçu" par les visiteurs et les habitants, transmission d'une sensibilité propre à chacun. Ainsi, les Grands Sites suscitent-ils la surprise, l'émotion et jusqu'à l'émerveillement.

Ainsi, au croisement des connaissances et de la sensibilité de l'observateur, opère l'esprit du lieu. Le plus souvent inexprimé et difficilement saisissable, il imprègne pourtant chacun et retrace cette surprise, cette émotion ressentie.

Identifier, partager et exprimer l'esprit des lieux fournit une référence culturelle pour les acteurs - visiteurs, élus, habitants et professionnels - des Grands Sites. Il constitue également un recours en cas d'interrogations sur les choix de gestion et d'aménagement, sur le devenir du paysage.

*Petit traité des Grands Sites, Jean-Pierre Thibault (coord.) – Actes Sud/ICOMOS-France, 2009



A l'extrémité méridionale des Grands Causses, entre Cévennes et massif de la Séranne, à cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault, le Cirque de Navacelles se découvre subitement au creux des vastes steppes caussenardes. **Cœur classé du Grand Site, le site classé constitue un phénomène hydro géologique et paysager unique en Europe.**

Au premier abord, le Cirque de Navacelles est un **site géologique grandiose**. Mais de surcroît, il est le **fruit d'une alchimie harmonieuse entre l'homme et la nature**. Au fond d'un cirque de deux kilomètres de diamètre et 300 mètres de profondeur, fermé par des défilés à l'amont et à l'aval, la Vis, rivière alimentée par la formidable résurgence de la Foux, a creusé un grand méandre, abandonné naturellement il y a 6000 ans, dessinant ainsi un croissant de prairie fertile au centre duquel pointe le « Rocher de la Vierge ». Autour, sont groupées les maisons du hameau de Navacelles. Cette palette verte qu'on découvre soudainement depuis les rebords du cirque, contraste puissamment avec les garrigues des pentes abruptes du cirque et les étendues steppiques des plateaux caussenards. Dès le Moyen Age, les hommes ont mis en culture ces terres, aménagé des terrasses encore visibles par endroits et exploité l'abondante ressource hydraulique aux moulins de la Foux, aujourd'hui restaurés. Les délicats aménagements (murets appelés faïsses, prairie entretenue, champs en lanières appelés Bayrades) et les habitations regroupées en trois îlots lovés sur les bords du méandre et le long de la Vis, ajoutent au caractère spectaculaire la dimension humaine qui souligne les lignes de force du paysage. Le Cirque de Navacelles et ses abords offrent ainsi depuis les belvédères de la Baume Auriol et de Blandas aux 250 000 visiteurs annuels des vues très impressionnantes.

Le Cirque de Navacelles est lui-même **enserré dans l'ensemble des gorges de la Vis** qui se parcourent à pied sur 17 kilomètres depuis Vissec, zone de la Vis à sec en oued, jusqu'à Madières par le fond d'un imposant canyon surplombé de falaises calcaires, grottes et abris sous roche. Les versants en sont colonisés par une végétation méditerranéenne de garrigue à chêne vert, buis, genévriers et amélanchiers, tachetée de reboisements de pin noir et cèdre. Le long de la Vis, peupliers, saules et aulnes installent des ambiances plus rafraichissantes. Ces espaces constituent des zones d'habitats privilégiés pour des espèces rares et protégées : les prairies en bordure de la Vis pour l'orchidée rare et protégée Orchis Fragrans ; les falaises où niche par exemple l'aigle royal ; la rivière où est présente la loutre d'Europe... **Le Cirque de Navacelles et les gorges de la Vis constituent un ensemble patrimonial et paysager très remarquable à l'échelle nationale ce qui lui a valu d'être classé au titre de la loi de 1930 sur les sites.**

Mais le saisissement que suscite la plongée sur les paysages du Cirque de Navacelles et les gorges de la Vis tient autant à leur aspect grandiose qu'à **la traversée des immensités des causses** qui précède cette découverte aussi bien du côté du Gard que de l'Hérault. Sur des routes jalonnées de haies taillées de buis, « les buisnières » de longues lignes droites offrent des perspectives dignes de l'Altiplano sud américain, soulignées au loin par les reliefs des Cévennes. Menhirs, cromlech et dolmens, visibles souvent de loin, et les nombreux grottes et abris sous roche, y témoignent de l'occupation humaine au chalcolithique (-3000 av J.C.). L'activité agro-pastorale y a perpétué jusqu'aujourd'hui de vastes paysages de parcours longtemps sans clôture, quadrillés par les drailles et enclos en pierre sèche, ponctués de cultures en dolines, de lavognes et de massives fermes caussenardes.

Ainsi, les paysages caussenards du Grand Site du Cirque de Navacelles assurent une continuité patrimoniale entre le Cœur classé, le Cirque lui-même et ses abords, et le Bien Causses & Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité en 2011 pour ses paysages culturels vivants de l'agropastoralisme méditerranéen.

L'esprit des lieux a fait l'objet de plusieurs séquences d'échanges de 2012 à 2015 sur le Grand Site du Cirque de Navacelles. A l'occasion d'un atelier réuni fin août 2015, une partie des élus du Grand Site ont rassemblé leurs convictions sur l'esprit des lieux, propre au Cirque de Navacelles et aussi plus largement aux Causses méridionaux et tout particulièrement à celui du Larzac.

Il y a d'abord, unanimement reconnu par les participants de cet atelier, ce **spectacle** à couper le souffle, depuis le rebord du cirque, littéralement époustouflant, après cette approche empreinte de mystère, due à l'immensité du Causse qui ne laisse aucunement imaginer ce plongeon du regard 300 mètres plus bas. Cette conviction est également collectée régulièrement par les animateurs éco-volontaires du Grand Site auprès de nombreux visiteurs. Le contraste, créé entre l'approche des plateaux aux grands horizons arides et la verticalité abrupte qui enserme la fraîcheur du hameau est pour tous saisissant. Plus que tout et pour tous, dans l'esprit de ces lieux, on doit préserver cet écrin, symbiose due à la nature et à l'Homme.

Puis la **Pierre**. La pierre, omniprésente sous toutes ses formes qui transmet à la fois l'âpreté et la structure du paysage : la pierre des sols à nu, des falaises et des grottes, la pierre des mégalithes, des clapas des drailles et parcours, des lavognes et cazeilles, des toits aux grandes lauzes calcaires ; le minéral, partout et sous toutes ses formes qui imprègne l'âpreté des lieux où l'histoire s'accroche depuis la nuit des temps. Chaleur des pierres qui monte des abymes, pierres qui vibrent sous la lumière d'été. Pierres aux odeurs de terre brune, décuplées dans les brumes automnales, amplifiées par les buis et les cades...

Mais aussi le **contraste**. Au printemps, c'est un festival de couleurs avec l'adonis jaune vif et l'anémone mauve teinté de rouge avant que le soleil de l'été ne brûle les pelouses laissant onduler au vent les *Stippa penata* argentées. Alors le soleil et le vent font chanter le paysage. Contraste encore entre l'aridité du plateau qui recèle pourtant d'immenses réserves d'eau qui surgissent comme aux moulins de la Foux à Vissec. Paradoxe même entre ces sols maigres et pourtant, pendant des siècles, la réputation des causses de grenier à blé, les causses nourriciers du mouton dont on dit que « plus le terrain est sec, plus la brebis est grasse ». Territoire à la fois avare et généreux car la vie est partout et ce sont des milliers de moutons qui fondent l'économie locale et qui structurent et entretiennent cette mosaïque de paysages.

Puis, vient ce sentiment d'**immensité et de respect**. Là, les avis sont partagés et pourtant compatibles ; Pour certains visiteurs, l'immensité peut engendrer une perte concrète et mentale de repères, voire de l'angoisse. Mais pour la majorité et notamment pour les participants à l'atelier, cette immensité, apporte l'évasion et la liberté, un ressourcement et une certaine humilité devant tant d'intelligence du lieu, héritage du travail des hommes qui ont su s'adapter à ce milieu hostile et transmettre leur ingéniosité liée à l'élevage, aux parcours, à l'habitat, à l'économie de l'eau, savoir-faire multiples encore ancrés dans la société d'aujourd'hui. Cette harmonie avec les lieux, l'homme et la nature, si fortement ressentie, procure une fraîcheur intérieure, une sérénité et presque une nostalgie tant ces lieux à l'écart des trépidations modernes sont fragiles.

Le puissant attachement collectif des habitants pour le territoire du Grand Site appelle de la part de tous une attention constante pour en préserver les valeurs et les maintenir vivants.

Pour conclure cette esquisse de l'esprit des lieux, la parole pourrait revenir à Onésime Reclus qui écrivait au sujet du Larzac, en 1899 dans l'ouvrage de géographie « le plus beau royaume sous le ciel » :

Avec ces 7 700 Larzacois tout au plus, le Larzac n'est pas réellement soumis à l'homme; or, si le mouvement de descente de ces Caussatiers continue longtemps comme il a commencé, ils finiront par devenir tous des « gens de rivière » et surtout, par malheur, des gens de la ville, à jamais enlevés, eux et les leurs, à la libre nature, si généreuse, même quand elle paraît avare, comme ici avec ses chasse-neige, ses froids, ses vents hurleurs, sa bise hargneuse, ses ouragans, ses sécheresses, son implacable soleil, son impitoyable caillou; toutes ces rigueurs sont des bontés, puisque l'homme du Causse est moins esclave des autres hommes que le planicole ou l'urbain; et puisqu'il est plus sain, plus fort, plus aguerrri, et de fait dur comme ses pierres, qui furent au moyen âge un domaine des chevaliers du Temple, puis des chevaliers de Malte: d'où les murs de défense de la Couvertoirade, de la Cavalerie, de Sainte-Eulalie.

III - 3 RECAPITULATIF DES ENJEUX

I - Enjeux sur le Site classé

Accompagner le renforcement de la protection du site classé

- Concertation
- Information
- Délibérations des collectivités en faveur du projet d'extension

Préserver les grandes composantes paysagères du Cirque de Navacelles

- Identifier les structures remarquables;
- Donner à voir le paysage en luttant contre la fermeture paysage dans le hameau qui entraîne la perte des grandes entités : rivières, terrasses, cascade... et maintenir et renforcer l'entretien (fauche) et la lisibilité du méandre

Préserver les patrimoines du hameau de Navacelles

- Encadrer les réhabilitations et préserver les ruines;
- Préserver et mettre en valeur les éléments du petit patrimoine: terrasses, calades, pont moutonnier...
- Valoriser les espaces publics du hameau, supprimer les verrues paysagères et résoudre les problèmes des équipements manquants

Gérer la fréquentation et l'accueil dans le hameau en complémentarité avec les belvédères

- Lutter contre la concentration temporelle et spatiale de la fréquentation dans le hameau contraint géographiquement et aux espaces non optimisés, qui est dégradé en organisant et régulation de la fréquentation dans le hameau à partir des belvédères en lien avec les villages « randonnée » (= villages des communes du site classé)
- Concilier vie quotidienne des habitants et accueil des visiteurs
- Préserver les activités économiques et l'accueil dans le hameau

Gérer le site au quotidien

II - Enjeux sur le grand paysage

Préserver et valoriser le paysage agro-pastoral

- Identifier les parcours et repérer les secteurs à forte valeur patrimoniale;
- Favoriser le maintien des espaces ouverts et l'équilibre avec les espaces boisés;
Contenir le développement des boisements sur les secteurs de belvédère
Maintenir la perception des principaux chaos dolomitiques et des paysages ruiniformes
Mettre en valeur les principales collines, buttes et puechs par des déboisements sélectifs
Dégager les parcours emblématiques
Contenir les résineux
- Préserver les grands espaces agricoles (ségalas, sotchs...);
Identifier les secteurs à fort potentiel agronomique dans les documents de planification
Affirmer les limites entre les espaces agricoles, l'urbanisation et la forêt
- Préserver les terres agricoles aux abords immédiats des villages;
Préserver les dolines en assurant leur pérennité agricole ou par des aménagements ne portant pas atteinte à leur potentiel de culture

- Promouvoir la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles.
Respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux
Prendre en compte, pour chaque implantation, la topographie du lieu
Réaliser des volumes simples s'assemblant suivant un rapport d'échelle adapté au site
Mettre en œuvre des matériaux et utiliser des couleurs en accord avec le site
Utiliser la trame végétale existante pour intégrer les implantations bâties

Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire

- Identifier et préserver les drailles emblématiques bordées de buisseries ou de murets;
Identifier les drailles les plus emblématiques
Repérer et inscrire les drailles les plus emblématiques dans les documents d'urbanisme
S'inspirer des principes d'adaptation des drailles au paysage lors de la réalisation des nouveaux itinéraires
- Identifier et préserver les terrasses agricoles et les clapas;
Inventorier les terrasses et les clapas remarquables
Développer l'agriculture sur les terrasses les plus remarquables pour les mettre en valeur
- Identifier et préserver les lavognes, puits et sources aménagées;
Approfondir la connaissance des lavognes et des puits
Evaluer les ouvrages restant à restaurer pour leur usage agricole ou leur rôle identitaire
- Identifier et préserver le petit patrimoine historique et préhistorique
Evaluer les opportunités et possibilités de restauration et de mise en valeur des patrimoines pour:
Assurer leur pérennité, programmer et planifier les interventions
Réaliser les aménagements modestes et respectueux des sites, la restauration des édifices et monuments,
Faire partager à divers publics ce patrimoine vernaculaire

Préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal

- Identifier et préserver les boisements remarquables;
Préserver et entretenir les ripisylves
Identifier les espaces de chênaies claires de qualité pour l'agriculture et les paysages
Réaliser un inventaire du maillage bocager et organiser sa protection dans les documents d'urbanisme
- Identifier et préserver les arbres d'alignement
Réaliser un inventaire exhaustif des arbres remarquables et organiser leur protection dans les documents d'urbanisme
Proposer un guide des principes d'entretien et de taille respectueux

Valoriser les itinéraires de découverte

- Adapter les aménagements routiers aux sites et lieux;
Elaborer un guide de référence des aménagements routiers
- Favoriser la fréquentation diffuse du territoire par des itinéraires adaptés à la découverte
Signalisation et découverte des attributs agro-pastoraux
Développement de circuits de découverte du territoire
- Affirmer le statut des villages «portes d'entrée» du Grand Site et des villages «sas» ou «portes randonnées» du Cirque

III - Enjeux sur l'architecture et l'urbanisme

Renforcer le caractère des villages, hameaux et écarts

- Préserver et mettre en valeur les silhouettes identitaires des villages;
Identifier dans les documents d'urbanisme les silhouettes les plus remarquables
Maintenir une silhouette villageoise avec l'espace agricole par une limite bâtie franche
Restructurer les extensions résidentielles déjà réalisées en se référant à la composition des villages.
- Réinvestir les centres anciens en réhabilitant l'espace public et le bâti;
Définir un périmètre prioritaire d'actions sur les centres anciens ou coeur de villages pour:
Réaliser un projet coordonné, établir un programme de réhabilitation des centres anciens et de mise en valeur des espaces publics dans ces périmètres
Conduire des restaurations du bâti en adéquation avec le caractère de chaque village
- Concevoir et réaliser des extensions villageoises en accord avec l'existant
Conforter la centralité des villages, éviter la dispersion de l'habitat
Renforcer le caractère de l'urbanité par des extensions dans le prolongement immédiat des villages
Maintenir et prolonger le maillage des voies, rues, chemins piétonniers et cyclables

Promouvoir une architecture en lien avec les caractéristiques locales

- Réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti des villages et hameaux;
Se référer aux recommandations de la charte architecturale et paysagère pour toute restauration et construction
Privilégier la restauration et la réhabilitation du bâti ancien dans le respect de ses caractéristiques techniques et caussenardes
- Identifier les mas isolés de valeur patrimoniale, préserver leurs caractères architecturaux;
Évaluer l'état des ensembles patrimoniaux pour mesurer les enjeux
Prendre les mesures afin d'assurer leur protection, leur mise en valeur et leur évolution
Réaliser des restaurations respectueuses des caractéristiques d'origine
- Promouvoir une architecture contemporaine adaptée au contexte locale
Conduire les nouvelles constructions à s'insérer dans le caractère du bâti existant
Éviter le développement de constructions étrangères au Causse et favoriser l'émergence d'une architecture contemporaine écologique s'insérant dans les paysages villageois
Intégrer les exigences de la transition énergétique dans les nouvelles constructions en recherchant des matériaux et des solutions adaptées au contexte caussenard.

IV - Enjeux sur l'agriculture et le tourisme

Accompagner les mutations des espaces agricoles en préservant le caractère de l'agropastoralisme

- Soutien et restructuration du foncier
- Péréner les contrats en faveur du maintien et de l'ouverture des milieux
- Contribuer aux mesures qui combinent tourisme, agriculture et circuits courts

Favoriser un tourisme de découverte en phase avec les souhaits des visiteurs

Favoriser une meilleure répartition spatiale et temporelle du tourisme

Développement des liens entre les structures d'informations touristiques entre-elles et avec les professionnels du tourisme

V - Enjeu pour le Bien «Causse et Cévennes»

Participer à la mise en oeuvre du plan de gestion Causse et Cévennes aux côtés des autres opérateurs de terrain, en particulier avec le CPIE

III - 4 Conclusion

Le triple enjeu du Grand Site du Cirque de Navacelles dans la perspective de la labellisation

- 1- Préserver, restaurer et gérer le site classé du Cirque des gorges
- 2- Préserver et dynamiser le grand paysage, écrin du site classé
- 3- Remplir ses engagements en tant qu'opérateur du Bien Causses & Cévennes inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Préserver, restaurer et gérer le site classé

La préservation, l'aménagement et la gestion du site classé par l'Etat au titre de la loi de 1930 est bien le premier défi auquel le Grand Site est confronté. Si son patrimoine est exceptionnel et reconnu comme tel, sa protection réglementaire ne suffit pas à en garantir la pérennité. C'est pourquoi dès les années 1990, après le renforcement du classement du Cirque et des gorges de la Vis par l'Etat en 1983, les collectivités ont engagé des actions de remise en état pour les altérations les plus flagrantes.

Beaucoup de réalisations concrètes ont déjà été faites comme on le verra dans les chapitres suivants, notamment sur les rebords du Cirque. Mais il est essentiel de faire aboutir rapidement le réaménagement de l'espace public décidé pour le hameau de Navacelles dans l'esprit des lieux, avec des aménagements à la hauteur de l'extension en cours du site classé.

L'accueil des publics doit y être mieux structuré et perpétuer la grande tradition des excursionnistes née dans la région depuis plus d'un siècle. Le dispositif prévu favorise un tourisme de découverte, d'émerveillement, d'attention au patrimoine. Il est efficace, souple, modulé et adapté aux besoins des habitants et des différents types de public. Il garantit la beauté et l'intégrité du site classé.

Préserver et dynamiser le grand paysage, écrin du site classé

Le grand paysage des causses méridionaux du Grand Site offre au site classé un écrin remarquable. C'est le rôle du Syndicat mixte et de ses partenaires, de maintenir ouverts ces paysages, ces villages de caractère et ces milieux naturels au maillage de parcours et de drailles bien marqué en combinant les mesures qui visent l'agriculture et le pastoralisme, l'habitat et l'architecture et la biodiversité. Il est pour cela essentiel que les activités agropastorales et l'accueil touristique se renforcent mutuellement et proposent sur les plateaux des alternatives riches à la seule visite du Cirque. La mobilisation des prestataires touristiques y est associée. La transmission des métiers qui favorisent la réhabilitation du patrimoine, sentiers et bâti est encouragée.

L'enjeu autour du grand paysage ouvert est d'autant plus aigu que l'économie rurale est en pleine mutation. L'accompagnement des agriculteurs, leur rapprochement des visiteurs au moyen des circuits courts concrétisés dans les boutiques de producteurs, leur promotion dans tous les Grands Sites de la région sont quelques unes des pistes à explorer. Une attention exigeante s'impose également sur l'implantation des équipements énergétiques nouveaux.

Un enjeu spécifique est pointé avec la singularité des perspectives et cheminements identifiées le long des routes, drailles et sentiers qui offrent des paysages lointains sous les ciels changeants. Ils fondent l'originalité des structures paysagères de ce territoire. Les mesures agri environnementales viennent s'ajouter à celles de la charte paysagère et architecturales pour préserver et dynamiser le grand paysage.

Remplir ses engagements en tant qu'opérateur du Bien Causses & Cévennes

Enfin, troisième enjeu majeur, qui vient couronner les deux précédents, c'est la responsabilité du Grand Site dans la mise en œuvre du plan de gestion du Bien C&C. En tant qu'opérateur direct du Bien inscrit au Patrimoine Mondial sur sa partie méridionale, le Grand Site du Cirque de Navacelles se porte garant pour la mise en valeur attentive du Cirque, l'un des joyaux du Bien. Il est aussi engagé pour tout son territoire, aux côtés du CPIE des Causses méridionaux et des communautés de communes, dans la gestion du paysage évolutif de l'agropastoralisme des Causses et des Cévennes.

RAPPEL DU PLAN DU DOSSIER DE CANDIDATURE

PARTIE A PRESENTATION DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

I - Émergence et construction du projet Grand Site

I - 1 L'inscription du Grand Site du Cirque de Navacelles dans son contexte régional	1
I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres	4
I - 3 Les principales étapes du projet	8
I - 4 La cohérence du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles	10

II – Paysages et patrimoines du Grand Site

II - 1 Les fondements physiques du paysage	13
II - 2 L'implantation humaine et la fabrique du paysage	20
II - 3 Les éléments remarquables du paysage	25

III – Les enjeux pour le Grand Site

III - 1 La valeur patrimoniale	33
III - 2 L'esprit des lieux	34
III - 3 Récapitulatif des enjeux	35
III - 4 Conclusion	37

PARTIE B VERS LA LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE

IV Bilan synthétique de l'OGS 2008-2015 **38**

V Des réalisations nombreuses, une démarche ambitieuse **42**

V - 1 La gestion du cœur du Grand Site	43
V - 2 Une ambition : un grand paysage de haute qualité	57
V - 3 Le Grand Site, catalyseur pour les ressources locales	76
V - 4 Le Grand Site, opérateur du Bien « Causses et Cévennes »	88

VI Les moyens de la mise en œuvre **92**

VI - 1 une gouvernance et des moyens stables	92
VI - 2 Le suivi et l'évaluation	96

VII Le projet à 6 ans **99**

VIII Conclusion générale **103**



PARTIE B : Vers la labellisation Grand Site de France

IV - Bilan synthétique du programme de l'Opération Grand Site 2008-2015



BILAN SYNTHETIQUE DE L'OGS 2008-2015

Le programme le plus récent (2008-2015) a été établi sur un large périmètre proche des contours sud du Bien Causses et Cévennes. Il avait pour objectif de porter l'ensemble des études structurantes nécessaires à la connaissance et compréhension du fonctionnement global du Grand Site de Navacelles et ainsi préparer la définition d'un plan de gestion global, cohérent et durable, partie intégrante du plan de gestion du Bien « Causses et Cévennes ». Il s'articulait autour de **5 orientations stratégiques globales** et a permis de réaliser et approuver **5 documents de référence**.

Les 5 orientations stratégiques

- ⊙ **Préserver le cœur du Grand Site : le Cirque de Navacelles**
- ⊙ **Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux** en résolvant les problèmes de circulation dans le Cirque et en utilisant les fonctions de « Relais Grand Site » des belvédères notamment.
- ⊙ **Transmettre et révéler l'Esprit des lieux**, caractéristiques et composantes du Grand Site mais aussi ses différentes approches
- ⊙ **Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site** à partir notamment de la Charte Paysagère et Architecturale ; des démarches Natura 2000 et des mesures de protection.
- ⊙ **Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable** en lien avec les acteurs du territoire

Les 5 documents de références

- ❖ **Le Schéma d'orientation pour l'aménagement et la valorisation du hameau de Navacelles** qui définit les principes de gestion de mise en valeur du hameau et de ses abords, positionné comme le cœur du Grand Site.
- ❖ **La Charte paysagère et architecturale** destinée à préserver la qualité des espaces et l'intégration paysagère des aménagements et équipements sur l'ensemble du territoire du Grand Site
- ❖ **Le Plan de circulation et de stationnement** proposant des modalités de déplacements multimodales (navettes, liaisons piétonnes et cyclables) et des outils d'observation et de gestion de la fréquentation.
- ❖ **Le Schéma de gestion des Activités de Pleine Nature** offrant une vision plus précise des espaces, sites et itinéraires de pratique et de leur gestion.
- ❖ **Le Schéma d'interprétation du patrimoine** présentant les principes de mise en valeur et d'interprétation du territoire.

En parallèle de ces études structurantes, d'autres actions ont été menées, notamment :

- **Le projet d'extension du Site classé**, constituant un dossier prioritaire conduit par la DREAL Languedoc-Roussillon en parallèle de la démarche de labellisation ;
- **La mission de maîtrise d'œuvre globale des espaces publics du hameau de Navacelles.**
- Les **démarches Natura 2000** en faveur de la biodiversité et des paysages ;
- Les actions d'inventaire et de réhabilitation du patrimoine.
- Le **plan de communication** et les supports de communication
- Les **animations** du Grand Site

Toutes ces études et actions ont fait l'objet de plusieurs échanges et ateliers de travail avec les acteurs publics, privés et partenaires du Syndicat mixte.

Le programme d'actions 2008 - 2015

Les dépenses relatives à la mise en œuvre et la réalisation des actions du programme 2008 – 2015 s'élèvent à près de 8 millions d'euros.

Ces dépenses n'auraient pu être réalisées sans la participation financière de nombreux partenaires que sont les communautés de communes, les conseils départementaux, la région, l'Etat, l'Europe et d'autres sources de financements.

Le tableau ci-dessous présente la part des financements engagés par chaque partenaire et le Syndicat mixte dans la mise en œuvre du programme 2008-2015.

Dépenses du programme d'actions 2008-2015		
	Montant en €	%
Financements SM	115 257	1,4
Financements CCPV	508 542	6,4
Financements CCLL	884 114	11,1
Financements CD34 (Ex-CG34)	744 512	9,3
Financements CD30 (Ex-CG30)	2 339 125	29,3
Financements Région	1 104 436	13,8
Financements DREAL	550 555	6,9
Financements autres Etat	550 000	6,9
Financements Europe	691 007	8,6
Autres financements (FCTVA, mairies...)	504 100	6,3
Gites Vissec	115 257	1,4
TOTAL	7 991 648	

NB : Depuis les années 1980 et la première phase de l'OGS, de nombreux autres investissements ont été réalisés, non pris en compte dans le présent bilan financier, représentant pour autant des volumes importants engagés par les collectivités et l'Etat (Moulins de la Foux, La Baume Auriol, l'enfouissement des réseaux à Navacelles, la réhabilitation du petit patrimoine ...).

La mise en œuvre des programmes d'actions a doté le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles d'aménagements et de services réalisés dans le respect de l'identité et de la singularité des lieux, et a permis d'engager une démarche partenariale de gestion durable et concertée du site.

Le tableau suivant présente l'état d'avancement du programme de l'OGS 2008–2015 avec de nombreuses actions engagées (Aménagement des belvédères, signature de la Charte paysagère et architecturale, inventaire du patrimoine culturel,...) certaines en cours de finalisation, la poursuite d'actions continues (Comptages, Actions en faveur du maintien des milieux ouverts...) et le report de certaines actions.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE L'OPERATION GRAND SITE DE NAVACELLES 2008 – 2015

En rouge sont indiquées les actions qui concernent le site classé actuel et en cours d'extension

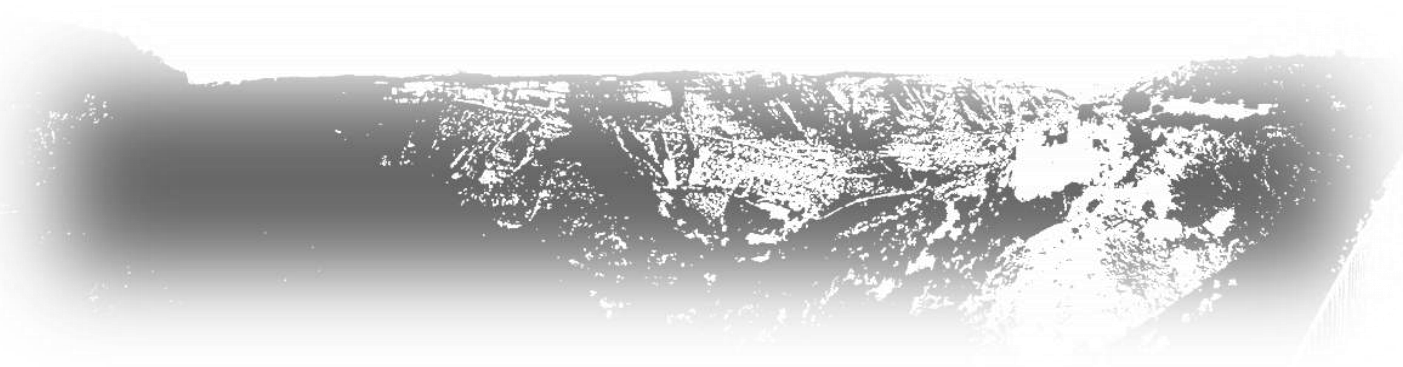
Orientations stratégiques	Actions	Réalisé	En cours	Projeté	MO	
Préserver le cœur du Grand Site	A1	Renforcer la protection du Site par l'extension du site classé	Délibérations favorables des 4 communes et communautés de communes concernées	Enquête publique en cours mars-avril 2016	5 257ha de site classé	Etat
	A2	Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords	Etude finalisée en 2014	Début de mise en œuvre avec la mission de valorisation des espaces publics du hameau	Travaux dans le hameau projetés 2017-2019 Poursuite des autres projets	SM / comcom
	A3	Préparer la gestion du site en concertation	20 réunions entre 2009-15	Se poursuit avec l'association des habitants à la mission de valorisation des espaces publics du hameau		SM
Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site	B1	Charte paysagère et architecturale				
		Etude et réalisation du diagnostic, orientation et guide pratique de recommandations	Documents finalisés en 2014			SM
		Mise en place du conseil architectural et paysager	Mis en place avec les CAUE en 2015			SM
		Approbation de la charte par les communes		10 communes ont délibéré favorablement en février 2016		Com
		Suivi et mise en œuvre de la charte		De façon continue : comité technique de suivi, réunions publiques, support d'information (affiche flyer, expo...)	Poursuite et lien avec les autres politiques sectorielles au sein de la conférence Grand Paysage	SM
	B2	Restaurer et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural des bourgs et hameaux du Grand Site	Traversée de Montdardier, Soubès, place de Sorbs, restauration Le Cros...	De façon continue : aide aux communes pour leur projet		Com
	B3	Inventaire du patrimoine culturel	Action continue	Poursuite avec l'Entente Causse et Cévennes		Comcom/SM
	B4	Restauration et valorisation des zones agricoles dans les gorges (Bayrades et Serizières, traversières d'oliviers...)	Etude des potentialités agricoles de certaines zones	Concertation avec propriétaires des Serizières, étude faisabilité création d'une association foncière agricole	Restauration en partie des paysages agricoles et des patrimoines agropastoraux	SM/Com
		Maintenir les milieux ouverts sur les Causse		Action continue : programmes Life, CTE, CAD, Maeter (11 062ha contractualisés)	Poursuite et lien avec les autres politiques sectorielles au sein de la conférence Grand Paysage	CPIE
		Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux		Action continue : programme OCAGER, aide au foncier et soutien aux exploitations...		Comcom-CPIE
	Préservation de la ressource en eau, gorges de la Vis et de la Virenque		Action continue : dans le cadre du SAGE Hérault		Comcom	
Gérer et maîtriser les flux	C1	Etude fréquentation	Etude finalisée en 2008			SM
	C2	Plan de circulation et de stationnement	Etude finalisée en 2014	Observatoire mis en place de façon continue depuis 2014. Premières mesures pour réguler les flux mise en place (test vélo électrique, navettes...)	Mise en place de modes alternatifs d'accès au Cirque de Navacelles à partir des 2 belvédères et des villages porte du site classé.	SM/ Dpt - Comcom
	C3	Mise en place d'éco-compteurs			Projet	SM
Transmettre et révéler l'Esprit des lieux	D1	Schéma d'interprétation				
		Réalisation du schéma : diagnostic, identification des thèmes, schéma d'accueil et de découverte.	Etude finalisée en 2011			SM
		Mise en œuvre		Valorisation des haltes patrimoine et la redistribution des flux de visiteurs en cours	Diffusion multimédia	SM
	D2.1	Relais Grand Site, la Baume Auriol				
		Aménagements	Finalisés en 2011			Comcom
	Prévoir parking de délestage		Etude de faisabilité du foncier et topographique	Projet	Comcom	

	D2.2	Relais Grand Site du Belvédère de Blandas	Inauguré en 2013			Comcom
	D3.1	Site et maison de la Prunarède				
		Travaux de réhabilitation (mise hors d'eau / hors d'air)	Finalisés en 2014			Comcom
		Projet d'accueil et valorisation sur l'ensemble du site de la Prunarède			Projet	Comcom
	D3.2	Maison de la Vis et de la biodiversité	Etude faisabilité finalisée	Action reportée		Com
	D3.3	Maison de Blandas village	Abandonnée et regroupée au relais Grand Site de Blandas			Com
	D4.1	Sécuriser et valoriser la cave Vitalis	Etude historique archéologique importante + livre de vulgarisation édité	Abandon de la démarche de conventionnement avec les propriétaires pour l'accès au site.		Comcom
	D4.2	Bilan du programme de fouilles, restaurer et valoriser les mégalithes	Découverte de la grotte des Baumelles puis protection au titre des monuments historiques protégés	Action continue		Etat
	D4.3	Restauration et valorisation des haltes patrimoine via des projets numériques ou à destination de publics spécifiques	Mise à disposition de tablettes numériques en 2015	Poursuite avec les haltes patrimoine sur les années suivantes	Diffusion multimédia	SM
D5	Définition et installation d'une signalétique cohérente et homogène			A planifier après finalisation des aménagements majeurs	SM	
Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire	E1.1	Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison des Faïsses		Relevé topographique en cours intégré au projet de valorisation du hameau de Navacelles	Etude de faisabilité et projet	Com
	E1.2	Assurer une offre d'hébergement de qualité		Action continue		
		Gîtes de groupe de Vissec	Réalisés en 2013			Com
		Hébergement groupé à Montdardier	Réalisé en 2015			Com
	E1.3	Schéma de gestion des activités de pleine nature et développement des outils associés	Etude finalisée en 2014	Animation et suivi		SM
	E1.4	Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques	Formations effectuées en 2014-2015 : « Les rencontres du Grand Site »	Poursuite des formations et échanges de façon continue	Poursuite des formations et échanges de façon continue	SM-divers
	E2.1	Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire		Action continue : boutiques de vente et actions renforcées (guide des producteurs...)	Enquête auprès des agriculteurs souhaitant mettre en place des visites d'exploitation à destination des visiteurs	Comcom – C&C / CPIE
	E2.2	Gestion des espaces agro-pastoraux		Action continue		CPIE - Dpt
	E2.3	Accompagnement des projets agro-pastoraux à dimension paysagère		Action continue		CPIE - Dpt
	E2.4	Définition d'un plan de gestion sur les propriétés des collectivités	Réalisé en 2015 ENS des belvédères de Blandas et ENS du Castelet Portail			CPIE - Dpt
	E3.1	Fonctionnement technique du Syndicat mixte Grand Site de Navacelles		Action continue		SM
	E3.2	Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances	Plan de communication et médiation finalisé en 2014 (site internet, flyer...)	Poursuite de façon continue	Programme des animations du Grand Site associant prestataires privés et publics	SM
		Mise en place d'un groupe gouvernance touristique, promotion et marketing avec les différents offices de tourisme et les 2 comités départementaux du tourisme	Mise en place en 2013. 12 réunions effectuées fin 2015	Animation et suivi		SM
	E3.3	Centre de ressources patrimoine et environnement		Action continue		CPIE
	E3.4	Développement des programmes de formations et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site	Formations effectuées en 2014-2015 : « Les rencontres du Grand Site »	Poursuite des formations et échanges de façon continue	Poursuite des formations et échanges de façon continue	SM
E3.5	Observatoire photographique des paysages		Action continue		CPIE	

Légende des MO = maîtrise d'ouvrage :

Etat ; Dpt= départements ; Comcom= Communautés de communes ; Com= communes ; CPIE= CPIE des Causses Méridionales ; C&C= Entente Causses et Cévennes ; SM=Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles.

V - Des réalisations nombreuses, une démarche ambitieuse



Au moment de briguer le label "Grand Site de France", le Grand Site du Cirque de Navacelles se trouve dans une dynamique forte d'aboutissement des actions prévues dans le programme de l'OGS 2008-2015. Mais le Grand Site se donne aussi aujourd'hui de nouvelles perspectives, dimensionnées à l'échelle du Bien Causses et Cévennes, associant toutes les politiques publiques qui concourent depuis de nombreuses années à la qualité du paysage dont les démarches pour l'ouverture des milieux menées depuis 20 ans sur les Causses.

Elles vont mobiliser la gouvernance du Grand Site, l'Etat, les autres collectivités partenaires et plus largement les acteurs de l'agriculture, la biodiversité, l'urbanisme, l'aménagement des voies et le tourisme.

L'idée est de renforcer dans la prochaine période où les moyens financiers sont contraints, l'efficacité dans une "**Conférence Grand Paysage**" autour de tous les dispositifs techniques et financiers mobilisables.

Nous présentons dans les pages suivantes du chapitre V, ce qui est en place, ce qui est cours et ce qui sera engagé dans les 6 années à venir avec les pictogrammes suivants :

Légende des annotations



Action réalisée



Action en cours



Action projetée



Lien avec la gestion du Bien
Causses & Cévennes

Cette présentation se fera autour de 4 axes du programme 2017-2022, différents de ceux du précédent programme mais permettant de gagner en cohérence:

V – 1 La gestion du cœur du Grand Site

V – 2 Le Grand Paysage de haute qualité

V – 3 Le Grand Site, catalyseur pour les ressources locales

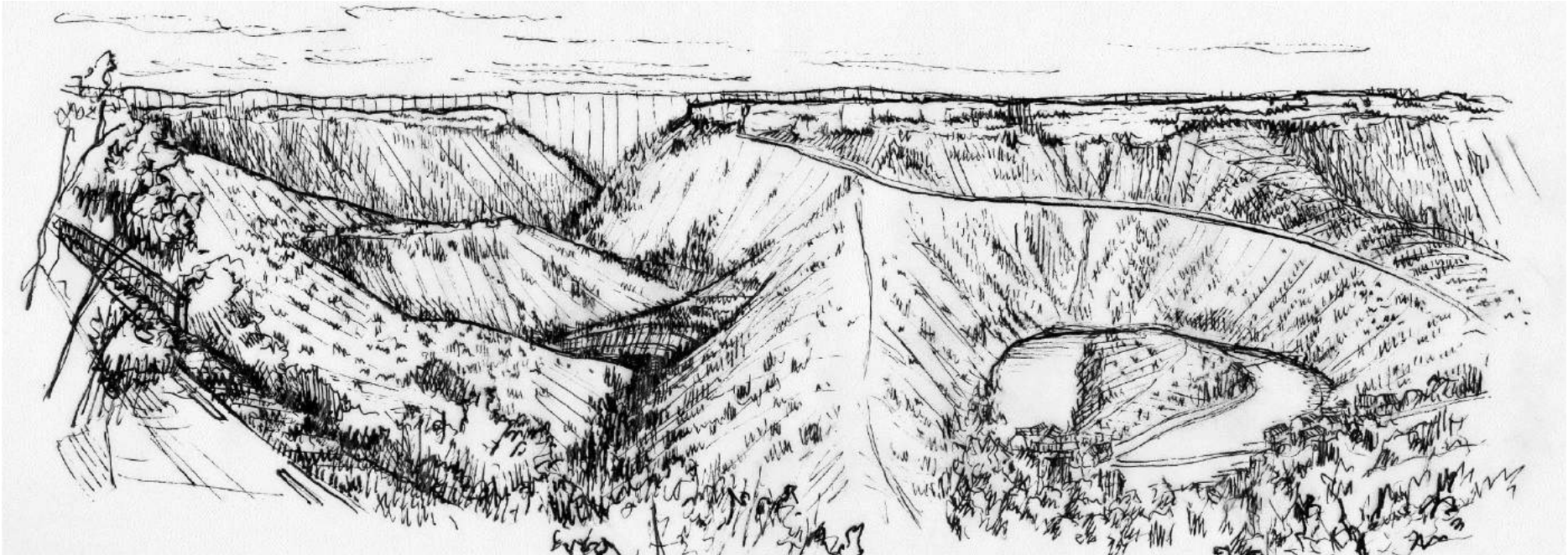
V – 4 Le Grand Site, opérateur du Bien Causses & Cévennes et le suivi de la démarche

Chacun des 3 premiers axes est précédé d'un texte introductif explicitant le projet et la vision pour les 20 ans à venir, que se sont fixés le Syndicat mixte et ses partenaires au-delà de ce programme à 6 ans. Ce texte exprime et figure un état souhaitable à échéance donnée des paysages, des milieux dans certaines zones prioritaires en conformité avec les ambitions du Bien Causses et Cévennes.

Un tableau récapitulatif en pages 101-102 fait la synthèse des actions du programme pour les 6 prochaines années.



V.1. La gestion du cœur du Grand Site : Le hameau de Navacelles et les belvédères



V.1.1. L'extension du site classé

V.1.2. Les aménagements et la valorisation du hameau et des belvédères

V.1.3. Les belvédères : Aménagements réalisés et rôle structurant des belvédères

V.1.4. La gestion des flux et de la fréquentation



L'ambition pour le cœur du Grand Site

A l'écheance des réalisations amorcées, le hameau de Navacelles devrait avoir recouvré son caractère, en accord avec l'empreinte laissée par l'Homme dans ce paysage naturel grandiose et en incluant harmonieusement les usages actuels du site par les habitants et les visiteurs.

On devra retrouver alors la lecture du méandre, de la coquille et du hameau, sa dimension naturelle et la marque de l'installation de l'Homme, le tout formant un ensemble harmonieux.

De plus, cette structure devra être perceptible non seulement depuis le rebord des Causses mais aussi dans le hameau lui-même.

Alors qu'aujourd'hui l'image du hameau semble parfois brouillée, le hameau aura été nettoyé, dévoilé, révélé. Son image aura été retrouvée et la lecture du site aura été simplifiée, rendue plus limpide :

- La rivière, la coquille, le bâti des ensembles du hameau et les circulations auront retrouvé leur pertinence,*
- Certains bâtiments techniques accumulés sans logique auront été supprimés, des cheminements auront été retrouvés en tenant compte de leur fonctionnalité et des contraintes environnementales,*
- L'implantation des cheminements le long de la rivière, la Vis, les covisibilités des groupes de maisons, celles de la cascade et du pont seront retrouvées,*
- Avec les conseils des services de l'Etat, de la mairie, du guide de référence édité par le Syndicat mixte en concertation avec les services de l'Etat, DREAL et les STAP 30 et 34, et les CAUE, la restauration des ruines sera encouragée,*
- Enfin un véritable équilibre entre les usages des habitants et ceux des visiteurs sera clairement perceptible.*

Les circulations et les cheminements entre les belvédères et le hameau, mais également avec les moulins de la Foux, seront facilités, sécurisés et clairement visibles. Des alternatives modales pour se rendre au hameau de Navacelles seront à la disposition des visiteurs. Ils pourront découvrir les gorges au départ des belvédères mais également à plus longue échéance, depuis les villages Portes du site classé.

En compléments des actions déjà en place aux deux belvédères, les visiteurs trouveront une information claire, coordonnée et « en temps réel » sur les différents modes d'accès et de découverte proposés. Des zones de stationnement temporaires seront ouvertes en saison estivale. Des animations (journées de producteurs, ateliers pédagogiques, expositions temporaires...) renforceront l'offre pérenne déjà proposée.

Le périmètre du site classé aura été étendu aux reliefs préservant les perspectives du grand paysage, aux abords du hameau et des gorges.

Les paysages des gorges seront préservés dans leurs différentes caractéristiques (rivière, ripisylve, prairies, parois rocheuses, terrasses, zones de culture), fonctions (agricole, biodiversité...). Les éléments historiques, témoignages de l'activité humaine seront en partie restaurés et valorisés : les Bayrades, les Sérizières, les ruines du moulin du hameau, le béal depuis la zone de captage, les moulins de la Foux.

Les cheminements et sentiers de randonnée seront valorisés, coordonnés et les pratiques de sports et loisirs de nature (VTT, pratique équestre, pêche...) régulées. Les rares zones de stationnement dans les gorges seront traitées de façon très discrète avec des aménagements frugaux.

De façon plus détaillée :

- *Le méandre sera libéré de tout véhicule.*
- *Le parking visiteur du hameau sera intégré en fonction des visibilitées depuis les belvédères.*
- *Le fossé, large blessure dans le méandre aura été rééquilibré, reconquis et mis à profit pour redessiner le cheminement et le profil du béal.*
- *Les terrasses auront retrouvé leur profil en veillant à leur rendre un usage et en utilisant les matériaux trouvés sur place.*
- *La plagette aura retrouvé sa fonction de détente, de découverte, de contemplation, libérée des véhicules et des circulations, capable de résister aux aléas climatiques, mais accessible aux véhicules de secours.*
- *Les belvédères sur la Vis jalonnent de façon discrète le « chemin de ronde ».*
- *Le déplacement du béal permettra retrouver sa logique de collecte et de distribution de l'eau pour les jardins tout en jouant le rôle de bordure pour les cheminements.*
- *Le mail d'accueil marquera l'entrée dans le hameau.*
- *Le stationnement sera différencié pour les visiteurs et les habitants. Un stationnement pour les randonneurs sera installé en amont du hameau.*
- *Les stationnements pour les habitants desserviront exclusivement les habitations à distance raisonnable.*
- *Les disponibilités en place dans le hameau et la tarification seront clairement affichés aux belvédères et les visiteurs seront incités à se rendre à pied par les sentiers au hameau afin que la progression vers le hameau soit en elle-même source de plaisir.*
- *Le bâtiment communal disposera d'un projet pour l'accueil des randonneurs et la mise en place d'un espace d'expositions.*
- *L'utilisation des navettes sera encouragée, notamment en rendant sa tarification plus attractive que l'usage du parking visiteurs dans le hameau.*
- *La prairie du méandre continuera d'être entretenue. D'autres parcelles seront remises en culture (fourrage, vignes et leurs cabanes, fruitiers, chênes truffiers...)*
- *Les pratiques de sports et loisirs de nature seront régulées : les sentiers interdits aux VTT lorsqu'ils ne sont pas adaptés, la pratique équestre régulée, le stationnement des bêtes pour la nuit organisé, les activités de pêche valorisées.*



Îlots d'habitations du hameau de Navacelles


Nous présentons dans les pages suivantes **ce qui est en place, ce qui est cours ou ce qui sera engagé dans les 6 années à venir** selon les pictogrammes colorés et le plan suivant :

1. L'extension du site classé
2. Les aménagements et la valorisation du hameau et des belvédères
3. Les belvédères : Aménagements réalisés et rôle structurant
4. La gestion des flux et de la fréquentation.

Les tableaux récapitulatifs en pages 40-41 et 101-102 vous le rappellent également.

La Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages qui a approuvé en février 2012 le programme de l'Opération Grand Site (OGS) de Navacelles, présenté par le Syndicat mixte d'études et de pilotage du grand site, a assorti sa validation de la « **demande impérative de renforcement du site par l'extension du classement** ».

Marc Esteben, inspecteur des sites à la Dreal Languedoc-Roussillon, en charge du dossier résume dans le texte ci-dessous les arguments développés dans son rapport de présentation de l'extension du site classé de fin 2015 :

« L'extension du classement du site est également mentionnée dans le dossier de candidature des Causses et Cévennes à l'UNESCO. 

Déjà en 2011, le Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles avait délibéré dès le 8 Mars 2011 en faveur « du lancement de la démarche d'étude du périmètre d'extension du site classé ».

Le Cirque de Navacelles et les gorges de la Vis sont classés au titre des sites pittoresques depuis le 8/12/1983. Le site s'étend de la résurgence de la Foux jusqu'à Madières, incluant le Cirque et l'ensemble des gorges, jusqu'au rebord du plateau, en limite du causse.

Une protection du paysage du rebord des plateaux, situés de part et d'autre des gorges, a été établie au moyen d'une inscription du site en 1991, afin de protéger les abords du site classé. Celle-ci se caractérise par sa configuration et son étendue, différentes d'un département à l'autre et notamment en certains endroits par son étroitesse. Elle représente finalement un manchon de protection très réduit, dont les limites sont relativement arbitraires au plan paysager. Il convient de noter en outre que les limites du site inscrit actuel n'intègrent pas certains secteurs paysagers stratégiques du site qui demeurent hors protection.

De manière générale, il est permis de constater que les protections actuelles, de niveau différent (inscription et classement), ne rendent pas compte de l'unité paysagère originelle du site et de sa genèse. Enfin, elles n'apparaissent pas à l'échelle du Grand Site et de son vaste territoire.

Le projet d'extension du classement consiste principalement en l'extension du site classé actuel au causse alentours, site matriciel des gorges et du Cirque de

Navacelles. Il englobe la totalité du site inscrit actuel et l'étend pour lui assurer une meilleure cohérence paysagère.

Cette nouvelle délimitation aura pour effet de reconnaître le causse comme entité paysagère à part entière, celui-ci ne constituant pas un simple abord des gorges mais sa matrice originelle. Le causse constitue en effet en tant que tel un paysage culturel, comme nous le rappelle son inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO.

La proposition de délimitation :




Compte tenu de la difficulté à trouver une limite raisonnable au classement sur le causse, vue son étendue, la délimitation suivra les reliefs qui déterminent le *bassin visuel rapproché du grand paysage*, aux abords des gorges et ce faisant définissent *une entité paysagère du causse* plus cohérente que le strict manchon de protection du site inscrit actuel.

Ce parti aura pour effet de :



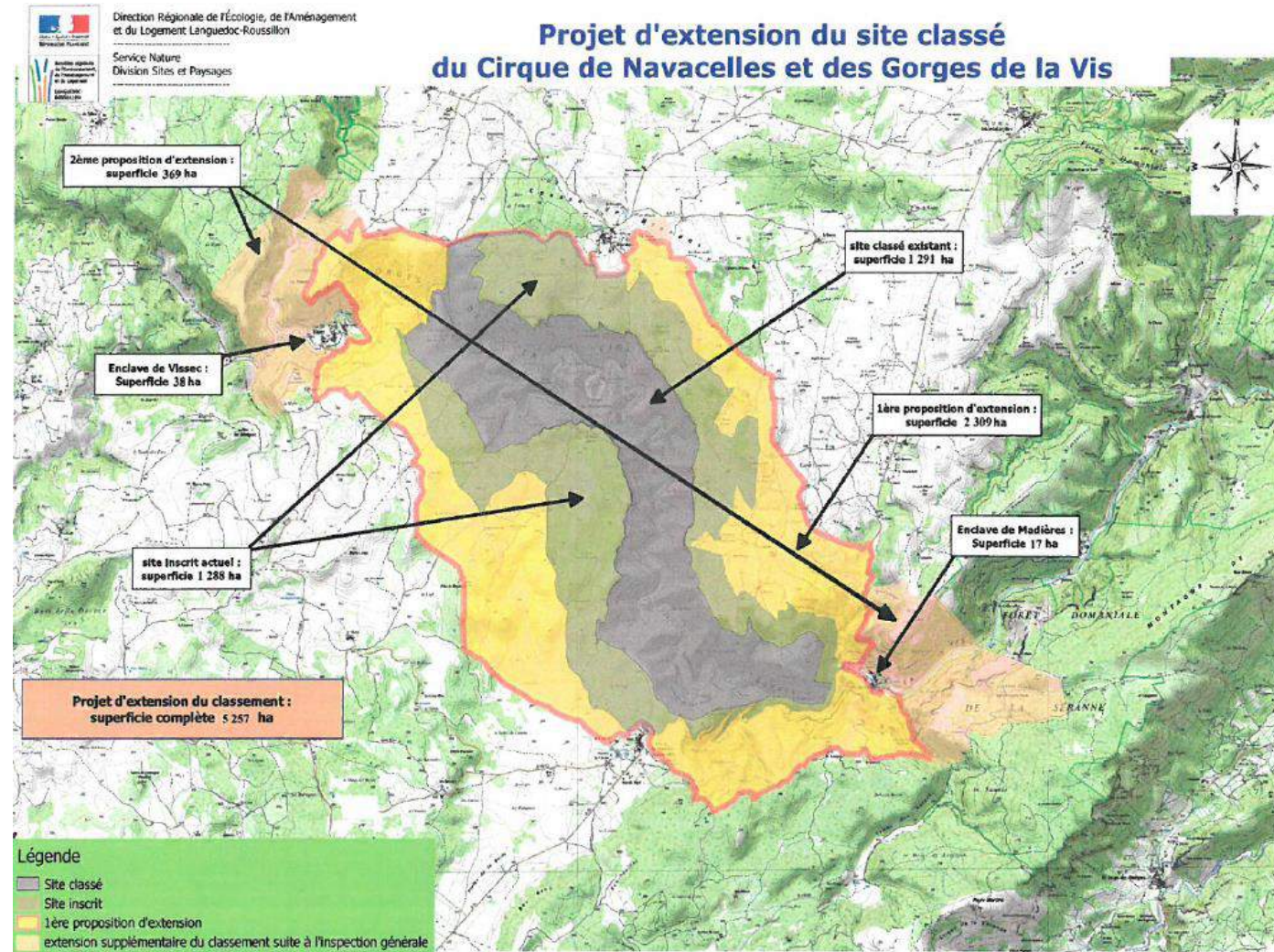
- préserver les parcours d'accès au Grand Site et notamment aux 2 belvédères principaux
- préserver intégralement des éléments patrimoniaux exceptionnels comme l'ensemble agro pastoral de la ferme de la Prunarède ou des portions spectaculaires de vallée sèche en amont de la résurgence de la Foux.
- préserver des secteurs du causse ou des versants en covisibilité directe avec les 2 principaux belvédères de Blandas ou de la Baume Auriol qui ne sont pas protégés aujourd'hui et de manière générale d'offrir une meilleure protection des secteurs de covisibilités entre les deux Causses.

La protection des cœurs de village, couverts par des abords inscrits aux Monuments Historiques, est renvoyée aux documents d'urbanisme qui pourront s'appuyer sur la charte paysagère qui a notamment repéré l'intérêt paysager des silhouettes villageoises et des entrées de site. »

Etat d'avancement : Enquête publique 1^{er} semestre 2016 

Rappel des étapes :

- **Mars 2011 :** Délibération du comité syndical du Grand Site en faveur « du lancement de la démarche d'étude du périmètre d'extension du site classé. ».
- **21 Novembre 2014 :** Réunion en sous-préfecture du Vigan, présentation du périmètre d'étude aux maires des 4 communes de Vissec, Blandas, Rogues et Saint-Maurice-Navacelles
- **Décembre 2014 - Mars 2015 :** Concertation avec les conseils municipaux
- **Décembre – Mars 2015 :** Délibérations des communes en faveur du périmètre et sollicitations des partenaires
- **Juillet 2015 :** Visite avec Monsieur BOYER, Inspecteur général du Ministère du Développement Durable
- **Juillet-Août 2015 :** Intégration des remarques de Monsieur BOYER et échanges avec les communes sur la nouvelle proposition de périmètre
- **Août à Octobre 2015 :** Délibérations des collectivités en faveur du nouveau périmètre (Cf. Annexe 5: Les délibérations des collectivités en faveur du projet d'extension du site classé)
- **Mars à avril 2016 :** Enquête publique




Rappel des superficies :

Site classé actuel : 1274 hectares (08/12/1983)

Site inscrit associé : 1309 hectares (15/05/1991)

Extension du site classé : 2 674 hectares

Projet du nouveau périmètre du site classé : 5 257 ha, soit 11.4% du Grand Site 

V.1.2. Les aménagements et la valorisation du hameau et des belvédères

Outre le classement, des actions de préservation et de valorisation ont été engagées dans le hameau depuis les années 90. Ont ensuite suivi des actions sur les belvédères, ces derniers accueillant déjà une forte population à partir de bâtiments déjà présents (ancienne ferme caussenarde et restaurant des années 60). Afin d'engager une vraie réflexion sur la gestion de la fréquentation dans le hameau, les gorges et les belvédères, ont également été menées plusieurs études déjà évoquées, dont certaines concernent spécifiquement le cœur du Grand Site :

- Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords
- Plan de circulation et de stationnement
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles.

Les enjeux dans le cœur du Grand Site sont effectivement importants :

- Circulation et stationnement : un hameau avec 600 à 1000 véhicules/jour pour 60 places de stationnement officielles (sur quelques semaines en saison estivale)
- Architecture et réhabilitation : des bâtiments en ruines, des réhabilitations à encadrer
- Espaces publics : une qualité faible et un manque de lieux communs et de clarté dans les usages (informations...)
- Equipements publics : des besoins d'installation (station d'épuration...)
- Economie : 6 établissements, des services de base à développer
- Concilier vie quotidienne des habitants et accueil des visiteurs
- ...

Et le site étant très contraint géographiquement et visible totalement depuis les 2 belvédères, il était donc très important d'avoir une action très réfléchie et parcimonieuse dans l'attitude à adopter.

V.1.2.1. Valorisation du hameau dès les années 90, perspectives de gestion à 30 ans et projet de valorisation à 3 ans

a) Une première phase de valorisation communale du hameau



Entre 1990 et 2000, des premières réalisations ont été mises en place dans le hameau par la mairie de Saint-Maurice-Navacelles :

- le dallage des ruelles de Navacelles et l'éclairage public,
- traitement des petits bâtiments publics et techniques (sanitaires...),
- mise sous terre des fils électriques et téléphoniques du hameau,
- sauvegarde du dernier mur restant de la chapelle Notre Dame à Navacelles (abside) pour stopper les dégradations des derniers vestiges,
- achat du bâtiment communal des Faïsses,
- réhabilitation du pont moutonnier et de la calade,
- début de l'assainissement du hameau de Navacelles aujourd'hui défectueux.

La chapelle Notre Dame



Le bâtiment acheté par la commune de Saint-Maurice-Navacelles



Le pont de Navacelles



b) Une phase de concertation avec les habitants du hameau

Entre 2009 et 2011, le Syndicat mixte a missionné le CPIE des Causses Méridionaux pour recenser les demandes des habitants du hameau. Suite à une dizaine de réunions, les habitants ont reçu en février 2011 un document synthétisant leurs demandes et apportant des premiers éléments de réponse sur les démarches de protection et les collectivités concernées.

Ce travail a été repris par le Syndicat mixte et les services de l'État dans la rédaction du programme d'actions 2012-15 (notamment en définissant une orientation stratégique recentrant Navacelles au centre des problématiques « Préserver le cœur du Grand Site : le Cirque de Navacelles ») et en intégrant dans les études du Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du Cirque de Navacelles et du Plan de circulation et de stationnement, une demande de participation et de consultation des habitants du hameau. Huit réunions ont associé les habitants du hameau entre 2012 et 2013 sur ces deux études.

Un guide de recommandations pour les réfections et travaux à l'attention des habitants du hameau a été élaboré en concertation avec les services de l'Etat (DREAL, STAP 30, STAP 34) et partenaires (CAUE 30, CAUE 34 et le bureau d'étude du Syndicat mixte du Grand Site).

c) Mise en place d'une gestion au quotidien renforcée en période estivale.

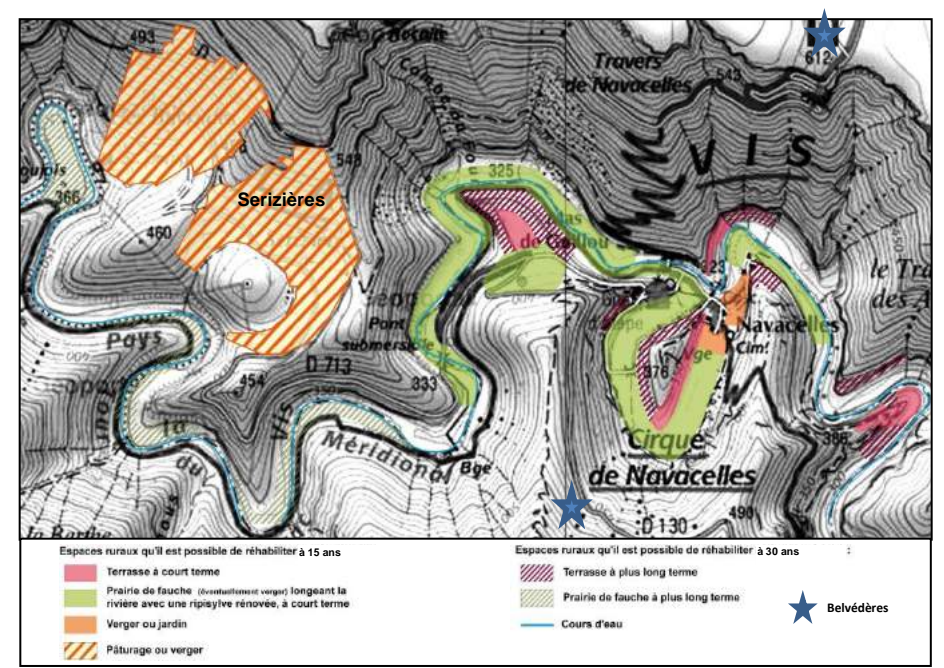
Le Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles, pour aider la mairie de Saint-Maurice-Navacelles, emploie une personne chargée de l'entretien quotidien du hameau pour la saison estivale sur six mois.

Depuis 2012, le Syndicat mixte assure la mise en place d'équipes d'éco-volontaires dans le hameau et dans les gorges sur la saison estivale pour répondre aux demandes des habitants qui ne souhaitent pas être les relais d'information pour les visiteurs. Cette action permet de proposer également une réelle découverte du cœur de site (visites guidées gratuites, lecture de paysages) et ainsi inciter les visiteurs à prolonger leur visite. Ce sont des volontaires formés par les équipes de gardes de l'environnement du Conseil départemental du Gard, le CPIE des Causses méridionaux et le Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles.

d) Une vision prospective pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du Cirque de Navacelles et de ses abords.

Le schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du hameau de Navacelles et de ses abords a défini les principes de gestion et de mise en valeur du hameau et de ses abords. Il offre une vision prospective des aménagements, équipements, liaisons douces et animations à réaliser, pour préserver et valoriser le hameau tout en assurant un accueil de qualité et une offre de services et d'activités « éco-touristiques ».

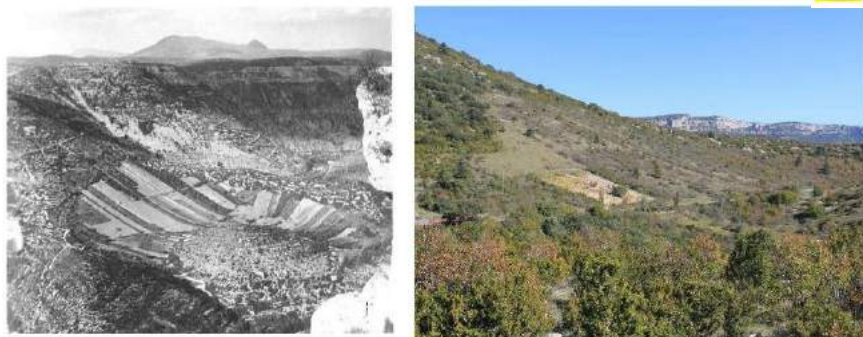
La carte ci-dessous présente le projet **d'éco-paysage naturel et agricole** illustrant l'orientation 1 « restaurer en partie le paysage agricole, tel qu'il existait au moment de la mise en place de la protection ».



Il s'agit de retrouver les grandes qualités paysagères qui ont justifié le classement du Cirque de Navacelles. Il s'agit également de reconquérir des espaces naturels

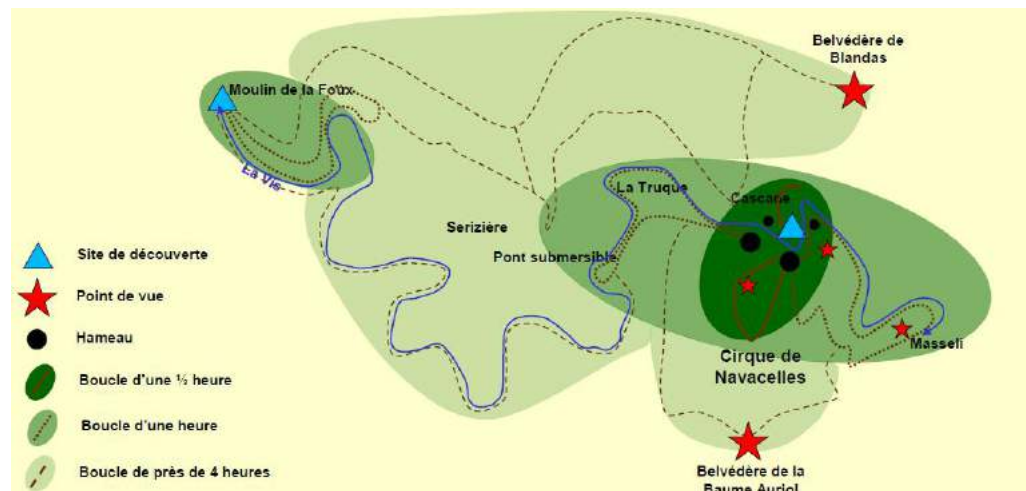
abandonnés, pour enrichir la biodiversité et favoriser la valorisation des espaces adaptée aux usages agricoles et besoins contemporains.

Actuellement le travail engagé avec les propriétaires de la zone des Serizières est dans l'axe de cette orientation. L'objectif est la réhabilitation de plusieurs des 11 cabanes pastorales, la mise en place d'une association foncière pastorale et si possible une valorisation agricole par l'installation d'un agriculteur.



Serizière – années 1900 et 2015

Le Schéma suivant présente les principes d'organisation des cheminements piétonniers et de la découverte éco-touristique à l'échelle des deux belvédères et des Moulins de la Foux dans les Gorges de la Vis. Il s'organise sur le principe de boucles de randonnée variant de ½ heure à plus de 4 heures, et passant par des points de vue ou sites de découverte.



Dossier de candidature au label Grand Site de France – Cirque de Navacelles
PARTIE B : Vers la labellisation Grand Site de France – Mai 2016

Le cheminement à pied entre le hameau et les moulins de la Foux est déjà possible et entretenu sur une boucle de 3h. Par la suite, dans un premier temps, seront traitées en priorité les liaisons en aller-retour avec les belvédères et leur sécurisation. A plus long terme, des boucles courtes dans le hameau ou longues avec les belvédères et même les villages aux bords du site classé sont recherchées.

Ce schéma d'orientations en identifiant et spatialisant les contraintes existantes sur le site (inondabilité, assainissement...) et des besoins en espaces publics (place...) ou équipements publics (station d'épuration...), a permis de préparer la mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles lancée en juin 2015.

e) Le projet à 3 ans pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles



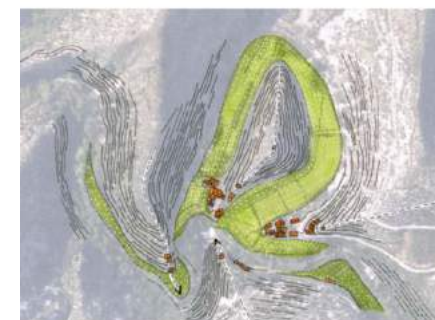
La mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles a vocation à assurer l'intégration de l'ensemble des projets du hameau dans une perspective de préservation et de mise en valeur de la qualité paysagère du site.

Cf. Annexe 6. Les courriers des collectivités pour la délégation de la mission de valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles.

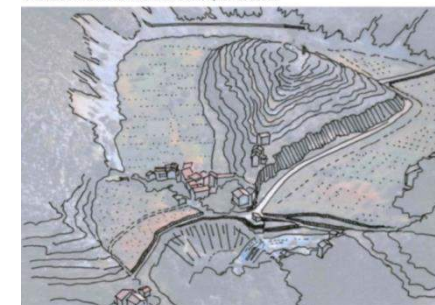
Le premier travail a été de définir de façon détaillée et partagée les grandes composantes paysagères du Cirque de Navacelles :

1. Un site naturel mais avant tout qui témoigne de **l'intelligence de l'homme** pour s'y installer
2. Une implantation du bâti à proximité de la rivière et sur les lignes de crêtes pour laisser libre les terres cultivables et arables ;

Les composantes du paysage : un paysage construit par l'homme



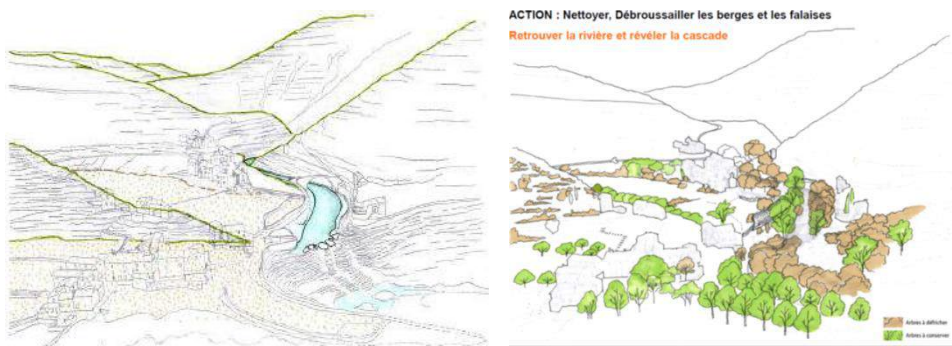
Une relation avec la rivière en balcon, terrasses...



3. La rivière un élément fondateur : relation à la rivière importante, terrasses en bords de rivière; balcon donnant vue sur la cascade (aujourd'hui enfriché)
4. Le méandre, une composante structurante et autrefois lisible avec la cascade et la rivière
5. Les falaises, la cascade traduisent un paysage construit à partir des contraintes géomorphologiques mais façonné par l'homme
6. Un équilibre fragile : autrefois une structure lisible aujourd'hui en péril car encombrée, dégradée, par endroit abandonnée, avec des éléments techniques non adaptés...

En termes d'actions, il s'agit de s'inscrire dans la continuité en nettoyant le site et en trouvant comment inscrire les nouveaux usages dans le site, en les clarifiant et en les « ordonnant » ; révélant ainsi et valorisant comment les personnes se sont adaptées pour vivre, même difficilement, sur ce site.

La planche ci-après illustre le premier objectif : Révéler la structure naturelle du site : Cirque et gorges, méandre, rivière, cascade. A la suite, la planche suivante est un exemple d'action à mettre en place.



Les objectifs retenus sont de :

- Confirmer la structure compacte des hameaux (Supprimer les édicules techniques ; Conforter les murs)
- Lier les lieux, ordonner les flux et les usages, en s'inspirant des exemples remarquables encore présents de : chemins, béal et fontaines, terrasses et murets de soutènement, jardins et vergers
- Recalibrer les ouvrages récents, s'appuyer sur les anciens tracés
- Relier les espaces et valoriser les bords de rivière
- Conforter la structure paysagère – trame plantée + prairies et jardins
- Intégrer les stationnements dans la structure paysagère en utilisant la limite du méandre et enterrer les locaux techniques (station d'épuration).

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Juillet 2016 dépôt du permis d'aménager

Septembre – octobre 2016 : commission des sites puis dépôt des dossiers de demande de subventions

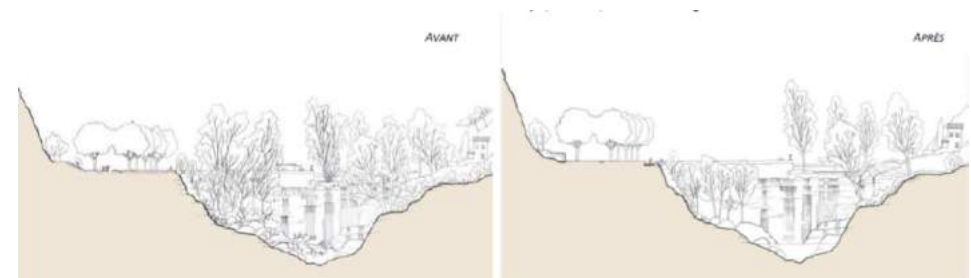
Janvier – avril 2017 : 1^{ère} phase de travaux

Octobre 2017 – mars 2018 : 2^{ème} phase de travaux

Octobre 2018 – mars 2019 : 3^{ème} phase de travaux

Maîtrise d'ouvrage globale déléguée à la CC Lodévois et Larzac – Projet coordonné avec l'enterrement de la Station d'épuration (STEP). Cf. Annexe 6 : Les courriers des collectivités pour la délégation de la mission de valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles à une maîtrise d'ouvrage unique.

Exemples d'illustrations des travaux de mise en valeur de la cascade et de ses abords le long du cheminement en balcon :



V.1.2.2. Les belvédères : Aménagements réalisés et rôle

structurant des belvédères

En surplomb du Cirque de Navacelles, le belvédère de la Baume Auriol et le belvédère de Blandas constituent historiquement les deux points de vue les plus fréquentés pour observer la beauté du Cirque et se rendre dans le hameau de Navacelles.



Avant l'aménagement des belvédères, et au-delà des problématiques de circulation et de stationnement et des nuisances, le temps de visite sur les stationnements des belvédères était réduit à moins de trente minutes ne permettant pas une réelle découverte du Grand Site.

L'aménagement des belvédères, comme « **Relais Grand Site** » participe à la gestion des flux en incitant les visiteurs à laisser leur voiture, à la prolongation de la durée de visite et la mise en valeur du Grand Site en informant de l'offre sur l'ensemble du territoire. En effet, ils répondent à 4 objectifs majeurs :

- Accueil : informations, animations, restaurant, boutique de produits locaux, services, et aménités
- Gestion des flux : les belvédères structurent l'offre d'alternatives à la voiture et la diffusion des flux vers le territoire
- Interprétation et mise en valeur du site
- Restauration du patrimoine et des paysages

a) Le belvédère de la Baume Auriol

Cette ferme caussenarde située face au Cirque de Navacelles, dans le département de l'Hérault, a fait l'objet d'un premier projet d'aménagement du bâtiment existant en un lieu d'accueil du public et de présentation du Grand Site. Ainsi, le bâtiment offre aujourd'hui plusieurs espaces : un restaurant, un office de tourisme, une salle de vente et de dégustation de produits du terroir, une salle de projection vidéo et une exposition permanente sur les paysages de la Vis. Les abords ont été réaménagés afin d'assurer une intégration paysagère du site : organisation du stationnement, mise en discrétion de la station d'épuration, création d'une ouverture permettant l'accès au panorama par les personnes à

mobilité réduite. De plus, un chantier-école a permis de restaurer l'ensemble pastoral : lavogne et enclos pastoral.



Ferme de la Baume Oriol - Ancienne carte postale



La Baume Auriol après réhabilitation



Lavogne de 25 mètres de diamètre, reconstruite



Environ 100 mètres de muret rénové



Enclos pastoral reconstruit

b) Le belvédère de Blandas



Le site du belvédère de Blandas a fait l'objet d'une opération de requalification et de mise en valeur en 2013, offrant aujourd'hui des espaces d'accueil, de stationnement, de détente et de contemplation, d'interprétation et de sensibilisation.

Antérieurement, le belvédère de Blandas avait bénéficié de quelques aménagements (balcons en bord de route, table d'interprétation, parking de la doline de 60 places bitumé) et disposait d'un restaurant privé souvent fermé et sans qualité architecturale avec un stationnement sauvage en premier plan. Avec environ 110 000 visiteurs par an sur le belvédère de Blandas et une situation exceptionnelle face au Cirque de Navacelles, la création d'un Relais Grand Site a été engagée dès les années 2000.

Aujourd'hui, le belvédère s'intègre au paysage et permet d'informer et renvoyer les visiteurs sur l'ensemble du territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles. Cet aménagement permet de diminuer la prégnance des voitures, de retrouver le paysage de la doline, des bordures des causses, les murets et enclos pastoraux et de proposer des modes alternatifs de déplacement.

Un service de navette en direction du hameau est proposé en période estivale.

Les réalisations du Belvédères de Blandas en chiffres

- ✓ *Un espace d'accueil intégré au paysage.*
- ✓ *1,5km de cheminement et de découverte avec sentier d'interprétation, maquette, longue vue d'observation des rapaces...*
- ✓ *Des espaces d'accueil, de détente, de contemplation, d'interprétation et de sensibilisation créés : muséographie, salle de projection.*
- ✓ *Un stationnement de 60 places aménagées.*
- ✓ *Une zone de délestage jusqu'à 200 places pour ouverture les périodes de pointe si nécessaire.*
- ✓ *Plus de 100 mètres linéaire de murs réhabilités.*
- ✓ *281 m³ de murs recréés.*
- ✓ *Des liaisons piétonnes vers et depuis le village de Blandas.*
- ✓ *Des liaisons vers le hameau de Navacelles et les Moulins de la Foux en cours de sécurisation.*
- ✓ *Entre 2012 et 2015, le nombre de visiteurs est resté stable en valeur absolue mais le temps de visite moyenne a été très fortement prolongé (de 15 à 30 min maximums en 2012 à plus d'une heure en majorité en 2015)*



Belvédère de Blandas avant travaux



*Le nouveau bâtiment du belvédère de Blandas et ses abords
Bâtiment reculé du bord de falaise au fond de la doline*

III.1.3 La gestion des flux et de la fréquentation

Évaluée à environ 250 000 visiteurs par an, la fréquentation du Grand Site du Cirque de Navacelles bien que modérée au regard d'autres Grands Sites, est concentrée sur une période estivale de 2 mois et importante compte-tenu de la configuration très contrainte du site. En aout, 600 à 1000 véhicules-jours sont comptabilisés descendant dans le hameau. Au-delà des aménagements et animations, des services et information amorcés doivent être poursuivis en étant relayés sur l'ensemble du Grand Site.

V.1.3.1 Les grands principes pour la gestion des flux et de la fréquentation

Le plan de circulation et de stationnement a permis d'établir 5 grands principes :

Principe 1 : Accueillir **tous les visiteurs jusqu'au hameau** de Navacelles selon des modalités multiples : vélos, navettes, randonnées...

Principe 2 : Multiplier les « ruptures de charge » aux 2 belvédères et aux 4 « Portes Rando » : Vissec, Blandas, Madières, Saint-Maurice-Navacelles, c'est-à-dire villages aux bords du site classé

Principe 3 : Requalifier les **espaces publics** dans le hameau et les gorges

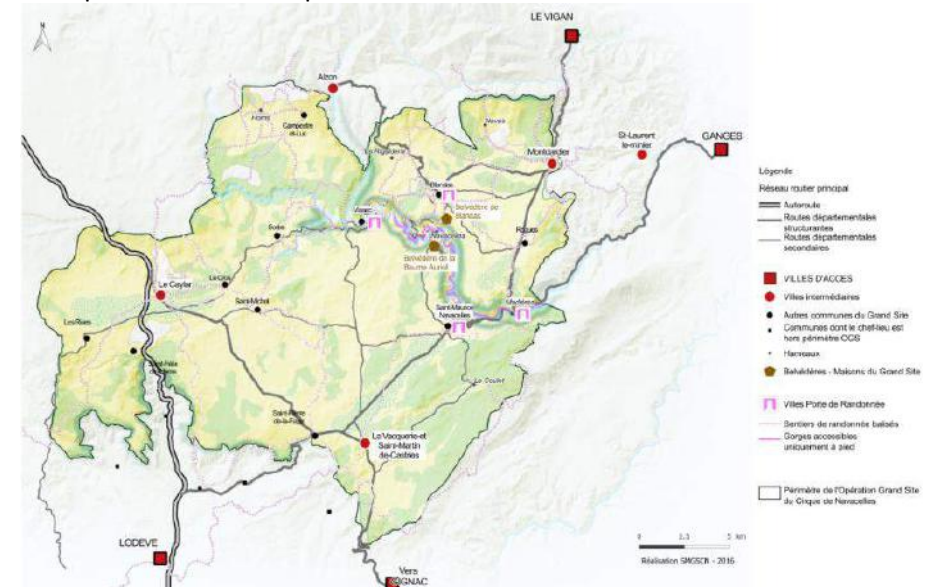
Principe 4 : Offrir des **modalités d'accès** qui favorisent la découverte du site, la prolongation des séjours et de la saison touristique et les activités marchandes :

- la navette comme principal moyen de report de 25% des véhicules
- la descente à pied en confortant et aménageant les sentiers
- le projet vélo électrique à développer (sous réserve de sécurisation et de projet avec les professionnels)

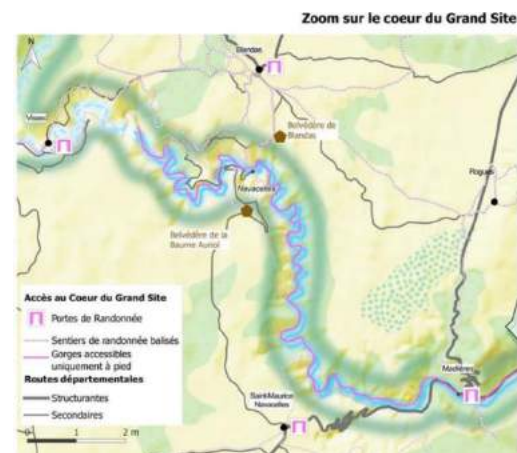
Principe 5 : Proposer un système de **modes alternatifs** prioritairement entre les belvédères et le hameau, évolutif vers une extension du service de navette à partir des villages de Blandas et St-Maurice à long terme et des systèmes de paiement coordonnés : tarification se mettant en place progressivement puis se regroupant (navette-stationnement...).

De plus, comme dans tout Grand Site, la diffusion sur l'ensemble du territoire et dans le temps, ainsi que l'information sont aussi des enjeux primordiaux.

Maillé d'un important réseau routier et de sentiers, le Grand Site du Cirque de Navacelles se structure autour de 4 villes d'accès proposant l'essentiel des services marchands et non-marchands, des villages intermédiaires assurant un certain nombre de services, puis finalement les « Portes Randonnée » à partir desquelles un accès piéton ou vélo est possible.



Carte 8 : Les accès au Grand Site et au cœur de site



Dans le cœur de site, les quatre communes de St-Maurice-Navacelles, Blandas, Vissec et Rogues permettent l'accès au hameau et aux deux belvédères de la Baume Auriol et de Blandas.

Elles se positionnent comme les « Portes Randonnée » permettant entre autre de garer son véhicule et poursuivre la découverte à pied.

V.1.3.2 Les actions à l'intention des camping-cars



L'accueil des camping-cars est une problématique importante sur le Grand Site qui doit être traitée spécifiquement. C'est suite à leur installation dans le hameau au début des années 2000 que la station d'épuration doit être refaite. Leur présence est importante en nombre et les difficultés de circulation qu'ils rencontrent et occasionnent peuvent entrainer des congestions importantes en période estivale.

Ainsi, les communautés de communes ont mis en place des équipements : 5 aires avec vidange sont réparties sur le territoire élargi et 10 aires d'accueil.

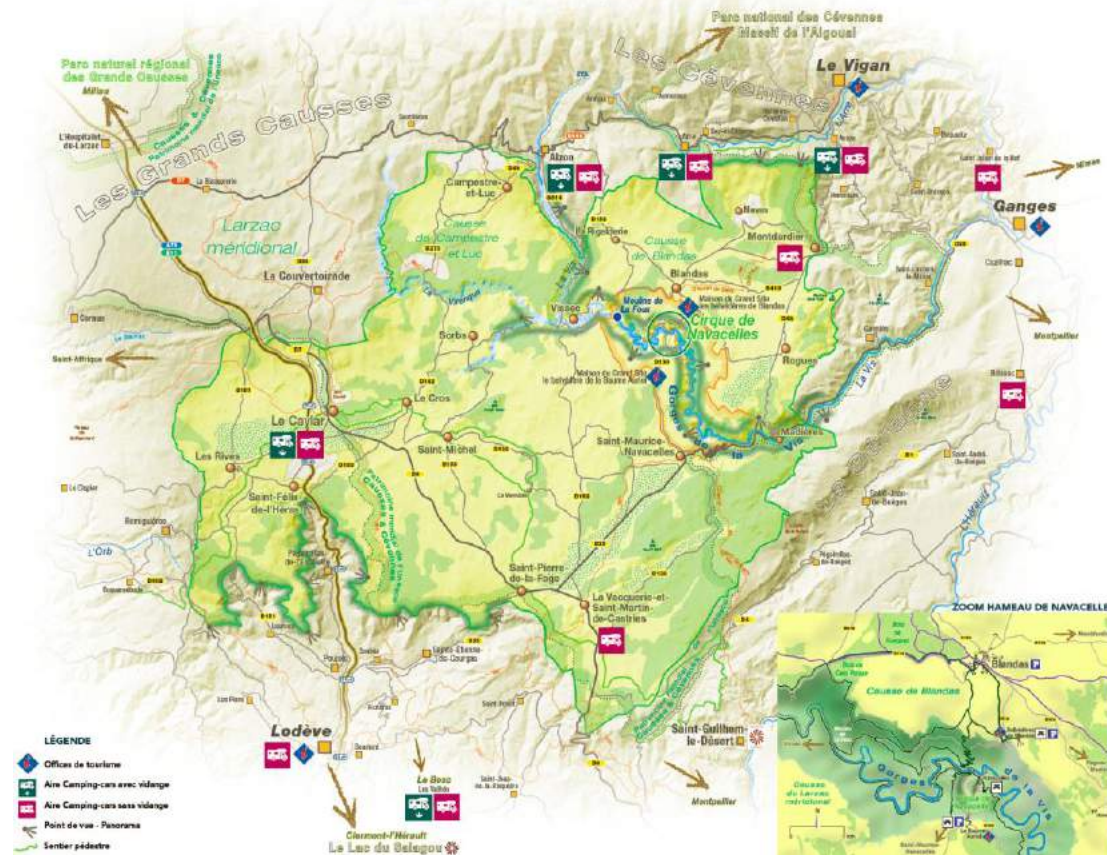
Sur son site internet, le Grand Site explique les différents modes d'accès et informe des difficultés pour les véhicules importants avec des itinéraires privilégiés.

En période estivale, un panneau temporaire a été mis en place au Belvédère de Blandas pendant le temps de présence de la navette, spécialement destiné aux camping-cars mentionnant les éléments suivants :

« Amis Camping-caristes : Accès au hameau difficile, prenez la navette « Edgard » pour 1,50€ le trajet ! Nous vous souhaitons un agréable séjour »

Un flyer de sensibilisation à l'attention des camping-cars permet de mieux les accueillir à partir d'une information claire et précise sur l'offre et l'accessibilité du territoire et gérer la fréquentation dans le hameau et sur l'ensemble du Grand Site.

AIRES DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS SUR LE GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES



CIRQUE DE NAVACELLES
GRAND SITE

[Accueil](#)
[Le Grand Site](#)
[Infos pratiques](#)
[Découverte](#)
[Contact](#)
[Carte interactive](#)
[Espace Presse](#)

Accès au Cirque

Pour vous rendre sur le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles, nous vous proposons plusieurs itinéraires de découverte, entre les gorges de l'Hérault, les gorges de l'Aire et les gorges de la Vis. Les vastes étendues des 3 Causse Méridionaux du Larzac, de Blandas et de Campestre-et-Le-Luc. A travers ces différents itinéraires, vous découvrirez les patrimoines de l'agropastoralisme, ses paysages, la biodiversité exceptionnelle du site (faune/flore), les mégalithes (dolmens, cromlech, menhirs...)

à pied

en prenant le bus

en véhicule motorisé

en camping car

en vélo électrique

V.1.3.3 Des initiatives prometteuses en faveur des modes alternatifs de descentes dans les gorges et le Cirque

a) La mise en place de la navette

En 2012, 3 journées tests « circulation et stationnement » ont été réalisées avec la mise en place de navettes, l'indication des sentiers permettant de descendre à pied, la mise à disposition de vélos électriques, l'indication et l'information aux belvédères dès que le parking du hameau était complet et régulation du stationnement.


Suite à la réussite en 2012 des journées test, un service de navette est assuré depuis 2013, entre le Belvédère de Blandas et le hameau de Navacelles par la ligne régulière Ganges-Le Vigan prolongée en période estivale jusqu'au hameau de Navacelles et desservant les principaux départs de randonnée du secteur.

Sur la saison 2015, le service a été assuré pendant 1 mois du 13 juillet au 16 août entre le Belvédère de Blandas et le hameau de Navacelles, desservant 2 autres arrêts le parking des Moulins de la Foux et le pont submersible.

Suite à une importante communication en 2015, la fréquentation de la navette a été multipliée par 3 entre 2014 et 2015. Ce sont près de 900 voyages enregistrés sur un mois (35 jours), soit en moyenne plus de 25 personnes par jour empruntant la navette. Ainsi ce sont **300 véhicules évités dans le hameau en 2015.**

La pérennisation de ce service participe à la qualité de l'accueil sur le site et à son respect.

b) Des perspectives côté Hérault : une navette depuis le belvédère de la Baume Auriol

En 2012, la navette permettait d'accéder au hameau de Navacelles en reliant les deux belvédères. Cette possibilité avait été très appréciée puisque sur 3 jours 274 personnes ont été transportées, dont certaines n'osant 

descendre en voiture compte tenu de l'étroitesse et de l'aspect vertigineux de la route.

Au regard de ces expériences, deux possibilités sont retenues pour les années à venir, soit l'extension de l'Autorité Organisatrice de Transports du Gard vers l'Hérault pour la mise en service d'une navette pendulaire ; soit la mise en place de deux navettes dont le fonctionnement serait coordonné. Un stationnement de délestage devra être trouvé sur la Baume Auriol pour les journées de pic de fréquentation.

c) La structuration des sentiers

Autour du maillage territorial existant à conforter, il s'agit de proposer des cheminements balisés et sécurisés permettant de rejoindre le hameau depuis les deux belvédères.

A partir des belvédères de Blandas, le tracé du GR7 a été modifié pour longer le causse et éviter le passage par la route départementale. En 2016, des travaux d'entretien de la partie basse du GR7 viendront finaliser cette liaison pédestre. Dans le hameau de Navacelles, le sentier de la vierge fait l'objet d'un projet de réhabilitation dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles. A terme, un projet de sécurisation sur « le sentier du facteur », permettant de relier le belvédère de la Baume Auriol et le hameau sera engagé.

d) La location de vélos électriques, une escapade sans voiture

Le test des vélos électriques réalisés en 2012 a été perçu favorablement, confortant l'objectif d'une meilleure accessibilité des différents sites permettant une découverte plus lente et de manière plus ludique qui s'adapte à la multiplicité des profils de visiteurs. 20 à 30 participants par jour soit environ 75 personnes ont profité d'un vélo électrique depuis l'un des belvédères vers le hameau (4 km depuis le belvédère de la Baume Auriol, 7 km depuis le belvédère de Blandas).

Les deux loueurs de vélo du territoire ont été associés. Ils ont par la suite adopté progressivement les vélos électriques et en 2015, le Grand Site les a réunis de nouveau pour développer avec eux une offre sur l'ensemble du Grand Site en relation avec l'Esprit des lieux :

Les « Escapades nature sans voiture », un projet avec le Réseau des Grands Sites de France

« Le carnet de Pierre », disponible sur Internet, retrace l'expérience de Pierre, qui expérimente la découverte des Grands Sites sans voiture en vélo électrique.

Venu depuis Paris en train, puis de Nîmes au Vigan en bus. Pendant 3 jours, il parcourt le Grand Site d'Est en Ouest en vélo électrique et à pied (distance parcourue 72 kilomètres). Il rend son vélo au Caylar, pour prendre un bus vers la Gare de Montpellier et reprendre le train vers Paris.

Son retour d'expérience insiste sur l'intérêt et le confort procurés par la location d'un vélo électrique comme en témoigne cet extrait de son carnet de voyage « *Ce matin en route pour la Baume Auriol, je me félicite d'avoir un vélo électrique ! La montée est un vrai bonheur, je peux regarder le paysage...et il est magnifique* ». A travers cette expérience, il offre une belle découverte du Grand Site en cohérence avec les actions engagées par le Syndicat mixte et ses partenaires.

V.1.3.4 Les évolutions de trafics observées entre 2012 et 2015



L'analyse des données de fréquentation 2012, 2014, 2015 met en évidence un maintien de la fréquentation du hameau de Navacelles, mais une augmentation de la fréquentation des belvédères depuis la finalisation des aménagements.¹

¹ 2012 : visite centrée sur le hameau :

- en juillet 55% véhicules stationnés dans le hameau et 45% aux belvédères

- en août 65% dans le hameau et 35% aux belvédères,

2015 : visite centrée sur les belvédères :

Aujourd'hui, sur les deux belvédères, le temps de visite a été allongé. La part de véhicules stationnant moins de 30 minutes est passée de plus de 68% en 2012 à moins de 45% en 2015. Sur le belvédère de Blandas, 56% des visiteurs restent désormais plus d'une heure, contre 31% en 2012. En 2015, l'offre d'animations regroupant de plus 1500 participants sur les deux belvédères a contribué à cette évolution de la durée de visite. Les visiteurs, habitants et acteurs du territoire, sont quasi unanimes, satisfaits des aménagements, de leur intégration et de leurs fonctions de Relais Grand Site.

Des améliorations sont encore à prévoir, en période estivale, avec une amélioration des sentiers de liaisons piétonnes vers le hameau et la mise en place d'un service de navettes aux deux belvédères et stationnement temporaire de délestage à la Baume Auriol.

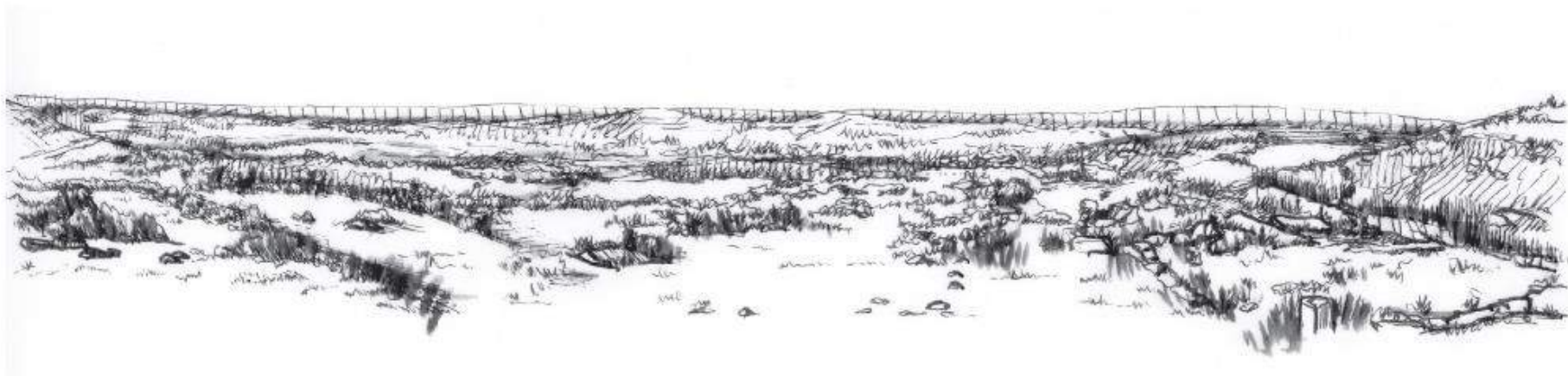
En résumé :

- Une extension du classement en cours
- Des premières actions dans le hameau avec concertation des habitants à poursuivre
- Les lignes du projet à 30 ans précises pour les gorges et le hameau.
- Des travaux à 3 ans planifiés, coordonnés et financés à engager dans le hameau
- Des stationnements principaux sur les belvédères de la Baume Auriol et de Blandas.
- Des stationnements répartis sur l'ensemble du territoire
- Des Villages « Portes-Randonnée », permettant d'accéder au réseau de sentiers de randonnée et au Cirque de Navacelles.
- Des services dédiés aux camping-cars situés en périphérie du site classé et du Grand Site.
- Un important réseau de sentiers balisés sur l'ensemble du Grand Site.
- Des premières actions en faveur des alternatives modales (navettes, liaisons piétonne depuis les belvédères vers le hameau, vélo électriques) à poursuivre.

- en juillet 35% véhicules stationnés dans le hameau et 65 % aux belvédères

- en août 39% dans le hameau et 61% aux belvédères.

V.2. Une ambition : un grand paysage de haute qualité



- V.2.1. Le recensement et la réhabilitation d'un patrimoine remarquable.
- V.2.2. La Charte paysagère et architecturale, un outil au service du paysage du Grand Site.
- V.2.3. La mobilisation pour Natura 2000, l'activité agropastorale, les paysages et la biodiversité.
- V.2.4. La démarche autour de la signalisation et de la signalétique du Grand Site.
- V.2.5. Vers une nouvelle démarche plus intégratrice.



Un grand paysage de haute qualité

A l'échelle du Grand Paysage, le Grand Site est marqué, d'une part, par de vastes paysages ouverts à maintenir (étendues steppiques, parcours, clôture rurale) et des paysages plus ou moins fermés (chênaies, boisements, forêts de conifères) à contenir ; et d'autre part par des villages, hameaux, mas isolés, hangars agricoles et routes qui modèlent ces paysages offrant des perspectives à préserver.

Les actions menées par le CPIE des Causses méridionaux, les communautés de communes, les communes et les acteurs privés (agriculteurs, gestionnaires des espaces naturels...) en faveur du maintien des milieux ouverts, permettent de rompre avec les projections d'évolutions du couvert végétal qui prévoyaient une importante fermeture des milieux, ceci par la disparition des parcours au profit de la forêt. Sans les actions en cours au titre des mesures agri-environnementales, ce scénario serait inéluctable.

A 25 ans, le Grand Paysage du Grand Site du Cirque de Navacelles sera marqué **par le maintien des étendues steppiques existantes**, cultures et parcours, et clôtures gardant leur caractère rural. Les chênaies, parcourues par les troupeaux de moutons notamment, seront maintenues tant qu'elles continueront à être exploitées. Les forêts de conifères seront quant à elles contenues, notamment par l'entretien des espaces à proximité. Les principaux outils de gestion sont déjà en place (plan de gestion ENS, contrat Natura 2000...) et ont fait leurs preuves (plus de 11 000 hectares en contrat de MAE entre 1996 et 2014 ; 62 exploitations candidates pour 2015-2021 ; entre 1990 et 2012 un maintien des surfaces agricoles et prairies et une augmentation des surfaces de pelouses et landes).

Dans les années à venir, la coordination de ces mesures et l'observation des impacts sur le paysage seront renforcées. L'évolution des paysages actuellement suivie à travers **l'Observatoire Photographique des Paysages** animé par le CPIE depuis 2007 sera maintenue et son articulation avec l'évolution des villages et l'observatoire Causses et Cévennes renforcée.

L'activité agricole proche des villages sera donc maintenue voire renforcée, pour préserver les points de vue sur les façades remarquables des villages, avec des habitations en bordure de parcelles et selon les axes de visibilité.

La Charte Paysagère et Architecturale et ses outils mis en œuvre, notamment le Conseil architectural des CAUE auprès des élus, des particuliers et à terme des collectivités en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme, constitue un outil majeur de maîtrise de l'extension urbaine. Une évaluation périodique

conjointe entre le CAUE, le CPIE, les Communautés de communes et le Syndicat mixte permettra de suivre l'évolution des paysages naturels et bâtis.

Structurant le paysage, les routes participent à l'approche mobile du paysage. Elles offrent **des perspectives saisissantes lors des trajets et déplacements** sur le Grand Site (déplacement en voiture et dans une moindre mesure à pied ou à vélo) qui **seront valorisés**.

L'ambition vise à permettre à tous, quelle que soit la porte d'entrée sur le Grand Site, d'éprouver le dépaysement et de découvrir les grandes étendues caussenardes qu'offrent le territoire à partir d'un important réseau de routes de grande qualité paysagère. Selon le cas, les objectifs seront de contenir la végétation en bordure de route pour préserver « ce que la route donne à voir » et dans d'autres cas de maintenir les alignements d'arbres, les buisseries ou murets l'encadrant ou le gabarit de la route.

Les différents points hauts, panoramas, points de vue seront identifiés et pour la plupart maintenus dégagés, le cas échéant, les aménagements frugaux seront privilégiés.

Les perspectives offertes à partir des routes et des points de vue présentant un territoire **agricole vivant**, façonné par les hommes dont l'activité permet le maintien de zones ouvertes **seront identifiées et préservées**. La diversité des types d'exploitation et la dynamique de reprise et de transmissions d'exploitations par de jeunes agriculteurs sont à conforter et maintenir pour préserver la qualité et la richesse du Grand Paysage.

La prise en compte des conséquences des mutations énergétiques dans le paysage sera assurée par les outils et moyens mobilisés à court, moyen et long termes tels que l'observatoire photographique du paysage, le rôle du CAUE dans ce domaine, et à terme la **conférence « Grand Paysage »**. En ce sens l'engagement au sein du dossier Causses et Cévennes de ne pas mettre en place d'éolien industriel sur le Bien et localement les prises de position de la communauté de communes Lodévois et Larzac préserve le paysage du Grand Site.

Nous présentons dans les pages suivantes **ce qui est en place, ce qui est cours ou ce qui sera engagé dans les 6 années à venir** selon les pictogrammes colorés et le plan suivant :

1. Le recensement et la réhabilitation d'un patrimoine remarquable.
2. La Charte paysagère et architecturale, un outil au service du paysage du Grand Site.
3. La mobilisation pour l'ouverture des milieux.
4. La démarche autour de la signalisation et de la signalétique du Grand Site.
5. Vers une nouvelle démarche plus intégratrice

Les tableaux récapitulatifs en pages 40-41 et 101-102 vous le rappellent également.

III.2.1.1. Les inventaires intercommunaux

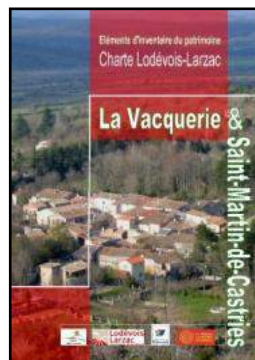
Les deux communautés de communes du territoire ont réalisé des inventaires du patrimoine incluant l'ensemble du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles.

La Communauté de communes Lodévois et Larzac a réalisé des inventaires du patrimoine culturel sur les communes de son territoire. Menés dans le cadre d'une convention avec la région Languedoc-Roussillon, la méthodologie suivie est celle du Service Régional de l'Inventaire (D.R.A.C. Languedoc-Roussillon). Les fiches inventaire établies par commune sont conservées à la Communauté de communes, en version papier et intégrées dans une base de données numérique.

La Communauté de communes du Pays Viganais, en partenariat avec le service Culture de la Direction Éducation, Culture, Jeunesse et Sport du Conseil départemental du Gard, met en place un « Plan Patrimoine » sur les communes des Causses gardois, consistant en un recensement du patrimoine bâti « non protégé » suivi d'un programme de restauration des éléments sélectionnés. L'inventaire réalisé par commune est disponible en version numérique et facilement consultable.



Exemples de rendus d'inventaires - Communes de Sorbs et de la Vacquerie et St Martin-de-Castries



III.2.1.2. Le recensement du patrimoine bâti et des éléments emblématiques



A partir des inventaires du patrimoine réalisés par les communautés de communes, complétés des connaissances internes du syndicat mixte, des données de l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes et des compléments apportés par les communes, le Syndicat Mixte a établi une liste récapitulative servant de référence synthétique des éléments patrimoniaux à l'échelle du Grand Site du Cirque de Navacelles.

La démarche a porté sur 3 types d'éléments patrimoniaux :

- le patrimoine agropastoral et culturel bâti
- le patrimoine géologique, archéologique et préhistorique
- le patrimoine historique et vernaculaire

Plus de 460 éléments ont ainsi été recensés :

- 203 éléments du patrimoine agropastoral et culturel dont 27 lavognes, 51 puits, 7 fours à pain, 5 murets et buisseries, 3 enclos pastoraux...
- 74 éléments du patrimoine géologique, archéologique et préhistorique dont 22 dolmens, 23 menhirs, 7 secteurs de mégalithes, 4 cromlechs, 5 ensembles de clapas...
- 188 éléments du patrimoine historique et vernaculaire dont 47 croix, 30 maisons, édifices, 22 églises, 16 châteaux, 6 calade/chemin, 4 calvaires, 6 statues...

L'ensemble de ces éléments participe aux richesses des communes, avec des particularités dans de nombreuses communes et du Grand Site. Cf. Annexe 12 : Le recensement des éléments du patrimoine.

V.2.1.3. Les actions de restauration du patrimoine



A travers les deux programmes de l'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles, et les programmes menés par les Communautés de communes, des actions de réhabilitation et de restauration du patrimoine ont été réalisées sur le patrimoine bâti en général et le patrimoine agropastoral en particulier. Ces actions sont pour certaines portées par des associations locales ou acteurs privés, soutenues par les collectivités.

Plus de 30 éléments du petit patrimoine ont été restaurés en 10 ans (lavognes, fours, cazelles, glacière et plus de 200 mètres linéaires de murets, gloriottes, calvaires, croix, ...)

Par exemple, la lavogne de Montdardier, mare communale en pierre sèche, de 6 mètres de diamètre a été réhabilitée dans le cadre du Plan Patrimoine Emploi mené par la Communauté de communes du Pays Viganais en 2007 – 2008. De même, la glacière de 7 mètres de profondeur et 8 mètres de diamètre réhabilitée en 2008, des travaux de réhabilitation évalués à 30000€ restent nécessaires. La chapelle St-Jacques a été mise en valeur (extraction des pierres de la carrière et mise en valeur de la chapelle).

A la Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, le prieuré St-Martin a fait l'objet de 15 années de fouilles et de travaux d'aménagement permettant aujourd'hui d'envisager sa valorisation.



Le prieuré St-Martin, après fouilles et travaux

A Blandas, l'aménagement du belvédère avec réhabilitation de plus de 100 mètres linéaires de murs en pierre, soit 288 m³ de murs recréés.

A St-Maurice-Navacelles, au belvédère de la Baume Auriol, 100 mètres linéaires de murets restaurés, ainsi que l'enclos pastoral (60 mètres linéaire), la lavogne de 25 mètres de diamètre et l'accès à la grotte des camisards.



Le moulin de Saint Pierre-de-la-Fage

A St-Pierre-de-la-Fage, le moulin à vent a été réhabilité par une association locale qui en assure également la gestion.

A Campestre, 3 cazelles ont été réhabilitées, thème d'un sentier d'interprétation. Une lavogne a également été restaurée et prochainement le pont moutonnier sera le prochain projet.



La cazelle de Candet à Campestre et Luc et la vue depuis celle-ci

A Saint Michel, le puit fortifié et les ruines du château ont été préservés.

A Vissec, l'église a également été rénovée par la commune et toutes les croix dans le cadre du Plan Patrimoine Emploi de la Communauté de communes du Pays Viganais. D'autres éléments patrimoniaux ont été réhabilités par les communes dans le cadre de projet de rénovation ou d'aménagement public (place de Sorbs, pesée du Cros...)

V.2.1.4. Des réhabilitations emblématiques du patrimoine agropastoral



Les Moulins de la Foux

En site classé, les Moulins de la Foux constituent aujourd'hui l'un des sites les plus visités après le Cirque de Navacelles. Ils ont fait l'objet d'un des premiers programmes de réhabilitation. C'est en ce lieu que la Vis réapparaît, après avoir disparu sur plusieurs kilomètres en amont. Des imposants moulins témoignent de l'intérêt de ce site pour l'homme depuis le XI^{ème} siècle.

Les Moulins de la Foux, avant et après réhabilitation



- Réhabilitation sans accès routier.
- Accès maintenu à pied (1h15 depuis le hameau de Navacelles ; 45 minutes depuis Vissec).
- Exposition permanente dans 2 salles autour du travail des moulins, de la résurgence de la Vis, et des relations entre les moulins et les Causses.
- Salle hors-sac avec espace pique-nique / barbecue.

La Maison de la Prunarède

Belle ferme fortifiée du 17^{ème} siècle, la Maison de la Prunarède a fait l'objet de travaux de sauvegarde (mise hors d'eau et hors d'air) entre 2009 et 2011 et a vocation, notamment, à servir de lieu de médiation à destination du grand public.

La mise en valeur de ce bâtiment et de ses abords a été confortée par les résultats de recherches archéologiques qui ont permis de retrouver et découvrir des attributs de l'agropastoralisme (aire de battage, citerne, lavogne, four à pain...) et d'avoir une meilleure compréhension de la formation du bâtiment et de son rapport au site. Les travaux d'accès au niveau de la route ont été calibrés de façon à préserver les abords du lieu.

Ferme de la Prunarède, avant, pendant et en fin de travaux



Avant travaux

Pendant

Fin de travaux

La restauration des Gloriettes de Saint-Félix-de-l'Héras

Gloriettes : Petites constructions, généralement en pierre sèche, qui protègent le captage d'une source et à partir desquelles est assurée la répartition des eaux.

La présence de deux gloriettes aussi proches l'une de l'autre est unique. Situées au bord d'un chemin caladé, elles alimentent une magnifique lavogne. La première partie de la restauration de cet ensemble, portée par la mairie, a permis la découverte de la deuxième gloriette disparue, située en contrebas du chemin.

L'action s'est étalée sur deux ans et a permis la sauvegarde d'un pan inestimable du petit patrimoine du Larzac méridional. Le coût total des travaux s'élevait à 52 000€ dont 22 000€ financés par la commune de Saint-Félix de l'Héras et 30 000€ par le département de l'Hérault. Une entreprise locale de St-Michel d'Alajou a été sollicitée pour réaliser les travaux.

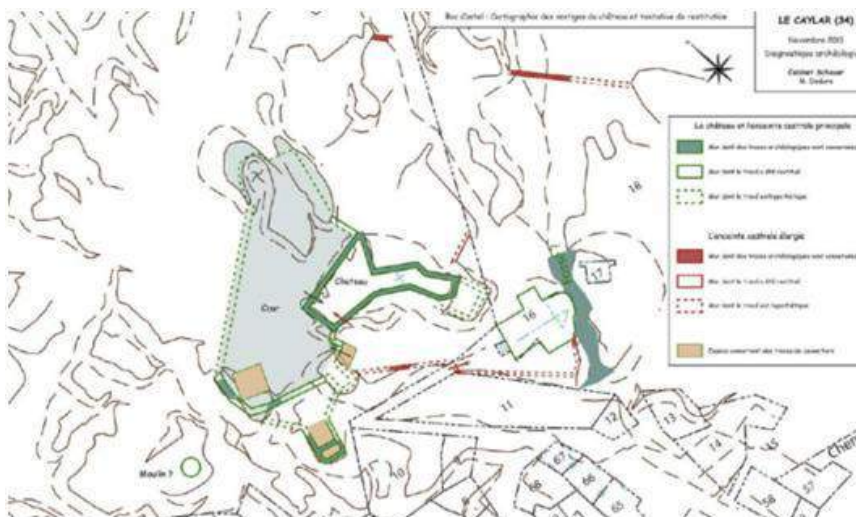
La mise en valeur du Roc Castel

Le Roc Castel offre une vue dominante à 360° du Larzac aux Cévennes et présente un site de qualité tant par son histoire que par ses paysages karstiques. Les éléments architecturaux se confondent avec les rochers ruiniformes creusés, sculptés et fortifiés. En contrebas du site, on entre dans le village médiéval par le Portal blanc et sa tour du XIVe. Devant la tour de l'horloge se dresse l'arbre sculpté évoquant la vie sur le Causse du Larzac.

Opération de conservation et de mise en valeur du Roc Castel sur la commune du Caylar.

La communauté de communes du Lodévois et Larzac porte cette opération planifiée en 3 phases :

- Phase 1 (réalisée) : stabilisation des ruines, nettoyage des broussailles et abattage de certains résineux
- Phase 2 (2017) : mise en sécurité, aménagement des cheminements, et amélioration des mobilités
- Phase 3 : stationnements, offre de découverte et d'interprétation (animée en partie par les résidents eux-mêmes)



Le Roc Castel, marqueur du paysage



Travaux de stabilisation



Rencontres Grand Site, au Roc Castel avec les professionnels du tourisme

En résumé :

- Une meilleure connaissance des éléments patrimoniaux par commune à l'échelle du Grand Site
- Des réalisations majeures et structurantes pour la mise en valeur du patrimoine et des paysages
- De nombreux éléments du patrimoine entretenus et restaurés qui participent au témoignage d'un paysage culturel vivant de l'agropastoralisme.

V.2.2.1. Une complémentarité avec l'extension du Site Classé « Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis »



La Charte paysagère et architecturale a pour **objectif de préserver la qualité des paysages sur l'ensemble du territoire**. Elle est complémentaire au projet d'extension du site classé « Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis ». En effet, l'étendue du territoire du Grand Site (46 163 hectares) ne permet pas d'envisager, à une telle échelle, la mise en place de mesures de préservation assurées par l'État. Cette complémentarité est d'autant plus forte pour les communes de Vissec, Blandas, Rogues et Saint-Maurice-Navacelles car elles sont concernées par le classement sur leur périphérie. Cela permettra de maîtriser le développement des villages déjà encadré par les cartes communales présentes ou les PLU en projet.

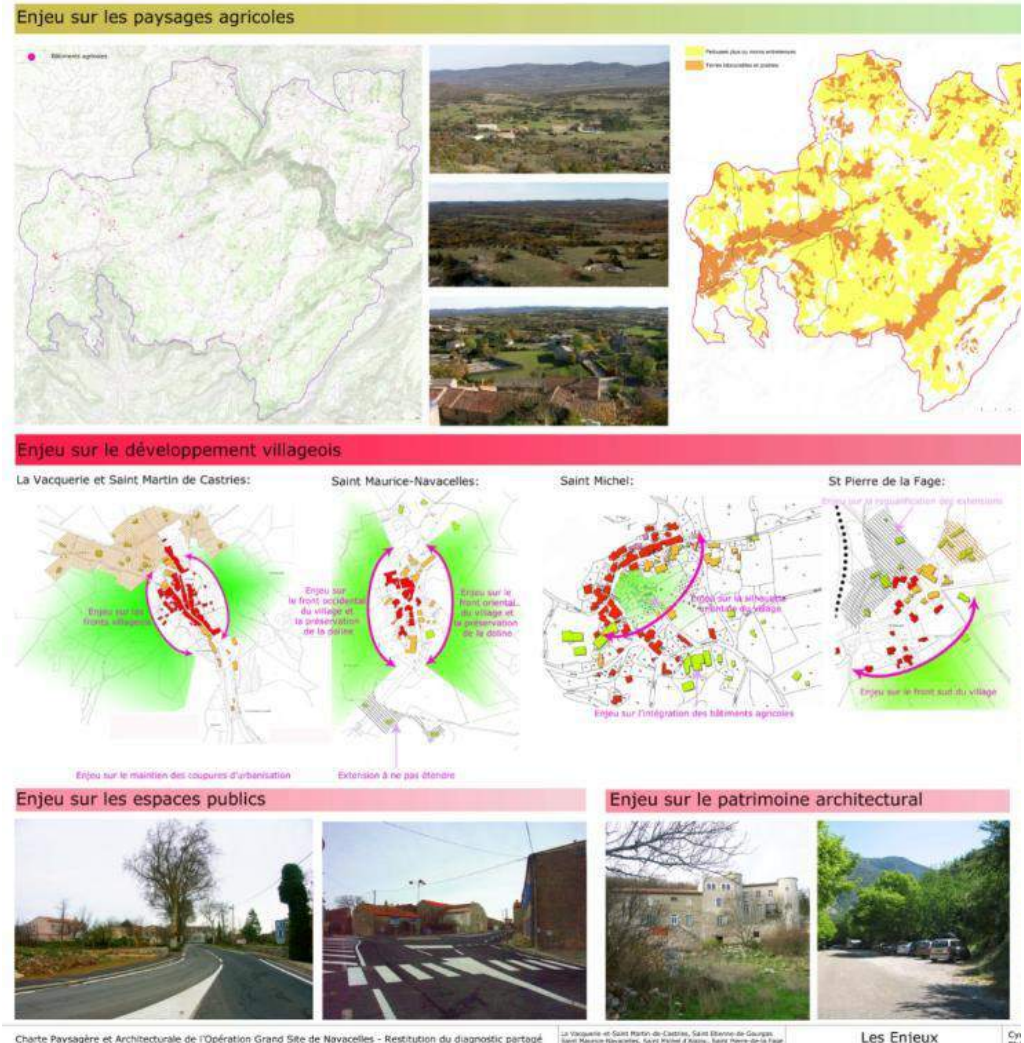
L'étude sur la charte a permis d'établir un diagnostic complet sur les fondements du paysage, l'organisation humaine et l'évolution des paysages du Grand Site. Il a permis **d'identifier les enjeux notamment pour chaque village les cônes de visibilité à préserver et les axes privilégiés des extensions villageoises en accord avec l'existant ; ou pour les grands paysages, les éléments identitaires à prendre en compte**. Ce diagnostic a également mis en évidence les besoins de **conseil (pour les permis et autorisation de travaux)** et d'outils financiers particulièrement pour les agriculteurs.

La Charte sert de référence pour la préservation de la qualité des espaces et l'intégration paysagère des aménagements, équipements et le développement des villages et constructions sur l'ensemble du territoire du Grand Site. Elle constitue également un support de sensibilisation et d'information auprès des élus, habitants et professionnels.

Associés dans les phases de diagnostic et d'élaboration de la Charte, les acteurs institutionnels, élus locaux (maires et conseillers municipaux) et agriculteurs ont été sensibilisés et ont participé à l'élaboration du programme d'actions.

L'identification des enjeux à partir des ensembles et éléments paysagers caractéristiques

Exemple d'une fiche enjeux réalisée à partir de la Charte paysagère et architecturale lors de la présentation aux élus par groupe de communes en 2011



Charte Paysagère et Architecturale de l'Opération Grand Site de Navacelles - Restitution du diagnostic partagé

V.2.2.2. Le programme d'actions, un guide de bonnes pratiques

Organisé autour de 3 axes majeurs, le programme d'actions paysager fournit un ensemble de recommandations à travers 26 fiches actions concrètes, très détaillées, proposant des recommandations opérationnelles et des outils. Il est un guide pratique consultable en ligne sur le site internet du Grand Site de Navacelles ou en mairie.

AXE 1: Valoriser les paysages du Grand Site de Navacelles

Il comprend 14 actions réparties en 4 grandes recommandations visant à affirmer le rôle de l'agropastoralisme, valoriser le patrimoine vernaculaire, préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal et valoriser les itinéraires de découverte.

AXE 2: Valoriser les villages, maîtriser leur développement

Il porte sur 6 actions structurées autour de deux grandes recommandations ayant pour objectif de « renforcer le caractère des villages, écarts et hameaux » et de « promouvoir une architecture en lien avec les caractéristiques locales ».

AXE 3: Animer la Charte Paysagère et architecturale

Il se traduit par 6 actions structurées autour de trois grandes recommandations visant à « accompagner les acteurs pour une prise en compte de la charte paysagère et architecturale », « développer les outils d'animation de la charte et évaluer les actions menées.

Exemple de 2 fiches-actions extraites du guide de recommandations pratique à l'attention des habitants

Fiche action 2.1.2 « Réhabiliter l'espace public et le bâti pour réinvestir les centres anciens »

Fiche action 2.1.2 Réhabiliter l'espace public et le bâti pour réinvestir les centres anciens

Les éléments qui conduisent à proposer les principes d'actions suivants sont issus :

- Du diagnostic, partie IV Evolution des paysages, quels enjeux - chapitre 4.5 enjeu sur le traitement des espaces publics
- Des orientations paysagères et architecturales, chapitre 3.1 « Les centres anciens des bourgs et des villages »

Les grands principes d'actions-

- 1- Définir un périmètre prioritaire d'actions sur les centres anciens ou cœurs de villages à partir d'un diagnostic et d'un état des lieux.
- 2- Programmer de manière détaillée et précise les aménagements devant répondre à des objectifs bien identifiés (circulations, stationnement, emplacement de commerces, voies de jonction, immeubles à réhabiliter, ...)
- 3- Établir un projet d'aménagement de réhabilitation et de mise en valeur des espaces publics associé à des actions motivant les propriétaires privés pour entamer la restauration des immeubles inclus dans le périmètre préalablement défini et des commerces, même temporaires, à s'installer.

1^{er} principe: réaliser un état des lieux, définir des priorités

Plusieurs villages et hameaux ont fait l'objet de travaux d'aménagement de leur centre ancien, pour partie ou en totalité, en fonction d'impératifs, de dynamisation économique et sociale, de circulation ou d'opportunités techniques: Le Caylar, Les Rives, Sorbs, Montdardier, Navacelles. Une évaluation de l'impact des aménagements sur les résultats enregistrés pourrait apporter un enseignement. Les critères sont à prendre en compte au regard des objectifs de la charte : amélioration de la circulation, contiguïté et intégration paysagère du stationnement, place du piéton et des espaces de convivialité d'échanges, effet d'entraînement auprès des propriétaires riverains pour entamer des restaurations d'immeubles, installations commerciales, mise en valeur architecturale des abords, ...



Afin de mener une politique cohérente pour la mise en valeur des centres anciens des villages à l'échelle du Grand Site, il conviendrait de définir le périmètre de chaque village et hameau présentant un enjeu de mise en valeur (culturel, touristique, commercial, ...).

Un exemple d'aménagement de place en harmonie avec le village de Sorbs - Frédéric Fiore Architecte - document CAUE 34

2^{ème} principe: Etablir un programme pour chaque centre ancien en fonction des objectifs définis

Dans le cadre du Grand Site de Navacelles, avec l'équipe municipale, assistée de l'expertise d'un professionnel (architecte - urbaniste conseil compétent en matière de patrimoine, C.A.U.E.) chaque secteur identifié devra faire l'objet d'un programme des interventions à réaliser et d'une planification sur une longue durée. Ce programme permettra de préciser les besoins à satisfaire (circulation, stationnement, commerces...), d'évaluer les enjeux de restauration du bâti qui compose les centres villages et la capacité financière des propriétaires à entamer des travaux sur le bâti. Cette programmation renseignera la collectivité pour fixer ses priorités et envisager son implication financière (phasage des aménagements, opération façade, fleurissement, par exemple).

3^{ème} principe: Réaliser des aménagements et conduire la restauration du bâti en adéquation avec le caractère de chaque village.

Le travail préalable, doublé « d'une animation auprès des habitants » conduira à mettre en œuvre des aménagements respectueux des caractéristiques du site en évitant toute surabondance de « mobilier urbain », matériaux préfabriqués et importés. Quelques principes élémentaires sont en conséquence à prendre en compte pour les aménagements de l'espace public :

Quelques principes élémentaires doivent procéder aux aménagements de l'espace public :

- Respect des usages : lieux d'aménité (bancs, échappées visuelles, départ de promenades), arbres, fontaines;
- Conserver une souplesse de l'utilisation de l'espace entre automobilistes et piétons en évitant les délimitations franches par l'introduction d'obstacles;
- Maintenir l'unité des places, placettes, ruelles par un traitement de sol adéquat mettant en évidence les bords du bâti et les limites;
- Utiliser l'écoulement des eaux (caniveaux) comme lignes directrices pour élaborer le dessin d'ensemble;
- Rechercher les matériaux et les végétaux propres à chaque village et hameau, pour retrouver un vocabulaire commun.
- Travailler en finesse les matériaux et leur mise en œuvre : matériaux de la région, mettre en valeur un calepinage adapté, retrouver la facture du travail manuel.



Des aménagements simples, des matériaux en adéquation avec le Grand Site

LES GRANDS PRINCIPES D' ACTIONS

Définir un périmètre prioritaire d'actions sur les centres anciens ou cœurs de villages à partir d'un diagnostic et d'un état des lieux.

Programmer de manière détaillée et précise les aménagements devant répondre à des objectifs bien identifiés (circulations, stationnement, emplacement de commerces, voies de jonction, immeubles à réhabiliter, ...)

Établir un projet d'aménagement, de réhabilitation et de mise en valeur des espaces publics associé à des actions motivant les propriétaires privés pour entamer la restauration des immeubles inclus dans le périmètre préalablement défini et des commerces, même temporaires, à s'installer.

FICHE ACTION 1.1.5

« PROMOUVOIR LA QUALITE ARCHITECTURALE ET L'INSERTION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES »

Les grandes étapes clefs de réussite du projet de construction d'un bâtiment agricole:

1. Respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux;
2. Prendre en compte, pour chaque implantation, la topographie du lieu;
3. Réaliser des volumes simples s'assemblant suivant un rapport d'échelle adapté au site;
4. Mettre en oeuvre des matériaux et utiliser des couleurs en accord avec le site;
5. Utiliser la trame végétale existante pour intégrer les implantations bâties.

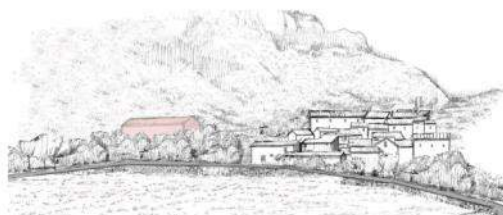
Illustration du 1^{er} principe : Respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux

Illustration du 5^{ème} principe : « Utiliser la trame existante (végétale, viaire) pour intégrer les implantations bâties

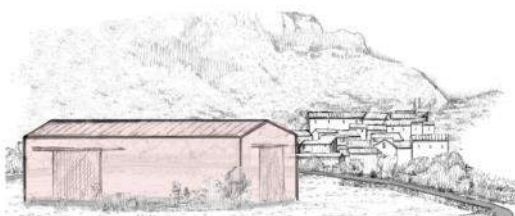
Scénarii d'implantation par rapport à l'organisation générale du village et du paysage:



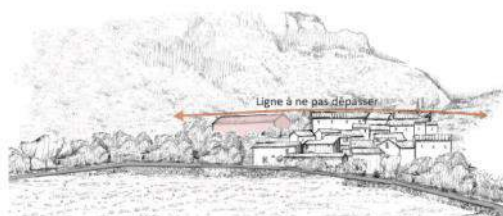
A éviter: Implantation trop haute par rapport à l'organisation générale du village



A favoriser: Implantation au même niveau que le village et enserrée dans la trame végétale

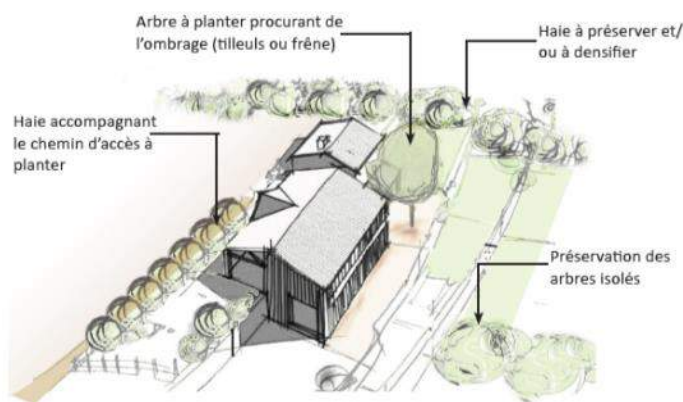


A éviter: Implantation trop basse au coeur de la doline et en confrontation directe avec la silhouette du village



A favoriser: Implantation dans la continuité du village

Schéma de principe d'accompagnement du végétal:



EXISTANT



Simulation

Bâtiment agricole sur la commune de Montdardier - simulation d'accompagnement par le végétal

Objectifs :

- ⊙ Ne pas dépasser la ligne générale des constructions généralement implantées en piémont
- ⊙ Réaliser des bâtiments dont les volumes épousent la pente ou à défaut créer des terrasses planes sur le mode des faïsses traditionnelles.

Objectifs :

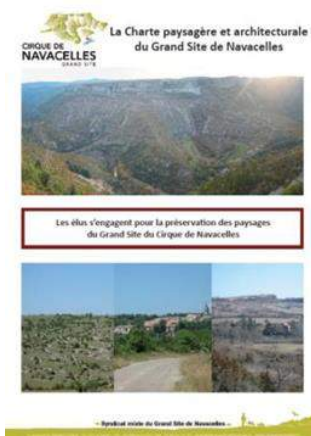
- Utiliser le maillage et les trames végétales pour guider l'implantation des bâtiments en préservant les arbres présents et en prolongeant les haies existantes ou les alignements de frêne et chênes blancs par la plantation d'essences de feuillus adaptées
- Respecter l'organisation générale du paysage et de ses maillages, en privilégiant une organisation parallèle au trame viaire et en construisant des murets de clôtures et d'interfaces pour faciliter l'intégration du bâtiment dans la trame paysagère.

V.2.2.3. L'engagement des élus et l'intégration dans les documents d'urbanisme



Un document de synthèse constituant l'acte d'engagement est destiné à recueillir la signature de l'ensemble des communes du Grand Site. A l'échelle du Grand Site, 10 communes ont délibéré favorablement à la signature de la Charte dont les 4 communes du site classé : Vissec, Blandas, Rogues et Saint-Maurice-Navacelles

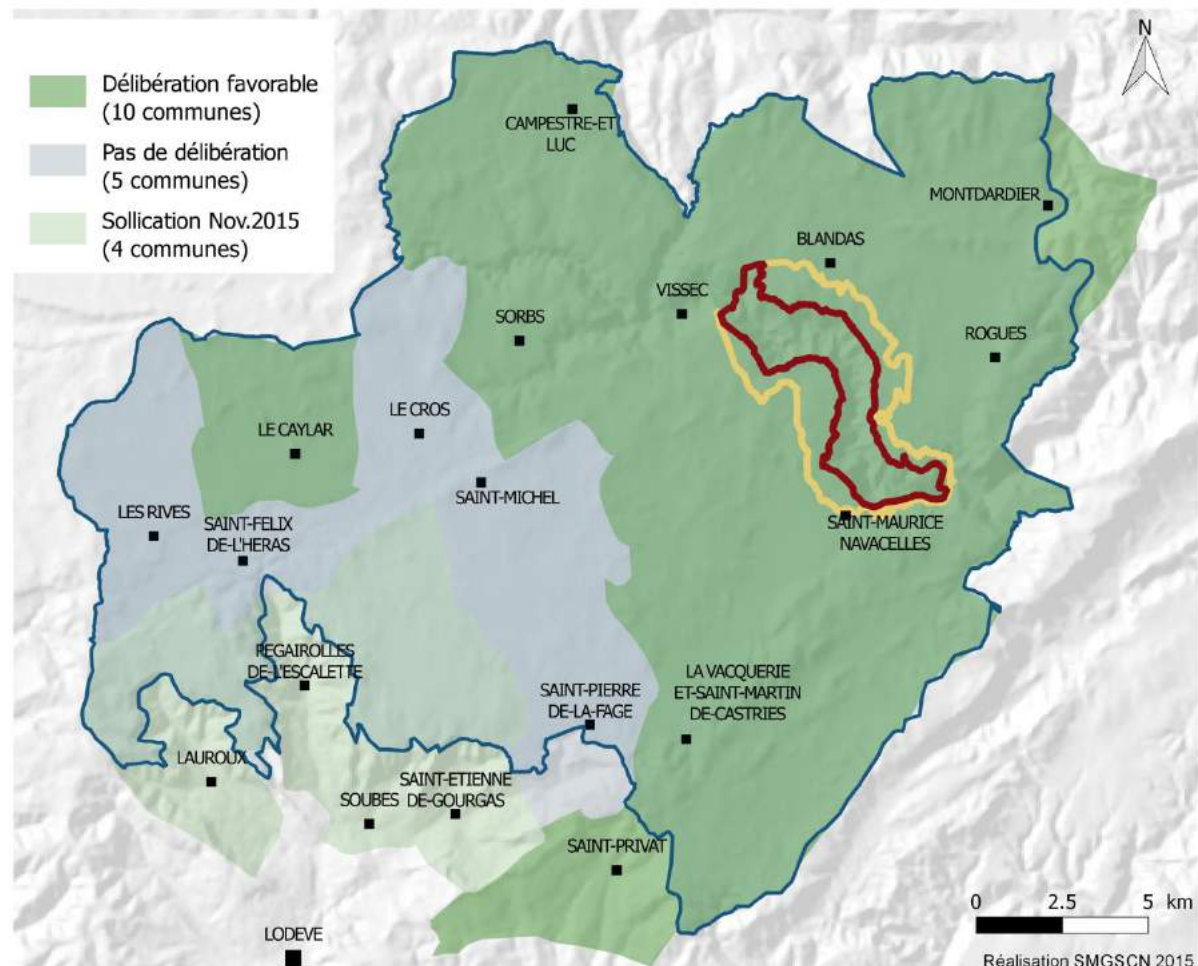
Des échanges ont été engagés avec les communes n'ayant pas délibéré et les cinq communes du piémont (Lauroux, St-Privat, St-Etienne de Gourgas, Pégairolles de l'Escalette et Soubès) ont été sollicitées en novembre dernier. Les élus communautaires de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac ont engagé une nouvelle démarche de sensibilisation auprès des élus locaux.



« Les élus s'engagent pour la préservation des paysages du Grand Site du Cirque de Navacelles »

La Charte par son analyse paysagère et ses recommandations constitue un document de référence pour les documents d'urbanisme en cours d'élaboration (Cf. Annexe 8 : Les documents d'urbanisme par commune : carte et tableau) et plus particulièrement pour les Plans locaux d'urbanisme des communautés de communes.

Les communes ayant adhéré à la Charte - Février 2016



Cf. Annexe 7 : L'acte d'engagement de la Charte Paysagère et Architecturale et les délibérations des communautés de communes et des communes.

V.2.2.4. Le Conseil architectural, un service gratuit à destination des maîtres d'ouvrages publics et privés



Les réunions ont mis en évidence l'intérêt et le besoin de conseil et d'accompagnement des élus locaux. A la demande des communes, ces réunions seront poursuivies en direction des équipes municipales et de la population locale.

Un conseil architectural a été mis en place en 2015 à travers une convention avec les CAUE, pour accompagner les maîtres d'ouvrage publics et privés (collectivités, particuliers) dans leur projet. Cf. Annexe 9 : La convention entre le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et les CAUE du Gard et de l'Hérault, et l'affiche communiquée dans toutes mairies du Grand Site.

Plusieurs conseils ont d'ores et déjà pu être apportés par les CAUE :

- 1 Avis sur une demande de permis de construire et conseils pour l'intégration dans le paysage par un particulier sur la Commune de Vissec
- 1 Avis pour une demande de permis de construire par un particulier sur la Commune de La Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries (Service instructeur CC Lodévois et Larzac)
- 1 Avis sur la reconstruction d'une remise du château de St-Martin d'Azirou par un particulier (Service instructeur CC Lodévois et Larzac)
- D'autres projets de bâtiments agricoles sur Saint-Maurice-Navacelles ont reçus des conseils du CAUE de l'Hérault notamment pour l'intégration des bâtiments.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis et de recommandations du CAUE sur le positionnement des constructions, le choix des matériaux et des couleurs, voire sur des aspects plus techniques d'architecture.



V.2.2.5. La gouvernance de la Charte



La mise en œuvre de la Charte paysagère et architecturale est assurée par le Syndicat mixte et ses partenaires (Communautés de communes, communes, CPIE des causses méridionaux et les CAUE du Gard et de l'Hérault). Elle est traduite dans un programme de mise en œuvre établi pour la période 2015-2017. Cf. Annexe 10 : Le programme de la mise en œuvre de la Charte Paysagère et Architecturale.

Lors de l'élaboration de la Charte, des réunions ont été organisées par le syndicat mixte, soit par thématique, soit par groupe de commune et dans chaque commune (10 réunions + 1 dans chaque commune).

En résumé : La Charte en Chiffres (2015)

- * **1 350 courriers envoyés** avec modalités de tenu des permanences CAUE et de l'acte d'engagement des élus.
- * Environ **450 envois de mails** aux habitants, maçons, architectes, agriculteurs, élus, associations, prestataires touristiques du Grand Site
- * 181 personnes rencontrées lors de 34 réunions
- * **2 articles** de journaux
- * Plus de **4 conseils des CAUE** depuis septembre 2015
- * **10 communes favorables**, d'autres collectivités en cours de délibération
- * Un service pérenne de **conseil aux habitants et aux élus**.

V.2.3.1 Les démarches agri-environnementales



Les études, inventaires et diagnostics réalisés de **1994 à 1996** dans le cadre du volet « *diagnostic* » du **Programme Life Nature** « Causses Méridionaux » mettent en évidence :

- les **menaces de fermeture des milieux**, et donc **d'altération des paysages typiques des Grands Causses**,
- la nécessité du maintien de l'élevage pour la préservation de ce patrimoine naturel remarquable et de la biodiversité.

En **1996**, le volet « *démonstration* » de ce programme permet de :

- tester les différentes possibilités mécaniques d'intervention sur la végétation,
- définir un cahier des charges prenant en compte les besoins environnementaux et pastoraux (démarche agri-environnementale),
- tester différents lieux d'intervention pour mieux cibler les travaux des années à venir (retour sur herbes)
- caler une méthode de travail partagée entre techniciens environnementalistes, techniciens agricoles et agriculteurs.

En **1997 et 1999**, différentes campagnes sont menées avec les agriculteurs pour renforcer les actions de réhabilitation, de restauration et de gestion des milieux substepaniques dans le cadre du Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER).

De **2000 à 2015**, à travers les **Documents d'Objectifs Natura 2000**, les objectifs de gestion du site visent à :

- maintenir un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site ;
- assurer le développement économique des activités agricoles en conformité avec les objectifs de maintien de la biodiversité ;
- maintenir les milieux ouverts et intégrer la problématique des espèces forestières dans la gestion de ces espaces puisque certains habitats et espèces dépendent des milieux forestiers.

C'est dans ce cadre que la commune de Vissec a signé un contrat Natura 2000 non agricole – non forestiers portant sur 16 ha comprenant des actions de maintien et d'ouverture des milieux.

Depuis le début des années **2000**, plusieurs démarches de contractualisation de **Mesures AgroEnvironnementales** sous formes de Contrats Territoriaux d'exploitation (CTE), Contrats d'Agriculture Durable Natura 2000 (CAD Natura 2000), puis de Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées (MAE Ter), sont accompagnées par le **CPIE des Causses Méridionaux**, opérateur territorial de ces démarches en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), les Chambres d'agricultures du Gard et de l'Hérault et l'OIER SUAMME.

Ces contrats de 5 ans entre agriculteurs volontaires et l'Etat permettent d'appuyer l'évolution des exploitations vers une agriculture durable et multifonctionnelle à travers des actions à finalité environnementale prenant en compte la conduite des exploitations.

A partir de 2015, les mesures contractualisables prennent la forme de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC).

En résumé :

- **141 exploitations** ont bénéficié d'un contrat de 1996 à 2014 représentant **11 062 hectares** contractualisés soit **25,4% de la superficie totale du Grand Site**. (NB : Une même exploitation peut être comptabilisée plusieurs fois)
- Des **travaux d'ouverture des milieux (landes, milieux boisés, lisières)** par des travaux manuels et/ou mécaniques (restauration, remise à niveau de la végétation...).
- Des **travaux de maintien des milieux** par le pâturage ; par des travaux manuels et/ou mécaniques ; et/ou par le brûlage de zones d'embroussaillage.

Pour les années à venir :

En 2015, **50 exploitants agricoles** ont déposé un contrat auprès des DDTM du Gard et de l'Hérault, soit **78% de contractualisation** (avec certains exploitants qui n'ont pas pu contractualiser car non éligibles) ; la surface contractualisée est estimée à un peu plus de **7 700 hectares**.

Les photos et tableaux des pages suivantes illustrent en chiffres et image la réalisation de ces actions, et les dynamiques sur le territoire. En annexe, une analyse de l'évolution du couvert végétal à partir des données Corine land cover permet également de se rendre compte de l'efficacité de ces mesures. Cf. annexe 13 : L'évolution du couvert végétal 1990 – 2000 - 2012

a) **Le tableau ci-dessous présente de façon détaillée les données relatives à chaque programme d'ouverture des milieux selon les différentes périodes**



Noms du programme	Programme Life Nature		FGER		CTE		Leader II		CAD Natura 2000		MAETer		Total	
	1996		1997 - 1998		2000, 2001, 2002		2001		2005, 2006		2007 à 2014		1996 à 2014	
Mesures	Nb exploitations concernées	Ha	Nb exploitations concernées	Ha	Nb exploitations concernées	Ha	Nb exploitations concernées	Ha	Nb exploitations concernées	Ha	Nb exploitations concernées	Ha	Nb exploitations concernées	Ha
Ouverture des milieux par des travaux manuels et/ou mécaniques (restauration, remise à niveau de la végétation...)	21	270	31	473			3						55	743
Ouverture des milieux boisés et des lisières par des travaux manuels et/ou mécaniques (restauration, remise à niveau de la végétation...)							12	54					12	54
Maintien des milieux par le pâturage									6	957			5 237	
Maintien des milieux par le pâturage et des travaux manuels et/ou mécaniques					13	3 320					55		740	74
Maintien par le pâturage et le brûlage de zones d'embroussaillage													11	
													141	11 062

NB :

Les **surfaces en ha** correspondent à l'addition des surfaces des mesures lors du dépôt des contrats. Ces chiffres ne prennent pas en compte le nombre d'années de mise en œuvre de ces contrats car celui-ci diffère selon les contrats, certaines mesures ne sont pas mises en œuvre chaque année et certains contrats ne sont pas arrivés au bout de leur durée initiale en raison de changements des politiques publiques.

Le **total du nombre d'exploitations** doit être considéré comme étant l'addition du nombre d'exploitations ayant contractualisé des mesures (une exploitation peut avoir contractualisé plusieurs contrats dans le cadre de programmes différents).

Le **total de la surface en ha** doit être considéré comme étant l'addition des surfaces concernées par la mise en œuvre de mesures (en effet, une même parcelle peut avoir été concernée par plusieurs programmes).

b) Exemples de travaux réalisés – Sources : Observatoire Photographique des Paysages – CPIE des Causses Méridionaux



Travaux d'ouverture des milieux, réalisés par les agriculteurs.

Embroussaillage par le prunelier en fond de doline – Commune de Le Cros

Avant travaux, février 1998 (source SIME)



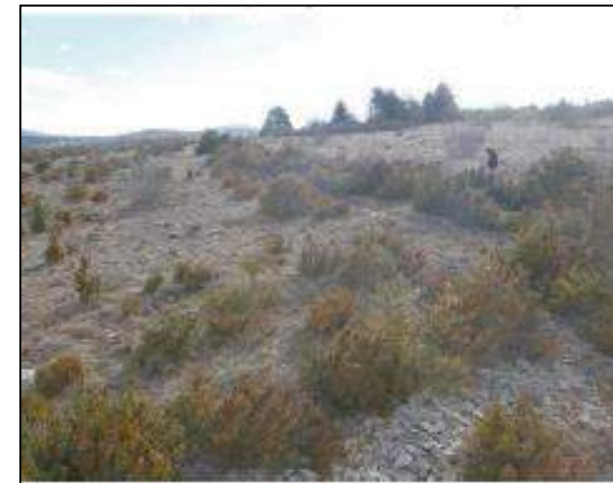
Après travaux, novembre 1998 (source SIME)



Travaux d'ouverture des milieux, réalisés par une collectivité.

Embroussaillage par le buis. Commune de Vissec

Avant travaux, 2011 (source : SUD CEVENNES)



Après travaux, 2011 (source : SUD CEVENNES)



Travaux d'ouverture des milieux, réalisés par les agriculteurs.

Embroussaillage par le buis – Commune de Saint-Maurice-Navacelles

Avant travaux, mars 1998 (source SIME)



Après travaux, mars 1998 (source SIME)



c) Exemple du plan de gestion de l'Espace naturel sensible départemental des belvédères de Navacelles côté Blandas.   

Certaines zones plus sensibles au niveau paysager et touristique, notamment aux abords ou à l'intérieur du site classé sont des Espaces Naturels Sensibles, propriété des départements. Des actions spécifiques sont menées par département (Gard/Hérault) pour ouvrir des milieux et permettre la mise en place d'activités agricoles par des conventions de pâturage. Ici l'exemple de l'Espace naturel sensible départemental des belvédères de Navacelles côté Blandas dont le document de gestion en court s'étend sur la période 2014-2018.

Superficie : 46 hectares

Propriété : Conseil Départemental du Gard

Gestionnaire « Zone accueil » : Communauté de Communes Pays Viganais

Gestionnaire « Espace naturel » : Conseil Départemental du Gard

Document cadre : Plan de gestion de l'espace naturel sensible départemental des Belvédères de Navacelles (Décembre 2014)

4 thématiques – 11 orientations – 33 opérations

A. Gestion des milieux naturels

1. Maintien des milieux herbacés
2. Autres milieux naturels
3. Thématiques transversales

B. Accueil du public

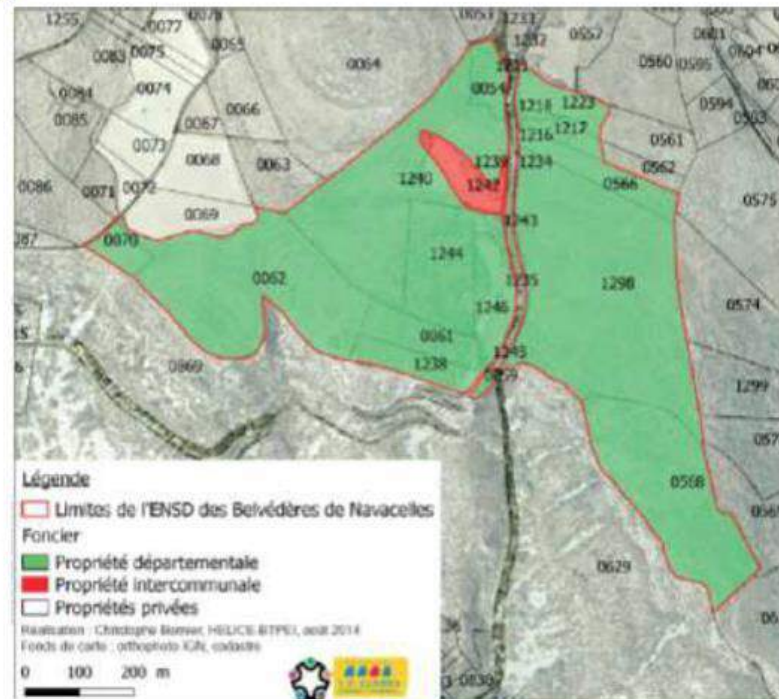
4. Entretien des équipements
5. Sécurité du public
6. Cheminements

C. Inventaire de la biodiversité

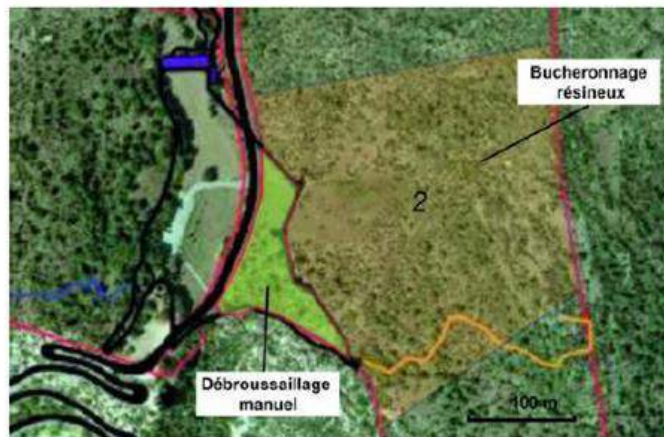
7. Inventaires
8. Mise à jour des connaissances

D. Valorisation du site

9. Patrimoine
10. Supports didactiques
11. Evénements



Exemple des opérations de gestion des milieux naturels



- Chantier préparatoire ouverture des milieux :

Chantier en régie : 12 agents sur 1 journée – 1 ha débroussaillé (buis) – Approche paysagère .

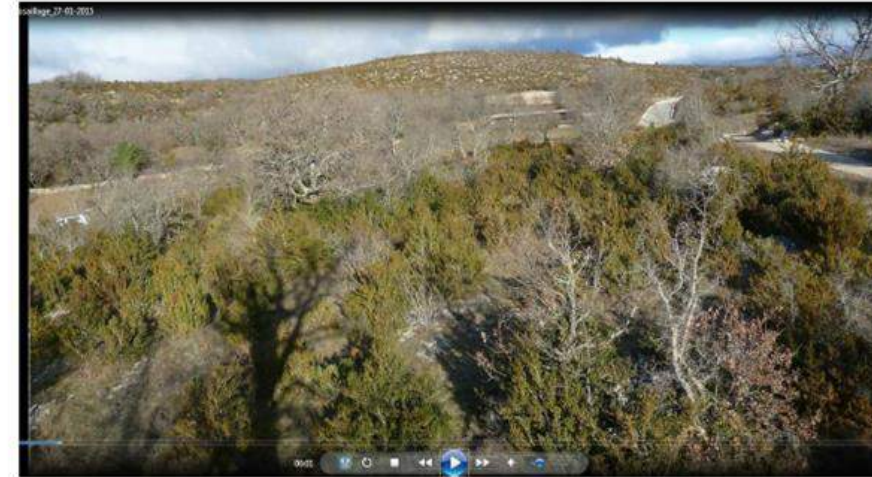
- Chantier ouverture des milieux

2 journées dont 1 journée en complément du chantier en régie et 1 journée de brûlage menée en partenariat avec la DDTM30, le SDIS, l'APFM, les Pompiers, l'ONF : intervention sur une zone de 5 ha, 60% de la surface brûlée.

- Convention de pâturage

Pâturage des landes et parcours ; fauchage et récolte de l'herbe – Durée 4 ans (A/c Août 2015) – Pas de redevance.

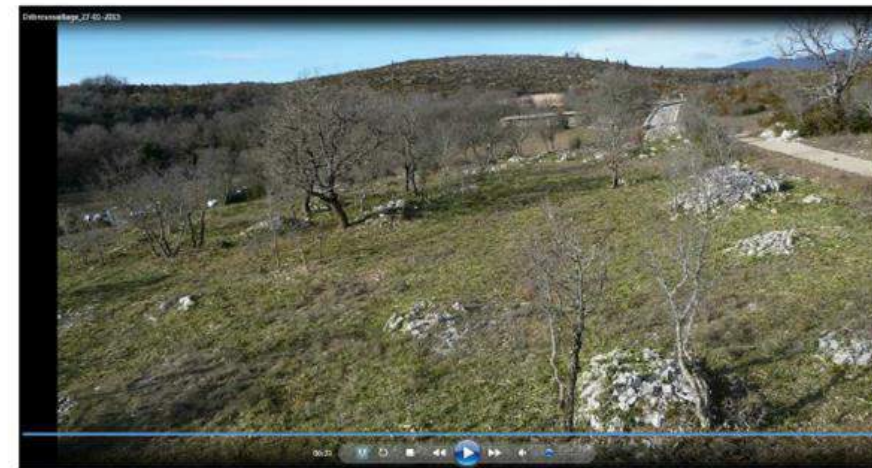
Extrait d'une vidéo retraçant en accéléré la journée préparatoire du 27 janvier 2015 (débroussaillage)



Avant travaux



Pendant travaux



Après travaux

12 agents - 1 hectare débroussaillé en une journée

A l'échelle du Grand Site, le mode de fonctionnement de la gestion de l'ENS de Blandas notamment sur les actions de gestion des milieux naturels et d'ouverture des milieux sert de référence pour les opérations engagées par le Syndicat mixte, le CPIE et autres partenaires.

V.2.3.2 Les démarches d'aménagement et de gestion de l'espace rural

(OCAGER et Terra Rural)

Ces démarches initiées par la Région Languedoc-Roussillon interviennent en complémentarité avec Natura 2000 sur **des questions de transmission des exploitations et d'actions foncières. Elles ont un impact direct sur le maintien de l'agriculture et donc de paysages ouverts.** La diminution globale du nombre d'exploitants constatée entre 2000 et 2010 rend cruciale la mise en place de ces politiques sur le Grand Site.

Quatre Opérations Concertées d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural ont été menées sur le périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles :

- **OCAGER** « Causses du Larzac Méridional » puis programme **Terra Rural** « Lodévois et Larzac »
- **OCAGER** en Pays Viganais puis **Terra Rural** Pays Viganais

Ces démarches contribuent à mettre en œuvre des actions économiques, sociales et paysagères sur l'ensemble du périmètre du Grand Site et au-delà, au profit de l'élevage laitier (avec production fromagère), la production de viande, le maraîchage et les exploitations forestières. Elles se traduisent, selon le cas, par :

- ✓ **un état des lieux du foncier et des usages agricoles**
- ✓ **des orientations stratégiques de valorisation** des terres non utilisées, de maintien des activités existantes et de diversification des activités pour conforter les exploitations existantes.
- ✓ **La mise en place d'une cellule foncière** (Chambre d'agriculture, SAFER² et Communautés de communes, CPIE Causses méridionaux) pour anticiper des mouvements d'activité et accompagne les propriétaires, agriculteurs et collectivités.

³ SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

En résumé :

- **Importance des activités agropastorales avec 91 exploitations agricoles qui valorisent 34 100 hectares.** Sur les Causses de Campestre et de Blandas, 9700 des 11 000 ha exploités sont des parcours destinés à l'élevage.
- Mise en place de démarches de **redéploiement agro-sylvo-pastoral** sur des zones de friches par l'installation d'exploitants agricoles, la clarification foncière et l'accompagnement des porteurs de projets et des propriétaires.
- **21 installations en 10 ans ;**
- Entre 2014 et 2015 : **10 diagnostics d'exploitations réalisés et 5 installations** : 3 exploitations « ovin viande » (Campestre-et-Luc, Rogues, Blandas), 1 exploitations « ovin lait » pour la production de fromage en vente directe sur la commune de Vissec, 1 exploitation bovin viande sur la commune de Rogues.

Ces démarches constituent un réel engagement pour le **maintien de l'activité agricole garant de l'ouverture des milieux**, enjeu majeur pour les paysages emblématiques des Causses, du Grand Site et plus largement du Bien Causses et Cévennes.

Toutefois, l'arrivée du loup dans la région risque de contrarier sérieusement cette dynamique qui se met en place depuis quelques années. Cela renforce la nécessité de soutenir et conforter l'activité agropastorale et exige des pouvoirs publics des mesures énergiques de prévention.



Contexte et enjeux

Implantée sur deux départements, deux Pays et deux communautés de communes, la signalisation sur le Grand Site du Cirque de Navacelles est concernée par plusieurs Chartes et référentiels de signalisation. Pourtant, toutes les études réalisées sur le territoire mettent en évidence un manque de signalisation et d'orientation des visiteurs sur le Grand Site. Autour des belvédères notamment, il faut orienter les visiteurs correctement et les informer des modes de déplacements alternatifs, limitant ainsi les flux vers le hameau.

De plus, lors de sa visite en novembre 2014, Madame Vicq-Thépôt, au nom du MEDDE, a insisté sur la nécessité de mise en conformité du Grand Site avec la réglementation de la publicité extérieure entrant en vigueur le 13 juillet 2015 et rendant les pré-enseignes dérogatoires non autorisées.

Cette démarche relève de deux enjeux majeurs :

- proposer une signalisation lisible et cohérente à l'échelle du territoire en harmonisant la signalisation en place et à venir et
- être en conformité avec la réglementation relative à la publicité, aux enseignes et pré enseignes, afin de poursuivre les efforts en faveur de l'exemplarité du Grand Site.

Les actions engagées par le Syndicat mixte et ses partenaires



Une réflexion autour du Schéma de signalisation du Grand Site a été engagée dès janvier 2015 pour le lancement d'une consultation avec le recueil des documents de référence sur la base d'un cahier des charges. Face à la complexité des enjeux et la multitude d'acteurs concernés, deux réunions ont été organisées en juin et juillet, avec différents services (DDTM, ADT, Services des routes, des deux départements, et la DREAL).

Ces réunions ont permis :

- de préciser le cadre réglementaire notamment sur loi sur la publicité extérieure,
- d'identifier les partenaires à mobiliser selon chaque typologie d'actions et d'interventions,
- de proposer une méthodologie adaptée à la réalisation d'une charte signalétique globale et compatible à l'échelle du Grand Site, au regard des données existantes,
- de définir les éléments de cadrage nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges

A l'issue de ces échanges plusieurs décisions ont été relevées :

- La signalisation routière peut être traitée en interne par les deux services Routes, mais nécessite une coordination à l'échelle du territoire du Grand Site
- Le Syndicat mixte doit définir les besoins précis des panneaux d'animations et autres panneaux d'informations. La Signalisation d'information locale (SIL), sera traitée à 3 niveaux : le hameau, le Site classé étendu et le Territoire du Grand Site (2nde tranche)

Conscient des enjeux paysagers relevant de la signalisation d'un territoire, la bonne réalisation de ces diverses actions est conditionnée par la qualité du suivi et de la coordination par le Syndicat mixte. Compte-tenu des principes réglementaires de publicité et des démarches de signalisation existantes, l'élaboration d'un document de référence à l'échelle du Grand Site constitue un objectif pour les 3 années à venir.

Plusieurs facteurs convergent aujourd'hui pour la mise en place d'une démarche plus intégratrice pour la protection et la mise en valeur du grand paysage du Grand Site.

La structure du grand paysage

Le grand paysage du Cirque, des gorges et des plateaux du Grand Site de Navacelles offre la particularité, compte tenu du type de relief, que tout s'y voit souvent de très loin sur les plateaux ou bien tout soudainement avec des vues à nouveau lointaines, « imprenables » sur les rebords qui plongent sur les gorges. Le grand paysage fournit un écrin de qualité paysagère et d'aménagements adaptés à la notoriété du site classé.

Pour **préserver les lointains et les milieux ouverts** qui caractérisent le grand paysage, plusieurs approches thématiques sont nécessaires :

- L'**approche architecturale et paysagère** pour les villages et hameaux, mais aussi les terres qui les entourent ;
- L'**approche agricole** qui concerne les terres cultivées proches de l'habitat mais aussi plus largement les pâturages et les parcours qui ont façonné les Grands Causses ;
- L'**approche par la biodiversité** qui attire l'attention sur les spécificités des richesses écologiques des milieux ouverts steppiques ;
- L'**approche touristique** qui pointe les lieux et itinéraires exceptionnels qui renforcent la notoriété du Grand Site et doivent être protégés, restaurés, mis en valeur, animés.

Les démarches déjà engagées dans le Grand Site

Plusieurs études réalisées et plusieurs actions mises en œuvre par le Grand Site ont été présentées dans le présent dossier :

- L'observatoire photographique ;
- La charte architecturale et paysagère et les missions des CAUE ;

- Les actions de structuration du foncier agricole et de soutien aux exploitations ;
- Les aides pour le maintien de l'ouverture des parcours et le pastoralisme ;
- Les actions spécifiques en faveur de la biodiversité des milieux steppiques (Natura 2000 et le CPIE des Causses méridionaux) ;
- Les acquisitions foncières par les Départements et leur gestion (ENS).

C'est donc un **ensemble de politiques publiques** qui sont combinées pour assurer la pérennité et consolider le caractère des paysages du Grand Site.

Des acteurs déjà mobilisés ensemble depuis plusieurs années

Pour que ces politiques publiques apportent de bons résultats sur un territoire de 46 000 ha comme le Grand Site du Cirque de Navacelles, **une animation concertée est nécessaire**. La dimension très modeste de l'équipe du Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles peut constituer une difficulté. On trouvera cependant dans la construction de la gouvernance du Grand Site et ses modes actuels de fonctionnement avec des partenaires une contrepartie prometteuse pour un **projet élargi sur le grand paysage**.

Loin d'une structure avec des services les uns chargés de l'urbanisme, les autres de l'agriculture, la biodiversité, le tourisme, le Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles dispose d'une petite cellule d'animation et de gestion. Elle collabore avec les services compétents sur ces politiques publiques des collectivités membres du Syndicat Mixte (les deux départements, les deux communautés de communes), des partenaires associés par convention (2 CAUE, le CPIE des Causses Méridionaux) ainsi que les services de l'Etat et de la Région.

Le Grand Site a une pratique bien rôdée de l'implication de ses membres et partenaires pour mener à bonne fin ses projets dépassant les limites professionnelles ou thématiques.

Un projet pour les 6 années à venir

Jusqu'ici, tous les acteurs et partenaires engagés chacun dans leur domaine se retrouvent dans les actions menées au titre du Grand Site. Mais il est possible d'aller plus loin dans l'intégration des politiques publiques concernées et leur mise en résonance au service du projet de préservation des paysages du Grand Site.

A titres d'exemples, voici les champs couverts par les études structurantes et les politiques publiques déjà en place :

- La Charte **paysagère et architecturale** s'intéresse particulièrement aux silhouettes des villages et hameaux, à leurs abords, cônes de visibilité les plus remarquables, à certains édifices, éléments de l'architecture vernaculaire. Elle offre aux collectivités, avec l'intervention des CAUE, du conseil et des outils ;
- Les **sites Natura 2000** dont les contours correspondent largement à ceux du Grand Site s'attèlent à la préservation des habitats et espèces des milieux ouverts steppiques ;
- L'**observatoire du paysage** mis en place depuis plus de 10 ans sous l'égide du CPIE des Causses Méridionaux peut maintenant fournir un appui pour le diagnostic et l'évaluation du changement paysager.

D'autres approches pas encore explorées peuvent décupler l'efficacité des outils maîtrisés par le Grand Site :

Ainsi la notion de **perspectives**, visée par la loi de 1930 mais ici encore peu explorée, est l'occasion de s'intéresser aux **trajets et itinéraires** les plus remarquables du Grand Site. En effet, s'y déplacer d'un point à un autre offre des vues très remarquables sur les lointains des Grands Causses, leur modelé et leur maillage, mais aussi sur les vastes arrières plans des Cévennes, du Languedoc et même des Pyrénées.

Ces itinéraires ou trajets qui dévoilent ces perspectives sont parcourus tous les jours par les habitants et en saisons touristiques par les visiteurs en voiture, à vélo et à pied. Pour compléter les approches architecturales et paysagères, agricoles et naturalistes qui couvrent tout le territoire, une action concertée de longue haleine pourrait se concentrer sur les **itinéraires paysagers du Grand Site**.

Il est possible, dès maintenant d'identifier sur la cartographie jointe en page suivante, les cônes de visibilité, les points de vue mais aussi les perspectives offertes par les itinéraires qu'on peut admirer en voiture, à vélo ou à pied.

C'est en combinant les efforts déjà faits en matière de patrimoine, d'urbanisme, d'agriculture, de biodiversité et de tourisme qu'on pourra proposer un projet fédérateur mis en œuvre par le Grand Site de France. De ce travail collectif, d'autres actions naîtront.

Les partenaires déjà impliqués dans la politique du Grand Site sont prêts à verser leurs compétences avec les mêmes objectifs et méthodes que ceux poursuivis dans les plans de paysage, par le biais d'une animation collective pour le suivi et le partage des actions au sein d'une « **conférence Grand Paysage** ».

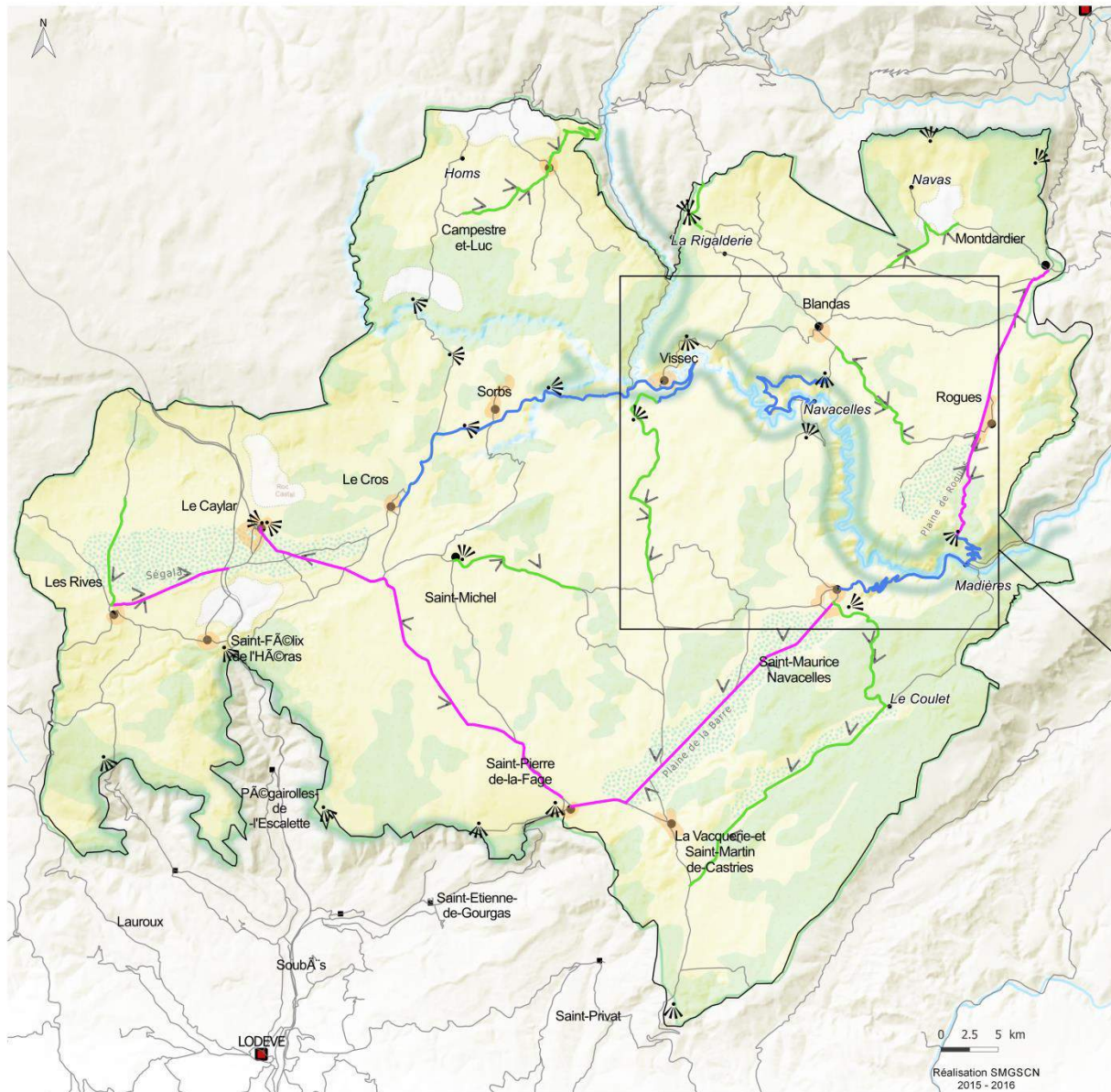
La « conférence Grand Paysage » pourrait s'entourer de compétences scientifiques et universitaires (Sup agro Montpellier, Ecole du paysage de Versailles, Marseille, université Montpellier 2).

Cette nouvelle approche concertée permettra de démultiplier très concrètement l'efficacité des recommandations de la charte paysagère et architecturale.



Carte en cours de travail

Carte de vocations portant sur le "Grand Paysage"



Légende

Les grandes structures paysagères à gérer

- Parcours / Elevage
- Cultures
- Boisements
- Vallée hydraulique (même sèche)
- Falaises
- Concentration de chaos dolomitiques

Les cônes de visibilité et points de vue à préserver

- Points de vue sur le Grand Paysage
- Silhouettes villageoises à préserver

Les secteurs à enjeux biodiversité et agriculture (Sce CPIE)

Fond de carte

- Routes
- Villages
- Hameaux
- Villes Portes
- Parcours

Enjeux sur les routes pittoresques

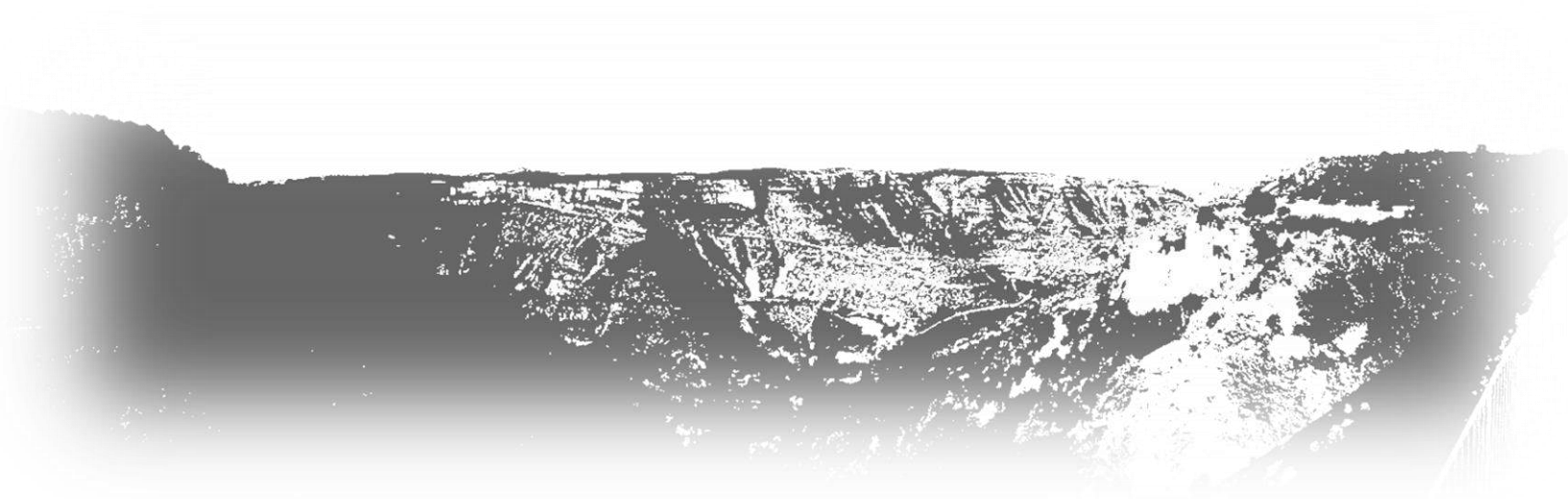
- Grandes perspectives sur les paysages ouverts
- Perspectives sur les attributs agropastoraux
- Perspectives sur les balcons et les gorges

Zoom sur le coeur de site



Carte 9 : Un grand paysage de haute qualité – Vocation et enjeux

V – 3 Le Grand Site, catalyseur pour les ressources locales



V.3.1. L'agriculture : accompagner les mutations

V.3.2. L'interprétation du territoire : Transmettre les valeurs du Grand Site.

V.3.3. Les activités de pleine nature : un schéma de référence pour diffuser la fréquentation et irriguer le territoire

V.3.4. Une offre touristique en accord avec l'esprit des lieux

V.3.5. Le plan de communication et de médiation : rendre lisible et visible le caractère exceptionnel du Grand Site



Le Grand Site, une économie patrimoniale basée sur la valorisation des ressources locales

La qualité actuelle du paysage du Grand Site de Navacelles repose sur des activités et des usages installés depuis des siècles et **fondés sur l'agropastoralisme des Grands Causses**. L'économie léguée par les Caussenards est essentiellement pastorale et agricole. Elle tire parti de tous les matériaux disponibles sur place et de toutes les ressources végétales et animales adaptées au contexte et au climat.

De nombreux métiers sont liés à la pluriactivité, ceux très répandus comme les bergers et les agriculteurs, les artisans pour l'entretien du matériel mais aussi les meuniers, les bûcherons ou les maîtres-verrier. Puis de nouveaux métiers parfois complémentaires, liés **au tourisme et à la découverte se sont développés** en milieu rural. Il convient donc de s'interroger sur le type d'économie et d'activités qui sauront perpétuer dans l'avenir les principales structures du Grand Site. **L'ambition pour le Grand Site est de maintenir un territoire vivant où les habitants pourront vivre, avec les services nécessaires, et travailler en maintenant les paysages et modes de vie associés, fierté des habitants.**

A l'échelle de la prochaine génération, les habitants et leurs élus misent sur le **maintien d'un agropastoralisme dynamique dans un cadre paysager rural, soigné et valorisé**. En s'appuyant sur une pluriactivité alliant les différents modes d'exploitation agricole et les activités touristiques et de loisirs. Le territoire devrait garder une dynamique démographique favorable, des services publics indispensables et une offre touristique de qualité dans un cadre paysager entretenu. Le territoire se tournera résolument vers les cercles vertueux d'un **tourisme durable et patrimonial, d'une économie la plus circulaire possible** et d'une prise en compte de la prochaine transition énergétique. Ces défis sont d'autant plus difficiles à relever sur les Grands Causses et dans les gorges, que le paysage y est extrêmement ouvert.

En matière de tourisme, la visite du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis constitue l'élément attractif principal du Grand Site. Tout continuera d'être mis en œuvre pour **un accueil de qualité**, notamment sur les belvédères, pour la fluidité de l'accès, la diversité des modes de déplacement et **l'interprétation des patrimoines**. Les produits du terroir à **filière courte** seront diffusés sur les lieux de vente soutenus par le Grand Site.

Cependant, si le cœur du Grand Site, classé, joue un rôle moteur dans son attractivité, il doit aussi **rediffuser les visiteurs** et être un lieu de proposition de découverte du patrimoine. Le Grand Site développera une stratégie touristique centrifuge afin d'irriguer tout le territoire et soulager les zones très fréquentées. Le rayonnement de l'économie du Grand Site reposera ainsi sur le développement d'une **offre touristique et culturelle à l'année, complémentaire avec celle des villes portes et des territoires de proximité, en s'appuyant sur le réseau de sentiers existants et les haltes patrimoniales**. La mise en **réseau des professionnels du tourisme**, de la médiation culturelle, des activités de pleine nature et de la pédagogie sera être soutenue par les collectivités en privilégiant une autonomie financée par les retombées économiques du Grand Site.

Nous présentons dans les pages suivantes **ce qui est en place, ce qui est cours ou ce qui sera engagé dans les 6 années à venir** selon les pictogrammes colorés et le plan suivant :

1. L'agriculture : accompagner les mutations
2. L'interprétation du territoire : Transmettre les valeurs du Grand Site.
3. Les activités de pleine nature : un schéma de référence pour diffuser la fréquentation et irriguer le territoire
4. Une offre touristique en accord avec l'esprit des lieux
5. Le plan de communication et de médiation : rendre lisible et visible le caractère exceptionnel du Grand Site et son projet.

Les tableaux récapitulatifs en pages 40-41 et 101-102 vous le rappellent également.

V.3.1.1. Les évolutions récentes

Les Recensements Généraux Agricoles (RGA) permettent d'observer l'évolution des pratiques entre 1988, 2000 et 2010. Le RGA présente des biais pour l'analyse sur le Grand Site car il comptabilise des données à partir des sièges d'exploitation et non à la parcelle dans le périmètre Grand Site. Pour autant, il fournit des références comparables.

En 2000, 10 000 moutons, près de 400 chèvres et plus de 620 bovins étaient comptabilisés sur le territoire du Grand Site. Les données 2010 mettent en évidence une diminution générale du cheptel (Bovins et vaches), mais une augmentation du cheptel de brebis passant de 2530 têtes en 2000 à 2668 têtes en 2010, soit une augmentation de 5,4%.

La superficie agricole utilisée³ SAU a augmentée dans le département du Gard, alors qu'elle a légèrement diminué dans l'Hérault, le tout représentant à l'échelle du Grand Site du Cirque de Navacelles⁴, une **superficie utilisée de plus de 24700 hectares**, destinée principalement à la production de fourrage et d'herbe, et sur des superficies moindres, de céréales, de blé, d'orge, de produits maraîchers, de vignes et de vergers.

Evolution des surfaces agricoles - 1988 - 2000 – 2010

Superficie en hectare	2010	2000	1988
Terres labourables	2340	2831	2641
Cultures permanentes	213	311	500
Herbe	21224	22380	19735
Autres	932	870	187
Total Surface agricole utilisée	24709	26392	23063

Sources : RGS 2006

Analyse des données du RGA 2010 sur les communes de Blandas, Campestre-et-Luc, Montdardier, Rogues, Vissec, Le Caylar, Le Cros, Lauroux, Pégaïrolles-de-l'Escalette, Les Rives, Saint-Étienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Héras, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Sorbs, Soubès, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries

L'évolution des pratiques entre 2000 et 2010⁵, met en évidence les éléments suivants :

- Augmentation de la production fourragère et des espaces toujours en herbe (21 263 hectares) malgré une diminution du nombre d'exploitations.
- Diversification des types d'élevage, sélection de races à haute valeur ajoutée (bœuf Angus, porcelet du Larzac) utilisant les vastes espaces disponibles.
- Augmentation de la superficie affectée à la sylviculture (162 hectares), qui témoigne d'une activité agro-sylvo-pastorale.
- Présence d'une production maraîchère (légumes, fruits, fraises, melons) très limitée, en faible augmentation
- Baisse de près de moitié du nombre d'exploitations (de 220 à 148) qui auraient pu davantage affecter la superficie totale cultivée (faible diminution de la superficie cultivée passant de 26392 ha à 24709 ha). Ce résultat est à mettre au crédit des exploitations restantes pour maintenir l'espace ouvert.

Données clés à l'échelle des communes du Grand Site et des sites Natura 2000

D'après RGA 2010 et Docobs Natura 2000

- Totalité du périmètre du Grand Site inclus dans l'un des 6 sites Natura 2000
- La surface agricole utilisée représente 54% du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles.
- Une part importante de surface agricole utilisée au regard de la superficie totale des sites Natura 2000 (80% sur le Causse du Larzac, 91% sur les Causses de Blandas et de Campestre-et-Luc)
- Une centaine d'exploitations actives sur le Grand Site (146 à l'échelle des 19 communes, 79 à l'échelle des 14 chefs-lieux)
- **De nouvelles installations encourageantes (21 installations en 10 ans et 5 installations ces 2 dernières années.**

³ Superficie agricole utilisée : superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

⁴ A l'échelle des 19 communes du Grand Site du Cirque de Navacelles

⁵ Recensement Général Agricole – Données chiffrées 2010

Terres Libres, une exploitation de « Cochonnets du Larzac »

Implantée depuis 3 ans sur le hameau du Coulet à Saint-Maurice-Navacelles, cette exploitation développée en agriculture biologique, a permis de valoriser 80 hectares de plateau et de forêt pour l'élevage principal de « Cochonnets du Larzac » (80 bêtes). Ces conditions d'élevage assurent la production d'une viande d'exception. Nicolas Brahic commercialise sa production vers des chefs étoilés au niveau national. Le reportage diffusé en septembre 2015, dans le magazine « des Racines et des Ailes », est un témoignage d'une pratique agropastorale vivante et viable qui s'appuie sur des méthodes et connaissances traditionnelles, dans un environnement préservé garant de vastes paysages de parcours et d'une riche biodiversité.

Des initiatives en faveur de l'installation de nouvelles exploitations

Sur la commune de Vissec, l'exemple de l'installation récente de jeunes éleveurs ovins vient conforter la dynamique agricole de la commune, située dans le site classé. Dans les Gorges, la réinstallation d'élevage caprin renoue avec la tradition ancestrale de fabrication du Pélardon au label AOC.



V.3.1.2. Les démarches accompagnant la commercialisation directe, les circuits courts et valorisant les produits agricoles.

**Les boutiques du terroir**

Au belvédère de la Baume Auriol, la boutique de la Maison du Grand Site du Cirque de Navacelles, labellisée Qualité Sud de France depuis mars 2011, propose des produits sélectionnés **mettant en valeur le savoir-faire des agriculteurs et viticulteurs** du territoire et des piémonts : produits AOC, Pélardons, Roquefort, Vins des Terrasses du Larzac ; spécialités oléicoles, fromages, confitures, miels, farine de Châtaigne, jus de fruits...



Salle des ventes et de dégustation de produits du terroir

Cette boutique du terroir est dotée d'un **cahier des charges** élaboré en concertation avec les techniciens des chambres consulaires et signé par une trentaine de producteurs. Les producteurs participent aussi à la boutique par l'organisation de journées de découverte des produits appelées « **Journées des producteurs** ».



Source : www.tourisme-lodevois-larzac.fr

La Maison du Grand Site située au belvédère de Blandas propose également une **boutique tournée vers la mise en valeur des produits locaux et de l'artisanat local** : produits issus de la châtaigne, des oignons doux, des olives, du miel...et du raisin.

De façon plus diffuse, d'autres boutiques de produits du terroir sont présentes sur le Grand Site : à St-Etienne-de-Gourgas avec la vente de fruits et légumes Bio et au Caylar avec la vente de biscuits.

Les outils de transformation au service des agriculteurs



2 abattoirs de proximité sont présents à proximité du Grand Site :

Un outil pour les circuits courts, zoom sur l'abattoir du Pays vignais.

Abattoir et atelier de découpe agréés européens et bio, qui accueillent les élevages de 80 à 100 exploitations de proximité.

Tonnage : 240 tonnes.

Personnel : 2 équivalents temps plein sur les postes d'abattage, personnel salarié de la communauté de communes.

Abattoir multi-espèces : ovins, bovins, porcins et caprins.

Fonctionnement en circuit court : vente directe des éleveurs par livraison à domicile, sur les exploitations, sur les marchés, dans les boutiques paysannes, dans les boucheries locales.

Tous les animaux abattus proviennent des exploitations alentours (100 km autour du Vigan).

Toutes les viandes commercialisées sont vendues à 100 km autour de l'abattoir.

Le Vigan et Pézénas.

Les démarches de qualification

Le Grand Site du Cirque de Navacelles est rattaché au territoire de production du lait de brebis Roquefort AOP, et du fromage de chèvre Pélardon AOP. Le label Sud de France qualifie également produits locaux.

Quelques caveaux produisent les vins à haute valeur ajoutée pourrait s'étendre sur certaines zones du territoire.

Quelques agriculteurs s'engagent dans des démarches d'agriculture labellisée Bio. Tous sont engagés dans une agriculture raisonnée.

V.3.1.3 Les démarches soutien à la diversification de l'activité

Les animations et outils de communication

Les **outils de communication génériques** du Grand Site détaillent les types de productions, les labels et qualifications existant sur le territoire. En 2013, un **guide des producteurs** présente les agriculteurs qui font de la vente à la ferme sur le Pays vignais. Ce

type d'outils sera étendu à l'ensemble du territoire dans les prochaines années.

Ces dernières années, quelques exploitations se sont ouvertes aux visiteurs en organisant **des visites d'exploitations**. Un **recensement des agriculteurs intéressés** par ce type d'animation en partenariats avec le CPIE des causses méridionaux ou d'autres acteurs est lancé en 2016.

En 2016, le **programme des animations du Grand Site propose** :

- Les journées des producteurs
- Les duo vigneron associant histoire de la production et des paysages par le CPIE des causses méridionaux, puis visites, dégustations et vente avec le vigneron
- Repas grillades et visites d'exploitation
- Les duo avec éleveurs associant histoire de la production et des paysages par le CPIE des causses méridionaux, puis visites, dégustations et vente de Pélardons.
- Le printemps du pélardon (AOC)

D'autres démarches pour l'accueil à la ferme ou l'hébergement sont aussi soutenues de façon complémentaire à celles précédemment évoquées.

En résumé :

Des démarches de soutien à l'agriculture nombreuses, diversifiées et complémentaires :

- Aménagement et gestion de l'espace rural,
- Accompagnement de la commercialisation directe, les circuits-courts et valorisant les produits agricoles,
- Soutien à la diversification de l'activité.

Pour les années avenir :

Les actions du programme 2017-2022 sont des actions transversales favorisant le développement des circuits courts, les alliances économiques et la valorisation des produits et productions locales.



Le schéma d'interprétation du patrimoine



L'interprétation dont le rôle est de **révéler une part des richesses du territoire et de susciter la curiosité et l'émerveillement** des visiteurs s'appuie sur le schéma d'interprétation réalisé en 2011. Ce schéma organise la découverte du Grand Site autour d'un **thème central d'interprétation** : « **Mystères des Causses de Navacelles** » et à travers un dispositif d'accueil et de découverte sensible sur l'ensemble du territoire. Il concourt à la mise en valeur globale du Grand Site, son cœur de site, ses paysages mais permet également **une redistribution spatiale des visiteurs**.

L'agropastoralisme, l'archéo-géomorphologie et la biodiversité constituent les trois sous-thématiques majeures. Ces thématiques sont développées à partir des deux belvédères et des « haltes patrimoine » valorisées sur l'ensemble du territoire. Ces « **haltes patrimoine** » ponctuent le territoire pour offrir un lieu de pause et de découverte autour d'un élément patrimonial remarquable.

Différents supports permettront d'informer sur ces haltes patrimoine : la carte patrimoniale et touristique du Grand Site de Navacelles, les fiches de découverte de chaque halte téléchargeable sur le site internet, des circuits piétons, vélo et voiture entre ces haltes, les e-guides numériques. Cf. Annexe 14 : La fiche opérationnelle Halte patrimoine et fiche communicante. Exemple des « Moulins de la Foux »

La mise en œuvre opérationnelle par la valorisation des « haltes patrimoine »



Réparties sur l'ensemble du territoire, les haltes patrimoine ont vocation à interpréter sans impacter le paysage, révéler le patrimoine sans altérer son mystère, aménager le site avec soin et discrétion.

En 2015, chaque halte a fait l'objet d'une fiche de diagnostic détaillée contenant un état des lieux du site et des préconisations opérationnelles.

Un échelonnement dans le temps selon la capacité des sites à accueillir du public a été proposé, distinguant des sites pouvant immédiatement accueillir du public de ceux nécessitant plus ou moins de démarches de qualification et de sécurisation (foncier, sécurisation, stationnement,...). Dès 2016, 9 sites seront valorisés et progressivement les 9 autres haltes dans les années à venir.

A partir de ces haltes ainsi valorisées, le syndicat mixte souhaite faire rayonner le visiteur à partir des belvédères vers ces éléments patrimoniaux sur l'ensemble du Grand Site et ainsi participer à la gestion des flux par la diffusion de la fréquentation et la structuration de l'offre.

Plusieurs circuits de 10 km à 60 km ont été identifiés autour des trois thématiques d'interprétation majeures du Grand Site du Cirque de Navacelles :

- L'agropastoralisme, entre nature et culture, avec le témoignage d'une agriculture vivante, héritée d'« ingénieurs caussenards » qui ont su apprivoiser l'eau.
- L'Histoire, architecture et archéologie, mémoire de pierre ; des vestiges de l'Histoire aux pierres sacrées.
- La géomorphologie et biodiversité, aux frontières du vivant ; abordant le relief karstique, modelé au fil des siècles, et la biodiversité du Grand Site et ses spécificités.

Les circuits seront prévus en 2016-2017 permettant ainsi d'encourager la structuration d'une offre claire basée sur les ressources patrimoniales du Grand Site en lien avec Causses et Cévennes et en réseau et complémentarité avec les villages.

En résumé :

Un schéma de référence approuvé pour l'interprétation du patrimoine avec définition des thématiques et structuration géographique et temporelle de la démarche d'interprétation sur le Grand Site.

Pour les années avenir :

- Valorisation des haltes patrimoniales programmée : aménagements frugaux réalisés si nécessaire
- Assurer la promotion et la communication numérique des haltes patrimoine en lien avec les partenaires institutionnels de promotion touristique.

LES HALTES PATRIMOINE



Roc Castel



Montdardier



Sentier des sotchs



Navas



Puits à marches, St-Michel



Moulins de la Foux



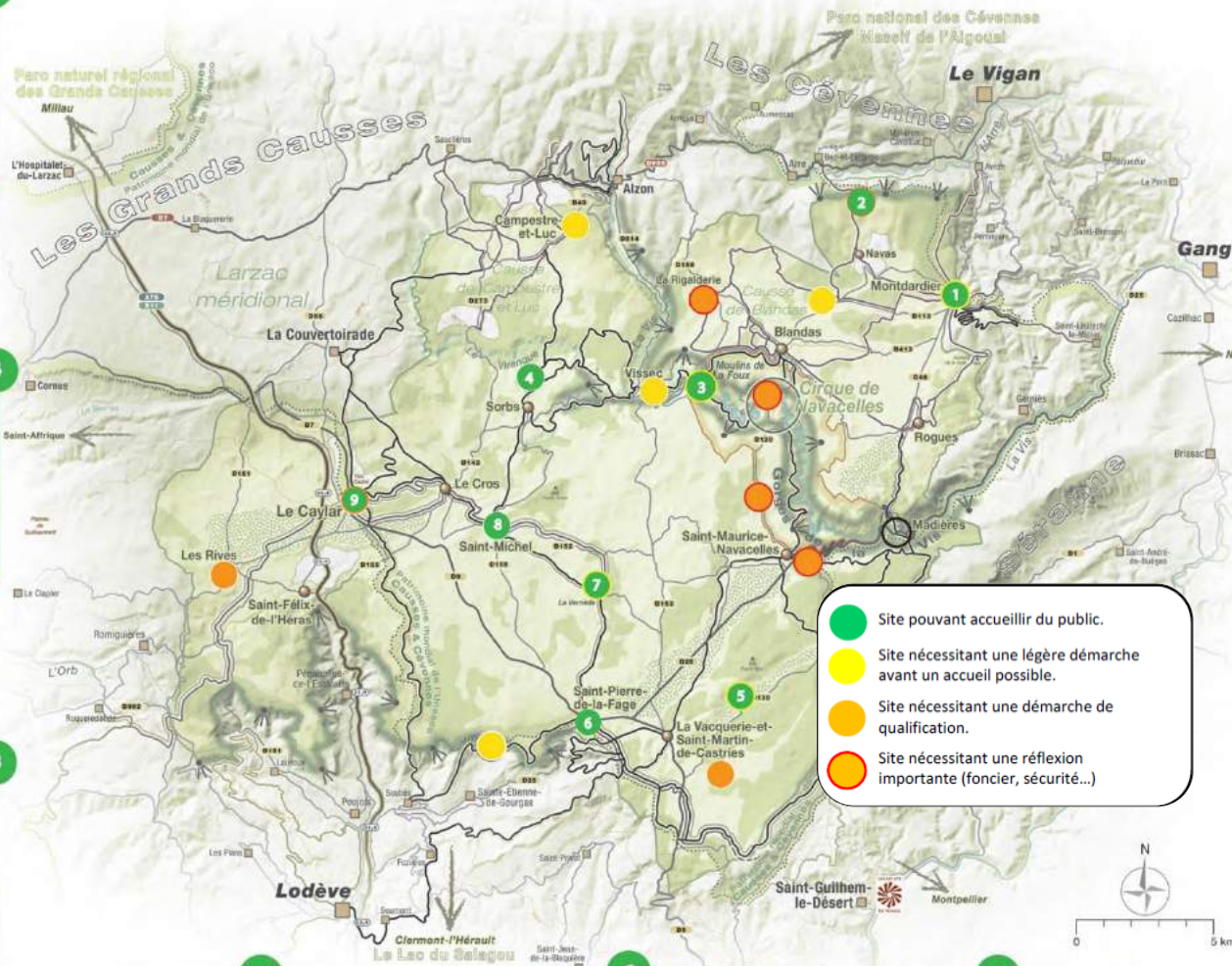
Domaine de la Vernède



Moulin de St-Pierre



Dolmens de Ferrussac



- Site pouvant accueillir du public.
- Site nécessitant une légère démarche avant un accueil possible.
- Site nécessitant une démarche de qualification.
- Site nécessitant une réflexion importante (foncier, sécurité...)

Sur un territoire rural à faible densité démographique, les professionnels des activités de pleine nature (APN) constituent des **acteurs importants de la découverte du Grand Site**. Ils contribuent également à la **sensibilisation des visiteurs et à la protection du patrimoine**. Ces activités de pleine nature (randonnée pédestre, VTT, équestre, pêche, spéléologie, canoë-kayak,...) réalisées par des pratiquants de natures diverses génèrent des flux de fréquentation dont la gestion doit être maîtrisée et assurée au travers d'un schéma de gestion des activités de pleine nature. Avec 20 prestataires implantés sur le Grand Site ou intervenant sur celui-ci, une trentaine de clubs sportifs et de nombreux pratiquants autonomes, le poids socio-économique des activités de pleine nature est estimé à **plus 1 million d'euros générés** sur le territoire.

Le développement durable de l'offre d'activités sportives et de loisirs de nature, sur le territoire du Grand Site de Navacelles s'appuie sur :

- Un important réseau de sentiers balisés et entretenus, à vocation d'itinérance et de randonnée pédestre, équestre et/ou VTT.
- 20 boucles balisées représentant plus de 180 km de sentiers valorisés.
- Une volonté de coupler les itinéraires avec les haltes patrimoine, et diffuser la fréquentation sur l'ensemble du territoire voire au-delà dans les communautés de communes par des liaisons est-ouest et nord-sud favorisant l'itinérance et le développement de boucles locales.
- Une volonté de diversifier l'offre d'activités sportives et de loisirs de nature notamment par l'accueil de manifestations.
- Une volonté de ne pas développer certaines activités liées à des pratiques commerciales : canoë-kayak, randonnée aquatique, canyoning, barrinco, notamment sur la partie du site classé de la Vis, en raison de faible niveau d'eau et d'importants enjeux environnementaux.
- Des professionnels et associations impliqués.

Ainsi le projet de développement maîtrisé des activités de pleine nature s'organise autour de 3 axes stratégiques majeurs : la structuration territoriale équilibrée de l'offre en sites de pratique et services associés ; la valorisation de la production (dans le sens des prestations proposées) et le développement durable de l'offre (en termes de qualification et de communication notamment).

Objectifs :

- ⊙ Faire vivre l'expérience Grand Site de France au travers des activités de pleine nature et plus particulièrement autour de la randonnée et de l'itinérance et ainsi partager l'esprit des lieux et les valeurs fondatrices du site avec les visiteurs
- ⊙ Trouver des « séjours » permettant de faire vivre la promesse Grand Site à travers une expérience unique, singulière et enrichissante.
- ⊙ Soutenir les prestataires sportifs de pleine nature et associations sportives pour pérenniser leur activité et veiller à la transmission de la valeur exceptionnelle du territoire.
- ⊙ S'appuyer sur la randonnée et l'itinérance pour irriguer le territoire.

Les actions du programme 2017 - 2022 :

- Développement et équipements multipratiques : aménagement et équipements de sites multipratiques (stationnement randonnée, équipements dédiés aux vélos, chevaux)
- Développement des liaisons pédestres : boucle St-Maurice-Navacelles – La Baume Auriol et boucles dans le hameau (autre que le sentier de la Vierge, traité dans la valorisation des espaces publics du hameau).
- Promotions et accompagnement dans la structuration d'alliances économiques, de partenariats et la construction d'offres en rapport avec l'esprit des lieux.



Au-delà des actions engagées par les acteurs institutionnels et locaux en faveur de la qualification de l'offre touristique, le Syndicat mixte soutient **un tourisme favorisant la rencontre des hommes qui font vivre ce territoire.**

A partir du schéma d'interprétation, un programme de journées de formations / information et d'échanges a été établi à l'attention des professionnels du tourisme, implantés ou intervenants sur le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles, intitulé « Les rencontres du Grand Site ».

III.3.4.1. Les « Rencontres du Grand Site »

Depuis 2014, 4 journées se sont déroulées en coordination avec le CPIE des Causses méridionaux, l'Entente Causses et Cévennes, les offices de tourisme et la DRAC. Sur la base du volontariat, chaque journées ont accueilli de 30 à 70 participants selon les périodes et ont permis **rencontres, échanges et informations** entre les acteurs du tourisme du Gard et de l'Hérault, les prestataires d'hébergements, d'activités de pleine nature et de restauration, les artisans d'art, et les associations accueillant du public...

La première journée a été consacrée à la compréhension des différentes reconnaissances de ce territoire : « inscription au patrimoine mondial », « candidature au label Grand Site de France », démarche de gestion Natura 2000... pour comprendre l'articulation de ces reconnaissances, ce qu'elles signifient, ce qu'elles peuvent apporter pour le territoire et comment y participer.

Deux journées ont été organisées autour des grandes thématiques et des patrimoines du site : géomorphologie, agropastoralisme et biodiversité avec visites de terrain de différents lieux emblématiques : puits fortifié de Saint-Michel, lavogne de Rogues, cromlech de Blandas, cave bâtarde de Campestre...

Le 28 septembre 2015, la journée s'est organisée autour de **l'esprit des lieux et l'interprétation du patrimoine** avec immersion sur le terrain et réflexions autour des **outils pour transmettre et révéler** la compréhension des paysages et l'esprit des lieux (lecture de paysage...).



Rencontres du Grand Site - 28 septembre 2015 – Roc Castel, Le Caylar

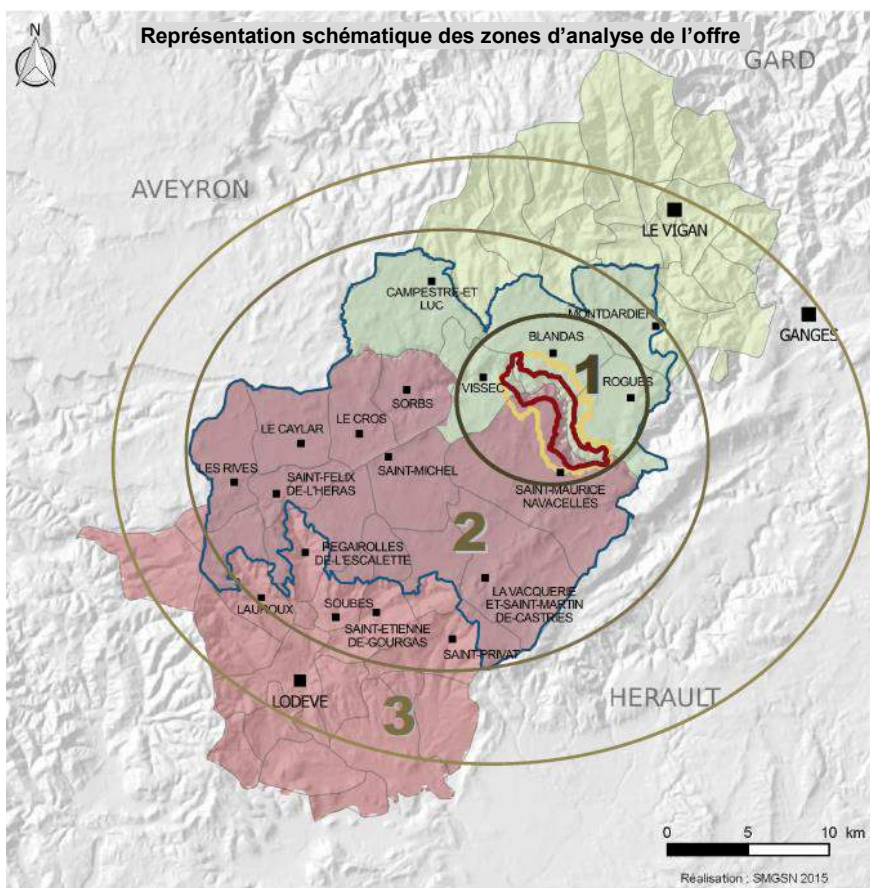
Ces journées permettent de former les prestataires à la singularité du Grand Site et favoriser la rencontre des prestataires entre eux, point de départ pour la création de séjours combinant une approche patrimoniale et une expérience unique du Grand Site.

Pour les années à venir :

L'objectif est de maintenir ce réseau, de le faire vivre et le développer par exemple autour d'échanges sur les pratiques et la création de partenariats en lien avec les actions Causses et Cévennes.

V.3.4.2. La connaissance et la qualification de l'offre touristique

Les pratiques touristiques et de loisirs présentent un triple enjeu économique, social et paysager. En effet, ces pratiques participent à l'évolution des paysages. Ces activités propices à la découverte paysagère, environnementale et culturelle du Grand Site participent au maintien et à l'évolution des activités économiques rurales.



L'analyse de l'offre touristique a été réalisée sur 3 zones plus ou moins éloignées du cœur de site :

Zone 1 : Blandas, Vissec, Rogues, Saint-Maurice-Navacelles
Zone 2 : Campestre-et-Luc, Montdardier, La Vacquerie-et-SMC, Lauroux, Le Caylar, Le Cros, Les Rives, Pégairolles de l'Escalette, St-Etienne-de-Gourgas, St-Félix-de-l'Héras, St-Michel, St-Pierre-de-la-Fage, St-Privat, Sorbs, Soubès
Zone 3 (Périphérie) : Alzon, Avèze, Fozières, Ganges, Le Vigan, Lodève, Les Plans, Soumont,

NB : Seules quelques communes ont été intégrées à la zone 3 pour ne pas surévaluer l'offre du Grand Site, tout en tenant compte des principales villes émettrices. Les données sur le département de l'Aveyron n'ont pas été collectées et seront à intégrer dans une future analyse.

Tableau synthétique de l'offre touristique du Grand Site du Cirque de Navacelles - En nombre de structures

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Total
Gîtes et Chambres d'hôtes	25	79	106	210
Campings	1	8	4	13
Hôtels	2	3	7	12
Hébergements-collectif	9	5	7	21
Restaurants	7	13	45	65
Aires de Camping-cars	2	2	3	7
Produits du terroir (et caveaux)	3	13	20	36
Commerces	0	11	60	71
Equipements de loisirs	0	4	16	20

Sources : Nombre de structures – Données ADT de l'Hérault et ADRT du Gard – 2015

Le territoire du Grand Site élargi aux villes d'accès, dispose d'une offre diversifiée et relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire. Une connaissance plus fine de l'offre apparaît nécessaire pour agir sur ce levier (période d'ouverture, produits et services proposés).

La Capacité d'accueil sur le Grand Site du Cirque de Navacelles - En nombre de personnes

Capacité en nombre de pers.	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Total
Gîtes et Chambres d'hôtes	159	399	533	1091
Campings	18	639	1698	2355
Hôtels	16	84	276	376
Hébergements-collectif	166	73	436	675
Aires de Camping-cars	0	20	40	60
Total capacité d'accueil (nb de pers.)	359	1215	2983	4557
<hr/>				
Restaurants	374	665	1430	2469

Dans la zone cœur de site, l'offre d'hébergement traduit le caractère rural du site, avec une prédominance des gîtes et chambres d'hôtes ; et des hébergements collectifs pouvant répondre à l'accueil de petits groupes. A l'échelle du Grand Site la capacité d'hébergement est supérieure à la population résidente. Cependant compte-tenu de la fréquentation journalière enregistrée dans le cœur de site, et la volonté de prolonger la visite sur le territoire, une réflexion sur les besoins en capacité d'hébergement sera à réaliser.

Objectifs :

- ⊙ Améliorer la connaissance des prestataires touristiques (hébergements, restaurants, prestataires de loisirs,...) : activités, données socio-économiques, problématiques, besoins...
- ⊙ Mieux répartir le nombre de lits sur l'ensemble territoire pour offrir aux visiteurs une expérience plus riche.
- ⊙ Favoriser la structuration d'une offre annuelle. Aider à la pluriactivité (en lien avec le plan d'action Causses et Cévennes)
- ⊙ Mettre en place des connexions entre les prestataires (notamment au travers des Rencontres Grand Site)
- ⊙ Mettre en réseau les sites touristiques et patrimoniaux de la région et de la Grande Région

En résumé :

Une démarche de qualification de l'offre en accord avec l'esprit des lieux a été initiée avec les prestataires touristiques dans le cadre des rencontres du Grand Site.

Le territoire du Grand Site élargi aux villes d'accès, dispose d'une offre diversifiée et relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire. Une connaissance plus fine de l'offre apparaît nécessaire pour agir sur ce levier (période d'ouverture, produits et services proposés).

Pour les années avenir :

Sur le programme 2017-2022, 3 grandes actions de communication et de médiation concourent à ces objectifs :

- L'édition du Guide découverte (Edition et commercialisation)
- La diffusion des supports du Syndicat mixte et de ses partenaires (flyers des animations, flyer camping-cars, cartes touristiques, parcours numériques,...)
- La poursuite des Rencontres des professionnels du tourisme, lieu d'information, de formations et d'échanges. Ces Rencontres pourront être incluses dans les modalités de gouvernance. Ainsi à l'instar de la « conférence Grand Paysage », ces Rencontres seraient l'occasion pour le Grand Site, de présenter les actions, réflexions et projets touristiques et de loisirs.



Le plan de communication et de médiation réalisé entre 2012 et 2014, a doté le Syndicat mixte d'outils de communication indispensables à la création d'une identité visuelle et de supports de compréhension de la démarche et des objectifs pour la population locale, les acteurs institutionnels et plus largement les visiteurs. Il constitue une référence pour la stratégie commune et donne le ton de la communication à tous les partenaires et acteurs impliqués dans la promotion du Cirque de Navacelles.

V.3.5.1. Une stratégie de communication globale

Elle affiche des valeurs de développement durable et de préservation de l'environnement que porte le Grand Site destinées à :

- Préserver les qualités intrinsèques du site.
- Valoriser le site tout en limitant l'impact négatif de la fréquentation touristique.
- Faire (re)connaître internationalement la valeur exceptionnelle de ce site pour en préserver la qualité et soutenir son attractivité.
- Développer la notoriété du projet pour que le Grand Site du Cirque de Navacelles soit un véritable levier de développement local et qu'il impulse une dynamique de territoire à l'échelle des 2 communautés de communes et des villes/villages « porte » et d'accès des vallées.
- S'appuyer sur la « promesse Grand Site » partagée par l'ensemble des acteurs touristiques.

La population locale et les acteurs institutionnels constituent les premières cibles de cette communication pour partager le projet Grand Site. Parallèlement, des supports de communication destinés aux clientèles touristiques permettent de mieux découvrir le Grand Site et son patrimoine. Les publics touristiques visés sont les catégories socioprofessionnelles supérieures, la clientèle internationale ; les éco-touristes et randonneurs ; et la cible locale familiale susceptible de venir passer de un à trois jours sur le site.

V.3.5.2 Une instance globale de coordination et partage des actions

Depuis 2013, le groupe de travail « Gouvernance touristique, promotion et marketing » réunit le syndicat mixte, les offices de tourisme, agences de développement touristiques, le CPIE Causses méridionaux, les collectivités et les départements. Constitué pour accompagner la mise en œuvre du plan de communication, il **permet maintenant d'animer une réflexion globale en amont des actions de communication et de coordonner les démarches à l'échelle des deux départements.**

Depuis Octobre 2013, 12 réunions du groupe ont été organisées autour des documents de communication, du Site Internet et de la stratégie de communication. Le groupe de travail « Gouvernance, marketing et tourisme » a mené une réflexion sur :

- la programmation des outils de communication, notamment carte, site internet, support mobile, traductions...,
- la stratégie de communication autour des animations, de la diffusion des actualités, du développement d'outils spécifiques,
- la promesse « Grand Site » destinée à servir de fil conducteur pour le développement d'un tourisme durable.
- le programme de formations des acteurs touristiques du Grand Site.

La promesse Grand Site (Réflexions en cours du groupe de travail)

- ✓ Proposer une offre claire et lisible (pour une découverte au-delà des points de vue vers des points plus confidentiels ; ce que le visiteur n'attend pas mais aime découvrir)
- ✓ Une offre plus diversifiée et renforcée (même en hors saison)
- ✓ Permettant de découvrir les patrimoines « Agropastoralisme » « Biodiversité » « Géomorphologie » et la nature par des activités de pleine nature encadrées (et la gastronomie)
- ✓ Par un accueil convivial et de qualité
- ✓ Une meilleure communication interne et avec les habitants

V.3.5.3. Des outils de communication globaux et coordonnés, une information renforcée en période estivale

a) La carte patrimoniale et paysagère ✓

Basée sur la valorisation des paysages et l'offre douce de découverte du Grand Site, une carte touristique et patrimoniale a été éditée en 2014. Elle indique l'offre de sentiers, les services et muséographie des belvédères ainsi que les contacts des professionnels et un guide de bonne conduite afin de concilier agriculture et tourisme.

b) Le site Internet du Grand Site ✓

Réalisé en 2014, le site Internet présente la démarche d'Opération Grand Site menée depuis une trentaine d'années, mais également les informations pratiques, actualités, patrimoines du territoire, structurés autour des axes du schéma d'interprétation. Il donne aussi toutes les informations pratiques de découverte aux visiteurs (accès, navette, publications,...).

En 1 an, 180 000 pages vues ; en période estivale, en moyenne 400 sessions/jour.

Sur la période 2017-2022, l'objectif est de poursuivre le développement de ces outils pour accompagner la découverte avec la mise en place d'une version pour tablette ou la mise en ligne d'offres sur site comme les fiches de haltes patrimoine ou leurs circuits. ✓

c) Le programme des animations à l'année sur l'ensemble du Grand Site ✓

Les animations organisées sur le Grand Site traduisent le dynamisme des acteurs locaux à mettre en valeur les richesses et particularités du territoire, à travers un ensemble d'activités aussi enrichissantes que variées : balades découverte, animations grand public, ateliers, rencontres/ conférences, visite guidée gratuite, éco-volontaires dans le hameau, parcours numériques, Duo vigneron, rendez-vous paysan ou encore journées des producteurs. Ces animations s'adressent au grand public, familles, couples, individuels, groupes, scolaires mais également aux

professionnels et acteurs du territoire. En 2015, ce sont 1500 personnes qui ont participé aux animations proposées aux belvédères.

Afin de promouvoir ses animations et d'allonger la saison touristique, le Syndicat mixte mobilise tous les acteurs privés et publics autour de l'édition d'un programme des animations sur 3 périodes (Printemps, Eté, Automne-Hiver) : CPIE des Causses méridionaux, Offices de tourisme, Eco-volontaires, producteurs, professionnels des activités de pleine nature...

d) une information renforcée en cœur de site en période estivale ✓

Depuis 2012, le Syndicat mixte a mis en place des **équipes d'éco-volontaires** (8 personnes) dans le hameau et dans les gorges sur la saison estivale pour répondre à l'affluence des visiteurs. Les volontaires sont formés par le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, les équipes d'éco-gardes du conseil départemental du Gard et le CPIE des Causses méridionaux. Cette action permet de proposer une réelle découverte du cœur de site (visites guidées gratuites, lecture de paysages), d'inciter les visiteurs à le respecter et percevoir ses différents patrimoines.



Eco-volontaires dans le hameau

Les animations organisées sur le Grand Site en 2015

- 10 rencontres / conférences autour des thèmes de la biodiversité, de l'agropastoralisme et des enjeux de préservation des paysages
- 5 ateliers pédagogiques avec participation des acteurs du territoire
- 89 animations et balades découverte (découverte des causses, des belvédères, du hameau, balade thématique)
- 1 parcours numérique mis en place en juillet 2015
- 4 visites de groupes (catalogue diffusé auprès des autocaristes)
- 1 Duo vigneron

Pour les années avenir :

Les perspectives du programme 2017-2022 sont de poursuivre la coordination et la valorisation des offres en partenariats publics-privés et avec les différentes collectivités en valorisant une offre en accord avec l'esprit des lieux et favorisant le prolongement des séjours et l'étalement de la saison. (Exemple des « Escapades Nature sans voiture »).

V.4 Le Grand Site, opérateur du Bien « Causses et Cévennes »



V.4.1. Le plan de gestion du Bien « Causses et Cévennes »

V.4.2. La Convention et ses applications



Afin de garantir le maintien de la VUE et de valoriser les actions déjà mises en place de façon continue, l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes anime les partenariats avec les **opérateurs de terrain*** aussi appelés gestionnaires locaux du Bien, et aide à l'harmonisation des dispositifs.

Le plan de gestion 2015-2021 du Bien Causses et des Cévennes s'organise autour d'une **gouvernance basée sur le partenariat et l'échange** et favorisant la concertation avec le territoire. Gestionnaire local du Bien, le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles est pleinement associé à la gestion du Bien à travers des groupes de travail thématiques, particulièrement celui qui s'attache à la coordination globale du plan de gestion, mais également des réunions inter-structures (Entente-SM-CPIE) et la conférence territoriale. **Une convention est établie avec chaque opérateur de terrain pour préciser les possibilités et modalités d'intervention.** Cf. Annexe 15 : La convention entre le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et l'Entente des Causses et Cévennes et ses applications.

Le plan de gestion du Bien Causses et Cévennes se décline en 7 orientations et 18 objectifs.

Les grandes orientations stratégiques sont les suivantes :

- Aider au maintien de l'activité agropastorale
- Mieux connaître pour mieux gérer les paysages
- Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine bâti
- Accompagner les évolutions du territoire en architecture et urbanisme
- Aider au développement de nouvelles niches économiques
- Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

- Partager nos connaissances au niveau local et international

*Les opérateurs de terrain du Bien

- Parc national des Cévennes (PNC)
- Parc naturel régional des Grands Causses (PNR)
- Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles (SMGSCN)
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Causses méridionaux (CPIE CM)
- Association Conservatoire Larzac Templiers Hospitaliers
- SIVOM Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

Des groupes de travail thématiques ont été constitués avec un technicien issu des différentes structures, opérateurs de terrain du Bien. Cinq groupes de travail ont ainsi été formés : Agropastoralisme ; Culture et patrimoine ; Communication et tourisme ; Paysage ; et un groupe de travail spécifique plan de gestion.

Ainsi, le plan de gestion constitue à ce titre un outil indispensable pour structurer la valorisation des actions mises en place par les gestionnaires locaux dans l'intérêt du maintien de la VUE. Lui est adossé un plan d'actions concrètes élaboré en concertation avec tous les acteurs. La mise en œuvre de ces actions est déclinée dans des conventions de partenariat entre l'Entente et les gestionnaires locaux pour d'une part recenser toutes les actions menées en faveur de la conservation du Bien et d'autre part valoriser le travail réalisé.



Le 19 décembre 2014, une convention d'objectifs pour les Causses et les Cévennes a été signée entre l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes et les 3 gestionnaires d'Opérations Grand Site et de Grand Site de France (Cf. Annexe 15: La convention entre le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et l'Entente des Causses et Cévennes et ses applications). Cette convention précise les engagements des signataires pour mettre en œuvre un projet territorial de valorisation durable, à l'échelle du Bien, dans une perspective internationale d'échanges économiques, culturels et scientifiques. Pour cela un programme annuel d'actions concrètes a été établi par avenant à la convention. Cette annexe, présentée ci-dessous, met en évidence les actions concrètes menées ou programmées sur le Grand Site du Cirque de Navacelles qui participent à atteindre les objectifs définis dans le plan de gestion du Bien Causses et Cévennes, soit directement par le Syndicat mixte, soit par l'action de ses partenaires (Communautés de communes, conseil départementaux, CPIE des Causses méridionaux, associations...).

ANNEES 2016-2017



Correspondance des actions Grand Site du Cirque de Navacelles / Plan de gestion du Bien Causses et Cévennes

PLAN DE GESTION ET PLAN D'ACTION CAUSSES ET CEVENNES		PLAN D' ACTIONS SUR LE GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES 2017-2022
Orientation n°	Intitulé de l'action	Extraits des Actions 2016 – 2017 contribuant au plan d'actions Causses Et Cévennes
n° 1 : Aider au maintien de l'activité agropastorale		
Objectif n°1.3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux	1.3.3 Reconquérir des espaces à vocation pastorale	Brûlage dirigé et ouverture de milieu suivant les plans de gestion des Espaces naturels Sensibles de Blandas (46ha)/ la Vernède (330 ha)/ le Castelet - Portail (La Prunarède) (660 ha)
	1.3.6 Contractualiser plusieurs milliers d'hectares pour une gestion pastorale : projet agri environnemental territorial	Convention de pâturage CD30- agriculteur : 43ha- 300 têtes aubrac-4ans depuis 08/2015, Convention pour fauchage du méandre dans le hameau de Navacelles entre la mairie et un agriculteur (9ha)
n° 2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages		
Objectif n°2.1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysages	2.1.3 Développer une approche des systèmes de paysages	Animation de la démarche de définition de secteurs prioritaires pour les paysages et perspectives combinant enjeux biodiversité, paysage, agriculture avec les acteurs (Etat, CAUE, départements, CPIE,...) et suivi du maintien des milieux ouverts.
Objectif n°2.2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion du paysage	2.2.1 Développer le volet paysager de l'observatoire du Bien Causses et Cévennes	Le SMNav et le CPIE-ACM participent au groupe de travail du le Ministère de l'environnement avec le Réseau des Grand Site de France : partage des bonnes techniques de valorisation, utilisation comme outils de décision pour l'aménagement du territoire... Mise en cohérence de l'observatoire avec les secteurs à enjeux pour ouverture des milieux et contenir les boisements, les perspectives sur les grands espaces ouverts et les silhouettes villageoises.
	2.2.5 Mettre en œuvre le programme de renforcement des protections réglementaires	Accompagnement des collectivités pour l'extension du classement en cœur du Grand Site actuellement 1 200ha qui passerait à ~5 257 ha : enquête publique printemps 2016 ; puis passage en commission départementale des sites du Gard puis de l'Hérault ; puis passage en commission supérieure des sites, perspectives et paysages
n° 3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral		
Objectif n°3.1 : Développer les connaissances du patrimoine bâti et de l'histoire des Causses et des Cévennes	3.1.1 Mener l'inventaire du patrimoine agropastoral : définition d'une méthodologie, travail typologique, identification de la faisabilité d'interprétation	Diagnostic historique, anciennes cartes postales sur le hameau de Navacelles et ses abords Recensement des attributs de l'agropastoralisme sur les 14 communes et 46 000ha du Grand Site
Objectif n°3.2 : Pérenniser le patrimoine	3.2.1 Mener des programmes de restauration du patrimoine non classé de type « opérations d'entretien prioritaires du patrimoine bâti » suite à l'inventaire	Etude de faisabilité de la restauration des cabanes des Serizières et Etude foncière sur les Serizières (gorges de la Vis), ancien secteur viticole et fruitiers pour un projet d'AFA (association foncière agricole) Restauration terrasses, murets et valorisation des espaces publics du hameau du Cirque de Navacelles (2016-2020)
n° 4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et urbanisme		
Objectif n°4.1 : Accompagner les évolutions en architecture	4.1.1 Élaborer des recommandations architecturales et paysagères pour les constructions nouvelles	Elaboration de fiche pratique dans le cadre de la charte paysagère et architecturale pour des recommandations pour :

Objectif n°4.1 : Accompagner les évolutions en architecture	(habitat et bâtiments agricoles) et les aménagements de villages	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les terres agricoles aux abords immédiats des villages; • Promouvoir la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles. • Préserver et mettre en valeur les silhouettes identitaires des villages; • Réinvestir les centres anciens en réhabilitant l'espace public et le bâti; • Concevoir et réaliser des extensions villageoises en accord avec l'existant • Réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti des villages et hameaux; • Identifier les mas isolés de valeur patrimoniale, préserver leurs caractères architecturaux; • Promouvoir une architecture contemporaine adaptée au contexte locale
	4.1.2 Mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'échelle du territoire des porteurs de projets de nouveaux bâtiments, notamment agricoles en lien avec les CAUE, MPF et les parcs et Grands Sites du territoire	Mise en place d'une assistance avec les CAUE du Gard et de l'Hérault pour les demandes sur le territoire du Grand Site : permanences de conseil au Vigan et au Caylar pour les pétitionnaires privés tous les 15 jours
	4.1.4 Mettre à la disposition des élus des « boîtes à outils » sur la réglementation, l'urbanisme et la qualité architecturale	Diffusion du guide pratique de recommandations de la Charte paysagère et architecturale dans les mairies du Grand Site.
Objectif n°4.2 : Intégrer les enjeux C&C dans les outils de planification urbaine	4.2.1 Intégrer les enjeux Causses et Cévennes dans l'élaboration des documents d'urbanisme	Mise en place d'une assistance avec les CAUE du Gard et de l'Hérault sur demandes avec les communes
n°5 : Aider au développement de nouvelles niches économiques		
Objectif n°5.1: Valoriser les produits directement issus de l'agropastoralisme	5.1.1 Accompagner la promotion des circuits courts en lien avec l'agropastoralisme et le « manger local »	Vente de produits locaux à la Baume Auriol et aux belvédères de Blandas
	5.1.2 Promouvoir et mettre en découverte des produits labellisés en lien avec l'agropastoralisme	Mise en ligne des guides et annuaires des producteurs sur site internet du Grand Site Intégration aux supports de communication du Grand Site d'un descriptif des produits et de l'agriculture contemporaine. Renvoi vers les lieux de vente directe du Grand Site.
n° 6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes		
Objectif n°6.1: Se doter d'outils communs pour une meilleure qualification de la destination C&C et mieux connaître les visiteurs	6.1.1 Se doter d'une stratégie touristique à l'échelle du Bien	Mise en œuvre d'une stratégie de requalification touristique et patrimoniale des espaces publics du hameau du Cirque de Navacelles (2016-2020) pour un meilleur accueil des visiteurs
		Poursuite du groupe de travail 2 CDT-2OT-2comcom pour travailler à des produits communs et à l'offre touristique pour le Grand Site
		Animation d'un groupe de travail dynamique de l'économie patrimoniale et touristique du Grand Site
		Mise en place d'une carte touristique commune au Grand Site valorisant les « haltes patrimoine » et diffusant la fréquentation à l'ensemble du territoire
		Mise en place d'un site internet et d'une carte interactive Grand Site avec les prestataires et les ambassadeurs C&C
6.1.2 Se doter d'un observatoire du tourisme C&C en mutualisant les outils existants	Observatoire de la fréquentation touristique : compilation et ordination des données routières des départements + comptages manuels trafic et rotation des véhicules, 4 fois par an (2 hautes saison, 2 basses saison) tous les 3 ans ou tous les ans si modifications importantes. Coordination et échanges sur les différentes actions menées	
Objectif n°6.2: Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme	6.2.4 Proposer un accès au patrimoine naturel pour le public handicapé	Intégration de l'accueil des personnes à mobilité réduite dans la mise en œuvre d'une stratégie de requalification touristique et patrimoniale des espaces publics du hameau du Cirque de Navacelles (2016-2020); en complément des aménagements pour personnes à mobilité réduite déjà réalisés aux belvédères de Blandas (1,5km)
n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international		
Objectif n°7.1: Sensibiliser	7.1.1 Se doter d'un schéma d'interprétation à l'échelle du Bien, créer ou mettre en réseau un ou des centres	Valorisation des haltes patrimoine qui s'organisent autour des attributs de l'agropastoralisme et mise en tourisme (accès, foncier, documents de valorisation, internet) et mise en place de circuits touristiques : routiers, vélos ...

	de ressources sur l'agropastoralisme, moderniser et adapter les points d'accueils, développer une muséographie qualitative spécifique à l'agropastoralisme	Mise à disposition d'une tablette de visite en office de tourisme sur l'ancienne cave à fromage Vitalis de la Vacquerie + les patrimoines restaurés autour de la Baume Auriol (lavogne, enclos pastoral...)
		Mise en place d'un programme des animations du Grand Site intégrant les acteurs touristiques privés et publics.
7.1.2 Développer des outils de communication C&C pour grand public et public averti		Mise en place de 2 lieux d'exposition à la Baume Auriol et au belvédère de Blandas sur l'agropastoralisme
		Le syndicat mixte coordonnera la mise en place d'une exposition sur l'observatoire des paysages et la charte paysagère et architecturale et la mise en place de réunion de sensibilisation sur la charte
7.1.4 Développer des outils pédagogiques		Mise en place des patrouilles des éco-volontaires pour les visiteurs avec des lectures de paysage et information sur les patrimoines et l'agropastoralisme (8 éco-volontaires pendant la saison estivale en accueil sur site aux départs de balades)
7.1.8 Sensibiliser les élus et les acteurs locaux à la compréhension et à l'appropriation des enjeux Causses et Cévennes		Dans le cadre de la formation des ambassadeurs C&C, le SMGSNav assure un relais pour l'ENTENTE Causses et Cévennes pour l'animation du réseau des ambassadeurs en ouvrant ses formations qui permettent de renforcer les connaissances sur le Bien Causses et Cévennes aux ambassadeurs Causses et Cévennes. Ces formations permettent aussi un échange et un partage local et donc une mise en réseau des acteurs.

L'exemple de la démarche Ambassadeurs

Un réseau d'acteurs touristiques et agricoles s'est développé pour faire vivre le territoire des Causses et des Cévennes et promouvoir les valeurs véhiculées par l'Unesco et l'agropastoralisme. Ce réseau est indispensable pour relayer les actions des institutions engagées dans la gestion du Bien car il signe l'appropriation effective des Causses et des Cévennes par les personnes qui y vivent au quotidien.

Chaque ambassadeur, formé sur l'objet de l'inscription, diffuse l'information auprès de ses clients en proposant une ou plusieurs actions permettant une découverte vivante de l'agropastoralisme.

Aujourd'hui, ce réseau compte 157 ambassadeurs, dont 18 à l'échelle du Grand Site.

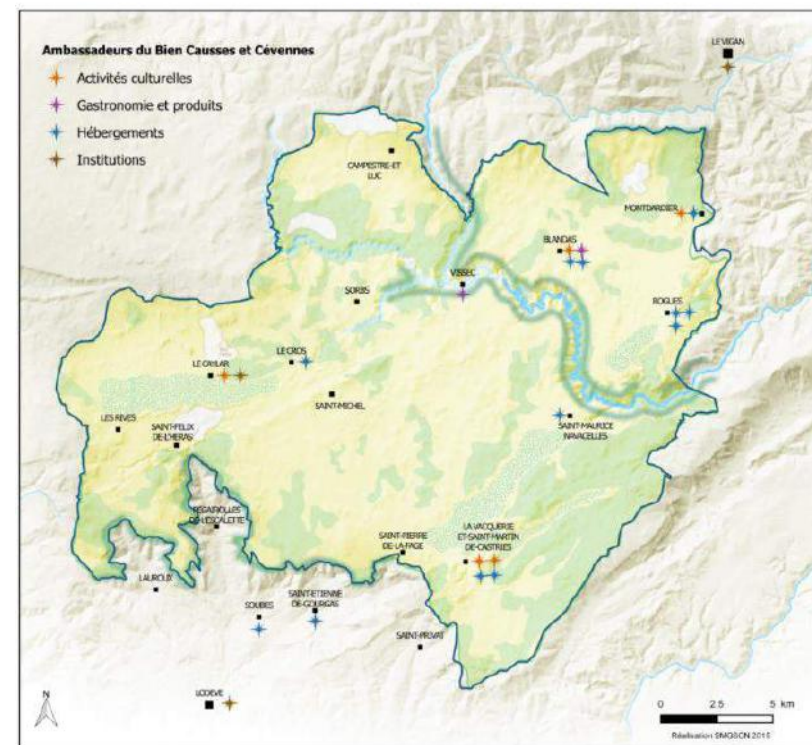
Ces ambassadeurs s'engagent à mettre en place des propositions pour les visiteurs en rapport avec l'identité du Bien et l'agropastoralisme méditerranéen.

Les formations du Grand Site mises en place dans le cadre des Rencontres du Grand Site, regroupe les ambassadeurs C&C du territoire et d'autres professionnels qui se sensibilisent ainsi à la démarche.

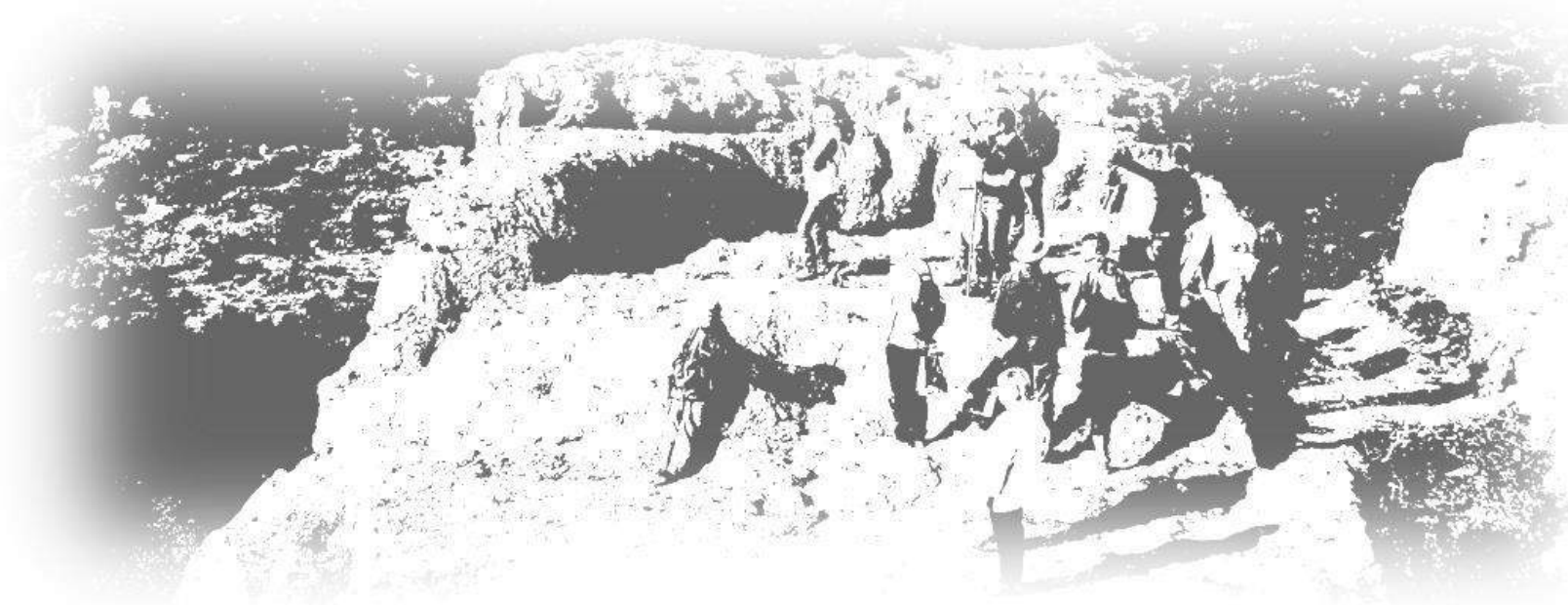
A l'échelle du Grand Site du Cirque de Navacelles le réseau d'ambassadeurs est composé principalement de prestataires d'activités culturelles et de loisirs et de structures d'hébergement et de restauration.



Le Grand Site du Cirque de Navacelles
Les Ambassadeurs du Bien Causses et Cévennes (2015)



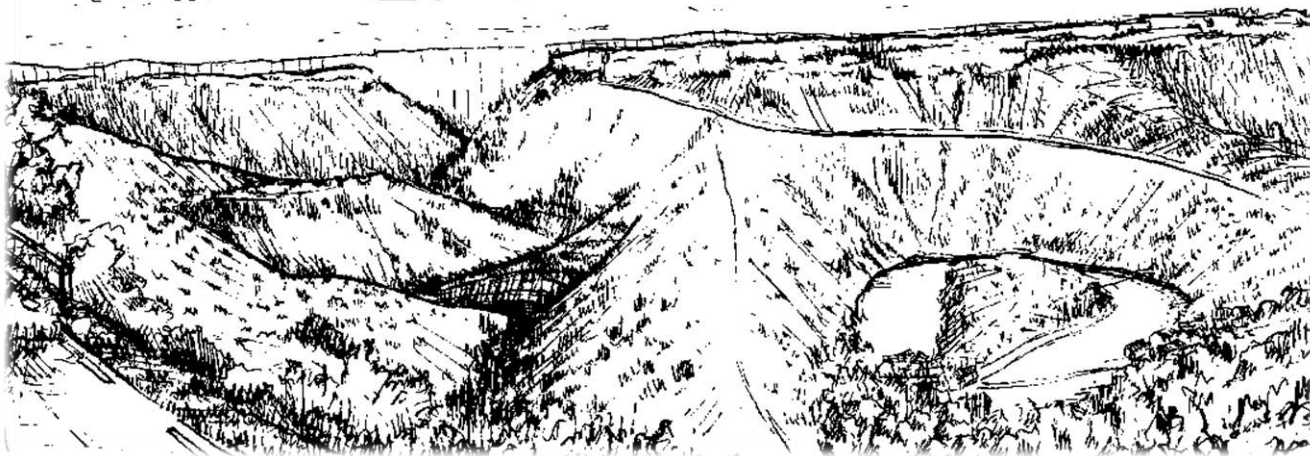
VI. La mise en œuvre



- VI.1. Une gouvernance et des moyens stables
- VI.2. Le suivi et l'évaluation



VI.1. Une gouvernance et des moyens stables

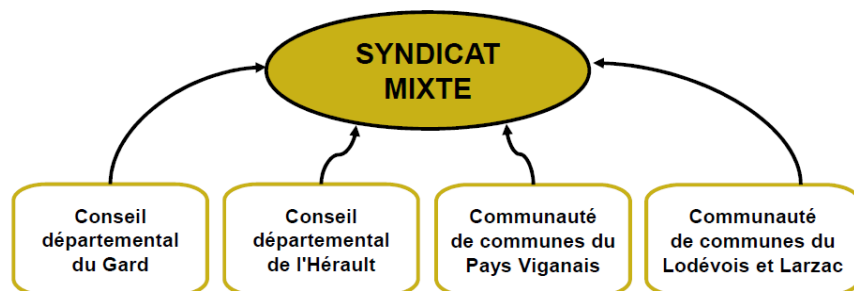


VI.1.1. La gouvernance du Grand Site

VI.1.2. Une démarche participative, d'informations et de formations



Le Syndicat mixte, structure gestionnaire du Grand Site du Cirque de Navacelles, est composé des communautés de communes du Pays Viganais et du Lodévois et Larzac et des deux départements du Gard et de l'Hérault.



Le Syndicat mixte valide en comité syndical les décisions sur les opérations et actions à entreprendre, anime et suit les projets de l'Opération Grand Site. Il veille à l'information des populations locales et acteurs locaux, pour susciter leur participation et faciliter la concertation ainsi qu'au suivi scientifique interdisciplinaire du Grand Site.

Le Syndicat mixte emploie à l'année en personnel propre à temps plein une **directrice et une chargée de missions**. Les **services sont mutualisés** avec les communautés de communes du Pays viganais pour l'équivalent à l'année de 2 ETP dans les domaines des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, de l'administration des assemblées et marchés publics, de la réception dans le bâtiment, des services techniques liés aux locaux administratifs, de l'informatique et du SIG et des personnels dédiés.

Au total, ce sont donc 4 postes en équivalent temps plein qui sont à l'année sur le Syndicat mixte Grand Site du Cirque de Navacelles.

De façon saisonnière, un agent **d'entretien et de gestion** dans le cœur du cirque est employé sur 6 mois par le Syndicat mixte à temps partiel (0,33 ETP). Sont également mise en place sur 2 mois des **équipes de 4 éco-volontaires** durant les 2 mois de la saison estivale.

Le Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles a une équipe de dimension très modeste qui pourrait constituer une difficulté pour un si grand territoire. Pourtant sur ce territoire peu peuplé, 1 671 habitants, **l'association et la collaboration** ont été les mots d'ordre d'organisation et de construction du projet. Le **travail collaboratif** s'organise avec les structures membres autour **d'une équipe projet**. Il bénéficie aussi **du partenariat fort** avec des structures existantes, comme les CAUE des deux départements, et plus localement et depuis de nombreuses années avec le CPIE des Causses des Causses méridionaux sur tous les aspects ouverture des paysages, structure qui associe aussi bien les représentants institutionnels, professionnels ou associatifs.

L'association des populations locales et forces vives du territoire est une caractéristique forte de l'action du Grand Site. Chaque année sont organisées des réunions publiques, des journées d'échange et des ateliers dans tous les secteurs d'activité liés à la vie du grand paysage. Les professionnels du tourisme sont, pour beaucoup, membres du réseau des ambassadeurs Causses et Cévennes..

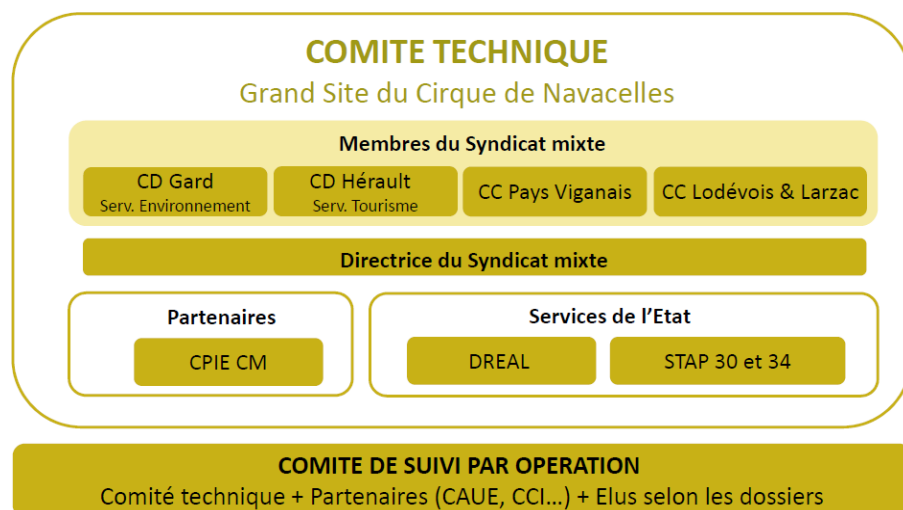
De plus, **des moyens sont mobilisés dans chaque structure membre et partenaires** sur des missions spécifiques ponctuelles ou continues qui contribuent au projet, à la gestion et l'accueil sur le Grand Site, notamment :

- Brigade des gardes de l'environnement des Conseils départementaux pour le suivi et l'acquisition de connaissances sur les Espaces Naturels Sensibles
- Entretien des itinéraires de grandes randonnées par les Conseils départementaux et partenaires et Régie rurale pour l'entretien des sentiers communautaires
- Gestion de l'accueil dans les Offices de Tourisme et Maisons de site
- Guides du patrimoine ou lecture de paysage et chargés d'Inventaire
- Sensibilisation dans les écoles par le CPIE des Causses méridionaux
- Animation, rédaction et mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000
- Maîtrise d'ouvrage des projets d'investissement...

Le comité technique, instance collective de travail

Il est l'instance de suivi et de travail qui permet la préparation des Comités de pilotage et Comités syndicaux. Il est le lieu de débat et de concertation technique mais aussi d'échange avec les services de l'Etat et les partenaires locaux (CCI, chambres d'agriculture...). Il est composé des représentants des structures membres du syndicat, du CPIE, de la DREAL et des STAP des deux départements. Sous sa forme élargie, il est ouvert à l'ensemble des partenaires locaux, structures de l'Etat prenant part aux projets sous forme du Comité de suivi par opération.

Animé par la directrice du Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, il se réunit depuis fin 2010 tous les 2 à 3 mois sur les communes du territoire du Grand Site ... ou sur Lodève ou Le Vigan. Des comités techniques spécifiques pour le suivi d'une action sont également réunis suivant le déroulé des études.



Une équipe projet, émanation du comité technique du Grand Site, coordonnée par le Syndicat mixte, regroupe les personnels techniques dédiés au Grand Site de chacune des entités. Ils sont sollicités de façon globale pour la réflexion et le pilotage de l'Opération Grand Site. Il assure avec les équipes de leur collectivité.

Un partenariat étroit avec le CPIE des Causses méridionaux

Le portage de la partie animation, rédaction et mise en œuvre des actions agro-environnementales (Natura 2000, OCAGER...) mais aussi une partie de l'animation grand public/ scolaire et le volet centre de ressources et publication est confié au **Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement des Causses méridionaux**.

Il est composé d'1/3 élus, d'1/3 de socioprofessionnels agricoles et forestiers et d'1/3 d'associations de protection de la nature, d'éducation à l'environnement et de chasseurs issus à parité des départements du Gard et de l'Hérault. Son fonctionnement est partenarial. Créée en 1994, l'association a pour objet général d'assurer la sauvegarde, la mise en valeur, le développement concerté et durable ainsi que la promotion des causses héraultais et gardois dénommés « Causses Méridionaux » et leurs piémonts « Lodévois » et « Gorges de la Vis et de la Virenque ». Ses domaines de compétences portent sur l'agriculture et l'élevage, la forêt, l'environnement, l'éducation à l'environnement et au développement durable et la découverte du territoire. L'association a 4 missions :

- la connaissance et le suivi des évolutions du territoire ;
- la gestion de l'espace, le développement concerté et durable du territoire ;
- l'accompagnement du territoire au service de politiques publiques et de projets de développement durable ;
- la découverte du territoire, la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement pour un développement durable.

Formalisée par une convention pluriannuelle (Cf. Annexe 16 : La convention entre le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et le CPIE des causses méridionaux), **une interaction forte existe entre les deux structures** depuis 2008. **Ce partenariat est fondé sur une communauté de valeurs et de convictions pour la gestion et la valorisation du Grand Site du Cirque de Navacelles et plus largement du Bien Causses et Cévennes**. Les politiques publiques mises en œuvre par chaque structure, convergent vers des objectifs communs de gestion du territoire en intervenant avec des outils différenciés.

Le CPIE-ACM est un des opérateurs locaux de gestion du Bien Causses et Cévennes. A ce titre, il intervient dans les champs d'action suivants :

- agropastoralisme, sylviculture, biodiversité et paysages (inventaire, diagnostic, accompagnement technique, gestion et développement du territoire),

- pédagogie au territoire (animation, conception d'outils pédagogiques, de promotion et de communication, conception d'aménagements pédagogiques, publications)
- éducation à l'environnement et au développement durable (animation et accompagnement pédagogique).

Une relation permanente avec l'Entente Interdépartementale Causse & Cévennes

Opérateur du Bien Causse & Cévennes, le Syndicat mixte entretient des relations régulières avec l'Entente Causse & Cévennes pour contribuer à la mise en œuvre du plan de gestion du Bien à travers le programme d'actions du Grand Site. Les actions engagées et à venir, vont renforcer cette dynamique, afin de mutualiser et valoriser les actions respectives pour le Grand Site et le Bien.

Le Comité syndical et le Bureau syndical

Le **Comité syndical** est l'organe délibérant du Syndicat mixte. Il participe à son fonctionnement et suit la mise en œuvre du plan d'actions. Il intervient dans plusieurs domaines : élections du Président et des Vice-présidents, budget, comptabilité et trésorerie, ressources humaines, programmes prévisionnels d'activités et de travaux, restitution des travaux menés en Commissions, décisions et orientations afférentes.

Le **Bureau syndical** a un rôle de planification et d'anticipation. Il assure notamment le suivi et selon le cas les modifications des actions en cours et des subventions et prépare l'ordre du jour des Comités syndicaux.

Le Comité de pilotage de l'OGS, organe de validation et de concertation

Le Comité de pilotage de l'OGS accompagne le projet global pour le Grand Site. Il assure une pré-validation des orientations stratégiques et des opérations et actions à entreprendre. Il est le lieu d'information et de suivi de l'Opération Grand Site qui permet que les différents maîtres d'ouvrage aient connaissance des évolutions des actions et rendent compte collectivement de leurs avancées.

Il est composé des membres du Syndicat mixte, du Comité technique élargi à l'ensemble des services de l'Etat, des collectivités et partenaires

concernés et des associations représentatives. Il se réunit tous les ans ou deux ans, en coprésidence du Syndicat mixte et des deux sous-préfets de Lodève et du Vigan.

Une gouvernance élargie

Pour chaque étude ou projet, un **Comité de suivi et de concertation** peut être mis en place à la demande du maître d'ouvrage (Syndicat mixte, Communautés de communes, mairies, départements) mené par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre (bureau d'étude...). Il pré-validate les étapes intermédiaires et les avancées du projet en lien avec le Comité technique et le Comité syndical. Il associe localement les personnes concernées et les personnes ressource.

Les moyens financiers

a) Le fonctionnement du Syndicat Mixte

Il est financé par chaque entité membre selon les contributions suivantes déterminées dans les statuts :

- Département de l'Hérault : 34 %
- Département du Gard : 34 %
- Communauté de Communes du Lodévois Larzac : 16%
- Communauté de Communes du Pays Viganais : 16 %

Ce budget, anciennement de 60 000€, a été déplafonné en 2012 et évalué annuellement selon les objectifs. En 2016, il est **de 140 000€** et finance le fonctionnement du Syndicat mixte (dont salaires) et l'autofinancement des études.

La communauté de commune du Pays Viganais met à disposition gracieusement les services et les moyens matériels d'exercice des missions (un bureau, une ligne téléphonique,...). Seules sont facturées au Syndicat Mixte les fournitures administratives et charges liées à l'exécution des missions (logiciel, réception...) sous forme d'un forfait estimé à 4 000€.

b) Les actions

Les actions **en maîtrise d'ouvrage des Communautés de communes** de l'Opération Grand Site du Navacelles sont incluses dans diverses contractualisations de type contrat de pays, contrat de territoire... Elles font partie des programmes pluriannuels des communautés de communes. Les financements des actions entrent donc dans ce cadre.

Les actions qui contribuent au plan de gestion de l'Entente sont financées dans le cadre des activités générales du Syndicat mixte du Grand Site.

Le Syndicat mixte, gestionnaire du Grand Site du Cirque de Navacelles, et ses partenaires, ont mis en œuvre, dès 2009, une démarche de consultation, d'information et de formations à l'attention des habitants, des visiteurs, des professionnels du tourisme, des élus et autres acteurs du territoire.

A l'échelle du site classé

Principaux concernés par la fréquentation du Grand Site, **les habitants du hameau de Navacelles** sont associés systématiquement aux projets structurants en lien avec leur quotidien et leur cadre de vie. Depuis 2009, 20 réunions ont été organisées avec les habitants du hameau pour recueillir leurs attentes et besoins en termes de gestion du hameau.

Des comités de suivi et de pilotage par opération ont été organisés par les maîtres d'ouvrage lors des aménagements et réhabilitation sur les belvédères.

La consultation se poursuit sur des dossiers ou thématiques spécifiques, avec les habitants, élus, conseillers municipaux et partenaires du Grand Site sur les différents projets : projet agricole et patrimonial aux Serizières, Enquête publique pour l'extension du site classé, ...

A l'échelle de l'Opération Grand Site de Navacelles

Des réunions publiques ont été menées en 2012 pour informer sur l'opération Grand Site. **Des plaquettes d'information** ont été distribuées dans l'ensemble des boîtes lettres du Grand Site (voir ci-contre).

Le site internet créé en 2014, permet aussi une information et des contacts via un formulaire de question. Une moyenne de 200 connexion/jour annuel entre 2014 et 2015.

Des ateliers, réunions publiques ont été menées dans le cadre du plan de circulation puis de la charte paysagère et architecturale. Ces dernières ont associés les élus et conseillers municipaux, puis les agriculteurs, puis les habitants et partenaires du Grand Site, les dernières ayant eu lieu fin 2015. Courriers et envois en boîtes aux lettres ont déjà permis une bonne diffusion de l'acte d'engagement.

Une exposition en 2016-17 et des réunions publiques d'information annuelles seront mises en place dans les prochaines années. Lors de ces réunions, c'est tant la charte paysagère et architecturale que l'ensemble du projet du Grand Site et ses ambitions qui sont abordés.

En association avec les professionnels du tourisme lors des Rencontres du Grand Site, échanges et réflexions sont mis en place autour du Grand Site, son identité et Esprits de lieux, mais aussi autour des actions en cours et l'orientation des actions à venir : quel tourisme pour le Grand Site ? Quelle mise en réseau ? Autour de projets, de séjours ?...

Enfin **la concertation avec les partenaires est permanente** : par exemple avec le groupe de travail « gouvernance touristique, promotion et marketing » qui réunit les offices de tourisme, agences de développement touristiques, le CPIE Causses méridionaux, les collectivités et les départements ; les formations annuelles à l'attention des nouveaux agents d'accueil des offices de tourisme, les réunions transversales par structures membres pour informer de l'avancer des dossiers soit en réunions techniques ou conseils communautaires...

La plaquette « habitants » diffusée à 21 000 exemplaires



Plaquette de présentation de l'Opération Grand Site à destination des habitants (Recto)

Enfin, de **nombreuses actions de sensibilisation et pédagogiques** sont également menées en collaboration avec le CPIE : l'atelier dans les coulisses du Grand Site qui après une mise en place dans les écoles, a été développé pour les familles aux belvédères ; les formations pour les professionnels du tourisme, les balades nature à destination des habitants...

VI.2. Le suivi et l'évaluation

Le Syndicat Mixte du Grand Site dispose déjà de l'arsenal nécessaire au suivi de l'exécution de ses programmes et de plusieurs observatoires du territoire. Ces outils de suivi et d'évaluation continueront d'être mis en œuvre. De plus, le Grand Site se propose en fin de période d'y ajouter une phase d'évaluation partagée entre les acteurs du territoire.

VI.2.1. L'exécution du programme 2017-2022

VI.2.2. L'impact de la politique du Grand Site sur le territoire

VI.2.3. Un jugement partagé sur la période 2017-2022



VI.2.1. L'exécution du programme 2017 - 2022

Le Grand Site fournit chaque année à ses instances les bilans chiffrés des actions mises en œuvre par rapport aux prévisions. La même démarche est conduite avec l'Etat (DREAL) au cours des conférences budgétaires. Les tableaux des réalisations et les prévisions pour la prochaine période contenus dans le présent document ont été réalisés grâce à ce type de suivi continu. Ils continueront d'être produits annuellement et de façon récapitulative en fin de période.

VI.2.2. L'impact de la politique du Grand Site sur le territoire

De nombreux travaux ont été réalisés dans le cadre de l'OGS 2008-2015 et en particulier :

- Le schéma d'orientation pour l'aménagement et la valorisation du hameau de Navacelles
- La charte paysagère et architecturale
- Le plan de circulation et de stationnement
- Le schéma de gestion des activités de pleine nature
- Le Schéma d'interprétation du patrimoine

Ils comportent tous des diagnostics et constituent les 5 documents de référence de l'état du Grand Site en 2008.

Mais pour mesurer l'impact de la préservation et de la valorisation du Grand Site par ses acteurs, le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles dispose déjà de plusieurs outils comme l'observatoire de la fréquentation, le suivi de l'état du site ou l'observatoire du paysage. D'autres outils devront être développés comme l'observatoire économique et touristique pour lequel seules quelques bases sont en place.

VI.2.2.1. le suivi et l'état du site

Le Syndicat mixte assure avec ses partenaires une veille permanente sur l'évolution du territoire (suivi de terrain, retour des éco-volontaires, toute remarques d'habitants, usagers...) et gère les situations d'urgence (mobilisation des services compétents en matière de gestion des routes, des accès, des cours d'eau, de la signalétique, des sentiers...).

VI.2.2.2. l'observatoire photographique des paysages



Depuis 2006, le CPIE des Causses méridionaux a mis en place un observatoire photographique des paysages avec un double objectif de recueillir des photographies préexistantes d'une part « volet rétrospectif », et d'autre part, de constituer un observatoire de nouvelles photographies avec réalisation d'un itinéraire d'observation pour en assurer les futures prises de vues « volet contemporain ». Depuis 2014, 5 circuits font l'objet de prises de vues régulières annuelles voire biennuelles représentant un total de 121 points photo.

L'observatoire Photographique des Paysages permettant de constituer un fonds de séries photographiques est à la fois un outil d'aide à la décision (pour les élus notamment) et un contenu de ressources pédagogiques dans un but de sensibilisation / éducation.



En 2014, le CPIE a mis en cohérence les thèmes et les arguments de l'Observatoire avec ceux de l'Observatoire Photographique Causses & Cévennes et les thèmes et études référence du Grand Site suite à l'élaboration des 5 schémas de référence :

- Processus de fermeture / ouverture des paysages
- Evolution de l'espace agricole
- Evolution des attributs culturels
- Evolution des paysages emblématiques
- Evolution de l'urbanisation
- Evolution de la fréquentation touristique
- Evolution du site classé (Grand Site)
- Suivi des travaux et aménagements

En 2015, le Syndicat mixte et le CPIE ont retravaillé les itinéraires d'observation (lieux de prise de vue) afin d'intégrer les enjeux paysagers du Grand Site identifiés lors des différentes études structurantes (points de vue depuis les routes emblématiques, silhouettes des villages, site classé, abords des gorges, buisseries, ...), retenant près de 70 points de prise de vue.

L'Observatoire Photographique des Paysages est une action menée de façon continue en lien avec le CPIE des Causses méridionaux et l'Entente des Causses et des Cévennes.

VI.2.2.3. l'observatoire de la fréquentation

L'étude de fréquentation réalisée en 2008, a été complétée par les apports du plan de circulation et de stationnement réalisé en 2012-2014. Une méthodologie de comptages manuels et automatiques a été retenue, afin de suivre l'évolution de la fréquentation et vérifier l'efficacité des actions réalisées, notamment sur l'évolution de la fréquentation des belvédères, tel que présenté ultérieurement.

Cette méthodologie repose sur des sessions organisées tous les 3 ans, voire tous les ans en cas de variations importantes. Le dispositif repose sur des comptages manuels (comptages occupationnels et de rotation des véhicules) pendant 4 périodes (avril, juillet, août, septembre) sur 3 points fixes (hameau et 2 belvédères) et 4 points ponctuels (4 portes randonnée) auxquels s'ajoutent des comptages routiers en 8 points pendant 7 jours répartis sur les départements du Gard et de l'Hérault.

La pose d'éco-compteurs permettra le suivi de la fréquentation piétonne, cycliste et/ou équestre. Un éco-compteur est déjà en place entre Blandas et le belvédère de Blandas. Le projet d'aménagement des sentiers dans le hameau devra prévoir l'implantation des éco-compteurs.

L'Observatoire de la fréquentation est une action menée de façon continue. La pose d'éco-compteurs fait l'objet d'une action spécifique pour le cœur du site dans les années à venir.

VI.2.2.4. l'observatoire économique et touristique

Une première démarche de connaissance et de qualification des prestataires touristiques a été réalisée au travers des actions engagées dans le précédent programme : prestataires Activités de pleine nature, hébergements, restaurants, offre de produits du terroir, activités culturels, environnementales et patrimoniales...

En relation avec les services de l'observatoire du tourisme des départements, il faudra identifier les outils disponibles et les besoins des services en matière d'observatoire socio-économique du tourisme et des loisirs.

Données économiques de 2014

- * **24 806** acheteurs à la boutique du Belvédère de La Baume Auriol
- * **22 910** visites payantes à la Grotte de Label, Le Caylar en Larzac
- * **2 500** acheteurs sur l'Espace Tourisme de l'A75 Le Caylar.

La mise en place d'une méthodologie d'observation économique fait l'objet d'une action du programme 2017-2022 en partenariat avec les structures départementales et locales en charge de la promotion et la valorisation touristique des territoires (ADT34, ADRT30, OT, Pays, Communautés de communes.)

D'autres outils développés par les collectivités parties prenantes à la politique du Grand Site pourront consacrer une part de leurs investigations sur le territoire (Région, départements et communautés de communes).

VI.2.3. Un jugement partagé sur la période 2017 - 2022



Le hameau de Navacelles

Enfin, pour clore la période 2017-2022 et ouvrir de nouvelles perspectives, le Syndicat Mixte du Grand Site se propose de réunir les membres du Syndicat Mixte, ses partenaires économiques, touristiques et scientifiques pour examiner les résultats finaux obtenus sur la période au moyen des outils de suivi et les observatoires.

A cette occasion, les instances du Grand Site du Cirque de Navacelles évalueront ensemble si la stratégie adoptée était pertinente et si les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants. Ils

s'appuieront sur des questions évaluatives tirées des textes sur les ambitions du présent dossier de demande de label.

Voici quelques-unes des questions évaluatives qui peuvent d'ores et déjà être énoncées à partir du présent dossier :

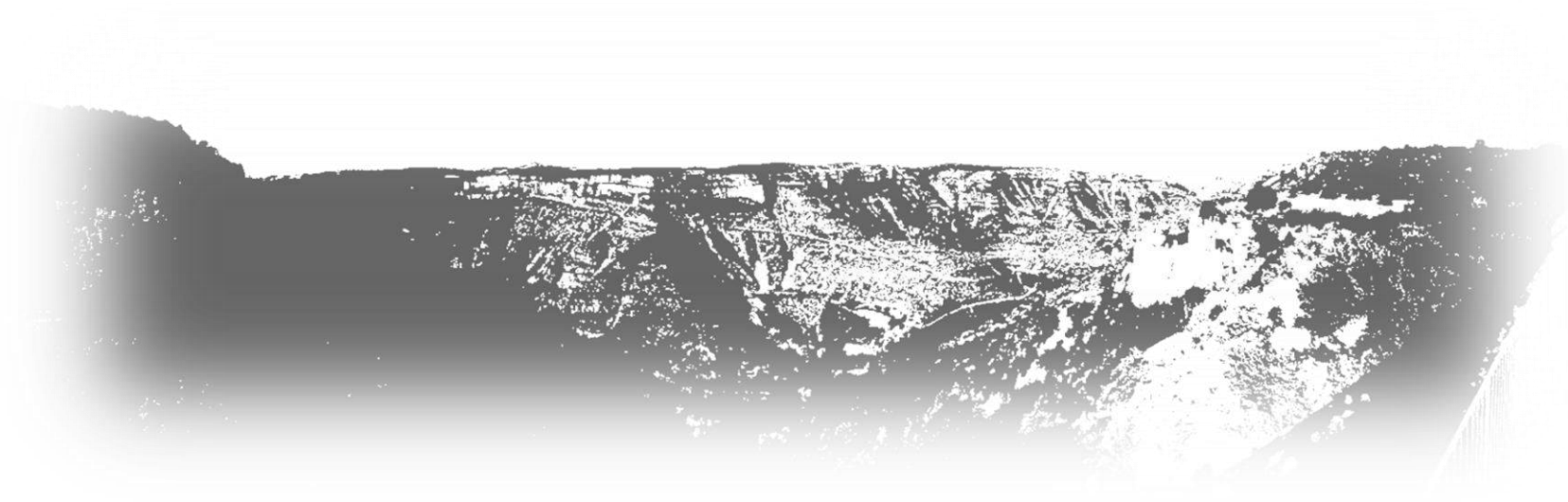
- En quoi peut-on dire que le site classé au sens de la loi de 1930 a été préservé ?
- En quoi le hameau de Navacelles a-t-il retrouvé la structure, l'aspect, le paysage et les fonctionnalités tels que prévus dans le programme de réhabilitation de 2016 ?
- Comment la gestion de la fréquentation a-t-elle permis de préserver la qualité paysagère du site classé ?

- Peut-on considérer la fréquentation du cœur du Grand Site comme soutenable et les relations entre les visiteurs et les habitants ont-elles évolué favorablement ?
- Comment et en quoi peut-on dire que le grand paysage ouvert a été maintenu ?
- Les itinéraires et perspectives remarquables du Grand Site ont-ils bénéficié d'actions de mise en valeur perceptibles ?
- En quoi le caractère de l'habitat a-t-il été soutenu, l'urbanisme contenu ?
- Comment la structuration de l'offre touristique a-t-elle permis d'élargir l'attractivité de l'ensemble du territoire ?
- Quels sont les résultats obtenus qui ont particulièrement concouru à l'exécution du plan de gestion du Bien Causses & Cévennes ?

A l'issue de cette session d'évaluation les membres du Syndicat Mixte porteront un jugement partagé sur la période au sens de la circulaire du Premier Ministre de 1990 sur l'évaluation des politiques publiques et se pencheront sur l'évolution du territoire et le fonctionnement de sa gouvernance.



VII - Le programme d'actions à 6 ans



Le programme 2017-2022 s'inscrit dans la continuité du programme précédent. Il marque plus encore l'engagement du Syndicat Mixte dans la gestion du Bien Causses et Cévennes inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2011. Il renforce les démarches menées depuis plus de 20 ans pour le maintien de milieux ouverts sur les causses. Il s'appuie sur la mise en œuvre de la charte paysagère et architecturale. Enfin, il répond aux attentes et recommandations de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages et du Ministère (Chargée de mission, Inspecteur des Sites).

A la faveur de la candidature au label Grand Site de France, les élus et membres du comité technique ont pris des engagements autour de 4 axes majeurs :

Axe 1 : LA GESTION DU COEUR DU GRAND SITE: Le hameau et les belvédères

Axe 2 : LE GRAND PAYSAGE DE HAUTE QUALITÉ

Axe 3 : LE GRAND SITE CATALYSEUR POUR LES RESSOURCES LOCALES

Axe 4 : LE GRAND SITE OPÉRATEUR CAUSSES & CÉVENNES ET LE SUIVI DE LA DÉMARCHE

Le premier axe, LA GESTION DU COEUR DU GRAND SITE, s'articule autour du projet de valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles et des liaisons avec les belvédères. Ce premier projet devrait se concrétiser dans la première période de la programmation 2017-2022 et s'étendre sur une durée de 3 ans. Une coordination globale des travaux avec une maîtrise d'ouvrage déléguée sera assurée par la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, pour le compte du département de l'Hérault et de la mairie de Saint-Maurice-Navacelles afin d'assurer une cohérence maximale et des coûts maîtrisés estimés à 1,7 millions d'euros. En parallèle, et sur toute la période de la programmation 2017-2022, les liaisons avec les belvédères seront améliorées pour encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture pour accéder au hameau. Au départ du belvédère de Blandas, le sentier piéton détourné de la route sera amélioré en termes de sécurité sur différentes portions ; le parking de délestage déjà mis en place sera géré et le service de navette poursuivi.

Au départ du belvédère de la Baume Auriol, le sentier piéton sera amélioré en termes de sécurité sur différentes portions ; un parking de délestage sera étudié avec la mise en place d'un service de navette. Par ailleurs, les sentiers de découverte autour du hameau, des gorges et des belvédères seront entretenus.

Le second axe, LE GRAND PAYSAGE DE HAUTE QUALITÉ, se décline en 4 dossiers : la mise en œuvre de la charte paysagère et architecturale ; la poursuite des actions en faveur du maintien des paysages ouverts ; la mise en place d'une étude concernant la signalétique ; et le renforcement de ces politiques et actions entre-elles en animant un dispositif de concertation et d'actions avec les forces vives de l'urbanisme, l'agriculture, la biodiversité et le tourisme pour la préservation du grand paysage et de ses perspectives. Cette animation permettrait de constituer une carte des vocations paysagère du Grand Site. La mise en œuvre de la charte paysagère et architecturale se compose de différentes actions dont la poursuite de l'approbation de la charte pour le 1/3 de communes restantes ; la pérennisation des permanences de conseils et d'assistance aux particuliers et aux élus au Vigan et au Caylar chacune deux fois par mois. Enfin une exposition sur les grands enjeux de la charte couplée avec des photos de l'observatoire photographique des paysages sera réalisée et les réunions publiques d'information annuelles seront reconduites. Le bilan des actions mises en place sera présenté.

Le troisième axe, LE GRAND SITE CATALYSEUR POUR LES RESSOURCES LOCALES, s'articule autour de 5 dossiers : l'accompagnement des mutations de l'agriculture, l'interprétation du territoire ; le développement des activités de pleine nature ; la communication ; l'animation de l'élaboration d'une stratégie touristique s'appuyant sur les démarches existantes autour des valeurs communes et de l'esprit des lieux. L'accompagnement des mutations de l'agriculture devra notamment permettre aux agriculteurs de participer aux alliances économiques avec les partenaires du territoire pour diversifier leur activité (accueil en collaboration avec des organismes pédagogiques, vente directe ou via les boutiques du terroir...). L'interprétation du territoire sera conduite avec cohérence, finesse et répartition réfléchie tout en préservant le mystère de ces grands espaces afin de permettre aux visiteurs et aux habitants de s'immerger, ressentir et découvrir ou redécouvrir ce patrimoine.

La valorisation des haltes patrimoine par le biais de fiches découverte numériques ainsi que par des parcours et circuits invitera à découvrir l'ensemble du territoire en autonomie sans nuire au paysage et en prolongeant les séjours.

Le développement des activités de pleine nature se poursuivra particulièrement autour de l'itinérance, des équipements pour la multi pratiques des sentiers et l'accroissement des séjours combinant plusieurs offres en harmonie avec le

territoire. La communication sera concentrée sur les offres et outils à l'échelle globale du Grand Site mais également vers les habitants et professionnels sur le projet pour le Grand Site de France, notamment via les Rencontres du Grand Site.

Le quatrième axe, LE GRAND SITE OPÉRATEUR CAUSSES & CÉVENNES ET LE SUIVI DE LA DÉMARCHE, est constitué par la mise en œuvre de la convention entre l'ENTENTE et le Syndicat Mixte. Elle formalise la contribution des actions sur le Grand Site au plan de gestion du Bien Causses et Cévennes, la mise en œuvre des observatoires existants (observatoire photographique des paysages, observatoire de la fréquentation) et la création d'un observatoire économique et touristique. Il s'agira aussi de suivre la contribution du Grand Site de France et d'évaluer avec les partenaires si la stratégie adoptée est pertinente et si les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants.

Vous trouverez dans le tableau suivant, la programmation financière et technique indicative de ces opérations.

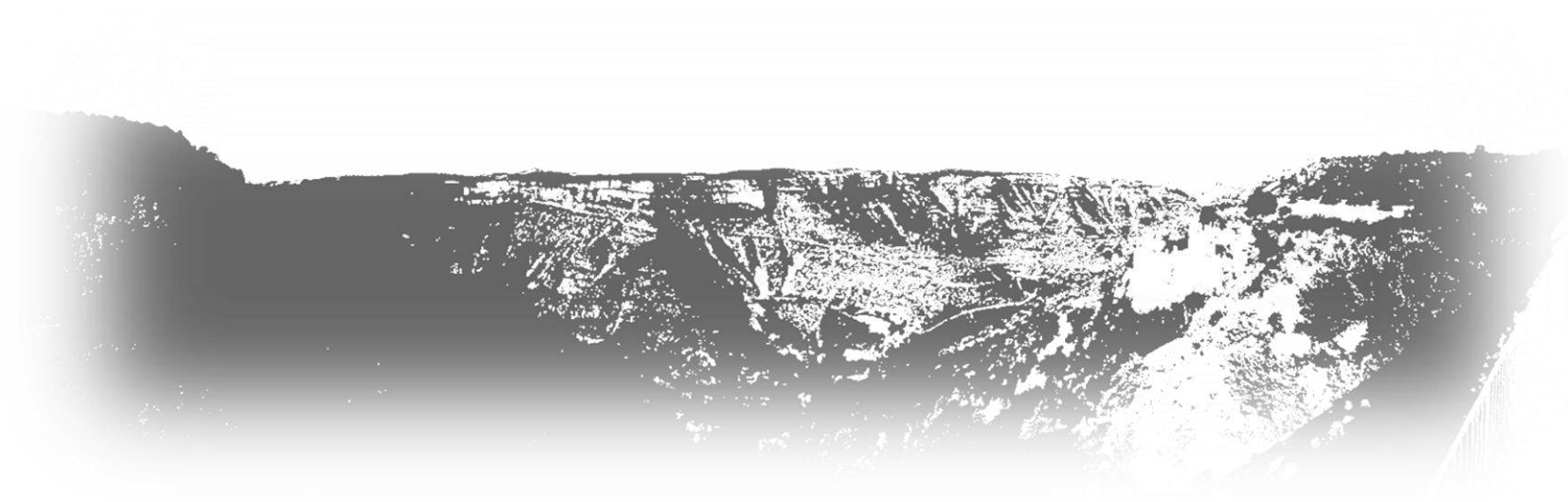


Programme 2017-2022

Axes stratégiques		Actions	Maîtrises d'ouvrage	T1 de 2017 à 2020	T2 de 2020 à 2022	Coût estimé	Partenariats financiers envisagés	Partenariats techniques
La gestion du cœur du Grand Site	A1	Extension du Site classé	DREAL Languedoc-Roussillon			NC		
	A2	Valorisation des espaces publics du hameau:				1,7 M €	50% FEDER - 20% Région - 10% Etat 20% autofinancement dont 3% CCL&L 3% Mairie - 14% CD34	SMGSN - Hérault énergie – DREAL -STAP Région - CD34 - CCL&L - ...
	A2.1	• Phase 1	Mairie St Maurice ; Maitrise d'ouvrage déléguée à la CCL&L					
	A2.2	• Phase 2	CD34 ; Maitrise d'ouvrage déléguée à la CCL&L					
	A2.3	• Phase 3	CD34 ; Maitrise d'ouvrage déléguée à la CCL&L					
	A3	STEP Hameau (30/34)	Mairie St Maurice pour la partie 34 SIVOM pour la partie 30			500 000 €	Côté Hérault : 20% Etat – 30% CD34 – 30% Autres financements – 20% Autofinancement Mairie Côté Gard : 24% Etat – 32% CD30 – 16% Mairie Blandas – 9% Autres financements – 20% autofin. SIVOM	SIVOM
	A4	Liaisons avec les belvédères						
	A4.1	• Navettes	CD partenariat CD30-34			20 000 € par an	A déterminer selon solutions retenues	Services mobilité et Routes CD34-30 - Hérault Transport – Transport Edgar - Région
	A4.2	• Liaisons piétonnes						
	A4.2.1	○ Entretien des cheminements piétons – randonnée et volet patrimonial côté Gard	En cours – Réhabilitation GR7 Partie Basse : CD30 GR7 Partie patrimoniale : CCPV			180 000 €	30% Europe – 20% DREAL 30% Région (partie basse) / CD30 (partie patrimoniale) – 20% autofinancement CD30 / CCPV	
	A4.2.2	○ Sécurisation des cheminements piétons – randonnée côté Hérault (zones « noires »)	CCL&L à confirmer			66 000 €	30% Europe – 20% DREAL – 30% CD34 – 20% autofinancement	
	A4.2.3	• Sécurisation traversée des routes	CD 34 et 30			Non estimée	A déterminer	
	A5	Parking de délestage aux belvédères						
	A5.1	• Baume Auriol (CCL&L) : étude topo/foncier	CCL&L			20 000 €	50% CD34 – 30% DREAL – 20% Autofinancement CCL&L	
A5.2	• Baume Auriol (CCL&L) : Travaux	CCL&L			50 000 €	80% Autres financements à déterminer – 20% autofinancement		
Un grand paysage de haute qualité	B1	Charte architecturale et paysagère						
	B1.1	• Approbation de la Charte	SMGSCN				Fonctionnement SMGSCN	CAUE 34 et CAUE 30
	B1.2	• Permanence de conseils et d'assistance aux particuliers et aux élus	SMGSCN				Action continue (Convention SMGSCN / CAUE)	CAUE 34 et CAUE 30
	B1.3	• Communication (expositions, réunions publiques)	SMGSCN			5 000 €	Exposition 2016 et ensuite de façon continue	
	B2	Signalétique						
	B2.1	• Etude et nettoyage	SMGSCN			20 000 €	20% DREAL – 20% Autres financements de l'Etat - 20 % CD34 – 20% CD30 – 20% autofinancement	Service Routes et Service Tourisme CD34 et CD30
	B2.2	• Equipements	Mairies			100 000 € (Budget à affiner après étude)	20% DREAL – 20% Région - 20 % CD34 – 20% CD30 – 20% autofinancement	Service Routes CD34 et CD30
	B3	Maintien des milieux ouverts en relation avec le site classé et les perspectives du Grand Site						
B3.1	• Conférence du Grand Paysage et élaboration d'une stratégie pour le Grand Paysage	SMGSCN				Fonctionnement SMGSCN – Action continue	CAUE - Services de l'État – Collectivités - Chambres consulaires - CPIE CM - ...	
B3.2	• Accompagnement des projets agro-pastoraux	CPIE et communautés de communes				Action continue	Collectivités - Chambres agriculture - ...	

Axes stratégiques	Actions	Maîtrises d'ouvrage	T1 de 2017 à 2020	T2 de 2020 à 2022	Coût estimé	Partenariats financiers envisagés	Partenariats techniques		
Le Grand Site, catalyseur pour les ressources locales	C1	Agriculture							
	C1.1	<ul style="list-style-type: none"> Circuits courts, alliances économiques, valorisation des produits locaux 	SMGSCN				Fonctionnement SMGSCN	CCL&L – CCPV – Réseau Relance – Chambres d'Agriculture- CPIE CM – offices de tourisme....	
	C2	Interprétation							
	C2.1	<ul style="list-style-type: none"> Communication numérique 	A déterminer ADT/ADRT – OT - Collectivités					ADT / ADRT – OT - SMGSCN	
	C2.2	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement sur site 	Prunarède : CCL&L Côté Gard : CCPV Moulin / Bayrades : Mairie de Blandas			250 000 € (sur la base du schéma d'interprétation)	30% Europe – 20 DREAL – 30% CD 30 ou 34 – 20% autofinancement	CD34 et CD30 (Service tourisme, environnement, routes)	
	C3	Activités de pleine nature							
	C3.1	<ul style="list-style-type: none"> Développement et équipements multipratiques 	Selon les compétences CD34 – CD30 – CCL&L - CCPV					Action continue	CD34 Services Sports de nature – CD30 Service Environnement – CD Sportifs – Collectivités - ...
	C3.2	<ul style="list-style-type: none"> Développement liaisons pédestres 	Boucles St-Maurice / Baume Auriol : CD34 Boucle Hameau : CD34			50 000 € (boucle hameau)		Chantiers d'insertion	Service solidarités CD34 et CD30
	C3.3	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'éco-compteurs 	A déterminer Collectivités			30 000€		A déterminer	CD34 Services Sports de nature – CD30 Service Environnement – CD Sportifs – Collectivités - ...
	C3.4	<ul style="list-style-type: none"> Promotions et alliances éco, partenariats 	SMGSCN					Fonctionnement SMGSCN	CD34 – CD30 – CCL&L – CCPV – Pays Cœur d'Hérault
	C3.5	<ul style="list-style-type: none"> Stationnement dans les villages portes de randonnée (Etudes et conseil) 	Mairies						CAUE – DREAL – STAP – Services de l'Etat – Services Routes - SMGSCN
	C4	Communication							
	C4.1	<ul style="list-style-type: none"> Guide découverte (Edition, commercialisation) 	SMGSCN			25 000 €	30% Europe – 25% CD34 – 25% CD30 – 20% Autofinancement SMGSCN		CD34 – CD30 – CCL&L – CCPV – Pays Cœur d'Hérault
	C4.2	<ul style="list-style-type: none"> Supports (animations, cartes touristiques,...) 	SMGSCN / Partenaires					Selon Maîtrise d'ouvrage	
	C4.3	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres des professionnels 	SMGSCN			15 000 €	20% Europe – 20% Région – 60% Autofinancement		CPIE CM
C5	Animation de la formalisation de la stratégie touristique	SMGSCN			20 000 €	30% Europe – 50% Région – 20% Autofinancement SMGSCN		CD34 – CD30 – CCL&L – CCPV – Pays Cœur d'Hérault – Offices de tourisme – comité régionaux et départementaux du tourisme	
Le Grand Site, opérateur du Bien « Causses et Cévennes » et suivi de la démarche	D1	Convention et annexe annuelle avec l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes	SMGSCN					Fonctionnement SMGSCN - Action continue	EICC – CPIE CM
	D2	Observatoire photographique des paysages	Convention CPIE CM / SMGSCN					Fonctionnement SMGSCN - Action continue	CPIE CM - EICC
	D3	Observatoire de la fréquentation							
	D3.1	<ul style="list-style-type: none"> Pose d'éco-compteurs 	SM ou CD34 / CD30			5 000 €	20% CD34 – 20% CD30 – 60% autofinancement		CD34 Service Sports de nature – CD30 Service Environnement
	D4	Observatoire économique et touristique	SMGSCN			25 000 €	20% Europe – 20% Région – 20% CD34 – 20% CD30 – 20% autofinancement		ADT34 – ADRT30 Services Observatoires – Pays Cœur d'Hérault – CCL&L - CCPV
	D4.1	<ul style="list-style-type: none"> Etude des modalités économiques de fonctionnement du cœur de site 	SMGSCN			15 000 €	20% Europe – 20% Région – 30% CD34 – 30% CD30 – 20% autofinancement		CCL&L – CCPV – Mairie de St-Maurice - SMGSCN
	D5	Suivi et évaluation	SMGSCN					Fonctionnement SMGSCN - Action continue	
	D6	Gouvernance et moyens stabilisés	SMGSCN					34% CD34 – 34% CD30 – 16% CCL&L – 16% CCPV	

VIII – Conclusion générale



Un processus collectif à maturité, porté depuis de nombreuses années par la forte volonté des acteurs locaux

Voilà maintenant plus de vingt-cinq ans que l'Etat et les acteurs du Grand Site du Cirque de Navacelles se sont lancés dans ce projet. De part et d'autre de la Vis, en effaçant la frontière départementale entre le Gard et l'Hérault, en unissant dans la durée les efforts de la Communauté de Communes du Pays Viganais et de celle du Lodévois et Larzac, 14 communes sur 46 000 ha ont voulu préserver les paysages des Causses et du Cirque de Navacelles qui font la renommée internationale des Grands Causses. Pour les visiteurs, ces paysages sont immenses, insolites et énigmatiques. Mais pour les habitants, ils sont avant tout leur cadre de vie et depuis leur inscription au patrimoine mondial, leur fierté, la reconnaissance du labeur de ceux qui les ont façonnés depuis des siècles et un engagement à les transmettre aux générations futures.

Ici, toutes les structures paysagères, les parcours, les drailles, les parcelles, les hameaux et villages sont liées à l'agropastoralisme. Aussi, la mutation brutale de l'espace agricole dans les années soixante et soixante-dix avaient eu des effets de brouillage violents sur la lisibilité d'un paysage constitué d'un maillage très fort et qui se voit de partout.

La soudaineté du renversement entre une exploitation maximale des sols pratiquée depuis des siècles et la reprise de la végétation annonçant la fermeture des milieux a eu des conséquences néfastes en termes de spécificité de la biodiversité et de lisibilité du paysage. Mais en retour, ces bouleversements ont aussi suscité une prise de conscience aiguë de la fragilité du territoire et l'engagement des exploitants agricoles, éleveurs et plus largement des habitants.

Cette prise de conscience a engendré deux démarches très complémentaires et coordonnées, celle du CPIE des Causses Méridionaux axée sur l'ouverture des milieux conjuguant enjeux biodiversité et agricole, et celle du Syndicat mixte du Grand Cirque de Navacelles plus tournée vers la gestion du paysage, du cœur du site, l'accueil des visiteurs, l'interprétation du patrimoine, l'urbanisme et l'animation touristique locale.

D'un côté, la reconquête ou le maintien des espaces ouverts, favorisant toutes les formes d'agriculture et d'élevage extensif, avec le rôle pivot du CPIE des Causses

méridionaux associant les différents acteurs (communautés de communes, chambres d'agriculture, éleveurs...). Depuis que les mesures agro-environnementales ont fait leur apparition dans les années 80, le CPIE a su conseiller les éleveurs et agriculteurs, les soutenir, et monter avec eux les contrats européens en utilisant toutes les mesures mobilisables au titre de l'agriculture extensive, de l'ouverture des milieux et de la biodiversité. Il s'agit de vrais partenaires dont la capacité à travailler en coopération ne date pas d'hier. Dans la région, dès le début du 20^{ème} siècle, les producteurs de lait de brebis s'étaient structurés en coopératives et le fromage de Roquefort reçut la première appellation d'origine de France en 1925. Il n'est donc pas étonnant qu'aujourd'hui, ces mêmes Caussenards soient les défenseurs de leurs terroirs et s'appuient ouvertement sur les politiques publiques qui soutiennent l'ouverture des milieux, espaces et paysages.



Ce travail a porté ses fruits puisque sur 20 ans, le quart des 46 000 ha du Grand Site a déjà fait l'objet de travaux de débroussaillage sélectif, d'entretien et de

remise en pâturage. Il a reçu le soutien constant des élus, les mêmes qui se sont investis dans le projet Grand Site, convaincus que la vitalité des Causses méridionaux et la préservation du Grand Site du Cirque de Navacelles sont indissociables.

En parallèle donc, la préservation, la restauration et la mise en valeur des composantes du Site classé, l'accueil des publics et la gestion des flux, l'interprétation du patrimoine sur tout le territoire, l'animation du réseau des professionnels du tourisme, c'est le rôle du Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles avec les collectivités membres. On a pu mesurer dans ce dossier le chemin déjà parcouru. Plus de 10 millions d'Euros ont été investis en 10 ans pour ces objectifs.



Son action pour le grand paysage, s'est concentrée sur l'élaboration et la diffusion auprès des communes de la charte paysagère et architecturale, préconisée par la Commission Supérieure des Sites Paysages et Perspectives et aujourd'hui signée et mise en œuvre par les trois quarts des communes. Après la gestion de l'accueil sur les 2 belvédères par des aménagements intégrés et la valorisation des patrimoines existants, un programme majeur de réhabilitation du hameau de Navacelles est engagé en coordination avec l'Etat pour les trois ans à venir afin de lui redonner son caractère en harmonie avec l'empreinte délicate laissée par l'Homme au fil des siècles dans ce paysage naturel grandiose.

Au fil des années, le public s'intéresse toujours plus au patrimoine remarquable et reçoit un accueil organisé et attentionné. Après les actions nombreuses des partenaires depuis plus de dix ans pour la réhabilitation du petit patrimoine et le développement des activités de pleine nature, maintenant les opérateurs touristiques locaux, ambassadeurs du Bien Causses & Cévennes, prennent le relais et travaillent en réseau pour offrir des circuits de découverte originaux. Et ce faisant, ils desserrent l'étau autour du site classé du Cirque et donne à voir le renouveau des plateaux caussenards. Le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles avec ces partenaires aident à formaliser le message en accord avec l'esprit des lieux par le biais de formations ou de supports adaptés aux différents profils et acteurs.

Au final donc, la dynamique du Grand Site du Cirque de Navacelles opère sur deux plans. Celui de l'imbrication institutionnelle entre site classée du Cirque, Grand Site et territoire du patrimoine mondial Causses & Cévennes. Celui des actions stratégiques combinées, celles du Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, celles du Centre Permanent des Initiatives pour l'Environnement des Causses Méridionaux, œuvrant ensemble à la gestion et préservation de la partie Sud du Bien Causses et Cévennes. Sur la bordure méridionale des Grands Causses, au contact de grandes agglomérations, le Grand Site du Cirque de Navacelles voit aujourd'hui sa notoriété grandir et la confiance et la fierté de ses habitants s'affermir.



Réalisation : Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles - Mai 2016

Rédaction : Caroline Salaün - Jean-Marie Petit - Stéphanie Etienne / **Cartographies** : Stéphanie Etienne – Nicolas Jouvenez

Mise en forme : Sophie Pascal - Stéphanie Etienne

Crédits Photos : Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles, CPIE des Causses méridionaux, Communauté de communes du Lodévois et Larzac, Communauté de communes du Pays viganais, EICC

Remerciements : Services de la DREAL LR, SDAP 34-30, Services du Ministère-bureau des sites, Réseau des Grands Sites de France, CAUE du Gard et de l'Hérault, Conseil départemental du Gard, Conseil départemental de l'Hérault, Entente interdépartementale des Causses et Cévennes, CPIE des Causses méridionaux, Communauté de communes du Lodévois et Larzac, Communauté de communes du Pays Viganais, Communes.